REVUE

DES

DEUX MONDES

XXIIe ANNÉE. — NOUVELLE PÉRIODE

TOME XVI. — 1er OCTOBRE 1852.

PARIS. — IMPRIMERIE DE GERDÈS,
42, rue Bonaparte.

REVUE

DES

DEUX MONDES

TOME SEIZIÈME

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE. — NOUVELLE PÉRIODE

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE SAINT-BENOÎT, 20

1852

054
R3274

1852 v.4

CARACTÈRES ET RÉCITS.

L'HOMME ABANDONNÉ.

I.

« On nous annonce que lord Tevelham et la marquise d'Éponne étaient au nombre des passagers qui ont péri dans le dernier accident arrivé sur le Mississipi. » Voilà ce que j'ai lu récemment dans un journal américain que je n'ai trouvé ni dans un salon, ni dans un club, ni dans un café, — mais dans un gourbi au pied du Jurjura. Il y a long-temps qu'un poète s'est étonné de la bizarre destinée des choses écrites. Qui avait apporté là, dans cette demeure perdue, au milieu de ce désert, cette page volante des fébriles mémoires où se peint l'ame des nations civilisées? Mes songeries, du reste, ne furent point pour ce mystère : elles furent pour les souvenirs qu'éveillaient chez moi deux noms connus. Ainsi donc, pensais-je, de ces trois existences qu'une fatale aventure a mêlées, il n'en est plus une maintenant qui appartienne à cette terre. Une des excellentes qualités de la mort, c'est qu'elle attire la vérité, au lieu de la repousser, de la honnir, de la conspuer, ainsi que le fera éternellement la vie. Qui empêchera aujourd'hui, pensais-je encore, un témoin de ce drame, dont les acteurs sont à présent derrière le rideau destiné à se baisser sur nous tous, de raconter ce qu'il a vu? Et je profitai des loisirs que me donnait un séjour forcé dans un pays où n'abondent pas les distractions pour

écrire ce que l'on va lire. Je me sers sans crainte aucune de cette formule, car cette histoire, qui m'est revenue jusqu'en ses moindres détails si loin des lieux où elle s'est passée, est de celles qui éveillent toutes les curiosités humaines. C'est un aliment offert aux deux instincts dominans de notre nature sociale : à la compassion et à la malignité.

On s'entretint pendant huit jours à Paris, il y a une dizaine d'années, de la disparition subite du comte Ladislas Oleski et de la marquise d'Éponne. Cet événement occupa tellement les esprits, qu'il prolongea, en mettant à néant je ne sais quelle grande question politique, l'existence d'un ministère. L'opinion qui faisait retentir sa voix autour des tables de thé pouvait à peu près se traduire ainsi : « La pauvre femme! entre quelles mains elle est tombée! Dans un mois, il l'aura remplacée par une danseuse. C'est un de ces hommes qu'on devrait reléguer dans les clubs. Sa présence était un vrai scandale dans le monde. L'année dernière n'a-t-il pas été aux courses avec un essaim de ces créatures qu'on ne saurait trop éloigner de tout ce qui se passe et tenir étrangères à tout ce qui se dit? On affirme que tous les soirs, à l'Opéra, il était ivre. Mais c'est qu'il la battra, il la battra pour sûr; il lui donnera des coups; ce sont là les souffrances de cœur qu'elle trouvera auprès de lui. » Quelqu'un qui a entendu tous ces propos, et bien d'autres encore, pensait tout autrement. Voici ce qu'il pensait.

Oleski aurait pour la femme qu'il avait enlevée un amour qui deviendrait le but suprême de sa vie. Les personnes, du reste, qui, en ce moment, jugeaient ce pauvre comte avec le plus de sévérité, n'avaient pas toujours été aussi malveillantes à son endroit. Quand Oleski parut à Paris, il y a de cela déjà un assez bon nombre d'années, il jouit, pendant tout un hiver, de l'un de ces capricieux engouemens qui sont une des charmantes et funestes manies de notre pays. Il avait été exilé, non point pour une affaire politique, — la politique en aucun temps n'avait été la maîtresse de son cœur, — mais pour une mystérieuse aventure fort sérieusement appréciée par l'empereur de toutes les Russies. C'était un Polonais dans ce que les Polonais ont de séduisant. Il avait une nature mobile et d'une caressante expansion qui faisait épanouir chaque jour de nouvelles affections autour de lui. On ne peut point dire assurément que son intelligence eût une grande étendue; mais toutefois il avait le secret des nobles et délicates jouissances. Ainsi, par exemple, il aimait la musique comme ce tendre et fantasque héros de la plus spirituelle et de la plus sentimentale comédie de Shakspeare, comme l'amant de la capricieuse Olivia, le duc d'Illyrie. Il aimait aussi la peinture : on a de lui une tête de Vénitienne, il est vrai que c'est son œuvre unique, qui fait songer de Vé-

ronèse. Malheureusement ou heureusement, suivant la manière dont on juge la vie, ce qu'il préférait à la musique, à la peinture, à tous les plaisirs du monde idéal, c'étaient les plus réels plaisirs de cette terre. Il était l'un des chefs de cette jeunesse bruyante qui essaya, pendant quelques hivers, d'élever à un faîte inconnu de splendeur le carnaval de Paris. Il était même devenu une sorte de personnage légendaire pour cette immense partie du public parisien qui côtoie, à chaque heure du jour, tout un monde dont il est aussi éloigné que de Tombouctou. Quand, par une matinée de mardi-gras, une voiture à quatre chevaux passait sur le boulevard portant quelques masques qui jetaient des dragées, nombre d'honnêtes promeneurs se disaient entre eux : « Voici la voiture du comte Oleski. »

Il est un fait certain, c'est que les femmes ont toujours eu une tendresse particulière de cœur pour ceux d'entre nous qui traitent la vie avec le plus d'audace et de légèreté. Lord Byron et M. Scribe sont d'accord sur cette vérité incontestable. Les folies d'Oleski étaient pour lui un titre à maintes bienveillances, qui s'exprimaient souvent avec une extrême vivacité; mais pendant long-temps le beau Polonais repoussa toute espèce d'amour, comme certains célibataires repoussent le mariage. C'était un amant de la vraie liberté, c'est-à-dire de cette bonne déesse ennemie des trophées sanglans, qui n'a jamais élevé de barricades contre aucun trône, mais s'est fait souvent contre de sentimentales tyrannies un rempart de joyeuses bouteilles et de vierges folles. Tantôt il s'indignait, tantôt il riait, tantôt il s'étonnait quand on lui racontait quelque histoire toute pleine de romanesque passion. — Werther, disait-il souvent, m'a toujours fait horreur; c'est du reste une infamie de Goethe, qui eût trouvé, lui, un antidote contre les yeux noirs de toutes les Charlottes dans une bouteille de vieux vin du Rhin. — Ainsi pensait et parlait le comte Oleski, lorsqu'il rencontra la marquise d'Éponne. Tout danger alors semblait bien définitivement conjuré pour lui. Si je ne me trompe, à cette heure fatale de sa vie, il atteignait un âge qui le rendait plus propre à jouer le rôle du commandeur que celui de don Juan; mais il était encore d'une merveilleuse beauté : on eût dit qu'au lieu de le flétrir, les années lui avaient gardé sa jeunesse. Son regard, où aucune grande passion ne s'était jamais allumée, avait conservé quelque chose de frais et de limpide; il exprimait cette sorte d'innocence que quelques libertins doivent à l'état de tranquillité parfaite où ils ont laissé leur cœur.

Cette situation n'était guère celle de la marquise d'Éponne. Jamais créature humaine ne fit plus qu'elle abus de tous les exercices du cœur; elle avait exécuté sur ce malheureux instrument tous les graves motifs de la passion, toutes les fantaisies brillantes de la coquetterie : aussi l'instrument même était-il un peu fatigué. Telle corde était brisée,

telle autre ne résonnait plus; mais le talent de l'artiste était dans sa toute-puissance. Quelles éblouissantes variations elle savait improviser sur les thèmes les plus connus! Quel âge avait-elle alors? je me le rappelle assez mal, et ne chercherai point à me le rappeler mieux. Les Arabes ont bien raison de proscrire l'odieux et triste calcul auquel nous nous livrons sur nos années. Je dirai seulement qu'elle était infiniment plus jeune qu'Oleski. Sa mère l'avait appelée Valérie par enthousiasme pour l'héroïne de Mme de Krüdner : c'est dire déjà quelle première direction elle avait reçue. Valérie donc était une de ces femmes dont la race ne disparaîtra que le jour où l'on brûlera le dernier roman, où l'on brisera le dernier piano, et où l'on renversera la dernière tasse de thé; c'était une des plus gracieuses naturelles de ce pays en révolte contre la nature, où le mouvement, le bruit et la lumière se produisent dans toute leur vivacité à minuit, où rien n'est comme Dieu l'a fait, depuis l'air qu'altèrent les parfums et les fleurs qu'emprisonnent les vases jusqu'à la beauté que travestit la mode, et l'esprit que déforme l'afféterie. Je la vois encore telle qu'elle se montra un soir, au milieu de ce monde qu'elle allait quitter, la veille du jour où elle disparut avec Oleski : elle était un peu trop grande peut-être, mais elle avait une de ces tailles qui, souples et ondoyantes comme les écharpes, peuvent braver les règles ordinaires des proportions; son pied était merveilleusement petit; ses cheveux, quoique d'un noir irréprochable, ne nuisaient en rien au caractère rêveur répandu dans toute sa personne; ses yeux, d'un bleu sombre, avaient le charme profond et l'attrait voilé d'une belle nuit. Elle était, ce soir-là, tout de blanc vêtue, comme la fiancée d'un opéra à l'acte de la folie. Elle eut un immense succès. De l'aveu de tous, jamais elle n'avait été si belle, jamais non plus elle n'avait semblé jouir autant de sa beauté. J'ai compris depuis ce qui se passait en elle : c'étaient des adieux qu'elle faisait à sa gloire sur son dernier champ de bataille. La figure d'Oleski était aussi pensive que celle de la marquise était enjouée : il y avait sur le visage de ce confiant amoureux le recueillement d'un homme qui se prépare à une immense félicité. Tandis que sa Valérie donnait au monde une passionnée et suprême étreinte, il appartenait, lui, déjà tout entier à l'immortelle région des grandes tendresses. Comment ces deux êtres, destinés à partir ensemble pour ce divin pays, s'étaient-ils rencontrés dans l'exil des salons, aimés dans la vallée de la galanterie? C'est une histoire que je raconterai en peu de mots. Plus d'une mémoire assurément pourra compléter mes souvenirs.

Mme d'Éponne imagina d'aller passer un automne dans un château où s'était réunie toute une bande de chasseurs. Elle n'avait point d'habitude le goût des plaisirs bruyans; l'espèce d'hommes qu'elle avait préférée jusqu'alors n'était point précisément celle qui brille dans les

chasses à courre et dans les *steeple-chase*, mais elle venait de rompre avec un des derniers coryphées de la causerie française, et elle avait juré, disait-elle, une haine éternelle à tous les plaisirs de l'esprit. Elle affirmait que, si elle honorait encore une créature mortelle de son amour, ce serait un de ces êtres énergiques et bornés qui sentent fortement et n'analysent rien de ce qu'ils sentent. Parmi les femmes qui ont mené la vie de Mme d'Éponne, il n'en est point du reste à qui cette phase ne soit connue. Cette condition de certaines existences a fait formuler par quelqu'un cet axiome : « Il y a fatalement un jour où la belle se met à la recherche de la bête. »

Mme d'Éponne crut sa recherche finie, quand elle rencontra le comte Oleski. Elle vit pour la première fois Ladislas à cheval, dans un costume qui faisait merveilleusement ressortir des formes dignes d'être reproduites par un sculpteur. Ladislas était un intrépide cavalier; il s'élançait à travers l'espace avec la fougue d'un Arabe, et franchissait sans nécessité les plus périlleux obstacles avec l'impassibilité dédaigneuse d'un Anglais. Elle s'exalta pour lui autant qu'elle pouvait encore s'exalter. Je n'ose point dire avec quelle rapidité Oleski réussit auprès d'une femme qui avait coûté quelquefois de longs et infructueux efforts aux plus habiles stratégistes en matière de galanterie.

Aussi il arriva ce qui devait nécessairement arriver. Ladislas ne fut que très médiocrement ébloui de son triomphe. Il ne vit, dans ce qui devait être le grand événement de toute sa vie, qu'un incident semblable à nombre d'autres dont il avait perdu le souvenir. Les chasses finies, on se dispersa. Oleski se rendit à Florence, où il s'éprit à son habituelle manière, c'est-à-dire en n'engageant pas son cœur dans la partie, d'une danseuse qui avait déjà mis à mal un archiduc et deux princes régnans. Il se rappelait à peine qu'il existait une marquise d'Éponne, quand, vers le mois de janvier, il revint à Paris. Valérie, au contraire, se souvenait du beau chasseur avec un sentiment très prononcé de tendresse. La conduite de Ladislas avait vivement agi sur un caractère tel que le sien, car il est inutile de dire qu'elle était de ces malheureuses natures qui prennent feu à l'indifférence et se glacent à l'affection. Elle se mit donc à poursuivre un amour qui fuyait devant elle avec la plus ostensible ardeur. Ladislas fit une de ces coupables et douloureuses sottises que plus d'une conscience, à coup sûr, s'est déjà reprochées. Avec cette légèreté insouciante d'un autre siècle qui, chez quelques hommes, en définitive est fort loin encore d'avoir disparu, il se laissa plaisanter et plaisanta lui-même sur la poursuite dont il était l'objet. Il faisait de continuelles allusions aux nombreuses fantaisies qui avaient tyrannisé déjà Mme d'Éponne, à tous les tendres secrets qu'elle avait complaisamment jetés dans l'oreille du public.

Un beau jour cependant un de ses amis, en l'abordant, voulut traiter avec lui ce sujet à la manière accoutumée. Oleski rougit, puis pâlit, et répondit par un mot qui se traduisait le lendemain, pour cet ami malencontreux, en une côte cassée par une balle. Tout Paris sut que le comte Oleski aimait passionnément la marquise d'Éponne : Valérie avait vaincu.

C'était à l'Opéra, dans une nuit de carnaval, que son succès s'était déclaré. Oleski fut abordé par un domino devant l'horloge du foyer, cette triste horloge qui fait entendre, au milieu de toutes nos folies, le bruit des mâchoires du vieux Saturne dévorant le genre humain avec son régulier et perpétuel appétit. Par un grand hasard, le beau Polonais était ce soir-là dans une disposition mélancolique. Le langage de Valérie, qu'il ne reconnut pas, lui remua doucement le cœur. Il alla s'asseoir avec elle au fond d'une loge, et, pensant qu'il avait pour compagne une inconnue à laquelle il n'aurait jamais à rendre compte d'un élan de sensibilité, il se mit à parler slave, tout en se servant de mots français. « Il se passe, dit-il, en ce moment quelque chose d'étrange dans mon ame. Cette nature invisible qui existe chez chacun de nous est, chez moi, cette nuit, toute bouleversée. Un souffle orageux, et qui me plaît pourtant, règne dans ce monde mystérieux; il y ride des eaux limpides et y soulève un feuillage endormi. Vous avez vu quelquefois la lune se lever au-dessus d'un lac agité; ainsi un astre nouveau pour moi se lève dans cette tempête et y jette un long rayon de tendre clarté... » Puis il s'interrompit en disant : « Je suis endormi à coup sûr, et je répète en rêvant quelque ballade polonaise. — Non, répondit une voix qu'alors il reconnut, vous ne rêvez pas; un astre en effet s'est levé en vous : j'ai triomphé, vous m'aimez. » Et Valérie souleva son masque.

En faisant ce mouvement, elle s'était mise debout, et elle avait appuyé sur l'épaule de Ladislas, qui était resté assis, une petite main que semblait animer sous son gant blanc une puissance nerveuse et magnétique. Ses grands yeux avaient quelque chose de fixe et de profond; c'étaient ces fleurs noires dont parle Henri Heine, ces fleurs enchantées qui vous regardent. Tout cela se passait la nuit et au bal masqué. Demandez à Mozart dans sa tombe si le bal masqué et la nuit ne seront pas toujours des forces magiques! Oleski se sentit entraîné. Il se pencha vers elle : — Oui, tu as raison, lui dit-il, je t'aime; c'est toi que mon ame tout entière vient de saluer.

Et il se mit en effet à l'aimer. Ne soyons pas injustes envers Valérie. Après sa victoire, elle eut pour celui qu'elle avait conquis tout ce que sa nature pouvait éprouver d'enthousiasme. Ce fut bien là ce qui perdit Ladislas; il aimait, lui, l'honnête garçon, avec toute la sublime

furie d'un premier amour. Rien de formidable comme ces passions inattendues et tardives qu'on éprouve tout à coup pour des femmes dont on croyait depuis long-temps n'avoir plus rien à redouter. Un jour, il lui déclara qu'il voulait aller vivre avec elle loin du monde, de ses bruits et de ses pompes. Il était mordu au cœur de cette vraie tendresse qui nous rend affamés d'isolement. Valérie n'avait jamais été enlevée; elle sourit au projet de son amant. Elle se dit que, dans une condition toute nouvelle, un bonheur nouveau lui serait peut-être révélé. Puis peut-être aussi pensait-elle que le moment était venu d'en finir avec toute une partie de sa vie, que le dénoûment proposé par Ladislas clorait à merveille son roman. Enfin il est certain qu'elle accepta de bonne grace l'offre passionnée du Polonais, et le lendemain donc de ce soir dont j'ai parlé, un grand scandale était donné au monde, car le monde se scandalise fort des enlèvemens : il pardonne tout aux amoureux, excepté cet acte qui l'atteint dans sa propre existence; il leur crie par ses mille voix : — N'aviez-vous pas, grand Dieu, assez d'heures pour vous lasser l'un de l'autre? Vous vous ennuierez, vous vous haïrez, et vous finirez par vous quitter pleins de colère et de honte. Le malheur veut que ces voix-là aient presque toujours raison. Ladislas ne fut que trop puni d'un des plus grands crimes qu'il y ait dans la vie mondaine, d'avoir répudié la galanterie pour se livrer tout entier à l'amour.

II.

Quand ils furent partis tous deux, ce fut une immense clameur qui allait de salon en salon. J'ai déjà dit comment on traitait le pauvre Oleski. Valérie inspirait quelque compassion, quoique les railleries toutefois ne lui fussent pas épargnées; mais ce qui était jugé plus sévèrement encore que les criminels, c'était le crime même. Cette morale que vous savez s'évertuait en théories sur l'enlèvement. Quand le cercle était restreint, quand la conversation prenait un tour intime, les vieillards anecdotiers profitaient de la circonstance pour raconter leur belle conduite en semblable occasion. — Vous regretteriez, mon amie, d'avoir cédé à un entraînement auquel mon amour même me donne la force de résister. Il est des lois que personne n'a encore bravées impunément. Un jour... — Si le vieux marquis de Sénilhon est encore de ce monde, il vous dira le reste de ce discours que plusieurs fois je l'ai entendu placer. A l'endroit où je me suis arrêté, il prend une prise de tabac.

En ce temps-là vivait un Anglais qui n'avait guère d'anglais que

le nom. Le comte Édric de Tevelham avait passé en France une jeunesse qui n'était pas encore terminée, mais qui touchait à sa fin. Aussi beau qu'Oleski, il avait entendu la vie tout autrement que notre Polonais. Il avait mis à éviter les faciles amours tout le soin que Ladislas mettait à les rechercher. Ce qu'il aimait de la galanterie, c'en était par-dessus tout le jeu. On connaît ces chasseurs qui disent : « Je n'aime pas le gibier. » Ainsi aurait pu dire Tevelham. L'objet de ses poursuites, une fois qu'il l'avait atteint, lui devenait indifférent; mais tout le temps qu'il était en chasse, que de piéges, que de ruses il employait! Pas de coquette qui parvînt à le dépister. Aucune fuite ne le rebutait, aucun détour ne l'égarait. Comme on se lasse de tout cependant, le métier pour lequel il se sentait créé avait fini par le lasser. Nous aurons beau nous débattre contre la tristesse, notre siècle est celui de Werther, de Manfred et de René. On ne fera jamais de nous des gens qui souriront sans arrière-pensée. Qui dira le contraire mentira. Pas de cœur qui, depuis tantôt soixante ans, ne naisse avec cette mystérieuse maladie qu'on appelle l'ennui, l'inquiétude, le *spleen*. Lord Tevelham avait cette maladie-là. Il lui arrivait sans cesse de songer à se mettre dans la cervelle ce plomb que les troupiers appellent avec un sens profond l'ami de l'homme. « Ce qui me retient, disait-il à quelqu'un qui fut à une certaine époque le confident de ses plus secrètes pensées, c'est une certaine curiosité. En dépit de l'expérience et de mon bon sens, j'ai peine à croire qu'il n'y ait dans ce monde rien qui mérite de nous arrêter. Ce mot de bonheur en définitive doit répondre à quelque chose. Si j'avais pu seulement voir comment cette chose est faite! » Celui à qui il parlait ainsi lui répondait par une série de lieux communs philosophiques; mais Tevelham s'entêtait dans sa pensée, et, comme son suicide après tout pouvait être sans inconvénient affaire remise, il laissait de côté ses pistolets.

Un soir, il était à l'Opéra aux derniers jours de septembre ou au commencement d'octobre, si je ne me trompe, enfin à cette époque où Paris a la mélancolie d'un palais abandonné par ses hôtes. Il était seul au fond d'une loge avec l'ami dont nous venons de parler à l'instant. On jouait la *Lucie*. Pendant que cette tendre et désolée musique, livrée à des doublures de doublures, triomphait par sa seule vertu, et, en dépit de ses malencontreux interprètes, exerçait une secrète action sur les plus distraites pensées, Tevelham se pencha vers son compagnon et lui dit : — J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'Oleski ; il est toujours sur les bords du lac de Genève, et il se prétend plus amoureux que jamais. Il m'engage à aller passer quelques jours auprès de lui, j'ai envie d'accepter son invitation et de partir demain. Vous savez ce que je vous ai souvent répété : je veux, avant de mourir, avoir eu le

spectacle du bonheur. Si je trouvais ce pauvre garçon heureux, ce serait pour moi une profonde joie. Cet honnête Ladislas, du reste, mérite bien d'être aimé. Je le crois capable d'éprouver encore des sentimens dont, pour ma part, j'ai gardé tout au plus l'intelligence. — Là-dessus Tevelham poussa un soupir; en ce moment, une bouffée de musique arriva du théâtre, en même temps suave et ardente comme ces souffles d'un ciel printanier qui nous parviennent après avoir traversé une feuillée tout humide d'une pluie d'orage. — Ces accords, reprit Tevelham, ont l'air de répondre à ce qui se passe en moi. L'amour et le lac de Genève m'attirent. Mon cher, je vous écrirai mes impressions. Si mes lettres me survivent, ce que j'espère, pour peu que vous n'en fassiez pas sur-le-champ des cendres, elles seront pour vous un monument qui vous rappellera deux souvenirs : ma mémoire et l'amour d'Oleski.

Ces lettres, en effet, ont été gardées religieusement, et ont servi à composer ce récit. On y a fait quelques suppressions et quelques liaisons qui les transforment en sorte de mémoires; mais on a respecté le tour personnel. On y a laissé ce *je* tout plein de vie qui s'applique maintenant à un corps disparu au fond d'un fleuve et à une ame terriblement aventurée dans les champs inconnus de l'autre monde. C'est donc à présent lord Tevelham qui va parler.

III.

« Jamais, depuis que j'existe, je ne suis resté, dans aucune de mes excursions à travers tous les pays, aussi étranger à la nature que dans ce dernier voyage. Je ne crois pas être possédé par aucune manie d'imitation, et d'ailleurs, depuis long-temps, la mode n'est plus de l'esprit blasé. C'est bien réellement que je me sens fatigué, fatigué incurablement dans toutes les parties de mon ame; je n'ai échangé quelques regards avec les objets extérieurs qu'auprès de la demeure d'Oleski. Un peu avant d'arriver à cette maison d'où l'on domine tout le lac de Genève, j'ai penché la tête à la portière de ma voiture; il était près de minuit. Le ciel était sombre, un peu orageux, mais cependant éclairé çà et là par une lune invisible. Ce paysage, tout empreint de mystère et de deuil dans ses parures nocturnes, a failli m'émouvoir. J'ai cru que quelque écho endormi, quelque note lointaine, comme une voix de pâtre au fond d'une vallée, allait s'éveiller dans mon cœur. Je me suis trompé; rien n'a troublé le silence accablant dont j'étais rempli. O nature! me suis-je dit, tu es donc aussi une maîtresse dont on peut se lasser! C'est sur cette triste pensée que je suis entré dans la maison

de notre ami. Je ne vous dirai rien de ce séjour, vous savez que j'exècre les descriptions; c'est un de ces nids destinés à la poésie et à l'amour, presque toujours veufs des hôtes pour lesquels on les a construits.

« Tout le monde était couché; mais on a réveillé Oleski. Il est venu me surprendre dans une grande chambre où l'on m'avait installé déjà, et, après m'avoir embrassé, il s'est assis sur le pied de mon lit. J'avoue que je l'ai trouvé un peu vieilli. Son visage n'a plus cette pureté de lignes que les sculpteurs admiraient tant en lui. Plus d'un cheveu blanc serpente dans cette chevelure de Bacchus. Il s'est aperçu de ce qui se passait en moi, et il m'a dit : « Le temps où l'on voulait me faire poser pour Endymion est passé. La lune me voit tous les soirs sans devenir amoureuse de moi... » Puis il a ajouté sur-le-champ en riant : « Du reste, je ne me soucierais pas d'elle, car j'ai trouvé le seul amour pour lequel je veuille vivre. » C'était là que je l'attendais, et je me suis sur-le-champ écrié :

« — Ainsi, tu es heureux!

« Alors il s'est recueilli un instant, et une pensée pénible a évidemment glissé sous son front. Tu sais qu'aucun mensonge ne pourrait sortir de sa bouche. Il a toujours eu avec un ami la parole franche, généreuse et chaude comme du bon vin. Nous étions d'ailleurs dans une de ces situations où la vérité est un besoin et un plaisir. Seuls au milieu de la nuit, au sortir d'une longue séparation, nous ne pouvions pas refuser au culte de notre amitié la libation de quelques mots expansifs et sincères.

« — Non, me dit-il, je ne puis vraiment pas m'appeler heureux, parce que j'ai l'éternelle inquiétude de tous ceux qui ne portent pas en eux-mêmes leur bonheur. Tu comprends de qui dépendent la tristesse et la joie de toutes mes heures. Quand je vois un nuage sur ses traits, je suis plus désolé qu'un enfant qui aperçoit de grosses nuées dans son ciel du dimanche. Je cherche à la distraire, et je sens les larmes près de me suffoquer.

« Ce qui prouve qu'un cœur d'homme blasé est encore moins dur qu'un cœur de coquette, je me sentis pris d'un élan d'attendrissement.

« — Tu l'aimes donc bien?

« — Je l'aime jusqu'à la folie.

« — Et elle n'est point reconnaissante jusqu'à l'adoration. S'il en est ainsi, je m'indigne et je pars.

« — Ah! mon ami, quoi d'étonnant à ce que par instans elle souffre? Songe donc qu'elle a tout quitté pour moi!

« Pauvre Ladislas! j'avais prévu le cri banal de ce cœur honnête. Qu'avait-elle quitté pour lui, sa Valérie? La marquise d'Éponne avait

perdu depuis long-temps un mari dont elle gardait un souvenir abhorré. Elle n'avait jamais eu d'enfans. Ce tout qu'elle avait abandonné, c'étaient donc les visites entre quatre et six heures, ces soirées où l'on s'amuse si rarement, ces grands bals où il est convenu qu'on s'ennuie toujours, enfin cette série de plaisirs dont on se plaint du matin au soir les uns aux autres. Il faut avouer qu'à ce compte-là Oleski avait tout quitté bien plus qu'elle. Il avait dit adieu, lui, à cette vie pour qui nombre de gens condamnent leurs vieux jours à la solitude, et leur race à l'extinction. Il avait répudié la vie de garçon; mais ni vous ni moi n'y changerons rien : il sera toujours convenu que les femmes, en s'abandonnant à nous, atteignent à l'héroïsme du sacrifice, tandis qu'en nous livrant à elles, nous n'immolons ni un devoir ni un plaisir, nous n'apportons ni une inquiétude ni un trouble dans notre existence. Je n'essayai pas de détruire cette conviction chez Ladislas; d'ailleurs j'ai toujours soigneusement évité de m'attaquer aux lieux communs. Ce sont d'énormes faix que l'on soulève un instant, mais qui retombent sur vous et vous écrasent. Je le laissai donc continuer.

« — Je veux être juste, fit-il en prenant une voix grave et une physionomie pleine d'une mélancolique équité; j'apprécie toute l'étendue de ses sacrifices, et, si je m'afflige souvent, je ne m'irrite jamais. Du reste, elle me fait oublier en quelques minutes des heures de souffrance. C'est toujours cet adorable esprit que tu as connu, ce charme que je n'ai senti qu'en elle. Hier soir, en me tendant une tasse de thé, elle avait une si ravissante attitude, que je me suis mis à ses genoux. Malheureusement je lui ai dit : « Vous êtes pour moi en ce moment, dans notre amoureuse solitude, une apparition de la grace mondaine. » A ce mot, elle est devenue toute rêveuse, et j'ai compris ma cruelle gaucherie.

« Je comprenais, moi, cet intérieur, je n'avais plus besoin d'interroger Oleski.

« Le lendemain de mon arrivée, j'ai déjeuné en tête-à-tête avec Ladislas. Mme d'Éponne était souffrante, et m'a fait dire qu'elle ne paraîtrait qu'au dîner. Je me suis fort bien accommodé de son absence. Notre repas a été animé. Après le lierre et la vigne, point de choses qui s'accordent mieux que le vin et l'amitié. Nous avons oublié un instant, Ladislas, qu'il était le plus amoureux, et moi, que j'étais le plus ennuyé des hommes. Quand, appuyés sur la table en face l'un de l'autre, nous nous sommes mis à fumer, tout le régiment de nos souvenirs, musique en tête, a défilé devant nous. Je retrouvais notre Oleski tel que nous l'avons tous aimé. Rien de fugitif malheureusement et de triste en dernier résultat comme ces apparitions que nous sommes de nous-mêmes à de certaines heures. Tout d'un coup le fan-

tôme s'évanouit, et nous découvre l'homme réel avec les infirmités d'ame et de corps dont l'a affligé le temps. Entraîné par cette vérité qui sort de la cave bien plus souvent que des puits, je dis brusquement à Ladislas je ne sais quoi de très tendre pour lui, mais d'assez dur pour ses amours. Sur-le-champ son front pâlit, ses yeux prirent une expression sombre, et j'eus de nouveau devant moi Ladislas l'amoureux, le fatal Ladislas, le Ladislas que l'on nous a pris et que l'on nous a changé.

« Je la vis enfin, la femme aux funestes sortiléges. Valérie n'a point vieilli. Son visage n'a pas pris une ride, sa taille a toute son élégance, et cependant, est-ce un jeu bizarre de mon esprit? je n'ai plus retrouvé la marquise d'Éponne telle que j'étais habitué à la rencontrer chaque soir autrefois. Il m'a semblé qu'il s'était fait en elle une mystérieuse altération. D'abord sa toilette m'a paru beaucoup trop recherchée pour une réunion de trois personnes au fond d'une villa de la Suisse. Il y avait dans sa chevelure une rose, et autour de ses épaules des dentelles qui m'ont semblé d'un caractère fâcheusement andaloux. En cherchant à débrouiller mes impressions, je me suis aperçu que je lui trouvais quelque chose de l'actrice. Quand on s'éloigne du monde, on tourne à une simplicité primitive ou à une affectation théâtrale. Je vis sur-le-champ que la solitude avait produit les effets les plus opposés sur le héros et sur l'héroïne du roman ouvert devant moi.

« C'est un quart d'heure seulement avant le dîner que Valérie est descendue au salon. Notre abord a été tout simplement des plus gênés. Elle avait l'air d'un banquier que l'on revoit après une faillite. Comme en définitive elle ne m'a rien emporté, pas même une distraction, car ni son esprit ni sa beauté ne m'ont jamais été sympathiques, j'aurais voulu pouvoir lui dire : — Mais je ne vous en veux pas, je ne vous en ai pas voulu un instant; ce n'est pas à moi que vous avez fait banqueroute. — Malheureusement j'ai été obligé de le prendre d'abord sur un ton fort cérémonieux. Elle m'a interrogé sur mon voyage. Je n'appartiens pas aux deux seules classes de voyageurs que j'aie encore rencontrées; je ne recueille ni les aventures de mes malles ni les impressions de mon cœur. Je n'avais donc à lui faire qu'une réponse fort concise. Je ne voulais point parler de Paris, puisque c'était là le douloureux souvenir qu'il fallait avant tout conjurer sur les bords du lac de Genève. Nous étions pris par un de ces silences qui sont froids à vous enrhumer, quand nous nous sommes mis à table.

« Le dîner a été moins lugubre que je ne le redoutais. Par une heureuse inspiration, j'avais mis dans ma voiture, au nombre des romans destinés à charmer mon voyage, *Delphine* et *Corinne;* j'ai fait une tirade sur Mme de Staël, et Valérie s'est un peu animée. Mme de Staël est

une sorte de Byron féminin qui exercera toujours, comme l'auteur de *Childe-Harold*, une puissance mystérieuse sur certains esprits. Elle aussi aura éternellement une école où l'on copiera avec plus ou moins de bonheur les traits saillans et originaux de sa vie. Ladislas, par une bizarrerie qu'on retrouve chez plus d'une nature, aime tout ce qui tient aux arts et déteste tout ce qui, de près ou de loin, touche à la littérature. Il ne se mêlait pas à notre conversation, mais il jouissait de voir le sourire sur les lèvres de Valérie. Après le dîner, la glace était rompue, comme on dit, et ces mille incidens qui naissent d'une conversation une fois engagée nous ont occupés toute la soirée. Mme d'Éponne m'a dit en se retirant : — Il y a long-temps que je n'avais fait de tels excès de causerie; je croyais qu'il y avait des choses dont je ne devais plus parler. — J'ai regardé Oleski avec inquiétude. Je crois qu'il n'avait pas entendu cette phrase fort peu obligeante pour lui. Il semblait heureux. Mon intimité avec Valérie a l'air de lui faire plaisir. Il pense avec grande raison que je suis à coup sûr de tous les hommes celui dont il pourrait le moins être jaloux. Cette histoire de Châteauneuf et de Ninon, qui, dans leur quatre-vingtième année, imaginèrent un beau soir de se parler d'amour, serait, auprès d'une liaison entre Mme d'Éponne et moi, la moins bizarre des aventures. C'est plus d'un siècle que nous avons l'un pour l'autre. Nous sommes Philémon et Baucis devenus arbres après s'être connus de tout temps et ne s'être jamais aimés. »

IV.

« Imaginez que je lui ai dit à elle-même cette sottise qui terminait ma dernière lettre. Voici comment la chose est advenue. Ladislas est entré hier matin dans ma chambre. — Mon cher Tevelham, s'est-il écrié en riant, je vais te donner une preuve de confiance dont, je l'espère, ton amitié sera flattée, et ton amour-propre ne souffrira pas. Je vais passer vingt-quatre heures à Genève, où m'appellent des conférences avec un homme d'affaires. Je te laisse seul avec Valérie.—Il y a donc quelque chose de fatal, fis-je en regardant Ladislas, dans l'habitation régulière et continue d'un homme avec une femme, quelle qu'elle soit. L'amant qui vit conjugalement avec sa maîtresse tournera toujours au mari. Enfin tu te trouves avoir raison cette fois. Je respecterai ton bonheur... — Qui ne serait pas le mien, allais-je ajouter; mais je jugeai prudent de m'arrêter dans le sentier glissant de la plaisanterie. Je serre la main à Ladislas; il s'en va, et me voici maître du logis.

« On m'a laissé déjeuner tout seul avec un vieux vin qui m'a tenu fidèle compagnie. J'ai dormi dans la journée; à quatre heures, en pas-

sant près du salon pour aller faire une promenade dans le parc, j'ai entendu des accords de piano; c'était Valérie jouant une valse. J'ai marché jusqu'à elle sur la pointe des pieds; elle était placée de manière à me tourner le dos, mais il y avait une glace devant elle. A un imperceptible mouvement de sa tête, j'ai compris qu'elle m'avait vu et qu'elle allait feindre la surprise. En effet, son jeu s'est ralenti et a pris quelque chose de plaintif, quand tout à coup elle s'est retournée avec un léger cri; elle avait dans les yeux des larmes qu'elle a rendues encore plus visibles en les essuyant brusquement. — Ah! fit-elle, pourquoi êtes-vous entré ainsi? Vous devez bien comprendre qu'il y a des momens où je souffre; mais je ne veux point qu'on me voie dans un de ces momens-là. — Ce disant, elle se leva prestement et alla s'asseoir sur un petit canapé où je pris place auprès d'elle. J'avais déjà jugé la situation. Je m'étais trompé en pensant que Valérie rejetterait la pensée de toute coquetterie avec moi. A Paris, nous nous étions toujours évités par cette excellente raison, que nous n'avions rien à nous apprendre, que les analogies mêmes de nos deux natures étaient pour nous une source d'ennui. Un soir seulement, où il était question de proverbe, Mme d'Éponne m'avait interpellé. — Nous pourrions, m'avait-elle dit, jouer un proverbe à nous deux qui s'appellerait *à corsaire corsaire et demi*.— Je lui avais répondu fort gravement: — Je serais le corsaire et demi, madame. — Sur quoi, elle m'avait répliqué d'assez méchante humeur : — Ce mot-là ne me le ferait point croire. Il sent furieusement la vieille méthode de ces roués qui débutent dans leurs attaques par l'aplomb, la superbe, l'abus étourdissant de la confiance. — J'aurais pu contre-répliquer à mon tour; mais je m'étais éloigné silencieusement. Telle avait été notre unique escarmouche. Aujourd'hui, dans le désœuvrement de la solitude, elle s'attaquait franchement à moi. Dès le lendemain de mon arrivée, les hostilités commençaient et commençaient vivement. Je résolus de les faire cesser.

« — Écoutez, lui dis-je : Ladislas est parti ce matin; nous voilà condamnés à un tête-à-tête que vous ne savez comment remplir. Vous avez envie de jouer avec moi le proverbe dont vous m'avez parlé un soir. Vous rappelez-vous ce souvenir? Je ne sais pas lequel des deux corsaires serait vainqueur, si le combat que vous m'offrez avait lieu; mais le bonheur de notre pauvre Oleski pourrait bien périr dans l'action. Ce brave garçon, quoiqu'il soit de nous trois le plus avancé dans la vie, croit encore à maintes choses dont nous avons depuis longtemps reconnu le néant. S'il pouvait un instant seulement se défier de moi, se plaindre de vous, il éprouverait un désespoir dont la seule pensée m'effraie. Les deux fantômes que lui présentent ses heureuses visions, l'amitié et l'amour, lui sembleraient envolés de ce monde. Il

se trouverait dans de plus épaisses ténèbres que celles qu'a chantées Byron. Et pourquoi lui donnerions-nous ce chagrin? Ah! s'il nous était possible d'acheter, en oubliant notre ami, une nouveauté, même une nouveauté fatale comme celle dont Ève a fait la conquête, ma foi, je dirais avec ivresse : Oublions-le, ce digne Oleski! Oui, vous savez que je le dirais. Malheureusement la nouveauté n'a rien à démêler avec nous. Nous nous connaissons tellement que nous en avons eu pendant long-temps de l'humeur l'un contre l'autre. Si je pleurais, vous me diriez à quel procédé sont dues mes larmes, et je pourrais vous dire, moi, où vous ferez tel geste, où vous aurez tel sourire, où votre voix prendra telle inflexion. Tenez, je ne sais même pas depuis quelle époque je vous connais, tant notre connaissance est ancienne et profonde, et je finis par ce que je vous ai écrit déjà. » J'avais soulagé mon cœur et rendu toute ma pensée.

« Valérie était décidée à ne pas laisser échapper l'occasion de se retrouver pendant quelques heures en pleine coquetterie, et ma tirade fut perdue; elle aurait pu ou rire ou se fâcher, ce qui peut-être bien, du reste, n'eût rien changé à la marche qu'au bout d'un certain temps devait suivre notre entretien. Elle ne se donna pas la peine de modifier son premier plan. Quand j'eus fini de parler, elle leva deux grands yeux tristes et distraits qu'elle avait tenu baissés pendant mon discours, me jeta un long regard, et me dit comme au sortir d'une rêverie où ma parole n'eût point pénétré :

« — En vérité, je vous demande pardon de ma maussaderie; ne venez-vous pas de dire que nous nous connaissons depuis long-temps? Oui, notre connaissance est ancienne, vous avez raison, et je devrais avoir un visage plus souriant pour fêter un ami. Que voulez-vous? quand je tombe dans un de ces cruels accès d'humeur noire, je ne sais plus comment en sortir.

« — Allons, pensai-je, le rôle de confident et de consolateur m'est décidément imposé. Je ne me résignai pas sur-le-champ toutefois. Je songeai encore à une lutte; mais je devais bientôt succomber.

« Le dîner fut court. Valérie appartenait à l'ancienne école des femmes qui ne mangent pas, c'est-à-dire qui mangent avec distraction et rapidité. Elle faisait disparaître ce qu'on lui servait par une véritable prestidigitation, et se trouvait ensuite devant vous, le regard éthéré, l'assiette vide, comme Ariel obligé d'assister au repas de Caliban. Ce n'est pas du reste assurément que je veuille blâmer sa méthode. J'aime encore mieux cette manière que le procédé plus moderne des femmes qui se livrent avec ostentation au gros appétit, sous prétexte de haine contre les héroïnes de roman. Le dîner fini, nous voici tous deux pour de longues heures dans un grand salon, seuls.

avec un piano, des vases de fleurs et toutes les pensées qui naissaient naturellement du lieu et de la situation.

« Je vous fais en ce moment-ci la plus complète des confessions. Ce n'était pas assurément le désir d'ajouter à ma vie un chapitre à la Crébillon qui me tourmentait en regardant Mme d'Éponne. Si ce mouvement s'était passé en moi, je vous le dirais bien franchement. Le fait est qu'en rendant justice aux graces de Valérie, je ne me sentais attiré vers elle par aucun de ces ardens et rapides entraînemens chers à la galanterie du siècle dernier. Si vous voulez comprendre ce que j'éprouvais, imaginez-vous un braconnier qui s'est fait sur son hasardeux passe-temps les plus persuasives homélies, qui s'est juré de traverser les bois sans regarder le tracé des lièvres, ni écouter le chant des perdrix, et qui se trouve à l'écart, avec son fusil, devant une pièce de gibier. Je me sentis saisi par la toute-puissance de l'habitude, par la fatalité du métier : je m'assis à côté de Valérie, qui s'était replacée sur le sofa où nous étions avant le dîner.

« — Tenez, lui dis-je, pourquoi essaierais-je de lutter et mettrais-je ma pauvre cervelle à la torture pour vous entretenir de tout ce qui ne m'intéresse pas, quand je sens toutes mes pensées se transformer en mots brûlans sur mes lèvres pour vous parler de ce qui a toujours été l'unique intérêt de ma vie? Je n'étais pas assurément plus sot que bien d'autres. Je suis d'un pays où l'on s'enivre des triomphes de la parole, et où j'avais le droit, par ma naissance, de transformer en harangue chacune de mes pensées sur la chose publique; je n'ai jamais prononcé deux phrases de suite devant vingt hommes réunis. On m'offrirait demain la gloire de Pitt, que je la repousserais. Mon ambition a été uniquement ceci, de trouver un jour chez une femme un cœur qui renfermerait le secret que les savans cherchent dans l'étude et les saints dans la foi...

« Elle m'interrompit en riant. — Nous le jouons donc enfin, notre proverbe. Vous êtes Faust, n'est-ce pas? eh bien! je suis Fausta. Ce que vous cherchez, c'est une pierre philosophale à laquelle vous donnez le nom de l'amour; c'est là ce que moi je cherche aussi. Seulement, pour arriver à l'or qu'ils rêvaient, savez-vous ce que les alchimistes jetaient dans leurs fourneaux?

« — De l'or, lui dis-je.

« — Précisément. Eh bien! pour arriver à l'amour que nous rêvons, nous aurions besoin d'avoir à dépenser de l'amour. Or ce qui nous a manqué à tous deux, c'est de pouvoir aimer.

« Je me mis à rire à mon tour : c'est sur ce mot si vrai que nous aurions dû nous arrêter. Malheureusement on ne s'arrête pas dans le chemin où nous étions. Mme d'Éponne avait eu, comme moi, son élan

de franchise. Cette franchise même devint un instrument de sa coquetterie. Ce n'est pas vous que j'ai besoin d'initier à toutes les contradictions, à tous les caprices, aux longs détours et aux brusques transitions, à la série d'accidens, en même temps fatale et imprévue, de ces entretiens où les filles d'Ève luttent d'agilité et de souplesse avec le serpent. Le déplorable résultat de tout ce qui fut dit entre Valérie et moi, le voici : c'est qu'au bout de quelques heures deux êtres incapables d'aimer qui que ce soit et surtout de s'aimer entre eux, deux êtres que ne poussaient l'un vers l'autre ni la mystérieuse inspiration du cœur ni l'irrésistible transport des sens, deux êtres qui se jugeaient avec sagacité en se jugeant sévèrement, s'unissaient sur les débris d'un bonheur qu'ils auraient dû tenir pour sacré. Quand je me retirai chez moi, j'eus une douloureuse vision d'Oleski. Je songeai à la noble et vraie passion dont le matin encore j'étais le confident. A quoi était sacrifiée la sincère affection de cette ame droite? Aux factices habitudes de deux esprits pervertis. Ainsi va ce monde depuis longtemps. La félicité d'Oleski sera une ruine de plus parmi ces innombrables ruines de joie, d'illusion, de confiance où des cœurs cruels et désenchantés abritent de froides amours. »

V.

« Je vous écris avec précipitation, avec colère, avec désespoir. Tout cela tient à un même motif que je veux sur-le-champ vous dire. Je serai soulagé quand je vous aurai fait cet aveu. Dans quelques heures, j'aurai enlevé Mme d'Éponne. Je vous vois d'ici un air qui m'irrite. Eh bien! oui, je l'aurai enlevée. J'aurai mis dans la vie d'Oleski la plus brûlante des douleurs et dans ma vie le plus écrasant des ennuis. La fatalité l'aura voulu, cette fatalité que nous créent en devenant une puissance invincible les forces combinées de nos sottises et de nos passions. Je vous raconterai ce qui est arrivé, autant que me le permettront les souvenirs ardens et confus dont je suis assailli en ce moment.

« Depuis quelques jours, je ne songeais plus qu'à quitter la maudite villa d'Oleski; mais, toutes les fois que j'annonçais mon départ, c'étaient chez Valérie des emportemens devant lesquels je reculais. Elle en était venue à tout me dire sur la lassitude désespérée qu'elle avait de notre pauvre ami. — Non, s'écriait-elle, je ne puis pas supporter la pensée que vous me laissiez ici enchaînée à cet homme dont un caprice insensé m'a fait la compagne. Vous me dites qu'il m'aime : eh bien! je lui en veux de m'aimer; son fatigant, son oppressif amour,

c'est une chasuble de plomb qu'il m'a jetée. Je ne suis pas encore damnée pour endurer un pareil supplice. Ses expressions, ses paroles, son silence, en lui tout me fait mal. Il est bon, me répétez-vous sans cesse; que sa bonté lui inspire donc le désir de me voir heureuse, c'est-à-dire loin de lui! Édric, c'est avec vous que je veux vivre. Vous n'êtes pas bon, vous, à ce que vous dites; au moins vous êtes intelligent, ce qui vaut mieux. Si, ce qui est bien invraisemblable, je souffrais parce que vous m'aimeriez trop, parce que vous m'auriez trop aimée, vous ne viendriez pas m'offrir pour remède de m'aimer encore davantage! Tenez, je ne puis le comparer qu'à ce paysan de l'autre jour à qui je disais : « Je suis lasse de votre affreux laitage, il m'a rendue malade, » et qui me répliquait : « Prenez-en tous les matins, madame, vous vous y accoutumerez. »

« Je lui répondais que sa liaison avec Oleski était assurément un malheur, mais que c'était un malheur irréparable; que le monde, dont elle avait déjà tellement blessé tous les instincts, irrité toutes les passions, ne lui pardonnerait jamais un second scandale. « Le monde, me disait-elle avec raison, n'en suis-je pas à jamais séparée? Les voies où je suis engagée ne sont pas les siennes, il ne peut pas avoir la prétention de m'y guider. Mon Dieu! Édric, vous pensez sur ce point comme moi, seulement vous voudriez me laisser me débattre avec ma destinée. Vous craignez que je ne devienne votre Ladislas. Vous vous trompez; je ne vous tourmenterai jamais comme il me tourmente. Si un jour vous souffrez trop auprès de moi, quoiqu'en vérité je me croie destinée à vous aimer, oui, vous avez beau sourire, quoique je vous aime, je vous saurai gré de ne pas me cacher votre souffrance; je ne tomberai pas à vos genoux en criant : « Je veux ton amour! » je vous dirai : « J'y consens, avise au salut de ta liberté! »

« Tandis qu'elle me tenait ces discours, Oleski me rendait fou de son côté. Chaque jour, il me faisait des confidences déchirantes. Il me racontait toutes les froideurs, tous les caprices qu'il était obligé d'essuyer, et me demandait ce qu'il devait faire pour rendre un peu de bonheur à sa vie. Je restais muet. Lorsqu'il pleurait, j'aurais presque pleuré avec lui. Je n'ai jamais eu un cœur vraiment égoïste après tout, quoique j'aie depuis bien long-temps un esprit désabusé. J'aurais voulu pouvoir remédier aux souffrances de ces deux êtres entre lesquels j'étais venu me placer. Je comprenais Valérie et je plaignais Ladislas. Quant à moi, je m'accusais. Un beau jour, j'éprouvai une nouvelle espèce de chagrin à laquelle je devais m'attendre. Je m'aperçus qu'Oleski était jaloux, et rien n'était plus douloureux que la manière dont il exprimait sa jalousie. Il avait l'air d'implorer ma pitié, de me demander grace pour la seule joie qu'il pût avoir encore dans ce

monde. Je me rappelle surtout qu'une fois, il y a de cela bien peu de temps, j'éprouvai, en jetant les yeux sur lui, un véritable serrement de cœur. Après un mot de Mme d'Éponne dont il avait été justement alarmé, son regard s'attacha sur moi avec une expression suppliante. Il semblait me dire : « Ne te mets pas devant mon dernier rayon de soleil. »

« Or vous connaissez comme moi l'impatiente et vaillante nature d'Oleski; mais cette humilité, cette douceur tiraient leur source, chez cette ame vaincue par la passion, du besoin de garder à tout prix sa tendresse; puis en cela peut-être il y avait aussi un peu d'affection pour moi. J'étais résolu de céder à cette prière quand est survenue la catastrophe qui a décidé de notre sort à tous. Ce matin, Ladislas nous a proposé une promenade sur le lac. Les plaisirs champêtres n'ont jamais été trop de mon goût; je crois que Valérie ne les apprécie pas beaucoup plus que moi. Puis le temps n'avait rien d'engageant : le ciel était sombre, l'air froid. Toutefois Ladislas insista avec tant d'énergie, que je fus obligé d'accepter cette promenade à la Saint-Preux. A peine fûmes-nous éloignés du rivage, que le ciel devint tout-à-fait orageux. Les tempêtes sur le lac de Genève sont souvent aussi dangereuses que sur la mer. Mme d'Éponne voulait regagner la terre; Oleski voulut continuer la promenade. Je le regardai, et, je dois l'avouer, je lui trouvai une sorte d'expression sinistre. Il avait le visage très pâle, et dans le regard quelque chose de résolu. Il me sembla que Valérie avait peur, et il me vint de singulières pensées. Je n'eus point du reste le temps de faire de longues réflexions. Oleski tenait le gouvernail; notre rameur était un domestique qui lui était tout dévoué.

« Soudain un brusque mouvement, dont je ne me suis pas encore rendu compte, fut imprimé à notre bateau, et nous voilà tous les trois dans le lac. Malheureusement notre roman ne devait pas avoir encore son dénoûment. Au bout de quelques instans, nous étions tous hors de péril. Une embarcation qui passait près de la nôtre avait vu notre naufrage. J'y déposai Valérie, que j'étais parvenu à saisir. Chose étrange, Ladislas, si célèbre entre tous les nageurs par son agilité, sa force et son audace, fut celui de nous qui resta le plus long-temps sous l'eau. Son domestique et un marinier du lac le retirèrent évanoui. Il dit, quand il put parler, qu'il avait été pris par une crampe. On le porta dans sa maison, où, depuis cette après-midi, il est en proie à une fièvre ardente. Pendant qu'il lutte contre le mal, voici ce qui se passe chez lui.

« Il y a quelques heures, Valérie est entrée dans ma chambre d'un air et d'un pas de fantôme. Elle m'a pris le bras tout comme la statue du commandeur, et elle m'a dit : « Édric, il faut que nous partions cette nuit! » Je me suis exclamé comme vous pouvez l'imaginer, je lui

ai représenté qu'il y avait quelque chose de monstrueux à quitter en ce moment Ladislas, que ce serait lui porter un coup dont infailliblement il mourrait. « Le coup, a-t-elle répondu, est porté; Ladislas sait que je vous aime et que j'ai été à vous. Il le sait depuis ce matin, et c'est pour cela qu'aujourd'hui il nous a proposé cette funeste promenade, où il voulait mourir et se venger. En me repoussant de son chevet, il m'a tout dit. »

« Vous comprenez maintenant comment cette femme a triomphé. Mon devoir m'est impérieusement tracé, puisque le malheur veut qu'il y ait devoir pour moi en cette aventure. Ce n'est pas moi qui enlève, je suis enlevé. J'aurais pu si paisiblement me brûler la cervelle, il y a de cela un mois à peine! Et Oleski!... S'il se tue, lui, ce sera avec un affreux désespoir. Quand on souffre d'un amour comme le sien, il semble que dans la mort elle-même on ne trouvera point d'asile, qu'on y sera toujours poursuivi d'un même regard, contre lequel il n'y a pas de ténèbres. Comme il méritait de ne pas avoir Valérie pour maîtresse et moi pour ami! »

VI.

Je ne crois pas que, depuis cette dernière lettre, Tevelham ait écrit à personne. Mme d'Éponne et lui allèrent chercher en Amérique la distraction, ce pâle fantôme que poursuivent souvent, même sans espoir de le rencontrer, ceux qui ont renoncé à l'éblouissante vision du bonheur. On sait comment ce couple a fini. Oleski est mort dans un couvent d'Italie. Malgré ce qu'il y eut d'énergique dans son amour, je ne suis pas sûr qu'il eût jamais voulu se noyer avec Tevelham et Valérie. J'ai entendu dire, je ne sais trop comment, que l'accident du lac était bien un véritable accident. Mme d'Éponne aurait donné à cette aventure la sombre explication qui détermina Tevelham à l'enlever. La scène entre elle et Ladislas l'éloignant de son chevet serait une scène de son invention. Oleski n'aurait appris la mort de toutes ses illusions qu'après le départ des deux fugitifs. Je donne ces conjectures pour ce qu'elles sont. Tout l'intérêt de ce récit, c'est, suivant moi, la réalité. J'ai recueilli une mélodie de ce mystérieux instrument qu'on appelle le cœur humain. L'air est exactement noté : que chacun en apprécie à son gré le sens et l'harmonie.

PAUL DE MOLÈNES.

BEAUMARCHAIS

Sa Vie, ses Écrits et son Temps.

J'entrai un jour, conduit par un petit-fils de Beaumarchais, dans une maison de la rue du Pas-de-la-Mule, et nous montâmes dans une mansarde où personne n'avait pénétré depuis bien des années. En ouvrant, non sans difficulté, la porte de ce réduit, nous soulevâmes un tourbillon de poussière qui nous suffoqua. Je courus à la fenêtre pour avoir de l'air; mais, de même que la porte, la fenêtre avait si bien perdu l'habitude de s'ouvrir, qu'elle résista à tous mes efforts; le bois gonflé et altéré par l'humidité menaçait de s'en aller par morceaux sous ma main, lorsque je pris le parti plus sage de casser deux carreaux. Nous pûmes enfin respirer et jeter les yeux autour de nous. La petite chambre était encombrée de caisses et de cartons remplis de papiers. J'avais devant moi, dans cette cellule inhabitée et silencieuse, sous cette couche épaisse de poussière, tout ce qui restait de l'un des esprits les plus vifs, d'une des existences les plus bruyantes, les plus agitées, les plus étranges qui aient paru dans le siècle dernier; j'avais devant moi tous les papiers laissés, il y a cinquante-deux ans, par l'auteur du *Mariage de Figaro*.

Lorsque la superbe maison bâtie par Beaumarchais sur le boulevard qui porte son nom fut vendue et démolie, les papiers du défunt furent transportés dans une maison voisine et enfermés dans le cabinet où je les ai trouvés. La présence d'une brosse et de quelques gants destinés à préserver les mains de la poussière indiquait qu'on était venu autrefois de temps en temps visiter ce cabinet. Peu à peu les visites étaient devenues plus rares, la mort avait enlevé successivement la

veuve et la fille de Beaumarchais; son gendre et ses petits-fils, très dévoués à sa mémoire, mais plus occupés des affaires de ce monde que des questions de littérature et d'histoire qui se rattachent à son nom, avaient laissé dormir en paix tous ces papiers, attendant une occasion favorable de les mettre au jour (1). Et c'est ainsi que des documens précieux, c'est ainsi que tous les souvenirs d'une carrière extraordinaire étaient restés enfouis dans une cellule abandonnée, dont l'aspect m'inspirait une mélancolie profonde. En troublant le sommeil de ce tas de papiers jaunis par le temps, écrits ou reçus autrefois, dans le feu de la colère ou de la joie, par un être duquel on peut dire ce que Mme de Staël a dit de Mirabeau, par un être *si animé, si fortement en possession de la vie,* il me semblait que je procédais à une exhumation; il me semblait voir une de ces tombes du Père-Lachaise qui, vers la seconde ou troisième génération, se couvrent de ronces pour nous rappeler sans cesse l'oubli qui nous suit sur cette terre où nous passons si vite.

Cependant une partie de ces papiers était classée avec soin : c'était celle qui a trait aux affaires si nombreuses et si variées de Beaumarchais comme plaideur, négociant, armateur, fournisseur, entrepreneur, administrateur (2). La partie des papiers offrant un intérêt biogra-

(1) M'étant occupé déjà de Beaumarchais à l'époque où j'ai eu l'honneur de suppléer pour la première fois M. Ampère dans la chaire de littérature française au Collége de France, j'avais depuis long-temps le projet de publier le résultat de mes études; mais je n'avais à ma disposition que des documens plus ou moins connus, lorsqu'un hasard heureux m'a mis en rapports avec MM. Delarue, gendre et petit-fils de l'auteur du *Mariage de Figaro,* qui ont bien voulu, avec une obligeance dont je ne saurais être assez reconnaissant me confier tous les papiers de leur beau-père et aïeul, en me laissant d'ailleurs une liberté entière de mise en œuvre et d'appréciation dont je n'abuserai pas, mais sans laquelle il me serait impossible d'écrire une page.

(2) Devenu riche et jouissant de la réputation d'un homme universel, Beaumarchais voyait affluer chez lui tous les plans, tous les projets qui s'élaboraient dans chaque cervelle, et qui venaient solliciter son concours. On peut s'en faire une idée par la nomenclature suivante qui n'embrasse que le contenu d'un *seul* carton.

État des différens projets soumis aux lumières de M. de Beaumarchais.

Projet d'emprunt pour M. le duc de Chartres. 1784. — Copie des lettres patentes qui autorisent M. le duc de Choiseul à emprunter 400,000 fr. 1783. — Projet d'un cours universel de législation criminelle. — Observation sur le moyen d'acquérir des terrains au Scioto. — Mémoire pour les propriétaires associés de l'enclos des Quinze-Vingts. — Notes sur l'existence civile des protestans en France. — Projet d'un emprunt également utile au roi et au public. — Prospectus d'un moulin à établir à Harfleur. — Projet de commerce de l'Inde par l'isthme de Suez. — Mémoires sur la conversion de la tourbe en charbon et avantages de cette découverte. — Mémoires tendant à donner au roi vingt vaisseaux de ligne et douze frégates pour servir à convoyer le commerce avec les colonies. — Mémoire sur la plantation de la rhubarbe. — Prospectus d'une opération de finance ou emprunt couvert en forme de loterie d'état. — Projet d'un bureau d'échange et d'une caisse d'accumulation. — Projet d'un pont à l'Arsenal. — Ce projet, aujourd'hui réalisé, est un de ceux qui occupèrent beaucoup la vieillesse de Beaumarchais.

phique, littéraire ou historique était beaucoup plus en désordre; on voyait que le classement avait été confié au caissier Gudin, commis zélé, mettant *les affaires* en première ligne. Ainsi, après avoir déterré çà et là les manuscrits des trois drames et de l'opéra de Beaumarchais, nous avions vainement cherché un manuscrit du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, lorsqu'en faisant ouvrir par un serrurier un coffre dont la clé était perdue, nous découvrîmes les deux manuscrits au fond de ce coffre sous une masse de papiers inutiles (1). A côté se trouvait un mouvement de montre ou de pendule exécuté en cuivre sur un grand modèle et portant l'inscription suivante: *Caron filius ætatis* 21 *annorum regulatorem invenit et fecit* 1753. C'était la première invention par laquelle le jeune horloger Beaumarchais débuta dans la vie. La juxtaposition dans la même caisse de ces deux objets si différens, du *chef-d'œuvre* de l'horloger et des deux chefs-d'œuvre de l'auteur dramatique, avait quelque chose d'assez piquant; c'était comme une réminiscence de je ne sais plus quel monarque de l'Orient qui plaçait dans le même coffre ses habits de berger et son manteau royal. Au fond de cette caisse se trouvaient aussi quelques portraits de femmes. L'un d'eux, très petite miniature représentant une belle dame de vingt à vingt-cinq ans, était enveloppé dans un papier portant ces mots d'une écriture fine et un peu griffonnée: *Je vous rends mon portrait*, — gracieux et fragiles débris, moins fragiles encore que nous, puisqu'ils nous survivent! Qu'est devenue cette belle personne d'il y a quatre-vingt-sept ans? (Je dis quatre-vingt-sept ans, parce que j'ai reconnu l'écriture qui remonte à 1765.) Qu'est devenue cette belle personne qui, pour sceller une réconciliation sans doute, écrivait: « Je vous rends mon portrait? »

Dictes-moi où, ne en quel pays
Est Flora la belle Romaine,
Archipiada ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine?
Écho parlant quand bruyt on maine
Dessus rivière ou sus estan

(1) Ces deux manuscrits sont deux copies, mais remplies de corrections, d'additions et de changemens qui sont tous de la main de Beaumarchais. Ce sont ces manuscrits qui paraissent avoir servi à la première représentation de chacune des deux pièces. Les changemens sont nombreux, surtout dans *le Barbier de Séville*, dont les deux derniers actes, le quatrième et le cinquième, furent fondus en un seul entre la première et la seconde représentation. On a ici ces deux actes tels qu'ils furent d'abord conçus par Beaumarchais. Divers autres brouillons relatifs à ces deux pièces, les brouillons d'*Eugénie*, des *Deux Amis*, de *la Mère coupable*, des *Mémoires contre Goëzman*, dont plusieurs parties sont refaites jusqu'à trois fois de la main de Beaumarchais, permettent enfin de mettre un terme à cette ridicule question soulevée encore de nos jours : savoir si Beaumarchais est bien réellement l'auteur de ses ouvrages.

Qui beaulté eut trop plus qu'humaine?
Mais où sont les neiges d'*antan* (1)?

Parmi les documens précieux que contenait ce cabinet, plusieurs paraissaient avoir été mis en ordre par Beaumarchais lui-même avec l'intention de s'en servir pour la rédaction des mémoires de sa vie, et on voyait en même temps qu'après avoir conçu ce projet, il y avait ensuite renoncé. Ainsi, sur un dossier volumineux contenant sa correspondance avec M. de Sartines (2) et le détail de ses voyages comme agent secret de Louis XV et de Louis XVI, on lit ces mots écrits de sa main: *Papiers originaux remis par M. de Sartines, matériaux pour les mémoires de ma vie;* plus bas est écrit de la même main: *inutiles aujourd'hui.* C'est-à-dire que Beaumarchais dans sa vieillesse, sous la première république, laissant à sa fille des affaires embarrassées et des procès avec le gouvernement existant, avait sans doute craint de lui nuire et peut-être aussi de nuire à sa propre mémoire en mettant au jour ses antécédens monarchiques et spécialement la partie de sa vie où il fut directement au service de Louis XV, de Louis XVI et de leurs ministres.

Quoi qu'il en soit, l'examen des papiers laissés par Beaumarchais fait vivement regretter qu'il n'ait pas donné suite au projet de raconter lui-même les péripéties étranges d'une existence mêlée à tous les événemens de son temps. De tous les hommes fameux du XVIIIe siècle, il est peut-être celui sur lequel on a débité le plus de fables, tandis que les faits de sa vie n'ont été connus du public que par les détails qu'il a semés çà et là dans des mémoires judiciaires dont la forme apologétique et les réticences obligées mettent le lecteur en garde et ne satisfont que très incomplétement sa curiosité.

Tout ce qui a été écrit de plus exact depuis cinquante ans sur la vie de l'auteur du *Mariage de Figaro* est puisé à la même source, c'est-à-dire emprunté au travail publié par La Harpe en 1800, et qui fait partie de son *Cours de Littérature* (3). Dans le chapitre consacré à Beaumarchais, et qui est un des meilleurs de l'ouvrage, La Harpe, reconnaissant avec raison qu'ici l'homme est supérieur à l'écrivain, donne un peu plus d'extension à la partie biographique de son sujet qu'il n'a coutume de le faire pour les autres auteurs; mais, soit qu'au lendemain de la mort de Beaumarchais ses papiers ne fussent pas encore inventoriés,

(1) D'*antan*, de l'an passé. Voir la ballade des *Dames du temps jadis*, par Villon.

(2) Lieutenant-général de police sous Louis XV et ministre de la marine sous Louis XVI.

(3) Il y a ici une exception à faire pour une étude sur Beaumarchais publiée récemment par M. Sainte-Beuve. L'éminent écrivain, sachant que j'avais entre les mains des documens inédits, a bien voulu me demander des informations, et je lui ai communiqué, avec une prudence amplement justifiée par l'éclat de son talent, quelques détails nouveaux dont il a tiré un excellent parti.

soit que La Harpe n'ait pas cru devoir pénétrer trop avant dans une existence liée à celle d'une foule de personnes qui vivaient encore au moment où il écrivait, il est certain qu'il s'en est tenu à quelques informations générales recueillies auprès de la veuve du défunt, et que, sous le rapport biographique, son travail n'est qu'une ébauche où il n'y a presque pas une date, pas un détail précis, et où les faits principaux sont à peine indiqués, sans compter quelques erreurs assez graves religieusement reproduites par tous les biographes. Il n'est pas moins incontestable que le travail de La Harpe a été, pour la réputation si attaquée de Beaumarchais, une véritable bonne fortune. Appréciateur sévère et parfois trop rigoureux de l'auteur dramatique, l'aristarque du *Cours de Littérature* rend aux qualités de l'homme, qu'il a connu, une justice qui ne saurait être suspecte de partialité; car La Harpe, alors converti, était devenu très hostile non-seulement aux écrits, mais aux écrivains du XVIIIe siècle : l'exception inattendue qu'il fait en faveur de Beaumarchais, les éloges qu'il accorde à son caractère, la chaleur avec laquelle il réfute le premier cet amas de calomnieuses noirceurs accumulées sur la tête d'un homme dont la vie ne fut qu'un combat, n'ont pas peu contribué à empêcher les écrivains sérieux qui sont venus après lui de juger l'auteur du *Mariage de Figaro* sur les accusations souvent atroces et sur les diatribes de ses nombreux adversaires.

Voici, du reste, un extrait d'une lettre inédite de La Harpe adressée à Mme de Beaumarchais six mois après la mort de son mari, le 1er décembre 1799, au moment où le critique s'occupait de rédiger son travail. Cette lettre prouve la spontanéité et la sincérité des sympathies exprimées par La Harpe, sympathies qui étonnèrent quelques personnes à l'époque où parut le onzième volume du *Cours de Littérature*.

1er décembre.

« ..... Mon opinion, écrit La Harpe, sur l'excellent époux que vous regrettez, avait dès long-temps prévenu tout ce que vous inspire à cet égard un intérêt bien légitime et bien digne d'éloges. J'ai toujours été indigné des calomnies et des persécutions aussi odieuses qu'absurdes dont il a été si souvent l'objet. Soyez sûre, madame, qu'à cet égard la justice sera complétement faite, et c'est même une des raisons qui m'ont fait penser tout de suite à faire entrer son article dans le chapitre de *la Comédie dans ce siècle*, quoiqu'il fût depuis long-temps entre les mains de l'imprimeur : l'article n'est pas fait; il a fallu d'abord, suivant ma méthode, relire tous ses ouvrages, et j'ai peu de temps pour lire, parce que j'en dépense beaucoup à écrire. Ce morceau d'ailleurs doit être travaillé et réfléchi. J'en ai d'autres à terminer auparavant, et peut-être aurai-je le plaisir de vous revoir avant de le commencer; il n'en vaudra que mieux à tous égards.

« Vous ne devez pas être moins tranquille, madame, sur ce qui concerne son talent; j'en ai toujours fait cas, et j'aime à rendre justice; j'aurais mieux

aimé sans doute la lui rendre de son vivant, et je l'estimais assez pour y joindre, sans craindre de le blesser, les observations de la critique désintéressée : il n'aurait eu place alors que dans l'aperçu rapide *sur la littérature actuelle* qui terminera mon ouvrage. Ses titres littéraires appartiennent aujourd'hui à la postérité, et quoiqu'elle soit encore bien voisine de lui, je tâcherai de la faire parler, comme si elle en était déjà loin. Mon jugement ne sera pas suspect, j'étais plus de sa société que de ses amis, et je n'ai pas été dans le cas de recevoir de lui aucun des services qu'il rendait si volontiers aux gens de lettres et que je n'ai pas ignorés.

« ..... Agréez, etc. DE LA HARPE. »

Le travail de La Harpe est donc important comme témoignage loyal en faveur des bonnes qualités de Beaumarchais; mais il n'en reste pas moins, sous le rapport biographique, une esquisse très superficielle et très incomplète. Un littérateur estimable, Gudin de la Brenellerie, le frère du caissier Gudin dont je viens de parler, et qui fut pendant plus de vingt-cinq ans un des amis les plus dévoués, les plus intimes de Beaumarchais, avait été frappé des lacunes de cette étude de La Harpe et avait entrepris d'y suppléer (1). Il avait rédigé dans ce but une no-

(1) Paul-Philippe Gudin de la Brenellerie, ayant toujours été le *fidus Achates* de Beaumarchais, mérite ici une mention particulière. Issu d'une famille genevoise, il naquit à Paris en 1738; il était, comme Beaumarchais, fils d'un horloger. Sa liaison avec lui commença en 1770 et se continua sans un nuage jusqu'à la mort de Beaumarchais. Gudin survécut treize ans à son ami; il est mort le 26 février 1812 correspondant de l'Institut. Cet écrivain, souvent loué par Voltaire, avait plus de fécondité que de talent; il a publié un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers; il a fait jouer ou imprimer plusieurs tragédies dont une a été brûlée à Rome, en 1768, par décret de l'inquisition. Tous ces écrits sont aujourd'hui également oubliés. Peu de personnes même se doutent qu'un des vers français qu'on cite le plus souvent à propos de Henri IV :

Seul roi de qui le pauvre ait gardé la mémoire,

est de Gudin. Ce vers, qui se trouve dans un morceau de poésie envoyé par lui à un concours académique en 1779, fut signalé par l'Académie comme propre à servir d'inscription à la statue de Henri IV. (Voir la *Correspondance* de Grimm, mai 1779.) Écrivez donc de nombreux volumes pour qu'il ne reste de vous qu'un seul vers heureux que tout le monde connaît, mais dont on ignore l'auteur. A défaut de génie, Gudin avait du moins un excellent cœur. Il partageait à la vérité tous les préjugés philosophiques du XVIIIe siècle, il avait aussi cette teinte de libertinage d'esprit qui était à la mode alors; mais sa vie était modeste et beaucoup plus régulière qu'on ne le croirait à la lecture de quelques-unes de ses poésies légères. Son intelligence était d'ailleurs portée principalement vers les études sérieuses; la plus grande partie de son existence a été consacrée à la composition d'une histoire de France très volumineuse, sur laquelle il fondait les plus belles espérances de gloire, et qui n'a jamais pu trouver un éditeur. Le caractère de Gudin était timide, mais plein de délicatesse et de probité. On a suspecté quelquefois bien à tort le désintéressement de son affection et de son enthousiasme pour Beaumarchais. J'ai dans les mains un très grand nombre de lettres de Gudin qui prouvent la liberté, la franchise et la délicatesse de ses rapports avec son opulent ami; je n'en citerai qu'un exemple qui me semble touchant. Lorsque, après la terreur, Beaumarchais rentra en France, Gudin, retiré dans une campagne à cinquante lieues de Paris, brû-

tice détaillée sur la vie de son ami. Cette notice forme un manuscrit de 419 pages, divisé en quatre parties que j'ai entre les mains, et qui est intitulé : *Histoire de Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, pour servir à l'histoire littéraire, commerciale et politique de son temps.* Ce travail devait figurer en tête de l'édition des œuvres de Beaumarchais, publiée par le même Gudin en 1809 (1); mais, après l'avoir lue, la veuve de Beaumarchais, personne très distinguée sous tous les rapports, paraît s'être opposée à la publication de cette biographie pour des motifs que je trouve indiqués dans une note écrite de sa main. Mme de Beaumarchais remarque avec raison qu'au lieu de se contenter de raconter la vie de son ami, Gudin, vieux philosophe du XVIIIe siècle qui n'a rien appris et rien oublié, mêle à son récit une foule de déclamations anti-religieuses de son crû qui ont perdu toute saveur en 1809; qu'il s'expose ainsi, sans le vouloir, à compromettre non-seulement la mémoire de Beaumarchais, mais encore à troubler le repos de sa famille, que la critique, ajoute-t-elle, voudra peut-être rendre responsable des opinions de la *secte philosophique, secte si décriée aujourd'hui*. Gudin, qui était un très bon homme (philosophie à part) et qui était très lié avec Mme de Beaumarchais, fit à ces considérations le sacrifice de son travail; il se contenta d'en extraire un chapitre sur les drames et les comédies de son ami qu'il plaça à la fin du septième volume de l'édition de 1809, et son *Histoire de Beaumarchais* eut le sort de son *Histoire de France :* elle resta en manuscrit. Ce manuscrit n'est pas toujours très exact, surtout pour la première partie de la vie de Beaumarchais, que Gudin ne connaissait point par lui-même, et pour laquelle il ne paraît pas avoir consulté les documens que j'ai

lait du désir de venir embrasser l'homme qu'il aimait le plus au monde; mais bien qu'il possédât un petit patrimoine, la rigueur du temps l'ayant privé de son revenu ordinaire, il se trouvait sans argent pour faire le voyage. Beaumarchais, quoique très appauvri lui-même, s'empresse de lui envoyer cet argent. Gudin part, et, après avoir satisfait le besoin de son cœur, reprend le chemin de sa retraite. Un mois plus tard, je le vois renvoyer scrupuleusement à Beaumarchais l'argent prêté. Ce dernier met quelque hésitation à l'accepter; mais Gudin insiste de l'air d'un homme accoutumé à ne pas permettre qu'on prenne sur lui aucun avantage de ce genre. Que dire après cela de l'idée *ingénieuse* d'un écrivain de nos jours qui, à ce qu'on assure, a découvert que Beaumarchais avait *exploité* la pauvreté de Gudin en lui faisant rédiger la plupart des ouvrages publiés sous son nom? Indépendamment des nombreuses impossibilités que renferme cette idée, il suffit, pour la détruire, de lire Gudin, dont la prose ressemble à celle de Beaumarchais à peu près comme un bœuf ressemble à un cheval fringant.

(1) C'est cette édition, faite par Gudin en 1809, en sept volumes in-8°, qui a servi de type à toutes les éditions successives de Beaumarchais; elle est loin d'être complète : non-seulement Gudin a omis ou n'a point connu plusieurs morceaux littéraires de Beaumarchais, mais des documens historiques très intéressans ont été supprimés par lui sous l'influence des circonstances politiques du moment, et, par le même motif, sur la masse de lettres laissées par Beaumarchais, il n'en a publié qu'un très petit nombre qui ne sont pas toujours les plus dignes d'intérêt.

entre les mains; il contient aussi beaucoup de dissertations oiseuses et en dehors du sujet, des louanges outrées et continues qui rappellent un peu le pavé de l'ours; cependant on y trouve plusieurs faits assez curieux et inconnus dont j'ai fait mon profit.

On connaît maintenant les circonstances qui m'ont déterminé à étudier à fond les documens inédits qui m'étaient confiés et à donner au résultat de cette étude plus d'extension que ne le comporterait une simple biographie. Il m'a semblé que l'occasion était favorable pour essayer de peindre Beaumarchais et son temps, et qu'ici l'histoire d'un homme pouvait ajouter quelque lumière à l'histoire de toute une époque; car l'homme dont il s'agit, sorti des rangs inférieurs de la société, a traversé en quelque sorte toutes les conditions sociales. L'étonnante variété de ses aptitudes l'a mis en rapports avec les personnages et les événemens les plus divers, et lui a fait jouer tour à tour et parfois simultanément les rôles les plus différens. Horloger, musicien, chansonnier, dramaturge, auteur comique, compositeur de *libretti*, publiciste, homme de plaisir, homme de cour, homme de spéculations, financier, manufacturier, éditeur, armateur, fournisseur, agent secret, négociateur, tribun par occasion, homme de paix par goût, et cependant plaideur éternel, faisant comme Figaro tous les métiers, Beaumarchais a mis la main dans presque tous les événemens grands ou petits qui ont précédé la révolution.

Presque au même instant on le voit, condamné au *blâme* (dégradation civique) par le parlement Maupeou, décider le renversement de la magistrature qui l'a condamné, faire jouer *le Barbier de Séville*, correspondre secrètement de Londres avec Louis XVI, et, non encore réhabilité de la sentence judiciaire qui pèse sur lui, dénué de crédit, ayant tous ses biens saisis, obtenir du roi lui-même *un million* avec lequel il commence et entraîne l'intervention de la France dans la querelle des États-Unis et de l'Angleterre. Un peu plus loin, toujours composant des chansons, des comédies, des opéras, et toujours avec deux ou trois procès sur le corps, Beaumarchais fait le commerce dans les quatre parties du monde : il a quarante vaisseaux à lui sur les mers; il fait combattre un navire de guerre à lui de 52 canons avec les vaisseaux de l'état à la bataille de la Grenade, il fait décorer *ses* officiers, discute avec le roi les frais de la guerre, et traite de puissance à puissance avec le congrès des États-Unis.

Assez fort pour tout cela, assez fort pour faire jouer *Figaro* malgré Louis XVI, et pour faire imprimer la première édition générale de Voltaire malgré le clergé et la magistrature, Beaumarchais n'a pas même assez de force pour se faire prendre au sérieux et se préserver, au milieu de sa plus grande splendeur, d'être arrêté un beau matin sans rime ni raison, et, à cinquante-trois ans, enfermé pendant quel-

ques jours dans une maison de correction comme un jeune mauvais sujet; ce qui ne l'empêche pas de figurer à la même époque comme patron des gens de lettres auprès des ministres, d'avoir des rapports très suivis comme financier, et même à titre d'agent et de conseiller important, avec MM. de Sartines, de Maurepas, de Vergennes, de Necker, de Calonne, d'être courtisé par une foule de grands seigneurs qui lui empruntent de l'argent et oublient souvent de le rendre, de protéger même des princes auprès de l'archevêque de Paris (1), et de contribuer puissamment, mais bien involontairement, on le verra, à la destruction de la monarchie.

Persécuté sous la république comme aristocrate, après avoir été emprisonné comme factieux sous la royauté, l'ex-agent de Louis XVI n'en devient pas moins malgré lui l'agent et le fournisseur du comité de salut public. Cette mission de fournisseur, qui devait le sauver, met sa vie en péril et porte le dernier coup à sa fortune. Né pauvre, enrichi et ruiné deux ou trois fois, il voit tous ses biens mis au pillage, et, après avoir possédé 150,000 francs de rente, caché sous un faux nom dans un grenier à Hambourg, le vieux Beaumarchais en est réduit un instant à ce degré de misère, qu'il met, dit-il, de côté une allumette pour la faire servir deux fois (2).

Rentré dans son pays à soixante-cinq ans, malade, sourd, mais toujours infatigable, Beaumarchais, en même temps qu'il se mêle avec une vivacité juvénile de toutes les affaires du moment, en même temps qu'il surveille la mise en scène de son dernier drame (*la Mère coupable*), ramasse courageusement les débris de sa fortune, et recommence, un pied dans la tombe, tout le travail de sa vie, se débat au milieu d'une légion de créanciers, poursuit une légion de débiteurs, et meurt en plaidant à la fois contre la république française et contre la république des États-Unis.

Cet aperçu d'une existence étrange que je me propose de raconter en détail suffira, je pense, pour donner une idée de l'intérêt multiple qui s'y attache. Ce n'est pas seulement parce qu'elle est romanesque et pleine de vicissitudes, c'est aussi et surtout parce qu'elle est remplie de contrastes et d'incohérences que la carrière de Beaumarchais vaut la

(1) Il s'agit ici du prince de Nassau-Siegen, personnage fort romanesque, qui avait épousé une Polonaise divorcée, et qui demandait la légitimation de son mariage à l'archevêque de Paris par l'intercession de Beaumarchais.

(2) Voici en effet ce que je lis sur des feuilles détachées écrites par Beaumarchais, à Hambourg, en 1794 : « Dans mon malheur, je suis devenu économe au point d'éteindre une allumette et de la garder pour m'en servir deux fois. Je ne m'en suis aperçu que par réflexion, après y avoir été amené par la misère de ma situation. Ceci ne vaut sa remarque que parce que je suis tombé subitement de 150,000 livres de rentes à l'état de manquer de tout. »

peine d'être étudiée comme l'expression et le reflet de toute une période historique. Cette vie, sorte de macédoine disparate et hétérogène, n'est-elle pas en effet la plus fidèle image d'un ordre social qui se dissout et se décompose par le désaccord toujours croissant des idées et des institutions, des mœurs et des lois?

Le caractère de Beaumarchais a été très décrié; diverses causes, dont les unes tiennent aux circonstances, les autres à l'homme même, ont concouru à lui susciter beaucoup d'ennemis; on s'occupera ici non pas de poétiser ce caractère, mais de le montrer tel qu'il est et sous tous ses aspects. S'il gagne à être présenté ainsi dans toute sa vérité auprès de ceux qui ne voient dans le personnage qu'un intrigant audacieux et habile, il perdra probablement dans l'esprit de ceux qui, pour se dispenser de l'étude des détails et des nuances, prennent les hommes tout d'une pièce et croient avoir expliqué l'auteur du *Mariage de Figaro*, quand ils ont dit : *C'était à sa manière un grand révolutionnaire*. On verra ici dans quel sens et dans quelle mesure Beaumarchais était révolutionnaire, on le verra dépassé bien vite par la révolution, et souvent aussi ardent dans sa résistance aux excès du régime nouveau qu'il l'avait été dans sa lutte contre les abus de l'ancien régime.

S'il reste beaucoup à dire sur la vie de Beaumarchais, son talent a déjà été l'objet d'appréciations nombreuses (1). Cependant il est possible encore d'entrer un peu plus avant qu'on ne l'a fait dans les questions littéraires que ce nom soulève, soit sur le drame, soit sur la comédie. Aux critiques sévères de La Harpe et aux critiques plus sévères encore de Geoffroy, Beaumarchais peut opposer le meilleur des argumens, le succès, non pas le succès d'un jour, celui-là ne prouve rien, mais le succès vivace et durable, celui qui résiste aux changemens des goûts, des modes, aux caprices de l'opinion, aux révolutions elles-mêmes qui semblaient l'avoir fait naître, et desquels il semblait inséparable. Quoi qu'on puisse dire de la nature et des défauts de son talent, l'auteur du *Mariage de Figaro* est du très petit nombre des écrivains du XVIIIe siècle qu'on rejoue et qu'on relit; il y a donc lieu aussi à étudier de près dans leurs origines les types qu'il a créés, les innovations qu'il a tentées au théâtre ou ailleurs, les formes mêmes

(1) Il suffit de citer ici, indépendamment du travail de La Harpe et du récent travail de M. Sainte-Beuve, dont on vient de parler, les articles très hostiles et souvent très injustes du célèbre critique de l'empire, l'abbé Geoffroy, qui ont trouvé place dans le recueil de ses feuilletons publié sous le titre de *Cours de Littérature dramatique*, d'autres articles plus élégans et plus judicieux de M. de Feletz, quelques pages pleines de mouvement et d'éclat qui font partie du *Cours de Littérature française au dix-huitième siècle*, par M. Villemain, mais qui, malheureusement, n'embrassent que l'examen des *Mémoires* de Beaumarchais contre Goëzman, et enfin un travail distingué de M. Saint-Marc Girardin, qui fait partie de ses *Essais de Littérature et de Morale*, et auquel on ne peut adresser que le reproche enviable d'être trop court.

de son style, en un mot tous les élémens dont se compose sa physionomie littéraire.

I. — NAISSANCE DE BEAUMARCHAIS. — SA FAMILLE. — UN INTÉRIEUR DE PETITE BOURGEOISIE AU XVIIIe SIÈCLE.

Pierre-Augustin Caron, qui prit à vingt-cinq ans le nom de Beaumarchais, naquit le 24 janvier 1732, dans une boutique d'horloger située rue Saint-Denis, presque en face de la rue de la Féronnerie, non loin de cette maison du pilier des Halles où l'on a cru longtemps à tort que Molière avait reçu le jour. L'erreur est aujourd'hui démontrée; mais si ce quartier Saint-Denis, qui ne passe pas pour un foyer de lumières et qui jouit un peu, dans Paris, de la réputation qu'avait en Grèce la Béotie, doit renoncer à l'honneur d'avoir vu naître Molière, il peut, jusqu'à un certain point, s'en consoler, puisqu'il a le droit de revendiquer comme des nationaux, non-seulement Regnard, notre premier poète comique après Molière, non-seulement l'auteur du *Mariage de Figaro*, mais encore M. Scribe, né aussi en pleine rue Saint-Denis, dans une boutique de marchand de soieries, et Béranger, né tout à côté, rue Montorgueil, dans une boutique de tailleur.

Quand on sait que Beaumarchais, à vingt-quatre ans, se trouvait encore, comme il dit dans une lettre inédite, *entre quatre vitrages*, et qu'il a passé presque sans transition de sa boutique d'horloger à la vie de cour, à une sorte d'intimité avec des princes et des princesses du sang royal, et que, dans une position si nouvelle pour lui, il a fait assez bonne figure pour se créer des amis et beaucoup d'ennemis, quand on sait cela, on éprouve le besoin de s'enquérir des influences de famille et d'éducation qui ont pu, jusqu'à un certain point, le préparer à ce rôle inattendu.

Sa famille était des plus modestes : aussi n'est-ce pas sans une sorte d'étonnement qu'en pénétrant dans cet intérieur de petite bourgeoisie, on y rencontre des habitudes, des manières, une culture d'esprit bien supérieures à ce qu'on attendait. Le progrès de la bourgeoisie au XVIIIe siècle ne m'a jamais paru plus frappant qu'en compulsant ces obscures archives de la famille d'un mince horloger de la rue Saint-Denis. On jugera tout à l'heure si aujourd'hui, dans une sphère sociale exactement semblable, le niveau de culture intellectuelle et mondaine n'a pas plutôt baissé que grandi. Cette infériorité de culture dans la petite bourgeoisie actuelle, très compatible d'ailleurs avec un progrès général dans les masses, s'expliquerait peut-être, surtout pour Paris, par cette considération, qu'au XVIIIe siècle l'existence d'une aristocratie de cour très raffinée qui se mêlait de plus en plus aux classes bour-

geoises sans cependant se confondre encore avec elles, entretenait chez toutes une sorte d'émulation de bonne tenue et de beau langage qui, de nos jours, a complétement disparu. — Cette idée, je la trouve confirmée par Beaumarchais lui-même dans une lettre inédite qu'il écrit à son père, de Madrid, en 1765, et dans laquelle il dit : « Les bourgeoises de Madrid sont les plus sottes créatures de l'univers, bien différentes de chez nous, où le *bon air* et le *bel esprit* ont gagné tous les états. »

Dans sa propre maison, on trouverait en effet une preuve de cette tendance universelle au XVIIIe siècle vers le *bon air* et le *bel esprit*. Faisons d'abord connaissance avec son père.

André-Charles Caron était originaire de l'ancienne province de Brie; il naquit le 26 avril 1698, près de Meaux, à Lizy-sur-Ourcq, petit bourg qui est devenu aujourd'hui une petite ville du département de Seine-et-Marne. Il était fils de Daniel Caron, horloger à Lizy, et de Marie Fortain, tous deux protestans calvinistes. — Sa famille était nombreuse et pauvre, à en juger par les documens qui constatent son état civil. On sait que depuis la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, toute existence légale était refusée aux protestans; — indépendamment des persécutions exercées contre ceux qui faisaient acte de religion, leurs mariages et leurs enfans étaient tenus pour illégitimes. — Une des églises protestantes qui résistèrent le plus à ce régime d'oppression fut l'église réformée de Brie. Elle ne céda ni à l'éloquence de Bossuet ni aux dragonnades (1), et les protestans continuèrent à faire bénir leurs mariages *au désert*, c'est-à-dire dans un asile écarté au fond des bois, par le ministère de quelque pasteur errant et fugitif. C'est ainsi sans doute que furent mariés à Lizy, en 1695, le grand-père et la grand'mère de Beaumarchais, et c'est peut-être de la main d'un de ces pasteurs fugitifs que, sur un petit cahier grossier recouvert en parchemin, que j'ai sous les yeux, et qui ressemble à un livre de cuisine, fut écrite la nomenclature des enfans nés de Daniel Caron et de Marie Fortain.

Ces humbles archives d'une famille protestante commencent par cette pieuse formule : « Nostre ayde et commencement soit au nom de Dieu qui a fait toutes choses. Amen (1695). » Suit la nomenclature de quatorze enfans, dont plusieurs moururent en bas âge et dont André-Charles Caron est le quatrième.

Beaumarchais, dans une requête au roi, se dit neveu du côté paternel d'un oncle mort capitaine de grenadiers avec la croix de Saint-Louis, cousin, du même côté, d'un des directeurs de la compagnie des Indes et d'un secrétaire du roi, ce qui semblerait indiquer que sa famille

(1) Voir *Histoire des Églises du Désert chez les Protestans de France*, par Charles Coquerel, t. II, p. 513.

paternelle avait des liens de parenté avec des familles plus relevées qu'elle; toujours est-il que son père naquit dans un état pauvre et obscur.

Très jeune encore, André-Charles Caron s'engagea dans le régiment de dragons de Rochepierre sous le nom de Caron d'Ailly; après un temps de service qui dut être très court, il obtint, pour je ne sais quelle cause, un congé définitif le 5 février 1721. Il vint s'établir à Paris pour y étudier l'art de l'horlogerie, et, un mois après son arrivée, il abjura le calvinisme, ainsi qu'il résulte d'un certificat du cardinal de Noailles que j'ai entre les mains, et qui est précédé d'une déclaration ainsi conçue :

« Le 7 mars 1721, j'ai prononcé mon abjuration de l'hérésie de Calvin à Paris, dans l'église des Nouvelles-Catholiques.

« Signé : ANDRÉ-CHARLES CARON. »

Beaumarchais est donc né catholique, d'un père protestant rentré dans le sein du catholicisme; mais le souvenir de la religion de ses ancêtres n'a pas été étranger peut-être à quelques-uns de ses instincts d'opposition, et il peut expliquer du moins le zèle qu'on le verra déployer dans toutes les questions qui intéressent les protestans.

Un an après son abjuration, André-Charles Caron adressa une requête au roi en conseil d'état, à l'effet d'être reçu maître horloger, bien qu'il n'eût pas le temps voulu d'apprentissage chez un maître. Dans cette requête, le suppliant fait valoir son abjuration à l'appui de sa demande, ce qui semble indiquer qu'à cette époque la qualité de catholique était exigée, même pour la profession d'horloger (1). On en pourrait induire quelques doutes sur le désintéressement de l'abjuration du père de Beaumarchais; mais ces doutes s'évanouissent en présence de ses lettres intimes, où on le voit animé d'une ferveur sincère et pratique, et conservant toujours certaines habitudes de langage biblique et austère qu'il tenait peut-être de sa première croyance.

Quatre mois après avoir été reçu maître horloger, le 13 juillet 1722, André-Charles Caron épousa Marie-Louise Pichon, dont le père, sur l'acte de mariage, est qualifié *bourgeois de Paris*. C'était une excellente personne, mais d'un esprit assez ordinaire, à en juger par quelques-uns de nos documens. Quant au père Caron, sa correspondance le montre sous l'aspect d'un homme très supérieur à son état : à la vérité, l'horlogerie est le premier des arts mécaniques par ses rapports avec les sciences exactes; mais l'horloger Caron s'était donné une instruction scientifique au-dessus de l'instruction ordinaire d'un hor-

(1) Je vois en effet, dans les pièces justificatives de l'ouvrage de M. Coquerel, que le certificat de catholicisme avait fini par être exigé pour l'admission dans toutes les corporations d'artisans.

loger. Ainsi, en 1746, il était assez connu par son savoir en mécanique pour être consulté, par le gouverneur de Madrid, sur l'emploi de diverses machines destinées au dragage des ports et des rivières, et je le vois s'expliquer sur ce point avec la netteté et l'autorité d'un homme très compétent. Malgré ses talens, et peut-être même à cause de ses talens, le père de Beaumarchais ne put jamais arriver à la fortune; il éprouva des pertes dans son commerce d'horlogerie et de bijouterie, et, en fin de compte, dans les dernières années de sa vie, il n'avait pour subsister qu'une pension viagère que lui faisait son fils.

L'instruction littéraire du père de Beaumarchais n'est pas moins remarquable, relativement à son état, que son instruction scientifique, surtout si l'on considère que, sorti d'un petit bourg pour être dragon, puis horloger, il doit tout ce qu'il sait à lui-même. Son style est en général de bonne qualité, parfois même élégant, avec cette teinte de piété fervente dont je parlais tout à l'heure, qui est assez curieuse pour le temps et qui fut toujours étrangère à Beaumarchais.

Voici, par exemple, une lettre qu'il écrit à son fils et dans laquelle on verra peut-être avec quelque étonnement l'auteur futur du *Mariage de Figaro* comparé par son père à Grandisson. Cette lettre est datée d'une époque où Beaumarchais n'avait encore aucune célébrité littéraire; mais il avait déjà fait fortune et se montrait, ce qu'il fut toujours, un excellent fils.

« Paris, le 18 décembre 1764.

« Tu me recommandes modestement de t'aimer un peu; cela n'est pas possible, mon cher ami; un fils comme toi n'est pas fait pour n'être qu'un peu aimé d'un père qui sent et pense comme moi. Les larmes de tendresse qui tombent de mes yeux sur ce papier en sont bien la preuve; les qualités de ton excellent cœur, la force et la grandeur de ton ame me pénètrent du plus tendre amour. Honneur de mes cheveux gris, mon fils, mon cher fils, par où ai-je mérité de mon Dieu les graces dont il me comble dans mon cher fils? C'est, selon moi, la plus grande faveur qu'il puisse accorder à un père honnête et sensible qu'un fils comme toi. Mes grandes douleurs sont passées d'hier, puisque je peux t'écrire. J'ai été cinq jours et quatre nuits sans manger ni dormir, et sans cesser de crier; dans les intervalles où je souffrais moins, je lisais Grandisson, et en combien de choses n'ai-je pas trouvé un juste et noble rapport entre Grandisson et mon fils! Père de tes sœurs, ami et bienfaiteur de ton père, si l'Angleterre, me disais-je, a son Grandisson, la France a son Beaumarchais, avec cette différence que le Grandisson anglais n'est qu'une fiction d'un aimable écrivain et que le Beaumarchais français existe réellement pour la consolation de mes jours. Si un fils s'honore en louant un père homme de bien, pourquoi ne me serait-il pas permis de me louer de mon cher fils en lui rendant justice? Oui, j'en fais ma gloire, et je ne cesserai jamais de le faire en toutes occasions.

« Adieu, mon cher ami; je blesse ta modestie, tant mieux, tu n'en es que plus aimable aux yeux et au cœur de ton bon père et ami. CARON. »

Une autre lettre, antérieure d'un an à celle que je viens de citer, montre encore sous un beau jour l'esprit distingué et les sentimens élevés de l'horloger Caron. Beaumarchais venait d'acheter une maison rue de Condé; il se proposait d'y réunir toute sa famille. Le père Caron renonçait au commerce, après y avoir éprouvé des pertes considérables, pour lesquelles son fils lui avait avancé plus de 50,000 francs. Il sortait d'une maladie longue et douloureuse qui avait un peu aigri son caractère et qui faisait craindre que la vie commune ne fût difficile. Voici en quels termes le père Caron écrit à son fils pour le rassurer, en date du 5 février 1763 :

« Je dois essayer, dit-il, de tranquillisser un fils si honnête et si respectueux en l'assurant qu'il n'a à attendre que de la douceur, de l'aménité et la plus tendre amitié de son père; je dirais même la plus vive reconnaissance, si je ne craignais de blesser sa délicatesse. Il est vrai que la maladie dont je relève par degrés a été si cruelle, si longue et si peu méritée, qu'il n'est pas étonnant que mon caractère en ait un peu souffert. J'ai eu de l'humeur bien ou mal fondée, même des atteintes de désespoir dont mes principes à peine ont pu me garantir; mais, mon cher ami, serait-ce une raison de conjecturer que, dans la jouissance d'une vie aussi douce que celle que votre amour filial me prépare, je voulusse troubler la tranquillité et la douceur de la vôtre, que j'ai tant de raisons de chérir. A un cœur qui n'est pas naturellement méchant, il faut des motifs pour le devenir, et où les prendre à moins d'être fou avec des enfans qui sont toute ma joie? Quel père sera plus heureux que le vôtre? Je bénis le ciel avec attendrissement de retrouver dans ma vieillesse un fils d'un si excellent naturel, et loin d'être abaissé de ma situation présente, mon ame s'élève et s'échauffe à la touchante idée de ne devoir, après Dieu, mon bien-être qu'à lui seul. Votre conduite me rappelle souvent ces beaux vers que le père du *Philosophe marié* dit à son frère en parlant de son digne fils (1). »

La dernière lettre de l'horloger Caron à son fils, écrite par lui à soixante-dix-sept ans d'une main tremblante et quelques jours avant sa mort, respire la même élévation de sentimens, en même temps qu'elle est des plus honorables pour Beaumarchais.

« 25 août 1775.

« Mon bon ami, écrit le vieillard mourant, mon cher fils, ce nom est précieux à mon cœur; je profite d'un intervalle de mes excessives douleurs, ou plutôt des rages qui me font tomber en convulsions, uniquement pour te remercier bien tendrement de ce que tu m'as envoyé hier. Il ne m'est absolu-

(1) Ces vers du *Philosophe marié* de Destouches que le père Caron rappelle ici sans les citer se trouvent au troisième acte, scène XIII, dans la bouche de Lisimon disant de son fils :

Je suis plus glorieux de vivre à ses dépens
Que s'il vivait aux miens. Oui, ma vive tendresse
Se complaît à le voir l'appui de ma vieillesse.

ment pas possible d'entrer dans aucun détail sur ce que tu souhaiterais de moi... Si tu retournes en Angleterre (1), je te prie de me rapporter un flacon de sel qu'on fait respirer à ceux qui, comme moi, tombent en défaillance. Hélas! mon cher enfant, peut-être n'en aurai-je plus besoin à ton retour. Je prie le Seigneur tous les jours de ma vie de te bénir, de te récompenser et de te préserver de tout accident; ce seront toujours les vœux de ton bon ami et affectionné père. CARON. »

« Si cela se peut, laisse ton adresse de Londres à Miron (2), afin qu'en cas d'accident je te puisse envoyer ma dernière bénédiction. »

Le portrait du père de Beaumarchais ne serait pas complet, si je ne cherchais maintenant à donner une idée des autres nuances de son caractère, par lesquelles il se rapproche davantage de son fils. On a pu déjà reconnaître en lui beaucoup d'élévation, de sensibilité et une nuance assez marquée de ferveur religieuse. Il y a aussi autre chose, il y a des goûts mondains, le goût des lettres, des arts, de la société; il y a de la finesse, de la jovialité et même une pointe de gaillardise ingénue qui s'est transmise du père au fils, avec plus de vivacité et beaucoup moins d'ingénuité. — Ainsi le père Caron est fort au courant de tout ce qui s'écrit en littérature; lui-même, son fils, ses filles, tout le monde chez lui fait des vers bons ou mauvais; on y fait aussi beaucoup de musique, nous verrons même plus loin qu'il est obligé de réprimer autour de lui cette mélomanie générale : son fils, dès sa première jeunesse, montre du talent sur tous les instrumens; ses filles sont également bonnes musiciennes, et elles jouent agréablement la comédie. « Je ne sais, mon cher ami, écrit-il à son fils, à Madrid, en date du 8 janvier 1765, je ne sais si vous trouverez que cette brochure vaille le port, mais je vous l'envoie pour vous amuser; c'est ce qu'on a fait de *meilleur* et de plus *méchant* contre le Poinsinet, dont la petite pièce du *Cercle*, aux Français, a eu un succès prodigieux et lui a produit au moins mille écus tant de la comédie que du libraire qui la lui a achetée; aussi en est-il bien fier et très brillant en habits (3). » Dans cette même lettre, il est question d'un souper que doivent faire M. Caron et ses filles avec Préville, l'acteur de la Comédie-Française, le petit Poinsinet, et une dame Gruel, un peu éprise de Beaumarchais, que le malin vieillard appelle *Mme Pantagruel*, et qui, dit-il, « en aimant son

(1) C'était après le procès Goëzman. Beaumarchais était allé en Angleterre avec une mission de Louis XV, dont il sera question plus loin.

(2) C'est un des beaux-frères de Beaumarchais.

(3) Tout le monde connaît le petit Poinsinet, auteur dramatique plus célèbre par ses excentricités et les mystifications dont il fut l'objet que par son talent. Sa petite pièce du *Cercle* est cependant un spirituel ouvrage. Une des sœurs de Beaumarchais la caractérise très bien en disant : « C'est le plus joli petit rien et le plus agréable qu'on ait donné depuis long-temps. »

fils, aime toute la famille et lui aussi par surcroît, tant elle a le cœur grand. »

On a vu que, dans sa correspondance avec son fils, le père Caron tantôt lui dit *vous*, tantôt le tutoie dans les momens d'effusion. — Les lettres inédites de Beaumarchais à son père sont remarquables par un ton mélangé de tendresse filiale et de profond respect. Devenu homme de cour, au plus fort de son opulence et de sa célébrité, Beaumarchais n'écrit jamais à l'horloger Caron sans débuter par la formule : *Monsieur et très cher père*, et sans finir par le : *J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, monsieur et très cher père, votre très humble et très obéissant serviteur et fils.* Cependant quelquefois l'auteur futur du *Mariage de Figaro* s'émancipe un peu et va jusqu'à toucher un mot de ses fredaines à son père; il est alors assez plaisant de voir le vieil horloger relever la balle et joûter de gaillardise avec un homme aussi exercé que son fils dans ce genre d'escrime : un exemple suffira ici entre plusieurs.

Beaumarchais est à Madrid, occupé de cent choses à la fois, toujours mêlant le grave au doux, le plaisant au sévère; poursuivant Clavijo, fréquentant les ministres, les ambassadeurs, les théâtres, étudiant la politique et la littérature, organisant diverses entreprises industrielles, courant le soir dans les salons, jouant de la harpe, composant, chantant des séguedilles et faisant la cour aux dames. Il s'occupe particulièrement d'une marquise de la C..., Française d'origine, établie sur un assez grand pied à Madrid et qui paraît aussi fort occupée de lui (1); un jour qu'il écrit à son père, le 12 août 1764, chez la dame elle-même, celle-ci exige qu'on parle d'elle. Beaumarchais obéit.

« Il y a ici, dit-il à son père, dans la chambre où j'écris, une fort grande et belle dame, très amie de votre chère comtesse (2), qui se moque de vous et de moi à la journée. Elle me dit, par exemple, qu'elle vous remercie de la bonté que vous avez eue il y a trente-trois ans (3) pour elle, lorsque vous jetâtes les fondemens de l'aimable liaison que j'ai entamée il y a deux mois avec elle. Je l'assure que je ne manquerai pas de vous l'écrire, et dans l'instant je le fais, car ce qui n'est qu'une plaisanterie de sa part a droit de me faire plaisir tout comme si elle le pensait réellement. »

Ici l'écriture change, et la marquise ajoute de sa blanche main : *Je le pense, je le sens, et je vous le jure, monsieur;* puis Beaumarchais reprend :

« Ne manquez donc pas, par bienséance, dans votre première lettre, à re-

(1) C'est la *dame au portrait* dont il a déjà été question.

(2) C'était la comtesse de Fuen-Clara, dont le père Caron avait été le fournisseur en horlogerie et en bijouterie.

(3) Le lecteur comprend sans peine que Beaumarchais fait ici allusion à son âge de trente-trois ans.

mercier son excellence de son remerciement, et plus encore des honnêtetés dont elle me comble. Je vous avoue que, sans le charme d'une si attrayante société, ma besogne espagnole serait pleine d'amertume. »

Le père Caron répond sur le même ton badin à ce remercîment un peu singulier, dans une lettre en date du 1er septembre 1764.

« Quoique vous m'ayez donné lieu de me féliciter mille fois de la peine que j'ai bien voulu prendre pour vous il y a trente-trois ans, il est bien certain que si alors j'eusse pu prévoir le bonheur qu'elle vous procure, de pouvoir amuser un peu la belle excellence qui me fait l'honneur de m'en remercier, j'aurais ajouté une petite *direction d'intention*, qui peut-être vous aurait rendu plus aimable encore à ses beaux yeux. Faites-lui agréer les assurances de mon plus profond respect, avec les offres de mes services à Paris. Mes vœux seraient comblés si j'étais assez heureux pour lui être de quelque utilité ici. Puisqu'elle est amie de ma chère comtesse, je la supplie de vouloir bien lui présenter mon respectueux attachement. »

On conviendra que pour un vieux horloger de la rue Saint-Denis, mis ainsi en demeure par une belle marquise, la réponse n'est pas trop mal tournée. La phrase sur la *direction d'intention* accuse la lecture des *Provinciales;* je vois aussi, dans une autre lettre de Beaumarchais que le père Caron se passionnait volontiers pour certains personnages de roman, notamment pour miss Howe du roman de *Clarisse Harlowe*, car son fils lui écrit : « Je suis un peu comme *votre bonne amie* miss Howe, qui, quand elle avait bien du chagrin, pleurait en riant, ou riait en pleurant. »

Ailleurs Beaumarchais, tout en s'occupant de marier ses sœurs, se met en tête de marier aussi son père, alors veuf de sa première femme. Il voudrait le voir épouser une dame Henry, veuve elle-même d'un consul des marchands, personne âgée, mais aimable, à en juger par la correspondance, qui avait quelque fortune et qui était liée d'amitié avec la famille Caron depuis longues années. « Je ne suis point étonné, écrit de Madrid Beaumarchais à son père, de votre attachement pour Mme Henry : c'est la gaieté la plus honnête et un des meilleurs cœurs que je connaisse. Je voudrais que vous eussiez été assez heureux pour lui inspirer un retour plus vif. Elle ferait votre bonheur, et vous lui feriez sûrement faire l'agréable essai d'une union fondée sur une tendresse réciproque et sur une estime de vingt-cinq ans. Si j'étais de vous, je sais bien comment je m'y prendrais, et, si j'étais d'elle, je sais bien aussi comment j'y répondrais; mais je ne suis ni l'un ni l'autre, et ce n'est pas à moi à dévider cette fusée : j'ai bien assez des miennes. » A cette provocation, le père Caron répond, en date du 19 septembre 1764 : « Nous avons soupé hier chez ma bonne et chère amie, qui a bien ri, en voyant l'article de votre lettre, de la manière dont elle se doute que vous vous y prendriez à ma place; aussi dit-elle qu'elle ne s'y fie-

rait que de bonne sorte, et qu'elle ne vous embrasse de tout son cœur que parce que vous êtes à trois cents lieues d'elle. »

Cependant, son fils aidant, le père Caron parvint à toucher le cœur de Mme Henry, qui avait alors soixante ans, et qu'il épousa en secondes noces le 15 janvier 1766, ayant lui-même soixante-huit ans. Après deux ans de mariage, il perdit sa seconde femme, et je le vois se remariant pour la troisième fois, l'année même de sa mort, à soixante-dix-sept ans, le 18 avril 1775, mais cette fois contre le gré et même à l'insu de son fils, avec une vieille fille astucieuse, qui le soignait et qui s'en fit épouser dans l'espérance de rançonner Beaumarchais. Profitant de la faiblesse du vieillard, elle s'était fait assigner par son contrat de mariage un douaire et une part d'enfant. Or le père Caron ne laissait aucune fortune. La portion de bien qu'il avait eue de sa seconde femme avait servi à couvrir une partie des avances de son fils, qui lui fournissait de plus une pension viagère. Un règlement de compte garantissait Beaumarchais; mais la troisième femme du père Caron, spéculant sur la célébrité du fils et sur son aversion pour un procès de ce genre, au moment même où il sortait à peine du procès Goëzman, le menaça d'attaquer ce règlement de compte et de faire du bruit. Pour la première fois de sa vie, Beaumarchais capitula devant un adversaire et se débarrassa moyennant 6,000 francs de la personne en question, personne d'ailleurs très fine, très hardie et assez spirituelle, à en juger par ses lettres. Sur le dossier de cette affaire, je lis, écrits de la main de Beaumarchais, ces mots : *Infamie de la veuve de mon père pardonnée.* C'est à l'influence de cette rusée commère qu'il faut attribuer le seul moment de mésintelligence entre le père et le fils que je surprenne dans une correspondance intime qui embrasse les quinze dernières années de la vie du premier; encore faut-il ajouter que cette mésintelligence ne dura qu'un instant, car on a vu plus haut, par la dernière lettre du vieux horloger, que la bonne harmonie entre son fils et lui était complétement rétablie à l'époque de sa mort, qui eut lieu à la fin du mois d'août 1775.

Pour compléter ce tableau de famille, il nous faut maintenant grouper autour du père Caron les sœurs de Beaumarchais. Il en eut cinq, dont deux vinrent au monde avant lui. L'aînée, Marie-Josèphe Caron, mariée à un architecte nommé Guilbert, alla se fixer à Madrid avec son mari et une de ses sœurs. Elles y établirent un magasin de modes. Le mari, qualifié architecte du roi d'Espagne, devint fou et mourut; sa veuve revint en France en 1772, sans fortune avec deux enfans. Beaumarchais lui fit jusqu'à sa mort une pension qu'il continua aux enfans, dont le dernier mourut en 1785. La seconde sœur de Beaumarchais, Marie-Louise Caron, qu'on nomme Lisette dans la correspondance de famille, est précisément la fiancée de Clavijo, l'héroïne de l'épisode ro-

manesque raconté dans les mémoires contre Goëzman, et dont Goethe a fait un drame. Les documens laissés par Beaumarchais offrent peu de renseignemens sur Lisette. Elle était, à ce qu'il paraît, spirituelle et jolie. Après sa rupture avec Clavijo, il fut question de la marier avec un ami de son frère; mais le mariage n'eut pas lieu, elle revint en France avec sa sœur aînée en 1772, et se retira dans le couvent des Dames-de-la-Croix, à Roye, en Picardie (1).

La troisième sœur de Beaumarchais, Madeleine-Françoise Caron, fut mariée en 1756 à un horloger célèbre nommé Lépine. De ce mariage naquirent un fils qui fut officier dans la guerre d'Amérique, sous le nom de Des Épiniers, qui mourut sans postérité, et une fille mariée à un autre horloger, M. Raguet, qui ajouta à son nom celui de son beau-père, et duquel est issu M. Raguet-Lépine, ancien pair de France sous Louis-Philippe, et mort récemment.

Les deux autres sœurs de Beaumarchais exigent plus de détails. Plus rapprochées de lui par l'âge, elles ont vécu plus long-temps avec lui, et les documens qui nous restent d'elles nous aideront à peindre cet intérieur bourgeois, mais lettré et raffiné, au sein duquel fut élevé l'auteur du *Mariage de Figaro*.

De toutes les sœurs de Beaumarchais, la plus distinguée est la quatrième, Marie-Julie Caron; c'est celle dont la tournure d'esprit se rapproche le plus de l'esprit de son frère. Beaumarchais, dans une note, présente Julie comme plus jeune que lui de deux ans seulement; bien que je n'aie pas la date exacte de sa naissance, je vois, d'après une de ses lettres à elle, qu'elle est née en 1736, par conséquent quatre ans après Beaumarchais; elle mourut un an avant lui et ne se maria jamais; sa vie tout entière fut consacrée aux intérêts de son frère, qu'elle aimait tendrement et dont elle était tendrement aimée. Quand l'auteur du *Mariage de Figaro* prit ce nom de Beaumarchais, qu'il appelle lui-même un *nom de guerre*, il le donna à la plus aimable de ses sœurs. C'est donc sous le nom de Julie Beaumarchais que Julie Caron a été connue dans le monde, où elle brillait autant par la finesse de son esprit que par l'agrément de son caractère.

Julie n'était pas d'une beauté régulière; elle avait le nez un peu long,

(1) Je crois qu'elle y mourut, cependant je n'en suis pas sûr. Un des petits-fils de Beaumarchais pense, sans pouvoir l'affirmer positivement, qu'elle est morte en Amérique. A propos d'un drame récent imité du *Clavijo* de Goethe, on a dit à tort que Lisette finit par un mariage. Les documens que j'ai sous les yeux démentent cette assertion. Ce qui paraît certain, c'est qu'elle n'existait déjà plus, en 1775, au moment du décès du père Caron, puisque, dans les actes judiciaires qu'occasionna ce décès, tous les membres de la famille sont mentionnés, et qu'il n'y est fait nulle mention de Marie-Louise Caron. Il reste toujours un peu étrange pour moi que celle des sœurs de Beaumarchais dont le nom a reçu de lui la plus grande notoriété ait laissé si peu de traces dans ses papiers.

et elle se moque elle-même de son nez très joyeusement; mais elle avait une jolie tournure, une physionomie piquante et des yeux charmans. Ses yeux ont inspiré beaucoup de poètes inconnus; voici comment l'un d'entre eux les chante sur l'air *De tous les capucins du monde :*

Quels yeux vous a faits la nature,
Julie! On voit dans leur structure
Le contraste le plus flatteur,
Car ils ont par double fortune
De la blonde l'air de langueur
Et le feu brillant de la brune.

Sans être aussi bonne musicienne que sa sœur cadette, Julie avait du talent sur la harpe; elle jouait même du violoncelle; elle savait l'italien et l'espagnol; elle a composé les vers et la musique d'une quantité de chansons qu'elle improvisait à tout propos. Ses vers sont en général plus remarquables par la gaieté qui les anime que par leur valeur poétique. Cependant il est quelques pièces d'elle dans le genre sérieux qui ne sont pas dénuées de talent; mais c'est surtout dans ses lettres familières que l'esprit de Julie se déploie avec toute sa grace et toute sa vivacité. Nous choisirons parmi ces lettres divers passages qui nous montreront la sœur de Beaumarchais à différens âges. Voici d'abord son style de très jeune fille :

« Il faut que tu saches, écrit-elle à une amie nommée Hélène, il faut que tu saches sur quel ton de folie j'en suis avec ton frère. Son air d'intérêt pour moi, dont je t'ai parlé il y a un mois, n'a fait que croître et embellir singulièrement depuis le départ de nos amies pour la campagne. Il venait presque tous les soirs souper avec nous, et de là promener jusqu'à minuit ou une heure; là, ma chère Lhénon (1), il m'en contait d'une façon assez gothique à la vérité, mais qui n'était pas mal plaisante, et moi de riposter sur le même ton, avec l'air de folie que tu m'as toujours connu; mais, au milieu de toutes ces plaisanteries, j'ai quelquefois trouvé des tournures assez heureuses pour le persuader sérieusement que je ne l'aimais pas, et je l'en crois convaincu, quoique je ne lui aie jamais dit tant de douceurs que je le fais à présent, au moyen d'une convention que nous avons faite de nous aimer deux jours de la semaine; il a choisi le lundi et le samedi, moi j'ai pris le jeudi et le dimanche. Dame! ces jours-là, nous nous disons des choses bien tendres, quoique nous soyons convenus qu'il y en aurait toujours un de farouche quand l'autre l'aimerait. »

A propos de ce même frère, Julie écrit encore à son amie :

« Ma dernière t'a rendu ton frère dans le meilleur état. Que veux-tu que je te donne encore? puis-je te faire un présent plus honnête? Il est dans un embonpoint qui te ferait désirer de le manger à la croque au sel, si tu ne savais comme moi qu'un avocat est peut-être de tous les mets le plus coriace et le plus indigeste. »

(1) Lhénon, diminutif d'Hélène.

A mesure que Julie Beaumarchais s'éloigne de la première jeunesse, son style prend une allure plus dégagée et plus originale. Voici une lettre d'elle, écrite au courant de la plume et adressée à une amie plus jeune, qui feignait une exaltation de sensibilité mélancolique à laquelle Julie ne croyait pas, et dont elle se moque avec des tournures de phrase très animées, souvent très fines et très distinguées.

« O mon amie! quels sentimens vous me faites entrevoir! quelle fantaisie lugubre! quels accens! quelle ame sublime que la vôtre! quel mépris de la vie! quel funeste abandon de toutes vos facultés! Vous voulez tout fuir, tout quitter! Non, non, jamais! mon ame s'y refuse! Puissances du ciel, secourez-la, ôtez-lui cette idée, la plus funeste des idées; qu'elle vive encore pour l'amitié, pour la tendresse, pour l'amour, pour tout ce qu'elle inspire et partage si bien; que son ame déjà plongée dans le néant se relève et s'anime; que tout pour elle dans la nature se pare, se dégèle et se reproduise; que sa beauté, ses graces, ses attraits, ne diminuent jamais puisqu'ils ne peuvent augmenter; que ses amans lui soient fidèles, que ses amis lui soient constans, et qu'elle n'aille point au monument, *et cetera ponctum cum virgula*. Tu vois, ma chère amie, mon profond sentiment, l'énergie de mon ame : eh bien! j'en cache la moitié! Toutes mes idées sont *puce* en ce moment; mais je ne veux pas te rembrunir. Voilà ma profession de foi : je crois à ta beauté, à ton esprit, à tous tes agrémens, mais nullement à tes beaux sentimens. Tu aimes comme j'aime quand on s'est peu connu. Nous n'avons vu de nous que l'écorce de l'arbre, la tienne est fraîche et bien unie, la mienne est sèche et raboteuse, ce n'est pas un grand mal; mais tu me fais pouffer de rire par tes élégiaques pensées, à moi qui suis dans le secret de ta gaieté, de ton insouciance morale, tu veux me faire pleurer. Étourdie que tu es! tu ne te souviens donc plus que tu m'as tout confié? Tu m'as dit que les larmes nuisaient à la beauté, qu'elles la flétrissaient, la perdaient : voilà pourquoi je ne pleure plus; ainsi, toi, ne pleure pas davantage. Te voilà dans le monde; écris-moi des nouvelles, théâtre, anecdotes, bons mots. J'ai besoin de me rajeunir; mon tempérament est un sot, et mon imagination une folle; dégourdir l'un et fixer l'autre est l'ouvrage de ton esprit; va toujours comme tu fais, et laisse ta mort de côté. Quelle diable d'idée de te présenter décharnée quand je te veux couleur de rose!

« Je ne crois pas un mot du triste état de ton amie. C'est un rhume, une misère, que tu as voulu me peindre en beau; mais, si par malheur c'était vrai, j'y prends une part très sensible, et je te plains d'avoir à t'affliger pour l'intérêt de ta beauté! Dieu te garde de maléfice et de tous les ingrédiens qui déparent une belle! J'arrive du sermon, et, pour me dégeler, pour me réchauffer, je te cadence cette lettre; elle est fort mal écrite, peut-être sotte, mais je m'en moque; j'ai voulu m'amuser, te plaire est la dernière affaire et celle qui m'importe le moins. Si j'ai réussi pour nous deux, c'est bénéfice pour toi seule, et je t'en fais mon compliment. »

Dans d'autres lettres, on voit que Julie aimait à jouer la comédie et qu'elle y réussissait très bien.

« De quel droit, écrit-elle à une autre amie, veux-tu donc que je travaille pour ta fête, quand tu as négligé de me souhaiter la mienne? Ma patronne n'est-elle pas la reine des patronnes, et moi ne valais-je pas bien plus qu'une Sophie? J'admire que tu menaces. Au reste, je n'ai pas le temps d'écouter tes propos, j'ai bien d'autres affaires.

« Nous jouons la comédie et nous faisons l'amour, vois si l'on peut dormir avec toutes ces idées! Nous avons joué mardi *Nanine* avec *les Folies amoureuses*. J'avais une assemblée de quarante-cinq personnes, et ta Julie a plu généralement dans tous ses rôles; chacun l'a déclarée une des meilleures actrices. Ce que je dis ici n'est pas pour la vanter, car on sait comme elle est modeste; mais c'est uniquement pour caresser ton faible et justifier ton choix que j'en parle si haut.

« Le lendemain de la Quasimodo, nous donnons le *Tartufe* et la *Servante maîtresse*. Le chevalier fera le rôle de Tartufe, et moi Dorine, la suivante. Nous préparons d'ailleurs une autre fête plus agréable pour le retour de Beaumarchais. Je te dirai toutes ces choses. »

En fait de belles manières, Julie est exigeante. Ainsi je la vois écrivant d'un château de la Touraine à sa sœur : « En général, le ton de cette maison n'est pas mauvais, mais ce n'est pas le vrai; il y a quelque chose à reprendre. » L'esprit de Julie a cependant sa part des défauts de celui de son frère. Il n'est pas étranger à une certaine affectation, à une certaine subtilité un peu entortillée, de même qu'il pêche de temps en temps par une jovialité un peu crue. Chez elle, comme chez Beaumarchais, le côté faible, c'est le goût. Tantôt, pour reprocher à sa plus jeune sœur sa paresse à écrire, Julie s'exprime ainsi :

« Quel mauvais riche je te vois! avec tant d'esprit pour donner, un si beau sentiment pour exprimer, une fécondité si heureuse et si noble, tu me fais demander, à moi, pauvre Lazare! Il faut que je gratte à la porte de ton cœur, que je m'empresse autour de ton esprit, que je réveille tous tes valets les *bons propos*, que je paie ta femme de chambre la *mémoire*, pour mettre sur pied ton suisse le *bon rapport*, et tes gens-sucre les *bonnes idées*; va, je crois bien que tu seras damnée pour avoir tant d'esprit et si peu de bonté (1). »

Tantôt, à côté d'une lettre pleine d'excellens conseils à cette même sœur plus jeune qui venait de se marier, j'en trouve une autre où Julie, se plaignant d'être éloignée de la nouvelle mariée par un voyage, apostrophe directement son beau-frère et le plaisante avec ce ton gaillard et déluré qui rappelle Beaumarchais.

(1) Ailleurs Julie écrit : « J'aime toujours ma Lhénon par A, parce qu'elle est affable; je la désire par B, parce qu'elle est bonne; je l'envoie promener par C, parce qu'elle est capricieuse; je la reprends par D, parce qu'elle est douce; je la rends par F, parce qu'elle est folle, et ainsi du reste. » Elle aime aussi les arlequinades. Pour finir comme Arlequin, écrit-elle à sa sœur et dans un genre : « Je te salue, belle fleur de pêcher, cher antimoine de mes inquiétudes, doux lénitif de mes pensées, je vais faire infuser dans la terrine de mon souvenir tous les gracieux talens dont la nature t'a richement pourvue. »

« Une petite *fichue* madame de deux jours revient sans cesse à ma pensée, m'émoustille le cœur, me harcèle la tête. « Eh! pourquoi ce tourment? me dira son mari. Pour être agréablement chez les autres, les amuser, s'y plaire, il faut se dégager des siens, faire un contrat de société nouvelle, abandonner le reste, envoyer tout au diable. » C'est vrai, Miron, tu parles d'or, tu m'as toujours paru de bon conseil, je ne saurais le désavouer; mais tu en parles à ton aise, vieux coq en pâte, car je te vois d'ici choyé, baisé, battu, content; que te manque-t-il, à toi, pour être heureux? que désires-tu? Le mot que j'ai laissé *dans le tuyau de ma plume* ne résonne point encore à ton oreille! et quoiqu'il soit partout, des faubourgs aux palais, chez les petits comme chez les plus grands, il est toujours pour toi dans le vague de l'air. Puisse la colonne au reste se dissiper partout ailleurs et ne jamais couvrir ton noble chef, car, quoique tu sois appelé, cette aigrette superbe ne te siéra pas bien. Voilà ce que je pense. »

Cette gaillardise s'allie très bien, chez Julie, à une grande exaltation de sensibilité; elle a des momens d'enthousiasme à la Diderot, où elle adore Richardson. On a vu plus haut le père Caron comparant Beaumarchais à Grandisson; voici la même idée exprimée par Julie sur un petit cahier où elle écrivait ses pensées :

« Richardson, homme divin, comme je te lis avec amour! Mon ame s'élève à tes pensées et ta morale s'imprime jusqu'au fond de mon cœur. Je suis meilleure de moitié depuis que je connais Clarisse; je suis plus noble aussi depuis que j'ai lu Grandisson.

« Grandisson! quel modèle! Comme ce livre me plaît, comme il m'intéresse! Est-ce par les rapports que j'y vois, les circonstances qui s'y trouvent? Je ne sais; mais, si les choses ont droit de nous toucher en proportion des convenances, quel livre peut faire plus d'impression sur moi?

« En combinant la chaîne des événemens et rapprochant chaque chose à son vrai point, tous mes esprits s'échauffent. Je vois dans Beaumarchais un autre Grandisson : c'est son génie, c'est sa bonté, c'est une ame noble et supérieure, également douce et honnête. Jamais un sentiment amer pour des ennemis sans nombre n'approcha de son cœur. Il est l'ami des hommes, Grandisson est la gloire de tout ce qui l'entoure, et Beaumarchais en est le bonheur.

« Vertueux Grandisson, modèle de ton sexe, cher, cher, aimable frère, amour de tous les deux, tu ne verras jamais ces expressions secrètes d'une sensibilité qui fait le charme de ma vie. Je l'entretiens ici pour moi, pour mon plaisir, pour soulager mon cœur d'une profusion de sentimens que je veux pénétrer. C'est le journal de mes pensées que je veux faire, et d'aujourd'hui je le commence. »

Les jugemens de Julie en littérature sont en général d'un esprit droit et fin. C'est ainsi qu'après avoir lu en 1775 un mauvais roman qui fut un instant à la mode, *le Paysan perverti*, de Rétif de la Bretonne, elle écrit :

« Je te renvoie, ma jolie petite causeuse, ce paysan si tant vanté, si recher-

ché, si dégradé, si mutilé, qu'il fait pitié. Il y a sans doute d'excellentes choses dans cet ouvrage, mais, le but moral paraissant être absolument manqué par l'invraisemblance des événemens, le gigantesque des personnages et la boursouflure du style, je ne vois pas d'autre moralité à en tirer pour nous, qui l'avons déjà lu, que de ne pas l'acheter. Je te fais mes remercîmens pourtant de me l'avoir prêté; il m'a nourri tous ces jours gras; je l'ai mangé ou plutôt dévoré, et je n'en suis pas moins étique. Voilà le propre des alimens sans consistance, ils ne portent avec eux ni suc ni vigueur; mais ta bonne amitié, je crois, est bien d'une autre sorte. »

Julie Beaumarchais semble douée également d'une assez grande puissance d'analyse psychologique et physiologique, si j'en juge par cette esquisse d'un portrait de femme tracée par elle et que je trouve dans ses papiers :

« Un esprit fort au-dessus du commun, exercé par une imagination très vive; — une prodigieuse délicatesse d'organes qui cause des secousses involontaires au caractère et le raidit quelquefois; — une mélancolie vague (le soleil dans les nuages); une ame battue par le doute; le pour et le contre occupant le fond d'un tableau immobile aux yeux; — de beaux sentimens sans objet qui les fixe; — une extrême bonté, un cœur perdant de son énergie pour enfermer trop d'objets rangés tous sur le même plan; — une rare beauté tant soit peu gâtée par des manières qui font rivaliser la coquetterie avec la nature; — une fierté voilée puisée dans la dignité de l'ame; — une grande variété et une succession rapide dans les goûts; — plus d'imagination que de sensibilité, moins occupée de captiver que d'intéresser par le premier mouvement; — très difficile à décider à l'état de fille ou au mariage à cause de la liberté dans le premier état et de la contrainte des liens dans le second; — gaie pour se distraire de soi-même, portée au sérieux par l'élévation naturelle de l'ame; — née pour les grands objets, les idées fortes, indifférente pour ses avantages, élevant quelquefois son ame de femme sur le modèle d'une ame romaine, la légèreté française sur le piédestal de la dignité suisse (1). Par une rencontre malheureuse, ayant aperçu pour la première fois le monde du mauvais côté, et l'orgueil de l'ame empêchant de revenir du jugement prononcé, incapable peut-être d'en revenir, le fer s'étant rompu dans la plaie; — ne voulant pas donner son cœur à l'amitié de crainte d'être forcée de le rappeler; — un vague dans la beauté de l'ame comme dans celle du visage; une telle finesse dans les traits que les lignes de séparation échappent au pinceau, les couleurs fondant sur la palette; — plus née pour procurer le bonheur que pour le sentir; craignant de respirer la rose de peur d'y rencontrer l'épine; — ne voulant tenir ses vertus que d'elle-même, frappant sur la main qui les donne; — observant tout sous l'air de la distraction et de l'indifférence; — montrant quelquefois tant soit peu d'humeur contre les principes consacrés; l'esprit se heurtant contre les points de ralliement de la croyance, mais ramenée aussitôt par le sentiment de l'honnêteté. »

(1) Ce dernier passage me ferait penser que cette esquisse de Julie s'applique peut-être à la troisième femme de Beaumarchais, dont la famille était d'origine suisse, et dont la physionomie, révélée par ses lettres, ressemble assez à certaines parties de ce portrait.

Enfin, après avoir éprouvé quelque déception de cœur, quoiqu'en général ses lettres annoncent plutôt une grande vivacité d'imagination qu'un besoin d'aimer bien impérieux, Julie se tourna de plus en plus vers les idées religieuses. L'année même où parut *le Mariage de Figaro*, en 1784, par un contraste assez piquant, la sœur de Beaumarchais publia sous l'anonyme, à un petit nombre d'exemplaires, un volume petit in-12 intitulé *l'Existence réfléchie, ou Coup d'œil moral sur le prix de la vie*. C'était un extrait de pensées empruntées à Young, à plusieurs autres auteurs, et entremêlées parfois de pensées venant de Julie elle-même. A la suite du manuscrit se trouvait un recueil de prières et une paraphrase du *Miserere* composée par la sœur de Beaumarchais, et qui ne figurent point dans le volume publié (1).

Un extrait de l'avertissement placé en tête de ce livre par Julie suffira pour donner une idée du ton et du but de l'ouvrage :

« J'aimais à lire, dit-elle, la belle poésie d'Young, j'admirais son sublime ouvrage; mais il fatiguait mon esprit par trop d'exaltation et d'enthousiasme Je le voulais plus simple et plus à ma portée; j'en ai fait cet extrait que j'ai mêlé de réflexions prises d'autres auteurs.

« Comme ce travail devait rester en manuscrit, je ne me suis point prescrit de règles en le faisant; partout où j'ai trouvé dans mes lectures une idée sage, élevée, une pensée noble et touchante, même un point de morale bien traité, je l'ai encadré dans cet ouvrage uniquement fait pour moi, pour consoler mon ame et fortifier mes principes par des méditations profondes.

« Cependant une amie connue par son esprit, sa vertu, ses lumières, et qui peut beaucoup sur mon cœur, a désiré le répandre et voudrait qu'il fût imprimé. Puisse-t-il faire à ceux qui le liront le bien qu'il m'a fait à moi-même!...

« Si cet extrait produit un peu de bien, s'il peut éveiller dans les ames sensibles, mais quelquefois trop dissipées, le sentiment intime et consolant d'un Dieu qui préside à tout et qui nous aime, je n'aurai point à regretter d'avoir fait un travail ingrat, sans ressource pour l'amour-propre, et où je n'ai d'autre mérite que d'avoir réduit en un très petit volume toute la moralité qu'on peut tirer des situations de la vie et présenté la seule manière noble et touchante d'en bien user pour le bonheur. A présent je peux dire comme Young : « Lassée des longues erreurs du monde et de ses bruyantes folies, détrompée de mes vaines espérances, au bout de ma carrière, je me suis enfin retirée dans la solitude. J'ai banni de mon ame les vains désirs qui l'ont tourmentée, je me suis promis de ne plus quitter ma retraite, et attendant en paix l'heure de mon repos, je charme le soir de ma vie par des ouvrages utiles et sérieux. »

Singulier pendant au *Mariage de Figaro!* En devenant plus pieuse,

(1) La *Biographie Universelle* de Michaud, à l'article Caron (Julie), en consacrant quelques lignes à la sœur de Beaumarchais, semble douter si l'ouvrage en question est d'elle ou d'un autre écrivain nommé Demandre. — L'ouvrage est bien réellement de Julie; j'en ai le manuscrit tout entier écrit de sa main, avec le visa du censeur, et une lettre de Letourneur destinée à Julie; celle-ci parle souvent de son livre dans sa correspondance, et elle en parle jusque dans son testament.

Julie Beaumarchais ne perdit point toutefois sa gaieté native. Sous la terreur, tandis que Beaumarchais proscrit se réfugiait à Hambourg, tandis que sa femme et sa fille, après avoir subi la prison, quittaient la magnifique maison du boulevard qui les désignait aux colères de la populace, Julie, qui avait également fait trois mois de prison, restait seule, absolument seule dans cette vaste et somptueuse demeure, mise sous le séquestre et chaque jour visitée par des magistrats en carmagnole et en bonnet rouge. Elle supportait tous ces dangers, tous ces ennuis, sans parler de privations pénibles pour sa vieillesse, avec une grande force d'ame et une rare sérénité.

« ..... Mon *isolation* est extrême, écrit-elle à son frère à Hambourg, en 1795, dans cette grande maison où je suis seule absolument depuis un an, après trois mois et demi de prison. Ma solitude est telle que j'ai voulu vingt fois envoyer au café Gibet (1) chercher un honnête homme pour causer avec moi, car les pensées, dit Young, renfermées trop long-temps dans l'ame, s'altèrent et se corrompent; c'est en se communiquant qu'elles se fécondent et se prêtent mutuellement le mouvement et la vie..... J'admire, ajoute-t-elle en parlant de Beaumarchais, combien tu es encore fort de choses, quand toutes les idées baissent ou se détruisent chez les autres. Homme étonnant! je me prosterne et te salue, conserve bien long-temps ce précieux avantage, sois sobre en tes plaisirs, en tes repas, ne donne jamais trop de temps au sommeil, car tout cela émousse et engourdit, et ton génie bien ménagé doit briller encore quelques lustres.. »

Ailleurs Julie Beaumarchais nous montre en quelques mots que son moral à elle est aussi bien conservé que celui de son frère :

« Soixante ans sur ma tête, écrit-elle, six années de révolution et deux d'étranges peines ont bien houspillé ma beauté et mes forces physiques. A côté de ce délabrement, je n'ai jamais senti mon jugement plus sain, ma raison si concise et si pleine; tout ce qui s'est passé et qui se passe encore donne à ma réflexion un aliment habituel et profond qui m'exerce beaucoup. »

C'est en effet dans les lettres de sa vieillesse que le style de Julie acquièrt souvent sa plus grande puissance, sa plus grande vivacité d'expression. Ainsi, parlant d'un homme qu'on a trouvé mort dans sa maison, elle s'écrie : « Ah! pauvre humanité! que vous êtes laide en ce moment! ce langage sourd et terrible de la poussière morte à la poussière vivante, personne de nous ne le comprend. » Dans une autre lettre, pour exprimer l'admiration que lui inspire l'énergie morale de sa belle-sœur, Mme de Beaumarchais, supérieure encore à la sienne, elle écrira : « On n'en fait plus de ton espèce, ma fille; conserve-toi, garde ton beau courage pour supporter les misères d'un temps qui passera fort bien, je t'en assure, et puisque moi, frêle arbrisseau, j'ai pu le vaincre, que sera-ce de toi, orgueilleux cèdre, ou plutôt bonne souche à trente

(1) C'était un café situé sur la place de la Bastille.

mille racines! » — Plus loin encore, dans une lettre de Julie à la même, je transcris ce passage qui me semble plein d'une élégante facilité de coloris. « Je ne puis arrêter sur ma reconnaissance, puisque tu n'arrêtes point sur tes procédés; nous sommes comme les paons de Junon faisant la roue l'une devant l'autre, pour nous civiliser à qui mieux mieux. » Une lettre de Julie à sa nièce, la jeune et charmante fille de Beaumarchais, qui était sur le point de se marier, mais qui hésitait encore, achèvera de peindre ce mélange de sérieux et de gaieté qui la caractérise :

« Tu vas donc dans deux jours, écrit-elle, représenter une demoiselle qui décide son sort et choisit son époux. Que Dieu mette en ton cœur son esprit et sa sagesse. Tu me parais superbe d'avoir à prononcer sur la destinée d'un mortel. Il est à crapaud, mademoiselle, il attend en tremblant son arrêt de vie ou de mort. Tu tiens le fil, sandis ! Voudras-tu le cordonner ou le casser? Réfléchis bien; moi je t'ai dit vingt fois tout ce que j'en pensais. Je te répète qu'en fait d'hymen il vaut mieux estimer qu'aimer, quoique le dernier ne gâte pas l'autre; mais on sait qu'il arrive à petits pas tout exprès pour récompenser une jeune Rosine qui ne sait qu'estimer. »

La sœur de Beaumarchais eut enfin le bonheur, en 1796, de revoir son frère, depuis quatre ans proscrit : « Ta vieillesse et la mienne, lui écrit-elle, vont donc enfin se réunir, mon pauvre ami, pour jouir de la jeunesse du bonheur et de l'établissement de notre chère fille. » Elle ne jouit pas long-temps de ce bonheur. Après quarante jours de souffrance, elle mourut en mai 1798, à soixante-deux ans, toujours semblable à elle-même, car voici au sujet de sa mort le document un peu étrange que j'ai trouvé dans les papiers de Beaumarchais, écrit tout entier de la main de ce dernier.

« Couplet *fait* et *chanté* par ma pauvre sœur Julie très peu d'heures avant sa mort, sur l'air..... (suit la notation d'un air de contredanse) :

Je me donnerais pour deux sous
Sans marchander ma personne,
Je me donnerais pour deux sous,
Me cèderais même au-dessous.
Si l'on m'en donnait six blancs,
J'en ferais mes remerciemens,
Car je me donne pour deux sous
Sans marchander, etc., etc...

Et le vieux Beaumarchais ajoute, sous forme de réflexion, avec une ingénuité assez amusante, ceci :

« C'est bien le *chant du cygne* et la meilleure preuve d'une grande force et d'une belle tranquillité d'ame. — Ce 9 mai 1798. »

Mais ce qui n'est pas moins curieux, c'est qu'au moment où Julie

mourante chante ainsi son *chant du cygne*, chacun des assistans, Beaumarchais en tête, se croit tenu de lui répondre par un impromptu sur la même idée et sur le même air.

Réponse à Julie par son frère, sur le même air.

Tu te mets à trop bas prix,
Nous t'estimons davantage,
Tu te mets à trop bas prix,
Nous en sommes tous surpris.
Dût-on en être fâché,
Repoussant le marchandage,
Dût-on en être fâché,
Nous couvrirons le marché.
Vois, ma chère,
Notre enchère :
Nous t'offrons dix mille écus,
Cette offre est encor légère,
Nous t'offrons dix mille écus
Et cent mille par-dessus.

Un ami de la famille, nommé Daudet, dont il sera question au procès Kornmann, et qui n'est autre que le petit-fils de Mlle Lecouvreur, intervient à son tour dans cette enchère en couplets. Le sien est le plus spirituel; malheureusement il est trop leste pour pouvoir être reproduit ici.

Julie Beaumarchais mourut donc presque littéralement en chantant; mais, pour ceux qui trouveraient un peu de légèreté dans cette mort, je dois ajouter que Julie était alors bien réellement chrétienne, qu'elle remplissait tous ses devoirs religieux, que son testament, écrit à la même époque, respire une piété sincère (1). Après avoir distribué à tous ses amis le peu qu'elle possédait, en se recommandant à leurs prières, Julie termine par ce passage touchant adressé à Beaumarchais : « Quant à toi, mon excellent frère, toi de qui je tiens tout et à qui je ne puis rien rendre que des graces immortelles pour tout le bien que tu m'as fait, s'il est vrai, comme je n'en doute pas, qu'on survive au tombeau par la plus noble partie de son être, mon ame reconnaissante et attachée ne cessera de t'aimer dans l'infinie durée des siècles. »

Quelques détails sur la cinquième fille de l'horloger Caron achèveront le tableau de ce groupe de figures animées et rieuses qui entou-

(1) Léguant à sa nièce son propre ouvrage et un autre intitulé *l'Ame élevée à Dieu*, Julie écrit : « Je la prie de les conserver pour de sérieux momens, si la miséricorde de Dieu et mes ardentes prières les lui donnent. » Plus loin, elle dit d'une de ses amies à qui elle laisse un souvenir : « C'est mon ange tutélaire qui m'obtiendra miséricorde par ses prières et sa haute vertu. » Julie n'est donc pas responsable de l'impromptu impertinent de Daudet; son couplet, à elle, est simplement et honnêtement gai.

rèrent l'enfance et la jeunesse de Beaumarchais. Jeanne-Marguerite Caron paraît avoir reçu une éducation brillante. Elle était très bonne musicienne, elle jouait très bien de la harpe, avait une voix charmante, et de plus elle était jolie. Elle composait facilement des vers, comme sa sœur Julie, et, sans être peut-être aussi remarquable qu'elle par l'intelligence, elle avait l'esprit vif et gai qui distingue toute cette famille. Dans son enfance et sa première jeunesse, on l'appelait *Tonton*, diminutif de Jeanne et Jeannette. Quand son frère, devenu homme de cour, eut partagé avec sa sœur Julie le nom brillant de Beaumarchais, il trouva pour sa plus jeune sœur un nom encore plus élégant : il l'appela Mlle de Boisgarnier (1), et c'est sous ce nom que Mlle Tonton se produisit avec succès dans quelques salons. « Rien de plus beau, écrit le père Caron à son fils à la date du 22 janvier 1765, rien de plus beau que la fête de Beaufort, un concert d'instrumens admirables. *Boisgarnier et Pauline* (2) *y ont brillé à l'ordinaire*. On y a dansé, après le concert et le souper, jusqu'à deux heures; il n'y manquait que mon ami Beaumarchais. »

Dans sa correspondance de jeune fille, Mlle de Boisgarnier apparaît sous la forme d'une petite bourgeoise très civilisée, très élégante, un peu indolente, passablement moqueuse et assez amusante. Elle tient sous ses lois un martyr, un souffre-douleur, un amoureux long-temps malheureux, mais qui, après plusieurs années de tourmens, finit cependant par toucher ce petit cœur un peu dédaigneux; — c'était le fils d'un secrétaire du roi, nommé Denis Janot, qui, en achetant une de ces charges qui conféraient la noblesse, avait transformé son nom un peu roturier en celui de Janot de Miron, puis de Miron tout court. Beaumarchais, qui avait précisément acheté la charge du père, était très lié avec le fils. Ce dernier, qualifié avocat en parlement, fut ensuite nommé intendant des dames de Saint-Cyr. Il vivait dans l'intimité de la famille Caron et était fort épris de Mlle de Boisgarnier, qui, sans le repousser absolument, le trouvant, à ce qu'il paraît, un peu dépourvu d'élégance, ne montrait pas beaucoup d'empressement à l'accepter pour époux. Beaumarchais, sans vouloir contraindre les inclinations de sa sœur, approuvait les vues de son ami Miron.

Cependant, un jour qu'il avait paru songer pour Mlle de Boisgarnier à un autre mariage, Miron se fâche, et lui écrit à Madrid, où il se trouvait alors, une lettre des plus blessantes. Beaumarchais, irrité, riposte sur le même ton. Mlle de Boisgarnier prend parti pour son frère contre

(1) Ce nom n'est pas de l'invention de Beaumarchais : je vois dans ses papiers de famille qu'il était porté par un frère du père Caron, qualifié Caron de Boisgarnier, lieutenant au régiment de Blaisois.

(2) Pauline est une jeune et belle créole que nous retrouverons dans la vie de Beaumarchais.

son adorateur. Le pauvre Miron se voit sur le point d'être évincé, lorsque Beaumarchais, chez qui la colère n'avait jamais que la durée d'un moment, réfléchissant aux bonnes qualités de son ami, se charge lui-même de plaider sa cause auprès de sa sœur dans la lettre suivante adressée à son père, lettre qui le peint très bien lui-même avec son bon sens, sa bonhomie, sa gaieté malicieuse et un peu crue, en même temps qu'elle nous aide à faire connaissance avec sa sœur Boisgarnier et son ami Miron :

« Madrid, ce 14 janvier 1765.

« Monsieur et très cher père,

« J'ai reçu votre dernière, en date du 31 décembre, et celle de Boisgarnier, ou plutôt celle de Boisgarnier est du courrier précédent; sa réponse m'a fait beaucoup de plaisir. Je vois qu'elle est drôle de corps avec beaucoup d'esprit et une ame droite; mais si j'étais pour la moindre chose dans le froid qui règne entre son protégé et elle, et si ce qui s'est passé entre le docteur et moi fait le motif des points où ils ne sont pas d'accord, je dis d'avance que je fais remise entière de mon ressentiment, et qu'elle fera très bien de ne le tenir, quant à elle, que pour son propre compte; car, quelque opinion que cet ami ait de moi, quelque comparaison qu'il en fasse avec ses propres qualités, je n'aurai pas de bruit avec lui. La seule chose capable de m'émouvoir est qu'il dise du mal de mon cœur, je lui passe de penser peu de bien de mon esprit; le premier sera toujours à son service, et le second prêt à l'étriller, quand il le méritera. Lorsque je lui dis son fait, c'est toujours sans amertume, je ne veux point l'offenser. Chacun n'a-t-il pas sa bosse?

Loin, loin, Momus! La mordante satire
N'entre jamais dans les plans que je fais,
Quand la gaieté vient m'inspirer d'écrire
Ou d'ébaucher en trois coups des portraits.

« Ainsi, loin que j'apprenne avec plaisir que nos amis se conviennent peu, j'en ressens une espèce de chagrin, car le Miron ne manque d'aucune des qualités solides qui doivent faire le bonheur d'une honnête femme, et si ma Boisgarnier était moins touchée de cela que rebutée par le défaut de quelques frivoles agrémens, qui même ne lui manquent pas, à tout considérer, je dirais que Boisgarnier est un enfant qui n'a pas encore acquis l'expérience qui fait préférer le bonheur au plaisir; et, pour dire au vrai ce que je pense, je crois qu'il a raison de se préférer à moi en bien des choses sur lesquelles je ne me sens ni sa vertu ni sa constance, et ces choses-là sont d'un grand prix quand il s'agit d'une union pour la vie. Ainsi j'invite ma Boisgarnier à n'envisager notre ami que sur ce qu'il a d'infiniment estimable, et bientôt l'affaire se civilisera. J'ai été furieux contre lui pendant vingt-quatre heures; cependant, état à part, il n'y a pas un homme que je lui préférasse pour être mon associé ou mon beau-frère. J'entends bien ce que Boisgarnier peut dire. Oui, il joue de la vielle, c'est vrai : ses talons sont trop hauts d'un demi-pouce, il frise le ton quand il chante, il mange des pommes crues le soir, il prend des lavemens aussi crus le matin, il est froid et didactique quand il jase, il a une cer-

taine gauche de méthode à tout, qui, à la vérité, peut faire donner du pied au c... à un amant par une coquette du Palais-Royal; mais les bonnes gens de la rue de Condé se gouvernent par d'autres principes : une perruque, un gilet, des galoches ne doivent faire chasser personne, quand le cœur est excellent et l'esprit de mise. Adieu, Boisgarnier, voilà un long article pour toi. »

En lisant cet éloge un peu meurtrier des qualités morales du pauvre Miron au détriment de ses qualités brillantes, on a besoin de se souvenir que Beaumarchais déclare plus haut que les frivoles agrémens ne lui manquent même pas, et en effet ils ne lui manquent pas. Le Miron, à en juger par sa correspondance, s'il est un peu pédant, n'est nullement sot. Le goût de la poésie et des beaux-arts qui règne dans la famille Caron ne lui est point étranger. Voici une épître de lui assez bien tournée pour un avocat en parlement, et qui nous offre un assez joli portrait de Mlle de Boisgarnier. Expliquons d'abord les motifs de l'épître. On se rappelle que M. de Miron a reçu de ses pères le nom de *Janot*, et que Mlle de Boisgarnier s'appelle Janette ou Tonton. Elle a pris en haine ce nom vulgaire et ne veut plus être fêtée le jour de la Saint-Jean. C'est dans cette circonstance que l'amoureux avocat Janot de Miron plaide pour son saint et parle en ces termes :

BOUQUET A JANETTE.

Eh quoi! tu veux, chère Tonton,
Faire une injure à ton patron!
Serait-ce caprice, inconstance,
Ou ne crois-tu pouvoir avec décence
Porter encor ce joli petit nom
Qu'on te donna dans ton enfance?
Quand tu dis oui, je ne dis jamais non....
Cherchons donc.....

Et après avoir passé en revue tous les noms poétiques, l'avocat Miron conclut ainsi :

. . . . . .
Je sais que tu tiendrais pour le nom de Corinne,
Et j'adopterais bien ton choix,
Pour célébrer cette grace enfantine,
Ces charmes ingénus de ta gentille mine
Spirituelle autant que fine,
Ces traits saillans et naïfs à la fois
De ton humeur vive et badine,
Ces sons harmonieux d'une harpe divine,
Qui semble être sensible aux accens de ta voix,
Et tour à tour sous tes doigts,
Nous ravit et nous lutine.....
Mais pourquoi te débaptiser?
C'est un peu tard s'en aviser;

Et puis, au bon saint Jean faire quitter la place,
Ce serait, surtout en ce jour,
Lui jouer un fort vilain tour.....
J'ai quelques droits pour te demander grace :
Mes pères m'ont transmis le nom d'un farfadet,
Une espèce de sobriquet
Sorti de l'antichambre ou plutôt du village;
Enfin, pour tout dire en un mot,
Le vrai nom d'un petit marmot.
Eh bien! je crois, en homme sage,
Devoir braver le persiflage
Et me contenter de mon lot.
Je serais volontiers Pierrot
Si tu voulais être Perrette,
Et toujours je serai Janot
Si tu veux être ma Janette.

La constance de Janot fut enfin récompensée par Janette. Mlle de Boisgarnier, convenablement dotée par son frère, épousa en 1767 M. de Miron, que l'influence de Beaumarchais fit plus tard nommer secrétaire des commandemens du prince de Conti.

Mme de Miron recevait très bonne compagnie. Je vois dans le manuscrit de Gudin que l'abbé Delille notamment lisait chez elle ses vers inédits. Elle jouait son rôle avec esprit dans des parades composées par Beaumarchais, dont il reste dans ses papiers un échantillon assez curieux, sous le titre de *Jean-Bête à la foire* (1).

Ces parades se représentaient au château d'Étioles, chez M. Le Normand d'Étioles, le mari de Mme de Pompadour. On y voyait figurer, avec la sœur de Beaumarchais, la comtesse de Turpin, Préville, Dugazon et Feuilly de la Comédie-Française. Mme de Miron fut enlevée jeune encore à sa famille et à ses amis; elle mourut en 1773 (2).

(1) Cette parade inédite de Beaumarchais peut rivaliser avec les meilleures de Collé; elle a toute la verve grotesque du genre, toute la spirituelle effronterie d'équivoques et de quolibets qui le caractérise. Le goût général au XVIIIe siècle pour cette sorte d'ouvrages est un signe du temps. On a de la peine aujourd'hui à se représenter des femmes du monde, et souvent du très grand monde, aimant à débiter sur des théâtres de société des gaudrioles en langage poissard. — Peut-être aussi sommes-nous devenus plus réservés... en paroles seulement.

(2) De son mariage, Mme de Miron ne laissa qu'une fille, personne distinguée, qui tenait de sa race un goût passionné pour les arts, les vers, et surtout les chansons. On la nommait dans la famille la *Muse d'Orléans*, parce qu'elle était établie à Orléans, où elle fut mariée et dotée par son oncle Beaumarchais. — Elle a laissé un fils, M. Phalary, aujourd'hui conseiller à la cour d'appel d'Orléans.

II. — ENFANCE DE BEAUMARCHAIS. — SON ÉDUCATION. — BEAUMARCHAIS HORLOGER. — PREMIER PROCÈS.

On connaît maintenant la famille obscure, mais intéressante d'où sortit l'auteur du *Mariage de Figaro*. On a pu apprécier les traits saillans de cette race de petite bourgeoisie, cultivée, raffinée, aimant les arts, les belles manières, le bel esprit, recherchant le contact de l'aristocratie, tendant naturellement à s'élever, et déjà toute préparée au régime de l'égalité. Ce régime, il faut bien l'avouer, semble avoir eu jusqu'ici pour résultat d'abaisser les classes supérieures de la société sans grandir dans la même proportion, sous le rapport des sentimens et de l'intelligence, la classe intermédiaire à laquelle appartenait l'horloger Caron. Aussi je crois ne m'être pas trompé en disant qu'on retrouverait difficilement aujourd'hui quelque chose d'analogue dans une sphère sociale aussi modeste.

Seul garçon dans une famille qui comptait cinq filles, le jeune Caron fut naturellement élevé en enfant gâté; son enfance n'eut rien de cette tristesse rêveuse qui se rencontre quelquefois dans le caractère des hommes doués du génie comique; elle fut gaie, folâtre, espiègle, elle fut la parfaite image de son talent et de son esprit. Dans la préface de son drame de *Cromwell*, pour prouver la nécessité d'allier le comique au tragique, M. Victor Hugo insiste sur ce fait, que ce contraste se rencontre dans les poètes eux-mêmes. « Ces Héraclites, dit-il, sont aussi des Démocrites; *Beaumarchais était morose*, Molière était sombre, Shakspeare mélancolique. » J'en suis fâché pour l'axiome de M. Victor Hugo : s'il est applicable à Molière et peut-être à Shakspeare, il ne saurait en aucune façon s'appliquer à Beaumarchais. Que dans le cours de l'existence la plus orageuse l'auteur du *Mariage de Figaro*, surtout à l'époque de sa vieillesse, ait eu des momens de mélancolie, cela est incontestable; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que de tous les hommes qui ont tenu une plume, il est peut-être le dernier auquel puisse s'adapter l'épithète de *morose;* ce qui le distingue au contraire, non-seulement comme écrivain, mais comme homme, c'est précisément la faculté, qu'il possédait à un degré peut-être unique, de conserver presque toujours, dans les circonstances les plus sombres, les plus douloureuses, une sérénité extraordinaire, un fonds de gaieté intarissable et imperturbable. On connaît le mot de Voltaire sur Beaumarchais obligé de se défendre d'avoir empoisonné ses trois femmes, bien qu'il n'eût été encore marié que deux fois : « Ce Beaumarchais n'est point un empoisonneur, il est trop *drôle*. » Le mot eût été plus rigoureusement juste si Voltaire eût dit : il est trop *gai*, et il parle plus exactement ailleurs quand il ajoute : « Je persiste à croire qu'un homme si *gai* ne peut être de la famille de Locuste. » Ce qui caractérise en effet

Beaumarchais, ce qui empêche de le ranger soit dans la famille de Locuste, soit dans la catégorie des comiques moroses, ce n'est pas tant la *drôlerie*, qui peut être artificielle et plus ou moins forcée, que la gaieté, la gaieté franche et vive, pas toujours irréprochable sous le rapport du goût, mais toujours empreinte de cette verve sincère qui tient au naturel plus encore qu'à l'esprit. Beaumarchais donc, n'en déplaise à M. Victor Hugo, naquit et vécut foncièrement gai.

C'est ainsi qu'il nous apparaît dans une correspondance intime qui embrasse plus de cinquante ans; il va cependant nous apprendre tout à l'heure qu'à treize ans il a eu l'intention de se tuer par chagrin d'amour; mais on reconnaîtra, je pense, au ton même de son chagrin, que son projet de suicide à treize ans est encore moins sérieux que ce prétendu suicide par lequel on a dit quelquefois qu'il avait terminé ses jours. Le caractère folâtre et espiègle de l'enfance de Beaumarchais est surtout constaté dans les papiers de sa sœur Julie, qui consacre plus d'une page en prose et en vers à raconter les fredaines de son jeune frère. Parmi ces tableaux, je n'en citerai qu'un, en très mauvais vers, parce qu'il paraît le plus ancien, le plus rapproché du temps qu'il décrit. La composition de cette petite pièce remonte à une époque où Beaumarchais n'était encore qu'un jeune apprenti horloger, car il y est appelé *Caron*. Julie débute ainsi à la façon de *l'Éneide* ou de *la Henriade :*

Je chante ces temps d'innocence
Et ces plaisirs de notre enfance
Si vifs et toujours partagés
Avec nos amis Bellangé.

Il est incontestable que la rime n'est pas riche, et que le talent poétique de Julie n'en est encore qu'à ses débuts; suit un tableau des escapades du jeune Caron, que sa sœur nous montre *fait comme un diable*, dirigeant une bande de petits vauriens des deux sexes, toujours prêts soit à dévaliser l'office, malgré la résistance de Margot la cuisinière, soit à troubler, le soir, au retour de la promenade, le sommeil des pacifiques habitans de la rue Saint-Denis. Ce qu'il y a de plus curieux dans cette pièce de vers, c'est un passage qui nous prouve que, par une sorte d'instinct prophétique, Beaumarchais, prédestiné aux procès, appelé à faire sortir d'une série de procès sa fortune et sa célébrité, affectionnait particulièrement dans ses jeux d'enfant le genre d'occupation qui devait remplir sa vie. Seulement ce n'est pas comme plaideur que le futur adversaire de Goëzman figure dans le tableau de sa sœur Julie, c'est comme juge.

Là, dans un fauteuil peu commode,
Caron, en forme de pagode,
Représentait un magistrat
Par la perruque et le rabat.

Chacun plaidait à perdre tête
Devant ce juge malhonnête
Que rien ne pouvait émouvoir
Que le plaisir de faire pleuvoir
Sur tous ses cliens une grêle
De coups de poing, de coups de pelle,
Et l'audience ne finissait
Qu'après s'être arraché perruques et bonnet.

On le voit, d'après ces mauvais vers, Beaumarchais enfant aimait à faire le Bridoison; seulement c'est un Bridoison un peu plus vif que celui du *Mariage de Figaro;* sa *fa-açon de penser* est beaucoup plus accentuée. Il ne faudrait pas croire toutefois que l'enfance de Beaumarchais se passât tout entière en folles équipées. Le père Caron, dont on a pu apprécier les sentimens religieux, élevait sa famille très chrétiennement, et travaillait de son mieux, mais en vain, à tourner de ce côté l'esprit de son fils. « Mon père, dit Beaumarchais dans une note inédite, nous menait tous impitoyablement à la grand'messe, et quand j'y arrivais après l'épître, douze sous m'étaient retranchés sur mes quatre livres de menus plaisirs par mois, après l'évangile vingt-quatre sous, après l'élévation les quatre livres, de sorte que j'avais fort souvent un déficit de six ou huit livres dans mes finances. »

Quel genre d'instruction reçut Beaumarchais? où fut-il élevé? quelle fut sa vie d'écolier? Le manuscrit inédit de Gudin, dont j'ai parlé, contient sur ce point le passage suivant : « Je ne sais, dit Gudin, par quelle circonstance le père de Beaumarchais ne le fit étudier, ni à l'université, ni chez les jésuites; ces demi-moines, excellens instituteurs, auraient deviné son génie et lui auraient donné sa véritable direction. Il fut envoyé à l'*Ecole d'Alfort,* il y acquit plus de connaissances qu'on ne cherchait à lui en inculquer; mais ses instituteurs ne soupçonnèrent pas son talent : il l'ignora long-temps lui-même, et se crut destiné à n'être qu'un homme épris de tout ce qui est beau, soit dans la nature, soit dans les arts. Son père le rappela bientôt, résolu de l'élever dans sa profession et de lui laisser un établissement tout formé.» Cette mention par Gudin de l'*Ecole d'Alfort,* sans autre désignation, m'avait d'abord remis en mémoire divers passages du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro,* où le héros est constamment représenté comme un ancien artiste vétérinaire, et je me demandais si par hasard le jeune Caron aurait d'abord été destiné par son père « à attrister, comme dit Figaro, des bêtes malades avant de faire un métier contraire; » mais, l'école vétérinaire d'Alfort n'ayant été fondée qu'en 1767, c'est-à-dire à une époque où Beaumarchais avait trente-cinq ans, cette supposition tombe d'elle-même. Il faut donc conclure du renseignement fourni par Gudin qu'il existait vers 1742, à Alfort, quelque établissement d'éducation étranger à la fois à l'université et à la

compagnie de Jésus, où le père de Beaumarchais aurait placé son fils. Cependant plusieurs lettres de ce dernier laissent quelques doutes sur ce point; dans l'une, il parle de ses promenades dans Paris les jours de sortie, ce qui semblerait indiquer le séjour dans un collége de Paris, à moins qu'on ne le fît venir d'Alfort; dans une autre lettre adressée à Mirabeau en 1790, Beaumarchais raconte qu'à l'âge de douze ans, prêt à faire sa première communion, on le conduisait au couvent des Minimes qui existait alors au bois de Vincennes, et qu'il y avait pris fort en gré un vieux moine qui le sermonnait en assaisonnant ses sermons d'un excellent goûter. « J'y courais, ajoute-t-il, tous les jours de congé. » Ceci n'est peut-être pas en rapport avec le renseignement fourni par Gudin. Cependant on peut encore supposer que l'écolier venait d'Alfort les jours de congé et passait par Vincennes, en se rendant rue Saint-Denis. Ce qui est certain, c'est que Beaumarchais resta peu de temps au collége; il en sortit à treize ans. Je trouve dans ses papiers une pièce curieuse qui sert à la fois à constater ce fait, en même temps qu'elle fournit les moyens de connaître avec précision l'état intellectuel et moral du jeune Caron à l'âge de treize ans, précisément à l'âge de Chérubin.

Un philologue connu par la hardiesse de ses recherches étymologiques prétend que cette création de Chérubin a été empruntée par Beaumarchais à l'un des plus jolis romans du moyen-âge, *le petit Jehan de Saintré*. Je ne sais si Beaumarchais a jamais lu *le petit Jehan de Saintré;* je ne vois pas beaucoup de rapport entre le charmant *damoisel* du XIVe siècle, à qui *la Dame des belles cousines* a tant de peine à arracher son secret, qui a tant besoin d'être encouragé, bien qu'il ait déjà *trois mois plus que seize ans*, et le pétulant vaurien du XVIIIe siècle qui, avec ses treize ans, en conte à Suzanne, à Fanchette, même à la vieille Marceline parce qu'elle est une femme, et qui en conterait très aisément à sa marraine pour peu qu'elle cessât d'être *imposante*. La physionomie de Chérubin est tout-à-fait moderne; il n'y a guère en lui de moyen-âge que sa romance. Pour trouver ce personnage d'adolescent précoce, spirituel et un peu effronté, Beaumarchais n'a pas eu besoin de remonter jusqu'au XIVe siècle : il lui a suffi de consulter ses propres souvenirs et de se peindre lui-même à treize ans, car il a été au complet l'original de Chérubin.

La première production sortie de la plume du vrai Chérubin est une lettre mélangée de prose et de vers écrite par Beaumarchais, à treize ans, à ses deux sœurs en Espagne. Cette pièce inédite est doublement intéressante en ce qu'elle est commentée par l'auteur à soixante-six ans. Une note générale de Beaumarchais-Géronte explique d'abord la lettre de Beaumarchais-Chérubin.

« Premier mauvais et littéraire écrit, par un polisson de treize ans sortant

du collége, à ses deux sœurs qui venaient de passer en Espagne. Suivant l'usage des colléges, on m'avait plus occupé de vers latins que des règles de la versification française. Il a toujours fallu refaire son éducation en sortant des mains des pédans. Ceci fut copié par ma pauvre sœur Julie, qui avait entre onze et douze ans et dans les papiers de laquelle je le retrouve après plus de cinquante ans.

« Prairial an VI (mai 1798). »

Cette note de Beaumarchais a pour but d'excuser ce qu'il y a d'incorrect dans les vers français qu'on va lire. Je doute que l'écolier ait jamais été beaucoup plus fort en vers latins, bien que plus tard dans ses ouvrages il se montre assez prodigue de citations latines. Toujours est-il que, pour apprécier l'étonnante précocité d'esprit, d'instincts et de sentimens qui perce dans cette lettre, le lecteur ne doit pas oublier que c'est un enfant de treize ans qui parle, et un enfant dont l'éducation classique a été un peu brusquée :

Dame Guilbert (1) et compagnie,
J'ai reçu la lettre polie
Qui par vous me fut adressée,
Et je me sens l'ame pressée
D'une telle reconnaissance,
Qu'en Espagne tout comme en France
Je vous aime de tout mon cœur
Et tiens à un très grand honneur
D'être votre ami, votre frère;
Songez à moi à la prière.

« Votre lettre m'a fait un plaisir infini et m'a tiré d'une mélancolie sombre qui m'obsédait depuis quelque temps, me rendait la vie à charge, et me fait vous dire avec vérité

Que souvent il me prend envie
D'aller au bout de l'univers,
Éloigné des hommes pervers,
Passer le reste de ma vie!

« Mais les nouvelles que j'ai reçues de vous commencent à jeter un peu de clair dans ma misanthropie; en m'égayant l'esprit, le style aisé et amusant de Lisette (2) change mon humeur noire insensiblement en douce langueur, de sorte que, sans perdre l'idée de ma retraite, il me semble qu'un compagnon de sexe différent ne laisserait pas de répandre des charmes dans ma vie privée.

A ce projet l'esprit se monte,
Le cœur y trouve aussi son compte,
Et, dans ses châteaux en Espagne,
Voudrait avoir gente compagne
Qui joignît à mille agrémens

(1) On se souvient que la sœur aînée de Beaumarchais s'appelait Mme Guilbert.
(2) La seconde sœur de Beaumarchais, la fiancée de Clavijo.

De l'esprit et des traits charmans;
Beau corsage à couleur d'ivoire,
De ces yeux sûrs de leur victoire,
Tels qu'on en voit en toi, Guilbert.
Je lui voudrais cet air ouvert,
Cette taille fine et bien faite
Qu'on remarque dans la Lisette;
Je lui voudrais de plus la fraîcheur de *Fanchon* (1),
Car, comme bien savez, quand on prend du galon.....

« Cependant de crainte que vous me reprochiez d'avoir le goût trop charnel et de négliger pour des beautés passagères les agrémens solides, j'ajouterai que

Je voudrais qu'avec tant de grace
Elle eût l'esprit de la *Bécasse* (2).
Un certain goût pour la paresse
Qu'on reproche à *Tonton* (3) sans cesse
A mon Iris siérait assez,
Dans mon réduit où, jamais occupés,
Nous passerions le jour à ne rien faire,
La nuit à nous aimer, voilà notre ordinaire.

« Mais quelle folie à moi de vous entretenir de mes rêveries! je ne sais si c'est à cause qu'elles font fortune chez vous que l'idée m'en est venue, et encore de rêveries qui regardent le sexe! moi qui devrais détester tout ce qui porte cotillon ou cornette, pour tous les maux que l'espèce m'a faits (4)! Mais patience, me voici hors de leurs pattes; le meilleur est de n'y jamais rentrer. »

Le reste de la lettre n'est pas d'un goût très délicat, il y a même des passages qu'il serait difficile de citer textuellement et qui justifient assez bien la qualification de *polisson* que Beaumarchais se donne ici à lui-même, comme il la donne à Chérubin dans la préface du *Mariage de Figaro*. Ce qu'on vient de lire suffira, je pense, pour établir la parenté entre le page du comte Almaviva et le fils de l'horloger Caron. L'enfant en était là à treize ans, lorsque son père interrompit ses études pour le consacrer tout entier à l'horlogerie. Sous sa direction, il apprit à faire des montres, *à mesurer le temps*, comme il disait plus tard. Nous verrons en effet que cette mesure exacte du temps et des circonstances fut toujours son principal élément de force et de succès.

Toutefois on se doute bien que le Chérubin de la rue Saint-Denis

(1) C'est la troisième sœur de Beaumarchais.

(2) C'est Julie, la quatrième sœur et la plus spirituelle, nommée la *Bécasse* par antiphrase.

(3) La cinquième sœur de Beaumarchais, depuis Mme de Miron.

(4) Au sujet de ce passage, écrit à treize ans, le vieux Beaumarchais ajoute en note : « J'avais eu une folle amie qui, se moquant de ma vive jeunesse, venait de se marier. J'avais voulu me tuer. » Le ton de la lettre nous rassure beaucoup sur cet accès de désespoir amoureux.

dut avoir une adolescence un peu fougueuse, et que l'apprenti horloger ne fut pas constamment le modèle des apprentis. A un penchant effréné pour la musique, qui lui faisait négliger sa profession, il joignait d'autres goûts moins innocens, et le père Caron eut quelque peine à mâter ce caractère impétueux et dissipé. Dans un des nombreux pamphlets qui plus tard bourdonnaient sans cesse autour de l'opulence et de la célébrité de Beaumarchais, on le peint, à dix-sept ou dix-huit ans, chassé de la maison paternelle, se livrant au métier d'escamoteur, de joueur de gobelets. C'est là une malice inventée après coup. Il n'y a de vrai dans cette histoire que le fait du bannissement; mais c'était un bannissement simulé. Le père Caron, ne pouvant venir à bout de son fils, se décida un jour à user des grands moyens : il feignit de le chasser du logis, mais sans l'abandonner à lui-même, car le jeune Caron fut recueilli par des parens et des amis qui entraient dans les vues du père. Il écrivit alors les lettres les plus suppliantes. Le père tint bon pendant quelque temps. Enfin, quand il jugea la leçon suffisante, il se laissa vaincre par les prières de la mère, des sœurs, des cousins, des amis de l'exilé, et le traité de paix entre lui et son jeune fils se conclut aux conditions suivantes, qui donneront une idée de la force que conservaient encore au XVIIIe siècle l'autorité paternelle et la dignité professionnelle dans les classes les plus humbles, en même temps qu'elles permettront d'apprécier au juste et sans exagération les méfaits du jeune apprenti. Voici la lettre par laquelle le père annonce à son fils qu'il lui permet de revenir au logis :

« J'ai lu et relu votre dernière lettre. M. Cottin (1) m'a aussi fait voir celle que vous lui avez écrite. Je les ai trouvées sages et raisonnables; les sentimens que vous y peignez seraient infiniment de mon goût, s'il était à mon pouvoir de les croire durables, parce que je leur suppose un degré de sincérité actuelle dont je me contenterais. Mais votre grand malheur consiste à avoir perdu entièrement ma confiance : cependant l'amitié, l'estime que j'ai pour les trois respectables amis que vous avez employés, la reconnaissance que je leur dois de tant de bontés pour vous, arrachent mon consentement malgré moi, et malgré que je sois persuadé qu'il y a quatre contre un à parier que vous ne remplirez pas vos promesses. Et de là, vous le sentez, quel tort irrémédiable pour votre réputation, si vous me forcez encore à vous chasser!

« Comprenez donc bien les conditions que je mets à votre rentrée : je veux une soumission pleine et entière à mes volontés, je veux de votre part un respect marqué, de paroles, d'actions et de contenance; souvenez-vous bien que, si vous n'employez pas autant d'art à me plaire que vous en avez mis à gagner mes amis, vous ne tenez rien, absolument rien; vous avez seulement travaillé contre vous. Non-seulement je veux être obéi, respecté, mais je veux encore être prévenu en tout ce que vous imaginerez pouvoir me plaire.

« A l'égard de votre mère, qui s'est vingt fois mise à la brèche depuis quinze

(1) C'était un banquier, ami et parent de la famille Caron.

jours pour me forcer à vous reprendre, je remets à une conversation particulière à vous faire bien comprendre tout ce que vous lui devez d'amour et de prévenance. Voici maintenant les conditions de votre rentrée :

« 1° Vous ne ferez, ne vendrez, ne ferez rien faire ni vendre, directement ou indirectement, qui ne soit pour mon compte, et vous ne succomberez plus à la tentation de vous approprier chez moi rien, absolument rien au delà de ce que je vous donne, vous ne recevrez aucune montre de rhabillage ou autres ouvrages, sous quelque prétexte et pour quelque ami que ce soit, sans m'en avertir, vous n'y toucherez jamais sans ma permission expresse, vous ne vendrez pas même une vieille clé de montre sans m'en rendre compte.

« 2° Vous vous leverez dans l'été à six heures, et dans l'hiver à sept; vous travaillerez jusqu'au souper sans répugnance à tout ce que je vous donnerai à faire, j'entends que vous n'employez les talens que Dieu vous a donnés qu'à devenir célèbre dans votre profession. Souvenez-vous qu'il est honteux et déshonorant pour vous d'y ramper, et que si vous ne devenez pas le premier, vous ne méritez aucune considération; l'amour d'une si belle profession doit vous pénétrer le cœur et occuper uniquement votre esprit.

« 3° Vous ne souperez plus en ville, ni ne sortirez plus les soirs, les soupers et les sorties vous sont trop dangereux; mais je consens que vous alliez dîner chez vos amis les dimanches et festes, à condition que je saurai toujours chez qui vous irez, et que vous serez toujours rentré absolument avant neuf heures. Dès à présent, je vous exhorte même à ne me jamais demander de permission contraire à cet article, et je ne vous conseillerais pas de la prendre de vous-même.

« 4° Vous abandonnerez totalement votre malheureuse musique, et surtout la fréquentation des jeunes gens, je n'en souffrirai aucun. L'un et l'autre vous ont perdu. Cependant, par égard à votre faiblesse, je vous permets la viole et la flûte, mais à condition expresse que vous n'en userez jamais que les après-soupers des jours ouvrables, et nullement dans la journée, et que ce sera sans interrompre le repos des voisins ni le mien.

« 5° Je vous éviterai le plus qu'il me sera possible les sorties, mais, le cas arrivant où j'y serais obligé pour mes affaires, souvenez-vous bien surtout que je ne recevrai plus de mauvaises excuses sur les retards, vous savez d'avance combien cet article me révolte.

« 6° Je vous donnerai ma table et 18 livres par mois qui serviront à votre entretien et pour acquitter petit à petit vos dettes. Il serait trop dangereux à votre caractère et très indécent à moi que je vous fisse payer pension, et que je comptasse avec vous des prix d'ouvrages. Si vous vous livrez comme vous le devez au plus grand bien de mes affaires, et que par vos talens vous en procuriez quelques-unes, je vous donnerai le quart du bénéfice de tout ce qui viendra par votre canal; vous connaissez ma façon de penser, vous avez l'expérience que je ne me laisse pas vaincre en générosité; méritez donc que je vous fasse plus de bien que je ne vous en promets, mais souvenez-vous que je ne donnerai rien aux paroles, je ne connais plus que les actions.

« Si mes conditions vous conviennent, si vous vous sentez assez fort pour les exécuter de bonne foi, acceptez-les, et signez en votre acceptation au bas de cette lettre que vous me renverrez; et, dans ce cas, assurez M. Paignon

de toute mon estime et ma reconnaissance, dites-lui que j'aurai l'honneur de lui aller demander demain à dîner, et disposez-vous à revenir avec moi reprendre une place que j'étais bien éloigné de croire que vous occuperiez si tôt et peut-être jamais. »

Conformément aux ordres paternels, le jeune Caron écrit sur le même papier la déclaration suivante :

« Monsieur très honoré cher père,

« Je signe toutes vos conditions dans la ferme volonté de les exécuter avec le secours du Seigneur; mais que tout cela me rappelle douloureusement un temps où toutes ces cérémonies et ces lois étaient nécessaires pour m'engager à faire mon devoir (1)! Il est juste que je souffre l'humiliation que j'ai vraiment méritée, et si tout cela, joint à ma bonne conduite d'ailleurs, me peut procurer et mériter entièrement le retour de vos bonnes graces et de votre amitié, je serai trop heureux. En foy de quoi je signe tout ce qui est contenu dans cette lettre. A. CARON fils. »

Ce coup d'autorité produisit son effet : le fils Caron se piqua d'honneur, se livra sans réserve à l'étude de l'horlogerie, et pour prouver à son père qu'il était capable de devenir le premier dans son art, à vingt ans il avait déjà découvert le secret d'un nouvel *échappement* pour les montres (2). Un horloger alors célèbre, nommé Lepaute, à qui il avait fait confidence de son invention, entreprit de se l'approprier et la fit annoncer comme sienne dans un numéro du *Mercure* de septembre 1753. Il se flattait d'avoir bon marché d'un jeune homme obscur; mais ce jeune homme était un de ces caractères vigoureux et tenaces auxquels on fait difficilement lâcher prise. Nous avons sous les yeux les principales pièces de ce procès peu connu par lequel Beaumarchais débuta dans la vie, et qui fut l'origine de sa fortune et de sa célébrité. Aussitôt que Lepaute eut fait son annonce au *Mercure*, le jeune Caron adressa à ce journal la lettre suivante, qui fut insérée dans le numéro de décembre 1753, auquel je l'emprunte. C'est la première communication de Beaumarchais avec le public, et elle n'a jamais été reproduite.

« J'ai lu, monsieur, avec le dernier étonnement, dans votre numéro de septembre 1753, que le sieur Lepaute, horloger au Luxembourg, y annonce comme de son invention un nouvel échappement de montres et de pendules qu'il dit avoir eu l'honneur de présenter au roi et à l'Académie.

(1) Chérubin, à dix-sept ans, implorant le *secours du Seigneur* pour amadouer l'austérité paternelle, est une assez bonne scène de comédie, d'autant que le jeune drôle laisse percer, dans la phrase qui suit, son dépit d'être traité, selon lui, en enfant; mais, à tout prendre, il y a, ce me semble, dans cette lettre, un ton de respect sincère qui n'est pas trop commun aujourd'hui.

(2) Peut-être n'est-il pas inutile de dire ici qu'on nomme *échappement*, en termes d'horlogerie, le mécanisme qui sert à régulariser le mouvement d'une montre; ce mécanisme en est la pièce la plus délicate et la plus importante.

« Il m'importe trop, pour l'intérêt de la vérité et celui de ma réputation, de revendiquer l'invention de cette mécanique, pour garder le silence sur une telle infidélité!

« Il est vrai que, le 23 juillet dernier, dans la joie de ma découverte, j'eus la faiblesse de confier cet échappement au sieur Lepaute, pour en faire usage dans une pendule que M. de Julienne lui avait commandée et dont il m'assura que l'intérieur ne pourrait être examiné de personne, parce qu'il y adaptait le remontoir à vent qu'il avait imaginé, et que lui seul aurait la clé de cette pendule.

« Mais pouvais-je me persuader que le sieur Lepaute se mît jamais en devoir de s'approprier cet échappement qu'on voit que je lui confiais sous le sceau du secret.

« Je ne veux point surprendre le public, et mon intention n'est pas de le ranger de mon parti sur mon simple exposé; mais je le supplie instamment de ne pas accorder plus de créance au sieur Lepaute, jusqu'à ce que l'Académie ait prononcé entre nous deux, en décidant lequel est l'auteur du nouvel échappement. Le sieur Lepaute semble vouloir éluder tout éclaircissement en déclarant que son échappement, que je n'ai pas vu, ne ressemble en rien au mien; mais, sur l'annonce qu'il en fait, je juge qu'il y est en tout conforme pour le principe, et si les commissaires que l'Académie nommera pour nous entendre contradictoirement y trouvent des différences, elles ne viendront que de quelques vices de construction qui aideront à déceler le plagiaire.

« Je ne mets au jour aucune de mes preuves; il faut que nos commissaires les reçoivent dans leur première force; ainsi, quoi que dise ou écrive contre moi le sieur Lepaute, je garderai un profond silence jusqu'à ce que l'Académie soit éclaircie et qu'elle ait prononcé.

« Le public judicieux voudra bien attendre ce moment; j'espère cette grace de son équité et de la protection qu'il donne aux arts. J'ose me flatter, monsieur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre prochain journal.

« CARON fils, horloger, rue Saint-Denis près Sainte-Catherine.

« A Paris, le 16 novembre 1753. »

Lepaute riposta par une lettre dans laquelle, après avoir étalé avec complaisance le tableau de ses talens, de ses hautes relations et de ses nombreuses commandes, il cherchait à écraser l'obscurité du jeune Caron sous le poids d'un certificat de trois jésuites et du chevalier de la Morlière. Nouvelle lettre de Beaumarchais en janvier 1754, dans laquelle il en appelle derechef à des juges plus compétens, à l'Académie des Sciences. Le débat ayant fait du bruit, le comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du roi, avait en effet chargé l'Académie des Sciences de décider entre ces deux horlogers. La requête de Beaumarchais à l'Académie, dont j'ai la minute, contient ce fragment assez curieux par le ton solennel et respectueux avec lequel le jeune horloger, en digne élève de son père, parle de sa profession :

« Instruit, dit-il, dès l'âge de treize ans, par mon père, dans l'art de l'hor-

logerie et animé par son exemple et ses conseils, à m'occuper sérieusement de la perfection de cet art, on ne sera point surpris que, dès l'âge de dix-neuf ans seulement, je me sois occupé à m'y distinguer et à tâcher de mériter l'estime publique. Les échappemens furent les premiers objets de mes réflexions. Retrancher tous leurs défauts, les simplifier et les perfectionner fut l'aiguillon qui excita mon émulation. Mon entreprise était sans doute téméraire; tant de grands hommes, que l'application de toute ma vie ne me rendra peut-être jamais capable d'égaler, y ont travaillé sans être parvenus au point de perfection tant désiré, que je ne devais point me flatter d'y réussir; mais la jeunesse est présomptueuse, et ne serais-je pas excusable, messieurs, si votre jugement couronne mon ouvrage? Mais quelle douleur si le sieur Lepaute réussissait à m'enlever la gloire d'une découverte que vous auriez couronnée!.... Je ne parle pas des injures que le sieur Lepaute écrit et répand contre mon père et moi, elles annoncent ordinairement une cause désespérée, et je sais qu'elles couvrent toujours de confusion leur auteur. Il me suffira pour le présent que votre jugement, messieurs, m'assure la gloire que mon adversaire veut me ravir, et que j'espère de votre équité et de vos lumières. »

« CARON fils.

« Paris, le 13 novembre 1753. »

L'Académie des Sciences nomma deux commissaires pour instruire ce procès, et, à la suite de leur rapport, qui est fort long et dont je fais grace au lecteur, elle donna complétement gain de cause au jeune Caron par le jugement qui suit :

Extrait des registres de l'Académie royale des Sciences du 23 février 1754.

« MM. Camus et de Montigny, qui avaient été nommés commissaires dans la contestation mue entre les sieurs Caron et Lepaute, au sujet d'un échappement dont ils se prétendaient tous deux inventeurs et dont la décision a été renvoyée à l'Académie par M. le comte de Saint-Florentin, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé, le 16 février, que le sieur Caron doit être regardé comme le véritable auteur du nouvel échappement de montres, et que le sieur Lepaute n'a fait qu'imiter cette invention; que l'échappement de pendule présenté à l'Académie le 4 août par le sieur Lepaute est une suite naturelle de l'échappement de montres du sieur Caron; que, dans l'application aux pendules, cet échappement est inférieur à celui de Graham, mais qu'il est, dans les montres, le plus parfait qu'on y ait encore adapté, quoiqu'il soit en même temps le plus difficile à exécuter.

« L'Académie a confirmé ce jugement dans ses assemblées des 20 et 23 février, en foi de quoi j'ai délivré au sieur Caron le présent certificat, avec la copie du rapport, conformément à la délibération du 2 mars.

« A Paris, ce 4 mars 1754.

« Signé : GRAND-JEAN DE FOUCHY,
« Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences. »

Tel fut le premier procès que Beaumarchais gagna comme il devait, plus tard, gagner presque tous les autres. Celui-ci, ayant valu tout

d'abord au jeune artiste une certaine notoriété, il a soin de la cultiver, et, un an après, sous prétexte de rendre justice à un autre horloger nommé Romilly, il adresse au *Mercure* une nouvelle lettre de laquelle j'extrais les passages suivans :

« Paris, le 16 juin 1755. »

« Monsieur, je suis un jeune artiste qui n'ai l'honneur d'être connu du public que par l'invention d'un nouvel échappement à repos pour les montres, que l'Académie a honoré de son approbation et dont les journaux ont fait mention l'année passée. Ce succès me fixe à l'état d'horloger, et je borne toute mon ambition à acquérir la science de mon art. Je n'ai jamais porté un œil d'envie sur les productions de mes confrères : cette lettre le prouve; mais j'ai le malheur de souffrir fort impatiemment qu'on veuille m'enlever le peu de terrain que l'étude et le travail m'ont fait défricher. C'est cette chaleur de sang, dont je crains bien que l'âge ne me corrige pas, qui m'a fait défendre avec tant d'ardeur les justes prétentions que j'avais sur l'invention de mon échappement, lorsqu'elle me fut contestée il y a environ dix-huit mois. . . . . .

« Je profite de cette occasion pour répondre à quelques objections qu'on m'a faites sur mon échappement dans divers écrits rendus publics. En se servant de cet échappemment, a-t-on dit, on ne peut pas faire de montres plates ni même de petites montres, ce qui, supposé vrai, rendrait le meilleur échappement connu très incommode. »

Suivent quelques détails techniques après lesquels Beaumarchais termine ainsi :

« Par ce moyen, je fais des montres aussi plates qu'on le juge à propos, plus plates qu'on en ait encore fait, sans que cette commodité diminue en rien leur bonté. La première de ces montres simplifiées est entre les mains du roi; sa majesté la porte depuis un an, et en est très contente. Si des faits répondent à la première objection, des faits répondent également à la seconde. J'ai eu l'honneur de présenter à Mme de Pompadour, ces jours passés, une montre dans une bague de cette nouvelle construction simplifiée, la plus petite qui ait encore été faite : elle n'a que quatre lignes et demie de diamètre et une ligne moins un tiers de hauteur entre les platines. Pour rendre cette bague plus commode, j'ai imaginé en place de clé un cercle autour du cadran, portant un petit crochet saillant; en tirant ce crochet avec l'ongle environ les deux tiers du tour du cadran, la bague est remontée, et elle va trente heures. Avant que de la porter à Mme de Pompadour, j'ai vu cette bague suivre exactement pendant cinq jours ma pendule à secondes : ainsi, en se servant de mon échappement et de ma construction, on peut donc faire d'excellentes montres aussi plates et aussi petites qu'on le jugera à propos.

« J'ai l'honneur, etc. CARON fils, horloger du roi. »

Cette lettre et la signature prouvent que le jeune Caron a déjà fait un petit bout de chemin; au lieu de signer horloger tout court, il signe maintenant horloger du roi. Il a ses entrées au château de Ver-

sailles, non pas comme musicien, ainsi qu'on l'a écrit souvent, mais d'abord comme horloger, comme fournisseur du roi, des princes et des princesses. Pour compléter le tableau de sa situation à cette époque, j'extrais encore un passage d'une lettre écrite par lui à un de ses cousins, horloger à Londres, en date du 31 juillet 1754.

« J'ai enfin livré la montre au roi, de qui j'ai eu le bonheur d'être reconnu d'abord (1), et qui s'est souvenu de mon nom. Sa majesté m'a ordonné de la monter et de l'expliquer à tous les seigneurs qui étaient au lever, et jamais sa majesté n'a reçu aucun artiste avec tant de bonté; elle a voulu entrer dans le plus grand détail de ma machine. C'est là que j'ai eu lieu de vous rendre beaucoup d'actions de graces du présent de votre loupe, que tout le monde a trouvée admirable. Le roi s'en est servi surtout pour examiner la montre de bague de Mme de Pompadour, qui n'a que quatre lignes de diamètre, et qu'on a fort admirée, quoiqu'elle ne fût pas encore achevée. Le roi m'a demandé une répétition dans le même genre, que je lui fais actuellement. Tous les seigneurs suivent l'exemple du roi, et chacun voudrait être servi le premier. J'ai fait aussi pour Mme Victoire une petite pendule curieuse dans le goût de mes montres, dont le roi a voulu lui faire présent : elle a deux cadrans, et de quelque côté qu'on se tourne, on voit l'heure qu'il est... Souvenez-vous, mon cher cousin, que c'est un jeune homme que vous avez pris sous votre protection, et c'est par vos bontés qu'il ose espérer l'honneur d'être agrégé à la Société de Londres. Quelles obligations ne vous aurai-je pas de vouloir bien vous y employer avec vos amis! »

Ici finit la première période de la vie de Beaumarchais : ce n'est encore qu'un jeune horloger; mais ce jeune horloger sait à la fois se distinguer dans son art, se faire valoir et se défendre. Son coup d'essai est une découverte, et son début dans la polémique, un triomphe sur un adversaire en apparence beaucoup plus redoutable que lui. La destinée de Beaumarchais va changer, mais ses qualités ne changeront pas. L'amour d'une femme va lui ouvrir tout à coup une carrière nouvelle, pour laquelle il ne semblait point fait; il y portera ce mélange de perspicacité, d'énergie, de souplesse et d'opiniâtreté qui le caractérise, et dans une sphère plus vaste, plus élevée, nous retrouverons le lutteur vigoureux et adroit dont nous venons de raconter les premiers travaux et le premier combat.

LOUIS DE LOMÉNIE.

(1) Ce passage indique que Beaumarchais avait déjà vu le roi Louis XV, je ne sais à quelle occasion, sans doute en qualité d'horloger, et peut-être à la suite de sa victoire sur Lepaute devant l'Académie des Sciences.

LE PROBLÈME DE 89.

I. — *Histoire des Principes, des Institutions et des Lois pendant la Révolution française*, par M. F. Laferrière.
II. — *Des Principes de la Révolution française considérés comme principes générateurs du socialisme et du communisme*, par M. Albert Du Boys, ancien magistrat.

Dans les défilés de la Thessalie, aux abords de la route parcourue par les héros et les pasteurs des peuples, l'imagination hellénique avait placé un être indéfinissable. Unissant les deux sexes et les attributs les plus contraires, il attirait les regards par la beauté de ses formes et se livrait sur ses victimes aux plus effroyables cruautés. Ce monstre posait aux voyageurs des problèmes obscurs et terribles comme lui-même. Échouaient-ils dans leurs efforts pour les résoudre, ils disparaissaient dans un gouffre profond. Parvenaient-ils à les deviner, la route de la puissance et de la gloire s'ouvrait devant eux libre et spacieuse.

Cette belle allégorie n'est ni d'un seul pays ni d'un seul siècle : elle exprime la condition permanente à laquelle est attaché le redoutable droit de commander aux hommes. Chaque époque a son problème vital qu'il faut résoudre, son sphinx dont il faut triompher sous peine de périr enlacé par ses étreintes. Toutefois le tourment des grandes perplexités et des longues incertitudes ne pesa peut-être jamais autant que de nos jours sur l'esprit et sur la conscience des peuples. Voici bientôt un siècle qu'une grande révolution est commencée dans les idées, dans les institutions et dans les mœurs, et le terme final de cette transformation semble devenir chaque jour plus éloigné et plus incertain. Enfans de la révolution française, nous ne savons ce qu'est notre

mère, et nous succombons sous les énigmes qu'elle nous pose. Belle à son berceau comme l'espérance, elle laisse bientôt entrevoir, à la manière du monstre antique, la queue du serpent et les griffes du lion. Les plus nobles pensées aboutissent à des crimes qui font pâlir; mais, si en face de ces crimes on est tenté de répudier la cause qui les engendre, l'héroïque dévouement du pays qui continue à la défendre et à souffrir pour elle suspend la malédiction sur les lèvres. La révolution résiste à la fois à l'Europe et à elle-même; elle s'impose à ses adversaires par une force surhumaine aussi difficile à méconnaître qu'à définir. Étrange et mystérieuse épopée qui, mobile dans ses formes autant qu'irrésistible dans son cours, passe de la république à l'empire, de l'empire à la monarchie, pour repasser de la république à la dictature, de telle sorte qu'il est impossible de déterminer si cette ère aboutira finalement au despotisme ou à l'anarchie, à la consécration de tous les droits ou au triomphe des plus brutales passions!

Qu'est-ce que la révolution? De quelle inspiration est-elle issue? Est-elle conforme ou contraire aux développemens légitimes de l'esprit humain, et faut-il la bénir ou la maudire? Y a-t-il une distinction à établir entre les doctrines et les époques révolutionnaires, ou celles-ci se seraient-elles engendrées l'une l'autre comme des conséquences sorties d'un même principe? Ces questions font le tourment de toutes les intelligences; elles sont au fond de toutes nos luttes et de toutes nos divisions, que ces divisions aient pour théâtre l'enceinte législative ou le sanctuaire domestique. Ceux qui pensent avoir pris le plus décidément leur parti dans l'un ou l'autre sens se surprennent parfois en contradiction flagrante avec eux-mêmes, car les intérêts s'élèvent souvent contre les croyances, et les instincts font échec aux préjugés. Tous les esprits sérieux sont donc conduits à aborder spéculativement des problèmes auxquels deux générations déjà mortes à la peine n'ont pu donner une solution pratique. Comme pour attester plus nettement la difficulté d'une pareille œuvre, voici qu'une heureuse coïncidence de publication met en regard des solutions en tous points opposées, bien qu'émanées de cœurs également honnêtes et d'intelligences élevées faisant profession de s'éclairer de la même lumière et de s'inspirer de la même foi.

Aux yeux de l'ancien magistrat qui a écrit le livre des *Principes de la Révolution française*, celle-ci a ouvert une ère de sophismes et de mensonges, entre lesquels il n'est nulle distinction à établir et qu'il faut avoir le courage de répudier intégralement. Les doctrines de 89 ont eu pour corollaires les doctrines de 93, comme celles-ci, à leur tour, ont trouvé leur épanouissement naturel dans le socialisme, qui menace aujourd'hui la civilisation du monde. Mirabeau fut le précurseur de Robespierre, comme ce dernier a été l'inspirateur suprême des rêveurs contemporains, auxquels la force a manqué pour écrire, à

son exemple, leurs utopies avec du sang. La constituante a engendré la convention, non pas seulement par l'effet de l'inexpérience passionnée de ses membres, mais par l'action nécessaire de leurs idées. C'était à la constitution démagogique de Condorcet et de Hérault de Séchelles qu'allaient aboutir les doctrines des auteurs de la déclaration des droits. Le parti constitutionnel marchait, sans s'en douter, tout droit à la république; ses grands seigneurs étaient des démagogues en bas de soie, et Lafayette fut un Santerre qui s'ignorait lui-même. Suivant l'écrivain qui s'est donné la mission d'ajouter une page à l'acte d'accusation commencé par Edmond Burke et continué par Joseph de Maistre, la tentative de 89, antichrétienne par essence, fut inspirée par l'orgueil et soutenue par la cupidité. L'assemblée constituante aurait donc suscité la guerre qui se poursuit aujourd'hui contre l'ordre social sous ses trois aspects principaux: la famille, qui est le lien des hommes dans le temps; la religion, qui est celui des ames dans l'éternité; la propriété, par laquelle l'homme s'associe la nature extérieure et l'élève jusqu'à lui, en lui empruntant pour ses œuvres le plus puissant élément de stabilité. M. Du Boys prétend démontrer que les principales créations de l'assemblée constituante dans l'ordre philosophique et législatif impliquent une atteinte ou patente ou cachée à l'un de ces trois grands principes générateurs des sociétés humaines. La déclaration des droits est le texte principal de ces accusations, qui doivent nous arrêter un moment.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Commencer par un tel article une œuvre constitutionnelle, c'est, d'après l'honorable écrivain, donner contre soi des armes formidables et préparer le triomphe de l'anarchie. De quelle liberté l'homme jouit-il en naissant? Jeté chétif et nu sur la terre, ne faut-il pas qu'il abrite long-temps son existence sous l'aile maternelle et qu'il se serre contre le sein qui l'a conçu? Plus faible et plus dépendant qu'aucune créature, possède-t-il une autre liberté que celle de ses larmes? Dans les innombrables créations de la nature, rien n'est identique, par conséquent rien n'est égal. Prétendre que tous les hommes naissent égaux, c'est mettre l'enfant au berceau sur le même rang que son père et nier dans sa base la hiérarchie domestique; c'est protester contre la nature elle-même, qui a prodigué partout l'inégalité dans la répartition de la force et de la beauté, comme dans celle de l'intelligence et de la richesse. De quelque côté que l'homme projette ses regards, il aperçoit des droits s'élevant contre les siens, et des bornes posées à cette indépendance dont une législation imprudente et mensongère lui présente le décevant mirage.

Tel est le côté par lequel l'auteur des *Principes de la Révolution* attaque l'œuvre promulguée par la constituante. Il ne livre pas un

moins rude assaut aux généralités théoriques échappées à divers orateurs pour faire remonter jusqu'à cette assemblée la responsabilité du malaise qui trouble aujourd'hui l'Europe. Les hommes les plus éminens de la constituante, moins philosophes que juristes, proclamèrent, d'après les jurisconsultes romains, la maxime que le droit de succession est une création de la loi civile, et que la société ne protége pas seulement la propriété, mais qu'elle la fait naître. Suivant Tronchet, les lois conventionnelles sont la véritable source du droit de propriété et de transmissibilité, double droit institué dans l'intérêt général. De son côté, Mirabeau, dans son célèbre discours posthume sur le système successorial, nie le droit d'appropriation personnelle de la part de l'individu, et semble transformer le propriétaire en usufruitier jouissant dans un intérêt commun, par la volonté et sous la protection de l'état, du fruit de ses travaux, puis le transmettant à ses enfans par l'effet de la même volonté. Or, de tels principes, pris au pied de la lettre, entraîneraient manifestement les plus dangereuses conséquences; car si la volonté de l'état était reconnue et proclamée comme source unique du droit de succéder, si ce droit n'était rattaché à un fait primordial de notre nature, antérieur et supérieur aux institutions écrites, l'état ne serait-il jamais conduit à revêtir de son autorité les utopies qui immolent l'individu à l'espèce, la famille à la société? Lorsqu'on voit ces idées-là, hautement professées trois ans après par Robespierre et par Saint-Just, s'imposer à la convention; quand cette formidable assemblée, armée du droit suprême reconnu à l'état en matière de propriété, se livre à un système de spoliations gigantesques pour assurer le succès de son œuvre révolutionnaire, il devient évident, d'après M. Du Boys, que les doctrines professées par les chefs de la constituante sont la source empoisonnée de laquelle a jailli sur le monde ce déluge de calamités.

Telle est à peu près la série de raisonnemens par lesquels on s'efforce d'établir l'identité des principes de 89 avec ceux de 93 et de confondre dans une réprobation commune des doctrines et des hommes que la conscience publique persiste à séparer. On ne tire pas un moindre parti des banalités métaphysiques sur l'origine de la souveraineté exposées dans la déclaration des droits. Au lieu de chercher la cause des sanglantes perturbations qui suivirent la formation de l'assemblée constituante dans la lutte implacable des rancunes et des intérêts, on la demande à de vagues formules, sans travailler à se rendre compte de ce que celles-ci représentaient alors pour les combattans qui les inscrivaient sur leurs drapeaux.

Cette assemblée a fort souvent mal motivé ses meilleurs actes, car il y avait à cette époque-là plus de droiture de cœur que de droiture d'esprit; mais c'est du fond de la situation plus que de leur texte même

que les maximes politiques tirent leur signification véritable. Or, croit-on de bonne foi qu'en émettant leurs théories de liberté et d'égalité naturelles, les auteurs de la déclaration des droits méconnussent et entendissent contester la différence que la nature a mise entre un père et son fils, entre l'enfant au berceau et l'homme dans sa force, entre l'être intelligent et le crétin? Pense-t-on qu'en se bornant à reproduire, avec quelques ornementations oratoires, la vieille maxime des jurisconsultes romains, Mirabeau, Tronchet et Cazalès lui-même (car, dans le grand débat sur le système des successions, l'orateur de la droite professa, quant à l'origine du droit successorial, la même doctrine que ses collègues), pense-t-on, dis-je, que ces esprits éminens aient entendu réserver à l'état la faculté de dissoudre à son gré la famille en brisant son moule essentiel, la propriété héréditaire? Si la royauté disparut dans la tempête, fut-ce parce que l'article 3 de la déclaration établissait que tout pouvoir émanait de la nation et en était une délégation directe? Qui oserait dire que la métaphysique des membres du comité de constitution a été plus funeste à la monarchie que la lâcheté du parti constitutionnel et la fébrile ambition de la gironde?

La constituante n'eut au fond qu'une seule pensée, celle de rompre avec la société antérieure, et c'est pour cela qu'elle voulut organiser la France moins sur des formes nouvelles que sur des principes nouveaux. Lorsqu'elle mettait en avant la doctrine de l'égalité naturelle des hommes entre eux, cette doctrine n'avait qu'un sens, celui d'une protestation contre le vieil ordre social primitivement constitué par la conquête. Par le seul effet de son origine, qui avait établi une différence générique entre la race conquérante et la race conquise, cet état de choses, très modifié sans doute par les événemens et par les siècles, avait continué jusqu'au jour de sa chute, sinon à parquer les hommes en castes, du moins à les diviser en ordres moins distincts par leurs attributions politiques que par la naissance même de leurs membres. Les constituans n'ignoraient pas plus que l'honorable M. Du Boys que l'enfant a besoin pour vivre du lait de sa mère, et que les sots ne sont pas dans le monde sur le même pied que les gens d'esprit. En déclarant que tous les hommes naissent et demeurent égaux en droits, ils prétendaient établir tout simplement qu'il n'y aurait désormais aucun privilége politique attaché à la naissance; cela n'avait ni un autre sens ni une autre portée. Quand les jurisconsultes de 89 proclamaient avec éclat les maximes empruntées au Digeste sur l'autorité de la loi civile, c'était pour atteindre dans sa base le régime féodal, sous l'empire duquel la propriété s'était organisée dans la presque totalité de la France, et qui, jusqu'en 1789, continuait encore à la régir. Enfin, quand les publicistes de cette époque opposaient la souveraineté populaire au droit antérieur de la royauté, ils songeaient moins à affaiblir qu'à transformer une

institution consacrée par les respects de tous : ils aspiraient à trouver pour elle, dans le consentement national, des racines qu'ils ne voulaient plus chercher dans l'antique hiérarchie seigneuriale, dont la royauté était le faîte. La lutte contre l'ordre social constitué par l'histoire fut la préoccupation constante et comme la fatalité de cette grande assemblée. Cette lutte contre les souvenirs fut poursuivie avec un tel acharnement et une passion si exclusive, qu'on prit malheureusement le change sur les périls les plus prochains, et qu'on épuisa contre le passé une énergie qu'il aurait fallu employer à sauvegarder l'avenir. De là toutes les fautes de l'assemblée et tous les malheurs de la France. Pour avoir le sens véritable des actes et des paroles de ce temps, il faut donc se reporter à cette constante obsession de la pensée publique, qui fut pour la constituante l'occasion d'assez d'erreurs pour qu'on ne lui prête pas par surérogation des absurdités.

Lorsqu'on prétend juger une assemblée qui tient une si grande place dans l'histoire par les créations qui lui survivent non moins que par les ruines qu'elle a faites, il faut embrasser ses actes dans leur ensemble. C'est par les œuvres de la constituante que la France respire et qu'elle se meut depuis soixante années; celles-ci sont encore la base de tout notre système administratif et financier; c'est sur elles qu'ont été élevés nos codes imités ou enviés par l'Europe. La nation a passé tour à tour des gouvernemens révolutionnaires aux gouvernemens de réaction, ballottée des uns aux autres comme par une série d'ondulations régulières; mais, durant les agitations qui ont si souvent changé la forme extérieure du pouvoir, 89 est resté pour elle comme le centre de gravité où elle aspire, et sur lequel les gouvernemens les plus contraires s'efforcent tour à tour de s'asseoir, pour trouver un point d'appui dans la conscience publique. Il y a dans cet éclatant accord de tous les pouvoirs que la France s'est donnés, si divers qu'ils soient par leurs actes, quelque chose qui révèle l'ame même de la nation. Le pays ne saurait abdiquer 89 sans s'abdiquer lui-même, car la pensée publique y remonte à grand'peine au-delà de cette date, et c'est à celle-ci que se reportent toutes les institutions administratives et judiciaires qui ont marqué pour jamais la France à leur empreinte.

Cependant, si nous ne pouvons avec M. Du Boys condamner l'assemblée constituante pour crime de socialisme, il ne nous est pas moins impossible de nous associer à l'apologie ardente et presque sans réserve entreprise par M. Laferrière. Nous avons établi dans ce recueil même (1) quel compte terrible cette assemblée doit à l'histoire pour les catastrophes préparées par son imprévoyance et pour ses attentats systématiques contre ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes : la foi et la conscience. En vain voudrait-on contraindre la postérité à s'incliner

(1) *La Bourgeoisie et la Révolution française*, deuxième partie, nº du 15 mai 1850.

devant une sagesse qui n'a pas su ménager à son œuvre quelques mois de durée et qui a creusé avec une aveugle obstination l'abîme dans lequel cette œuvre devait nécessairement s'engloutir; plus vainement encore voudrait-on faire envisager l'assemblée qui suscita gratuitement le schisme pour en faire sortir la persécution comme la plus haute expression de la pensée chrétienne dans le monde moderne.

Suivant l'auteur de l'*Histoire des Institutions et des Lois pendant la Révolution française,* deux grandes écoles philosophiques, qui portent dans leur sein à travers le cours des siècles les deux doctrines opposées du spiritualisme chrétien et du matérialisme païen, avaient concouru à former, par une expansion puissante, l'opinion du XVIIIe siècle, et l'histoire de ce siècle, résumée dans la révolution française, ne serait que celle de la lutte entre ces deux doctrines. Les deux écoles auraient, d'après M. Laferrière, successivement triomphé au milieu des déchiremens de l'époque révolutionnaire, et une idée philosophique domine chaque période de la révolution. En 1789, l'idée spiritualiste, issue de la civilisation chrétienne, et dont Montesquieu lui semble l'interprète le plus éclatant, règne sans conteste, et, pendant deux années, elle se reproduit dans les doctrines et dans les faits; en 1793, le matérialisme l'emporte et s'efforce de ressusciter toutes les créations du vieux monde. Enfin en 1802 la régénération de la France s'opère par l'union de l'esprit catholique avec l'esprit philosophique, et le consulat réalise l'œuvre de la constituante. L'histoire législative de la révolution se diviserait donc en trois périodes : l'une éminemment spiritualiste et chrétienne dans son principe, l'autre matérialiste et païenne dans ses sources, la troisième toute d'application et profondément catholique dans son esprit.

Cette distinction a sans doute l'avantage de diviser d'une manière tranchée l'ère révolutionnaire et de concentrer avec plus de netteté et de précision, ici les éloges, là les malédictions de la postérité; mais, comme toutes les divisions générales, elle est moins vraie qu'elle ne semble l'être. Si l'assemblée nationale a subi le plus souvent, même sans le soupçonner, l'inspiration du génie chrétien, combien de fois n'a-t-elle pas agi sous une inspiration directement contraire! Lorsque la constituante donnait pour corollaire à l'égalité naturelle des êtres l'égalité devant la loi, quand elle travaillait à substituer à une aristocratie fondée sur des souvenirs de conquête et des antipathies de castes une hiérarchie accessible et mobile, dont la valeur personnelle serait la base, elle accomplissait en effet une œuvre dont l'heure était marquée du doigt divin sur le cadran des âges. L'église l'avait secondée par sa lutte contre l'empire, la royauté française par son duel de huit siècles avec la féodalité. Saint Ambroise opposant à l'enivrement de la suprême puissance le cri des faibles et des petits, Grégoire VII faisant

au nom du droit reculer par toute l'Europe la tyrannie armée du sceptre et du glaive, saint Louis brisant par sa politique et par son épée les mailles du réseau qui enlaçait les peuples, et, par de salutaires usurpations, étendant les droits du trône afin de leur en attribuer le bénéfice, — tous les princes de son sang travaillant à relever les populations de leur abaissement séculaire et à préparer la triple unité des lois, des races et du territoire, — tels furent les prédécesseurs des constituans dans la carrière dont ils atteignirent l'extrême limite, en la dépassant bientôt après dans l'élan d'une impétueuse ardeur.

Par ses expansions successives au sein des races conquises, la pensée chrétienne avait provoqué de siècle en siècle les diverses transformations de l'état social. Le mouvement de 89 était donc le terme prévu et nécessaire de la révolution politique à laquelle tant de générations avaient concouru. Aussi l'histoire atteste-t-elle que le clergé sanctionna par son chaleureux concours dans le pays, dans les bailliages et jusqu'au sein de l'assemblée nationale, l'œuvre finale de l'émancipation publique, et qu'aucun corps ne seconda d'abord plus loyalement la révolution qui s'opérait dans la constitution du pouvoir, dans l'ensemble des lois civiles et des institutions administratives, par la substitution d'un principe de droit écrit à un principe de tradition historique; mais côte à côte avec l'idée chrétienne cheminait une idée philosophique que la société du XVIIIe siècle portait dans ses flancs comme un ver rongeur, et qui se résumait dans la négation absolue de l'ordre surnaturel. Les hommes de 89 subirent tour à tour et parfois simultanément une double influence qui interdit de caractériser cette première période de la révolution française par un seul trait, comme voudrait le faire M. Laferrière. Lorsqu'à la voix de Mirabeau, improvisé théologien, l'assemblée constituante poursuivait le clergé dans sa discipline et sa hiérarchie, et qu'une majorité aveugle autant que passionnée accueillait les sarcasmes lancés des hauteurs du scepticisme et du dédain, elle n'agissait pas apparemment sous l'impulsion d'une pensée chrétienne. En allumant sans nul prétexte le feu destiné à la dévorer bientôt elle-même, l'assemblée nationale cédait, non point à des rancunes jansénistes, qui n'intervinrent que plus tard dans l'œuvre désastreuse de la constitution civile, mais aux incurables antipathies que nourrissait contre le christianisme l'école dont la plupart de ses membres avaient sucé le lait. Lorsque la convention versait à torrens le sang du clergé catholique, elle suivait le cours de la pensée qui avait inspiré la constituante; l'une avait provoqué les résistances, l'autre tentait de les briser, et c'était assurément sur ceux qui avaient imposé des prescriptions impossibles qu'il fallait faire retomber tout le sang que de généreux refus faisaient couler.

M. Laferrière passe rapidement, et peut-être est-ce un peu pour le

besoin de sa cause, sur les brûlantes questions qui allèrent susciter au fond des provinces, jusqu'alors parfaitement paisibles, les premières résistances sérieuses à la révolution. Il s'arrête davantage sur la confiscation des biens du clergé; mais il attache un si grand prix à ce que rien ne vienne trancher avec la couleur spiritualiste et religieuse dont il revêt la première partie de son tableau, que cette préoccupation systématique va jusqu'à fausser, en ce qui touche ce grand acte de spoliation, la rectitude toujours si éclairée de son jugement.

La propriété résultant, selon le savant professeur, du rapport des choses avec les personnes, le clergé avait pu posséder sous la monarchie féodale, parlementaire et absolue, parce qu'il était un ordre dans l'état et une *personne morale:* il y avait alors un lien possible entre la chose et la personne, et la propriété du clergé reposait sur ce rapport; mais la révolution de 1789 avait détruit cette base fondamentale de son droit de propriété, car, par la déclaration des droits et par la loi sur les assemblées de bailliages, le clergé avait cessé de former un ordre, et le principe d'individualité avait pris la place du principe de corporation. « Les membres du clergé n'étaient plus que des individus, citoyens et fonctionnaires publics. Le rapport de la chose à la personne, qui avait dans le passé soutenu la propriété, n'existait plus et n'était plus possible; donc les biens avaient perdu leur légitime propriétaire. Le propriétaire alors, quel était-il? L'état, par droit de déshérence, car l'état comprend toutes les corporations dans son vaste sein, et recueille nécessairement la succession des personnes morales qui ne sont plus. » M. Laferrière déclare qu'à ses yeux ce principe est la raison décisive, l'*ultima ratio* de la main-mise de l'état et qu'il élève le fait révolutionnaire à la hauteur du droit.

Il y a dans cette série de déductions d'étranges lacunes et des affirmations plus étranges encore. Que la nation eût le droit, en changeant sa propre constitution, de dépouiller le clergé de ses attributions politiques et de cesser de le considérer comme un ordre, je l'accorde; qu'elle eût même la faculté de lui refuser pour l'avenir la qualité de corporation et le droit garanti à toute personne morale de recevoir et de posséder, on peut l'accorder encore; mais je demande au savant professeur comment un changement de situation qui n'affecte que l'avenir pourrait, sans une rétroactivité monstrueuse, atteindre des droits antérieurement créés et infirmer des propriétés possédées durant des siècles sous la garantie de vingt générations? La loi peut refuser à des intérêts collectifs le droit de se constituer en personne civile, elle peut même, dans un intérêt public, à l'expiration du délai fixé à une société autorisée, ne plus lui reconnaître cette qualité pour l'avenir; mais ce refus donnerait-il à l'état le droit de s'emparer par déshérence des propriétés collectivement acquises à l'ombre de sa

protection, et lui suffirait-il par hasard de dissoudre des sociétés industrielles pour en hériter? D'ailleurs, les propriétés ecclésiastiques n'avaient aucun caractère collectif; tous ces biens avaient eu, au moment même où leurs propriétaires primitifs s'en étaient spontanément dessaisis, une destination spéciale et déterminée, fort indépendante de la position du clergé dans la constitution de l'état. Les donateurs n'avaient point donné à l'église catholique en général, mais à telle église, à tel chapitre, à tel monastère, et toujours dans la double intention, exprimée ou sous-entendue, d'aider à la célébration du culte et d'assister les pauvres du surplus. « On nous a donné nos biens, disait l'abbé Maury dans la grande discussion du mois de décembre 1789; les actes de donation existent; ce n'est point à la nation qui n'est, comme le clergé lui-même, comme les hôpitaux, comme les communes, qu'un corps moral, ce n'est pas même au culte public, que ces dons ont été faits : tout a été individuel entre le donateur qui a légué et l'église locale qui a reçu; on ne connaît aucun don générique fait à l'église. »

Le clergé français possédait donc, appuyé sur tous les titres qui rendent la propriété incontestable et sacrée. Sur ce terrain-là, M. Du Boys est inexpugnable, et M. Laferrière au contraire donne prise à des attaques auxquelles il s'est manifestement exposé, beaucoup moins pour défendre les actes de 1790 en eux-mêmes que pour protéger l'assemblée dont ils émanent contre les trop justes reproches de la postérité. Non, la période révolutionnaire de 89 à 91 ne fut point dominée par une inspiration religieuse, quoique le sens primitif de ce grand mouvement d'émancipation et d'égalité ait été essentiellement chrétien; une œuvre chrétienne en elle-même a été accomplie par des hommes sans croyances, et cette grande contradiction qui a été l'écueil du passé continue à demeurer celui de l'avenir.

Cette réserve faite vis-à-vis de l'auteur de l'*Histoire des Institutions et des Lois*, on ne saurait trop louer l'habileté d'analyse et la rectitude d'esprit qui ont présidé à la composition de ce livre, manuel substantiel de notre plus grande période législative. Des deux termes proclamés par la révolution comme son programme et sa devise, M. Laferrière établit que l'*égalité* seule a été sérieusement fondée parmi nous, et que la *liberté* cherche et cherchera probablement long-temps encore ses garanties et ses formes définitives. Il attribue judicieusement cette différence à ce que la révolution, dans l'ordre politique, a procédé par des théories absolues et en rompant complétement avec tout le passé, tandis que, dans l'ordre civil, elle a constamment procédé par transaction. Il faut remarquer en effet que l'assemblée constituante, malgré l'entraînement alors général vers la théorie, ne s'est jamais départie, en matière civile, d'un respect profond pour la tradition et pour les droits antérieurs, et que son plus grand titre aux yeux de la postérité sera

d'avoir admirablement combiné dans les questions non politiques l'originalité née du principe de la révolution avec la tradition coutumière tempérée par l'esprit du droit romain. C'est par là que son œuvre a poussé de si profondes racines et qu'elle défie des anathèmes impuissans contre un principe d'indestructible vitalité. Le côté pratique et permanent des travaux de cette période n'a jamais été mis dans un jour plus éclatant que par le livre de M. Laferrière. Je voudrais esquisser ce tableau dans ses traits principaux pour montrer tout ce qu'il y avait de puissance dans la révolution française et de durée dans ses œuvres lorsqu'elle restait une pensée nationale, au lieu de se faire la servile copiste du *Contrat social* : ce sera la plus éclatante réponse à ceux qui prétendent établir que dans sa législation civile l'assemblée constituante fut inspirée par un principe hostile au droit de propriété.

L'action de la révolution dans l'ordre civil peut être envisagée sous trois rapports principaux : 1° avec les personnes, 2° avec les propriétés, 3° avec la famille.

Le but de l'assemblée constituante, dans ses décrets sur la condition des personnes, fut d'établir entre elles la plus parfaite égalité, non point en attribuant à tous les mêmes avantages, mais en leur assurant les mêmes moyens pour défendre ceux que la nature leur avait procurés. La première application de cette pensée fut de fonder l'unité des juridictions et de supprimer du même coup et les servitudes et les priviléges personnels. Personne ne put dorénavant se prévaloir de droits particuliers pour se soustraire à l'action des pouvoirs publics, et l'on ne put non plus se prévaloir contre personne des droits féodaux ou régaliens qui, en 1789, limitaient encore en plusieurs points la liberté naturelle.

On fit une distinction fondamentale entre les droits dérivés de la féodalité. Celle-ci fut divisée en deux époques historiques : l'époque où le servage formait l'état général de quiconque n'était ni noble ni clerc, et celle qui succéda à l'émancipation des serfs et à l'affranchissement des communes. On considéra les droits issus de la première période comme constituant ou représentant *la servitude personnelle*, et on les abolit sans indemnité; mais dans la seconde période, durant laquelle la féodalité avait contracté avec des hommes libres ou affranchis, elle avait fait des concessions de fonds à titre de fiefs ou de censives pour se créer des vassaux et des censitaires. Le législateur distingua judicieusement dans ces nombreux contrats les devoirs personnels des devoirs réels : il abolit les premiers, parce qu'ils touchaient à la liberté de la personne; il conserva les seconds en les envisageant comme des droits fonciers formant le prix de la propriété concédée.

« Les législateurs de 89, dit M. Laferrière, ont reconnu dans la féodalité deux caractères distincts : la féodalité *dominante* et la féodalité

contractante. A la féodalité absolue ou dominante ils arrachent tous les signes, tous les droits de servitude qu'elle avait imposés aux personnes et aux biens; à la féodalité contractante et entraînée dans la voie des concessions territoriales, ils tiennent compte de ces deux grands titres de concession noble et roturière : le contrat d'inféodation et le contrat d'accensement ou de bail à cens. Tout le système anti-féodal de l'assemblée nationale est placé sous ce double point de vue. » L'application de ce principe fit disparaître la main-morte, soit qu'à titre de personnelle elle portât sur la personne même de l'assujetti, soit qu'elle fût réelle et qu'elle portât sur certaines terres serviles, dont il fallait abandonner la possession pour dépouiller la servitude. Le main-mortable était soumis à des services de corvées et de tailles seigneuriales qui affectaient sa propriété et à des prohibitions de donations entre vifs et testamentaires qui n'affectaient pas moins gravement sa capacité civile. La main-morte, sous forme personnelle, réelle et mixte, existait encore en 1789 dans dix coutumes du royaume, et particulièrement en Bourgogne, dans le Bourbonnais et le Nivernais; mais les droits dérivant de la servitude ou qui la représentaient étaient bien plus généralement répandus. Parmi ceux-ci, la taille seigneuriale, le droit de fouage et de monnayage, le droit de péage, le droit de pulvérage, soit qu'ils s'exerçassent encore, soit qu'ils eussent été remplacés par des redevances, représentaient tous, ou dans leur origine ou dans leur transformation, des servitudes personnelles. Il en était de même des banalités et des corvées qui portaient sur la personne elle-même et restreignaient l'usage de la liberté naturelle dans tous les actes de la vie usuelle. Toutefois les corvées imposées sur le fonds furent seules déclarées rachetables, conformément à l'équitable distinction faite entre les deux périodes de l'époque féodale.

En effaçant les traces de la servitude personnelle, la constituante dut effacer aussi des contrats émanés de la féodalité tout ce qui établissait des rapports de dépendance et d'inégalité dans la condition des hommes libres. « Vassal et seigneur voyant disparaître leur qualité respective, il n'y avait plus foi et hommage, aveux et dénombrement; de même du censitaire au seigneur il n'y avait plus obligation personnelle de déclarations à terrier. Tout ce qui dépassait la simple qualité de créancier et de débiteur, de vendeur et d'acquéreur, tomba devant l'égalité de la loi nouvelle... Le privilége féodal accompagnait et distinguait les hommes jusqu'au sein de l'expiation du crime. La loi égalisa les coupables sous le niveau du châtiment. A côté de l'égalité des peines, l'assemblée mit le dogme moral, que *les fautes sont personnelles* et que l'expiation doit l'être : dogme chrétien contraire à l'esprit germanique et féodal, qui du crime ou de la querelle d'un homme faisait le crime ou la querelle de toute sa famille. La flétrissure légale qui était imprimée

à la famille du condamné, l'incapacité qui interdisait aux parens l'entrée de certaines professions, furent effacées; elles étaient dans la loi pénale une tradition de la solidarité barbare. La confiscation des biens, qui était aussi une peine contre la famille, fut abolie. »

Sous l'inspiration de la même pensée, le droit d'aubaine et de détraction disparut; mais l'assemblée contraignit l'étranger à se conformer pour la disposition de ses biens aux lois territoriales, et elle régla avec une sagesse qui n'a pas été dépassée les conditions auxquelles l'étranger serait assimilé au Français et jouirait de la plénitude des droits civils. Elle n'aborda pas, du moins par ses décrets, la brûlante question relative aux esclaves coloniaux, et, les maintenant par son silence même dans leur situation antérieure, elle se borna à donner une nouvelle sanction à la vieille maxime déjà consacrée : Tout individu est libre aussitôt qu'il est entré en France. Enfin, dans la partie de la législation relative à l'état des personnes, la constituante sut allier toute l'énergie de ses croyances avec un remarquable discernement. Le même esprit présida aux lois destinées à régir la propriété. Conséquente avec les principes généraux posés par elle, l'assemblée constituante abolit immédiatement tous les droits issus de la féodalité dominante envisagée en dehors des contrats : tels étaient les droits de chasse et de garenne ouverte, de fuie et colombier, de *préage* et *ravage* sur les prés, de parcours et pâturage avant la première coupe; mais on respecta tous les droits qui n'avaient rien de servile en eux-mêmes, quelle qu'en fût d'ailleurs l'origine. On maintint, en les considérant comme expression d'une convention libre, les droits de cens et de *lods* et ventes qui pouvaient grever l'héritage en main-morte, et le respect de l'assemblée pour les *droits utiles* créés par la féodalité contractante alla même si loin, que, si une conversion primitive en main-morte avait été convertie en censive, le vice originaire n'était pas imputé au second titre. Par une fiction bienveillante de la loi, la prestation ou redevance stipulée dans celui-ci ne fut pas considérée comme représentative de l'ancienne convention fondée sur un servage personnel. Les fiefs et censives ne furent plus que des biens allodiaux soumis aux lois communes de la propriété foncière; celle-ci reprit l'indépendance antérieure à l'époque féodale, et le libre principe des lois romaines devint le droit commun de la France. L'assemblée n'en maintint pas moins aux contrats seigneuriaux tous les profits pécuniaires et les prestations en fruits qui s'y trouvaient stipulées, et le changement s'opéra dans la nature des biens et des droits sans affecter les intérêts pécuniaires existant entre l'ancien seigneur et l'ancien vassal, intérêts créés sous la sanction de la législation antérieure. « L'objet des décrets du 4 août, dit le rapport de Merlin, a été d'adoucir le sort des censitaires; mais on ne doit pas à l'amélioration de leur sort le sacrifice des prin-

cipes de la justice et de l'équité. » Le principe du rachat facultatif prévalut donc sur celui de la spoliation pour toutes les ventes seigneuriales, comme avait déjà prévalu pour toutes les charges de magistrature achetées et transmissibles le principe d'une indemnité pécuniaire à payer par l'état lui-même. Si le développement de la crise révolutionnaire fit bientôt perdre aux anciens propriétaires d'offices le bénéfice de cette indemnité, l'honneur d'en avoir reconnu la justice reste à l'assemblée qui la proclama dès le début de sa carrière, au milieu des plus grands embarras financiers et presque sous l'imminence de la banqueroute.

Une transformation analogue à celle qui avait prévalu pour la propriété foncière s'opéra dans la même mesure et avec les mêmes ménagemens dans l'ordre de la propriété mobilière, qui se divise en deux branches : la propriété des capitaux et celle du travail.

Avant la révolution française, la propriété des capitaux était étroitement limitée dans son action : l'emploi productif de l'argent en nature n'était en effet permis qu'à titre perpétuel et par constitution de rente. Le décret du 3 octobre 1789 rendit à l'usage du numéraire son entière liberté, et le prêt temporaire avec intérêt fut pour la première fois légalement consacré. La propriété créée par le travail se présentait sous divers aspects : dans la sphère de l'industrie, elle était régie par les lois des maîtrises et des jurandes; dans la sphère du commerce intérieur, elle était dominée par le régime des communautés; dans celle du commerce extérieur, par celui de la concession; enfin le travail intellectuel proprement dit était placé sous la loi des censures et des priviléges du roi. Tous ces obstacles disparurent, et la propriété issue du travail personnel fut constituée dans sa plénitude et son indépendance en face de la propriété formée par l'héritage. L'assemblée nationale réalisa en une heure ce qu'avait vainement tenté Turgot durant le cours de sa vie. Dans le titre préliminaire de la constitution, elle déclara que « les brevets et lettres de maîtrise, les droits perçus pour la réception des maîtrises et jurandes et tous les priviléges de profession étaient supprimés; » mais, comme le fait judicieusement remarquer M. Laferrière, à côté de la suppression des maîtrises et jurandes, elle plaça, suivant sa constante jurisprudence, le principe d'indemnité en faveur de ceux qui avaient acheté leurs maîtrises.

L'émancipation du travail amena, comme conséquence immédiate, une participation proportionnelle de la propriété créée par lui aux charges de droit commun. L'impôt des patentes fut décrété; il vint compléter le grand système destiné à saisir, par ses deux branches principales, toutes les facultés imposables. Les innombrables impôts qui frappaient la terre ou les personnes furent remplacés par une contribution directe, divisée en foncière et en mobilière pour correspondre

à la division de la propriété en immeubles et en capitaux mobiliers. Le cadastre, décrété par l'assemblée en août 1791, devint, pour l'avenir, la base de la répartition territoriale; le loyer d'habitation fut pris comme l'étalon le plus constant de la propriété non apparente, et la patente, échelonnée selon les produits probables du labeur, représenta la participation libre des industriels de tous les ordres à ce concours des citoyens aux charges publiques, concours tout spontané dont la constituante entendit faire consacrer la pensée jusque dans le langage usuel en substituant le terme de *contribution* à celui d'*impôt*. L'historien des institutions de 89 nous montre cette assemblée appliquant à l'organisation civile de la famille les principes qu'elle avait fait prévaloir en ce qui concernait les terres et les personnes. La famille cessa d'être une institution politique, et l'égalité fondée sur les instincts naturels du chef de la communauté domestique ne fut plus contrariée par les convenances et les interdictions sociales. Le droit de masculinité et le droit d'aînesse, issus des traditions germaniques et des nécessités de défense imposées par une organisation toute militaire, étaient devenus ceux des sociétés européennes. L'exclusion des filles s'était conservée dans plusieurs coutumes, le droit d'aînesse régnait dans toutes, et la distinction générale des biens nobles et des biens roturiers fondait la grande distinction des successions nobles et roturières. « L'esprit d'aristocratie foncière était descendu des familles nobles au sein des familles bourgeoises. On avait distingué entre les héritiers des *propres* et les héritiers des *acquêts;* les successions des propres avaient imité, en plusieurs cas, les successions des fiefs. Des *réserves coutumières* s'exerçaient sur les biens propres et soumettaient la loi d'hérédité à l'influence dominante de la terre. La qualité des biens l'emportait sur la parenté des personnes. En ligne collatérale, ce n'était pas la constitution de la famille par les liens du sang qui déterminait la successibilité; c'était la constitution foncière : les biens remontaient vers le fait primitif de la possession et suivaient la ligne de leur origine. L'esprit nouveau devait anéantir tout le système des coutumes sur les successions, et l'assemblée constituante le sapa dans ses fondemens par la puissance d'un principe : *l'égalité des partages.* »

Les décrets de la nuit du 4 août avaient déjà frappé d'une atteinte mortelle le droit d'aînesse et celui de masculinité. Le 8 avril 1791, l'assemblée promulgua l'ensemble des principes qui président aujourd'hui à notre législation civile. Les héritiers au même degré furent appelés à succéder par égales portions dans chaque souche pour le cas où la représentation est admise. Celle-ci fut établie à l'infini en ligne directe ascendante; on supprima le droit de dévolution, qui mettait l'inégalité entre les enfans de différens lits, et la loi effaça toutes les exclusions prononcées contre les filles et leurs descendans. Cependant

l'esprit d'équité dont il avait été donné tant de preuves dans les questions territoriales prévalut aussi dans cette matière, et le respect dû aux conventions matrimoniales fut plus fort que l'esprit d'égalité. Les personnes mariées ou veuves avec des enfans furent admises à réclamer le bénéfice des anciennes règles dans les successions à échoir, et aucun effet rétroactif n'infirma les conventions et les institutions contractuelles passées sous l'empire des lois anciennes.

Il ne suffisait pas encore à la loi de régler l'ordre successorial d'après l'ordre présumé des affections naturelles : il restait à résoudre une question qui avait partagé tous les législateurs et provoqué les solutions les plus contraires, et celle-ci jeta l'assemblée dans de longues et sérieuses perplexités. L'homme, par un acte suprême de sa volonté, pouvait-il suppléer à la loi et s'élever au-dessus d'elle? Être faible et si vite oublié, avait-il le droit de s'emparer de l'avenir et d'en disposer à son gré, lorsqu'il aurait déjà payé sa dette à la mort? Le droit de tester serait-il reconnu par la législation nouvelle, et dans quelle mesure le serait-il?

Dans la France féodale, les testamens étaient sinon interdits, du moins très limités dans leurs effets. La plupart des coutumes avaient mis les biens d'origine patrimoniale en dehors de la disponibilité testamentaire, et l'aîné de la race, à raison même de la suprématie attachée à ce titre, possédait un droit indépendant de la volonté paternelle et supérieur à celle-ci. Il en devait être ainsi dans un ordre social où les terres dominaient les personnes, et où l'individu n'existait que par la famille. La société romaine reposait sur un principe tout opposé. Les terres, très mobiles dans leur transmission, n'y étaient aucunement liées à la constitution politique de la famille. Le chef de celle-ci, à raison du sacerdoce domestique qui lui était conféré, était revêtu du double droit de disposer de tous ses biens par testament et d'étendre par l'adoption les limites mêmes de la famille. Jamais la volonté humaine ne s'était exercée au-delà des limites du temps avec une plus haute indépendance. On sait que ces deux doctrines se partageaient la France avant la révolution, et que le droit de tester, inconnu dans les pays coutumiers, était usuel dans les provinces de droit écrit. La tendance qui dominait la constituante devait assurément rendre cette assemblée favorable à l'introduction du principe romain et du droit testamentaire; ce droit était, en effet, la plus éclatante expression de la liberté, et comme une dernière protestation contre cette suprématie historique de la terre et de la race, dont elle s'efforçait d'anéantir les derniers vestiges. Toutefois les scrupules des constituans en matière de droit civil étaient tels, et les traditions coutumières exerçaient encore sur eux une telle autorité, qu'ils n'osèrent pas trancher la question du droit de tester. Par une méfiance d'eux-mêmes qui contraste étrange-

ment avec leur fougueux orgueil en matière politique, ils renvoyèrent la loi sur les testamens et sur la quotité disponible après l'achèvement de la constitution et de la législation criminelle, se bornant, par un décret du 5 septembre 1791, à déclarer *non écrite* toute clause impérative ou prohibitive qui serait contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui porterait atteinte à la liberté du donataire, de l'héritier, du légataire.

L'assemblée qui, pour accomplir ses expériences politiques, ne reculait ni devant la ruine ni devant le sang versé, se montrait donc réservée, et parfois timide sitôt qu'elle rencontrait en face d'elle le droit privé et jusqu'à ces traditions coutumières dont elle abhorrait le principe. Dans une partie de sa tâche demeurée la plus glorieuse et la seule durable, elle procédait par transaction, tenant compte des faits comme de l'histoire, et s'inspirant toujours de la forte et sévère raison des jurisconsultes romains; dans l'autre, elle marchait à l'aventure, ne prenant pour guides que ses passions, ses méfiances et ses colères, ne s'inquiétant d'aucunes résistances, et trop souvent les suscitant à plaisir pour se donner l'occasion de lutter contre elles. A son œuvre politique appartient la constitution de 1791, au bas de laquelle les signatures de ses auteurs étaient humides encore lorsqu'elle fut déchirée, et la constitution civile du clergé, qui souleva contre la révolution plus d'obstacles que n'avait fait la transformation du pays tout entière. A son œuvre pratique appartiennent les divisions administratives du royaume, les grandes bases de notre organisation judiciaire, depuis les tribunaux de paix jusqu'au tribunal de cassation, notre système d'impôts maintenu et consacré par soixante ans d'expérience, enfin tous les principes générateurs d'où sont sortis les codes du consulat et de l'empire. Signaler dans les créations éphémères et les implacables passions des constituans l'occasion des crises inévitables et prochaines, c'est un devoir qu'il est moral de remplir en toute occasion; mais tout confondre pour tout condamner, et prétendre trouver dans la législation civile de cette époque le germe des criminelles théories qui depuis ont épouvanté le monde, c'est manquer ou de discernement ou de justice.

La constituante avait disparu avec ses lois, et ses membres n'apparaissaient plus que sur les échafauds, lorsqu'à la période bourgeoise de la révolution française succéda la période démagogique. Alors la cataracte de toutes les folies déborda avec celle de tous les crimes, et le sinistre évangile dont nous voyons errer encore parmi nous quelques prophètes attardés fut tout d'une pièce annoncé aux nations. Nos utopistes contemporains sont fort en arrière de Fauchet l'illuminé, de Robespierre et de Saint-Just les niveleurs, de Babœuf et de Sylvain Maréchal les icariens. Une vérité qu'il faut mettre en relief, c'est que la montagne conventionnelle fut le Sinaï du socialisme. Pour qui

fouille les archives du club des Jacobins, il n'y a plus rien à apprendre dans les écrits des réformateurs vivans. Toute la philosophie politique de la montagne se résumait en effet dans une lutte parfois ouverte, souvent cachée, mais toujours persistante, contre la triple base des sociétés humaines : la religion, la famille, la propriété. 93 marqua le terme de la plus formidable apostasie qu'ait vue le monde, et jamais l'enfer ne dut se croire si près de sa victoire que lorsqu'une majorité législative faisait à Dieu l'aumône d'un décret. Rappelons en peu de mots comment la convention traita la famille et la propriété. Dès le 20 septembre 1792, sous le coup du 10 août et à la veille de sa dissolution, l'assemblée législative avait ruiné dans sa base l'autorité paternelle en dispensant les majeurs de vingt et un ans de réclamer, pour contracter mariage, le consentement de leurs père et mère, envers lesquels ils étaient, de par la loi, affranchis de tout lien de dépendance. Les facilités octroyées pour contracter le mariage n'étaient surpassées que par les facilités données pour le dissoudre. On sait que le divorce fut voté tout d'une voix, et qu'il obtint à peine les honneurs d'une discussion. Avec une naïveté d'impudeur qui glace et confond, l'assemblée alla jusqu'à décréter *l'urgence*, par le motif « que plusieurs époux n'ont pas attendu que la loi eût réglé le mode et les effets du divorce, et qu'il importe de faire jouir les Français le plus tôt possible d'une faculté qui résulte de la liberté individuelle. »

La loi du 20 septembre 1792 admet, consacre et provoque le divorce sous toutes ses formes, non-seulement par consentement mutuel, mais par le fait de la volonté d'un seul des conjoints; elle autorise à se quitter et à se reprendre, à partager à son gré ses enfans, et à compter, comme à Rome, ses années par le nombre de ses époux; elle permet tout aux conjoints, excepté de se séparer temporairement, et, par un abominable calcul, elle leur refuse le bénéfice de la séparation de corps, afin de pousser au divorce. Telle fut la législation immonde issue de l'union des instincts anti-sociaux de la montagne avec les convoitises sensuelles de la gironde.

Lorsqu'on faisait du mariage une prostitution temporaire, il était naturel qu'on effaçât toute distinction légale entre les enfans nés dans son sein et ceux qui devaient le jour au caprice d'une liaison irrégulière. Aussi la convention décréta-t-elle, le 2 novembre 1793, que les enfans naturels seraient admis aux successions de leurs père et mère, et que leurs droits de successibilité seraient désormais les mêmes que ceux des autres enfans. « Il ne peut, s'écriait le rapporteur, y avoir deux sortes de paternité, et nul intérêt ne peut prévaloir sur les *droits du sang*... Ce serait faire injure à des législateurs sans préjugé que d'oser croire qu'ils fermeront l'oreille à la voix incorruptible de la nature, pour consacrer à la fois et la tyrannie de l'habitude et les erreurs

des jurisconsultes... Nos cœurs sont ici les tables de la loi, la décision y est écrite en caractères inviolables, et le *burin de la nature* y a gravé ses préceptes également applicables aux enfans naturels comme aux enfans légitimes (1). »

Quand les législateurs parlaient la langue des femmes libres, et lorsque, conséquente avec elle-même, la convention décernait des primes aux filles-mères, on peut dire que la société domestique était virtuellement dissoute en France, et que les mœurs du phalanstère étaient assurées d'un prochain triomphe.

La suprématie de l'état sur la famille, l'asservissement de la volonté individuelle à l'autorité publique, ces deux racines du socialisme, se ramifiaient d'ailleurs dans tous les détails de cette monstrueuse législation civile. Le 7 mars 1793, la convention supprima, comme incompatible avec les droits de l'état et la souveraineté de la loi, la faculté de disposer de ses biens, soit par testament, soit par acte entre-vifs, soit par donation contractuelle, et décida que tous les enfans partageraient également les biens de leurs ascendans. Le 17 nivôse an XI, elle reproduisit cette prohibition, et, donnant même à sa loi un effet rétroactif, elle déclara nulles toutes les dispositions testamentaires faites depuis le 14 juillet 1789. « Quel est, s'écriait Robespierre aux applaudissemens de l'assemblée, le motif de ces prétendus droits par lequel l'homme s'arroge une main-mise sur la terre pour le temps où il n'est plus? L'homme peut-il disposer de la terre qu'il a cultivée, lorsqu'il est lui-même réduit en poussière? Non, la propriété de l'homme, après sa mort, doit retourner au domaine public de la société; ce n'est que pour l'intérêt public qu'elle transmet les biens à la postérité du premier propriétaire : or l'intérêt public est celui de l'égalité; il faut donc que, dans tous les cas, l'égalité soit établie dans les successions. »

La spontanéité humaine dominée par la loi comme par la fatalité antique, le socialisme tout entier est là avec son mysticisme sauvage et son abrutissante tyrannie. Cette doctrine ne fut pas seulement celle des triumvirs, elle fut sanctionnée par tous les actes de la majorité conventionnelle. Si parfois celle-ci la repoussait en principe, c'était pour l'admettre bientôt après dans toutes ses conséquences pratiques. En vain la convention décrétait-elle, dans sa séance du 13 mars 1793, la peine de mort contre « quiconque proposerait une loi agraire ou toute autre mesure subversive des propriétés territoriales, commerciales et industrielles. » Si une telle déclaration n'avait pas été la plus insolente des contre-vérités, il aurait fallu envoyer à l'échafaud Barrère proposant et faisant adopter, dans le cours même de cette séance, un vaste plan financier qui s'appuyait sur les bases suivantes: 1° un système universel de secours publics fondés sur le principe

(1) Cambacérès, séance du 4 juin 1793.

d'une assistance légalement obligatoire et proportionnelle aux besoins et aux infirmités; 2° l'établissement d'un impôt gradué et progressif sur toutes les propriétés foncières et mobilières; 3° le partage des biens communaux; 4° enfin l'expropriation par l'état des biens des hospices et de tous les établissemens de bienfaisance. Si le décret du 13 mars avait été pris à la lettre, il aurait fallu livrer au bourreau la convention tout entière, confisquant pour trois milliards d'immeubles, envoyant ses agens chez tous les propriétaires leur présenter d'une main le tarif d'un *maximum* décrété par elle, et de l'autre un papier discrédité que force était d'accepter sous peine de mort; il aurait fallu surtout la vouer au dernier supplice, lorsque bientôt après, dans son ardeur de rapine, dépassant toutes les inventions connues du crime et de la tyrannie, elle ordonnait, par un décret du 23 septembre 1793, de verser dans la caisse de la trésorerie nationale et dans celle des receveurs des districts tous les dépôts confiés à la foi des officiers publics, et même, dans certains cas, à la foi des particuliers (1)!

Avant que Barbès eût proposé de lever un milliard sur les riches, la convention l'avait décrété (2); avant que M. Louis Blanc eût discouru sur le droit au travail, celle-ci l'avait sanctionné (3); avant que Fourier eût formulé les lois de sa morale attractive, elle avait fait du mariage une liaison dont la durée se mesurait sur le caprice de l'imagination et des sens. Le *maximum* avait précédé les anathèmes au capital : Danton et Robespierre avaient subordonné, en matière d'éducation, le droit du père à celui de la patrie, et la loi civile avait enlevé au citoyen la disposition de ses biens par donation entre vifs, comme par testament, avant que l'omnipotence de l'état eût été pédantesquement formulée. La république de 1848 n'a révélé au monde aucune théorie que celle de 1793 n'eût déjà pratiquée, et l'école socialiste n'a pas même eu parmi nous le triste mérite de l'originalité. Si, au lieu d'écrire un livre pour établir que les principes de 89 ont engendré le communisme contemporain, M. Du Boys s'était attaché à constater que ceux de 93 en ont été l'application anticipée, il aurait établi un fait qu'il est fort important de mettre en relief, et les conclusions de M. Laferrière seraient venues se confondre avec les siennes; mais on infirme les meilleures thèses en les généralisant, et là gît le péril pour les esprits les plus honnêtes, lorsqu'ils écrivent sous l'empire et dans l'enivrement d'une logique réactionnaire.

Il en a été de la révolution française comme de tous les grands événemens, où le bien et le mal se sont trouvés confondus, et qui se sont développés à travers beaucoup de ruines. Les uns ont justifié les moyens par la légitimité du but, les autres ont répudié le but à cause

(1) Décret du 23 septembre 1793.
(2) Décrets du 20 mai et 22 juin 1793.
(3) Loi du 26 juin 1794

de l'iniquité des moyens, et si d'un côté la révolution s'est trouvée consacrée jusque dans ses crimes, de l'autre elle a été méconnue jusque dans ses bienfaits. Il faut aller vers la vérité entre ces deux courans d'opinions destinés à se heurter long-temps encore. Résignons-nous à n'être ni apologiste ni détracteur, au risque de blesser toutes les opinions en paraissant les ménager. Au lieu de ramener tous les faits et toutes les phases de la révolution à une théorie unitaire et générale, il faut procéder minutieusement par distinction et par date : aucun événement, en effet, ne fut plus dépourvu d'unité dans ses principes, dans ses agens et dans ses actes. Bourgeoise et constitutionnelle de 89 à 91, la crise devient populaire et républicaine de 92 au 31 mai, pour prendre le caractère exclusivement démagogique et socialiste du 31 mai au 9 thermidor. Il y a là trois révolutions, et non pas une seule; il y a trois écoles qui s'excluent par leurs théories comme par leur but définitif, trois classes d'intérêts qui se combattent avec acharnement, trois espèces d'hommes qui n'ont rien de commun que l'échafaud, où les uns font tour à tour monter les autres. La révolution française envisagée comme une grande unité morale, soit dans le passé, soit dans le présent, est à mes yeux un être de raison, car les partis dont le duel a ensanglanté la première période de la crise se maintiennent parmi nous avec leurs aspirations diverses et leurs doctrines profondément antipathiques. Il faut donc, n'en déplaise aux personnes qui aimeraient à l'envelopper dans une solidarité formidable, se résigner à envisager l'époque de 1789 en elle-même avec ses croyances généreuses et ses hommes presque tous consacrés par le martyre. Ramené à ces termes-là, le problème devient plus simple et la solution plus facile. Ce que la nation voulait en 89, elle le veut encore malgré beaucoup d'apparences contraires et en dépit d'hésitations qui portent plus sur les moyens que sur le but : elle veut l'unité politique et administrative du pays, car cette unité est le résumé et comme la morale de sa longue histoire; elle veut l'égalité naturelle des êtres et le rapprochement graduel des conditions humaines, tel que le christianisme l'a préparé, et comme la royauté française l'a développé par le travail persévérant de huit siècles. La nation ne veut pas moins résolûment la liberté politique, c'est-à-dire le *veto* souverain de l'opinion sur les actes du pouvoir et l'initiative de la raison publique dans les questions fondamentales qui intéressent les destinées du pays; elle veut la participation directe de celui-ci à son propre gouvernement, et l'incertitude de l'opinion porte plus sur le mode que sur le fait de ce concours lui-même. La France, en un mot, est moins éloignée qu'elle ne le croit peut-être elle-même de son point de départ, et elle a fait plus de mouvement qu'elle n'a parcouru de distance.

LOUIS DE CARNÉ.

L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE

DANS LE NOUVEAU-MONDE.

Depuis vingt ans, l'émigration européenne a pris des développemens considérables. Il ne s'agit plus, comme autrefois, de déplacemens partiels, déterminés soit par les dissensions religieuses, soit par les passions politiques, ou seulement par l'ardeur chevaleresque de la conquête et des aventures. L'émigration, au XIXe siècle, est devenue un fait général, permanent, régulier; la plupart des nations de l'Europe, toutes les races du vieux monde alimentent ce vaste courant qui entraîne vers un monde nouveau des familles, des populations entières.

Sans doute, les progrès accomplis dans l'art de la navigation, ainsi que la rapidité et l'économie des moyens de transport, ont singulièrement favorisé l'émigration; mais ces progrès, purement matériels, n'expliqueraient pas l'immense déplacement d'hommes et d'intérêts qui s'opère sous nos yeux; des causes plus sérieuses poussent ainsi l'Europe vers l'Océan. Il faut remonter à la loi providentielle qui a marqué, dès l'origine, les étapes de la race humaine. C'est la civilisation qui a fixé d'abord sur un étroit espace les tribus errantes et nomades; c'est elle encore qui doit, après avoir créé des nationalités nombreuses, distinctes, florissantes, sonner l'heure du départ vers une terre nouvelle, afin que l'excédant d'une région aille féconder un sol vierge, et que peu à peu le niveau du peuplement s'établisse. Toutes les idées, tous les faits, toute l'histoire de l'humanité, conspirent instinctivement à l'exécution de cette grande loi, qui s'accomplit selon les desseins de Dieu.

Que l'on jette les yeux sur l'Europe, telle qu'elle est aujourd'hui constituée: ici, ce sont des populations qui étouffent sous le nombre et qui meurent de faim sur un sol trop resserré; là, des nations où les lois civiles et politiques ont restreint l'exercice du droit de propriété au point de le réserver à une minorité privilégiée et de gêner ainsi l'une des passions les plus vives de l'homme;

ailleurs, ces deux effets se produisent simultanément; partout enfin, à défaut de misère ou d'entraves légales, partout se sont développées les convoitises ardentes de la richesse ou le simple désir du bien-être. Dès-lors l'Europe a dû chercher au loin, par-delà les océans, de vastes territoires où le trop plein de sa population pût trouver, au prix du travail, la subsistance, le bien-être, la propriété. Telle est l'origine de l'émigration qui, depuis vingt ans, a déjà enlevé à l'Europe plusieurs millions d'hommes.

Quant aux résultats de ce mouvement, ils se recommandent à notre attention par la grandeur et la variété des questions qu'ils soulèvent. Si l'on considère le point de départ, on observe, comme conséquence immédiate, le soulagement apporté à la mère-patrie, qui jette ainsi hors de son sein les misères qui la déshonorent et les ambitions qui la mettent en péril. Si l'on considère le point d'arrivée, on voit des agglomérations, des amalgames de races, des nationalités qui se forment et auxquelles chaque brise du large, chaque flot de la marée apporte des cargaisons de citoyens. Si enfin on rapproche par la pensée les deux points extrêmes, on contemple le magnifique essor que prennent de part et d'autre les relations commerciales, les communications maritimes et surtout l'échange des idées; on aperçoit, à travers l'avenir, les larges horizons qui s'ouvrent à la production des richesses et aux conquêtes pacifiques de la civilisation moderne. On comprend alors la sollicitude avec laquelle les gouvernemens d'Europe et d'Amérique surveillent le mouvement de l'émigration et s'efforcent de lui imprimer une direction qui leur soit profitable.

Une législation particulière régit aujourd'hui ce nouveau mode de trafic international, que des compagnies puissantes, que les gouvernemens eux-mêmes exploitent sur une grande échelle et avec d'immenses capitaux; des statistiques volumineuses sont publiées dans les principaux pays et fournissent les documens nécessaires à l'appréciation de ce grand fait. La France doit y puiser d'utiles enseignemens. L'émigration ne serait-elle pas au nombre des remèdes que la Providence tient en réserve pour l'apaisement de la crise sociale? Ne pourrait-elle pas venir en aide à nos colonies, en répandant la population sur les territoires que nous a donnés la conquête? A ce double point de vue, il n'y a point d'étude qui soit à la fois plus opportune et plus pratique. Il faut suivre les races humaines dans leurs pérégrinations nouvelles, reconnaître les routes récemment explorées, et dégager, à travers les phases des premières expériences, les principes qui déterminent et dirigent l'expatriation. Il importe également de signaler avec soin les détails de cette opération, devenue aujourd'hui si vaste, car les faits supérieurs se compliquent d'incidens secondaires, qui exercent parfois sur l'ensemble une influence prépondérante, et, dans une question qui intéresse si directement les destinées de l'homme, ces incidens sont aussi multiples, aussi variés que notre nature même; ils correspondent à nos instincts, à nos passions, aux mille exigences de notre être matériel et moral; ils apparaissent à chaque pas du voyage, à chaque rive où l'on aborde; ils peuvent, selon les pays et les circonstances, favoriser ou entraver l'émigration.

De là les courans nombreux entre lesquels se divise le mouvement irrésistible qui entraîne régulièrement hors de l'Europe tant de milliers d'hommes.

Partis de la Grande-Bretagne et de la confédération germanique, les émigrans se dirigent tantôt vers les États-Unis, tantôt vers les possessions lointaines de l'Angleterre; les uns vont se confondre avec une nationalité déjà puissante, avec une population déjà nombreuse et habituée aux formes du gouvernement libre; les autres recherchent de préférence les pays neufs, les territoires à peine peuplés, les colonies qui s'élèvent. Il y a dès-lors une sorte de concurrence entre les États-Unis, qui attirent dans leur sein l'excédant de l'Europe, et la Grande-Bretagne, qui veut au contraire réserver aux colonies les bras et les forces productives de ses émigrans. Quels sont, de part et d'autre, les résultats de ces efforts si légitimes? Comment l'Amérique du Nord parvient-elle à entretenir, à développer l'importation qui peuple et enrichit l'immense étendue de son sol, et quelle influence le nombre toujours croissant des habitans d'origine étrangère peut-il exercer, dès à présent ou dans l'avenir, sur les destinées politiques ou sociales de la république de Washington? Par quels procédés d'administration, au prix de quels sacrifices, le gouvernement anglais a-t-il su exploiter l'émigration au profit de son empire colonial, et favoriser, dans ses possessions les plus éloignées, l'arrivée, l'installation, le travail de tant de familles que la misère et le chômage chassent de la métropole? Telles sont les principales questions que doit soulever successivement une étude sur le grave problème de l'émigration européenne. C'est aux États-Unis que l'excédant de la population du vieux monde se porte avec le plus d'entraînement; c'est sur ce terrain que nous suivrons d'abord l'émigration dans ses deux périodes les plus laborieuses, la période du départ et celle de l'installation. Dans les colonies anglaises, c'est l'émigration régularisée, disciplinée en quelque sorte, que nous aurons ensuite à étudier.

I. — L'ÉMIGRATION ANGLAISE.

L'Angleterre est aujourd'hui le principal point de départ de l'émigration européenne. On a calculé que, de 1825 à 1850, elle a envoyé au-delà de l'Atlantique 2,566,000 émigrans; sur ce nombre, 1,483,000 se sont dirigés vers les ports des États-Unis, en dépit de tous les efforts tentés par le gouvernement pour attirer dans les colonies anglaises, notamment en Australie, l'excédant de la population métropolitaine. En 1850, sur une émigration totale de 280,849 habitans, 223,078, soit 80 pour 100, se sont embarqués pour les états de l'Union.

La condition sociale de l'Irlande, le paupérisme de l'Angleterre et l'esprit d'entreprise de la race anglo-saxonne expliquent le rang que la Grande-Bretagne occupe dans l'ensemble de l'émigration. La proximité relative de New-York, de Boston, de Philadelphie, les séduisantes perspectives qu'offre un pays où la main-d'œuvre est recherchée, où la propriété s'acquiert facilement, où la liberté individuelle est garantie, enfin la similitude des mœurs et du langage, tels sont les motifs qui engagent les émigrans à se diriger vers les États-Unis, préférablement aux autres points du globe.

Le gouvernement anglais favorise l'émigration. Il n'en fut pas toujours ainsi. On trouve, dans le recueil de l'ancienne législation, des actes de 1719, de 1750, de 1782, qui prohibaient sévèrement la sortie des ouvriers, ainsi que

l'exportation des métiers et des machines. Instruite par l'exemple de la France, que la grande émigration déterminée par la révocation de l'édit de Nantes avait fait déchoir de sa supériorité manufacturière, l'Angleterre ne permettait pas à ses habitans de porter au dehors leur industrie et leurs capitaux. Les idées modernes ne s'accommodaient plus de cette négation arbitraire du droit d'aller et de venir. Toutefois, en restituant à ses sujets la liberté de leurs mouvemens et la faculté de s'expatrier sans esprit de retour, le gouvernement anglais ne cédait pas seulement à l'influence du XIXe siècle, il s'inclinait devant un fait irrésistible, il levait une consigne chaque jour violée, et, avec ce sens pratique qui l'a distingué de tout temps, il se mit immédiatement à l'œuvre pour tirer lui-même parti de ce grand mouvement qu'il ne pouvait plus maîtriser. Il reconnut que l'émigration devait, en définitive, être avantageuse, 1° comme remède au paupérisme de la métropole, 2° comme moyen de peuplement et de colonisation pour les possessions lointaines. Les paroisses, obérées par l'accroissement de la taxe des pauvres, s'associèrent à cette double pensée, et elles établirent un fonds spécial destiné à payer les frais de voyage des indigens. Des compagnies inspirées par un sentiment philanthropique se proposèrent le même but. Enfin de simples particuliers, des *landlords*, témoins de la misère qui pesait sur leurs tenanciers, s'imposèrent, à l'exemple des paroisses, de grands sacrifices. L'émigration devint ainsi une sorte d'institution nationale, patronée par le gouvernement, encouragée par les sympathies publiques et par la sollicitude du législateur.

Les statistiques publiées en Angleterre constatent le mouvement progressif de l'émigration depuis 1825. Pendant cette dernière année, le nombre des habitans partis volontairement des Iles britanniques pour s'établir à l'étranger ne dépassait pas 15,000; aujourd'hui il s'élève à plus de 300,000. La majeure partie se compose d'Irlandais qui viennent s'embarquer à Liverpool, où les communications avec l'Amérique sont régulières et fréquentes. Le transport de ces nombreux passagers est une source abondante de bénéfices; ici encore, c'est le commerce anglais qui perçoit le prix du fret et qui exploite une fois de plus les misères de l'Irlande.

Sur les 223,000 émigrans qui se sont dirigés, en 1850, vers les États-Unis, on comptait 214,000 passagers d'entrepont. A défaut d'autres preuves, ce chiffre attesterait que l'émigration se recrute surtout parmi les classes pauvres. La proportion des sexes s'y trouve mieux observée qu'on ne serait porté à le supposer : 113,000 hommes et 100,000 femmes. L'expatriation s'effectue non point par individus isolés, mais par groupes; le chef de famille part accompagné de sa femme et de ses enfans. A ce point de vue, l'émigration ne doit plus être considérée comme un phénomène purement économique; elle apparaît comme un fait politique et social dont les hommes d'état de l'Angleterre n'ont point méconnu la portée.

On se demande d'abord dans quelle mesure l'émigration peut affecter le mouvement de la population dans la métropole. Il est généralement admis que la richesse d'un pays est en raison de la densité de la population. Il semble donc que l'émigration doive exercer sur cet élément si essentiel de la prospérité publique une influence défavorable. Les chiffres recueillis lors du dernier recensement fournissent à cet égard des informations authentiques. La

population de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Écosse et des îles adjacentes s'élevait, en 1851, à 20,919,531 habitans; elle n'était, en 1841, que de 18,655,981. L'augmentation est de 12 pour 100. Pour la période antérieure de 1831 à 1841, l'accroissement était de 13 et demi pour 100. Lorsque ces chiffres furent connus en Angleterre, ils excitèrent une très vive sollicitude : chaque parti s'efforça de les commenter à sa guise et d'y puiser des argumens plus ou moins fondés en faveur ou à l'encontre du système commercial qui a prévalu pendant ces dernières années. L'examen de ces débats exigerait de trop longs développemens; il suffit de rappeler que, d'un commun accord, l'émigration ne fut point comprise au nombre des causes qui avaient pu diminuer le chiffre de la population. On évaluait que, de 1841 à 1851, elle n'avait pas enlevé à la Grande-Bretagne plus de 40,000 ames, année moyenne, et que ce chiffre devenait insignifiant dans les résultats d'ensemble. Pour l'Irlande, au contraire, la population de 7,767,000 habitans, en 1831, s'était élevée, en 1841, à 8,175,000; en 1851, elle est descendue à 7 millions. La diminution est très forte, et si l'on considère que depuis quatre ans l'émigration enlève une moyenne de 200,000 ames, on ne saurait nier que ce fait, indépendamment des famines qui ont désolé l'Irlande, n'ait entraîné la dépopulation que le dernier recensement a révélée.

Cette dépopulation est-elle regrettable? Quoi que puissent dire les théoriciens qui ont étudié et prétendu fixer les bases de la richesse, conçoit-on qu'un peuple se trouve condamné à se multiplier indéfiniment sur le sol, alors que le sol lui manque, soit par suite d'une insuffisance naturelle, soit en raison des lois économiques qui régissent la propriété? L'étendue totale de l'Irlande est de 20,170,000 acres (1), et, sur ce nombre, 15 millions d'acres sont cultivables, ce qui donne environ 10 acres par famille composée de cinq individus. Ainsi partagé, le sol est-il assez vaste pour procurer le bien-être ou seulement l'alimentation à tous ses habitans? Dans d'autres contrées, la fécondité de la terre, l'amour du travail, le génie industriel, auraient sans doute secondé l'accroissement de la population; mais il ne faut pas oublier qu'en Irlande l'industrie a été long-temps paralysée par la législation restrictive et jalouse de l'Angleterre, que les disputes religieuses et des calamités naturelles, telles que la maladie des pommes de terre, ont tari la source de la production, enfin que le peuple est malheureusement porté à l'indolence. Dès-lors, l'émigration n'est-elle pas le procédé le plus efficace et en même temps le plus humain pour rétablir la proportion exacte entre le chiffre des habitans et la puissance actuelle du sol, et la diminution constatée par le recensement de 1851 ne présage-t-elle pas, sinon un progrès de richesse, du moins une halte dans la misère, c'est-à-dire le premier symptôme d'une amélioration dans l'état social et dans la condition matérielle du pays?

L'Irlande est peut-être la seule contrée au monde où la philanthropie proclame la nécessité de l'émigration. Cette nécessité s'exprime, impérieuse et trop éloquente, par la voix de la misère et de la faim, par les haillons, par le dénûment physique et la dégradation morale de tout un peuple. Il semble

(1) L'acre égale 40 ares et demi; en d'autres termes, on compte environ 2 acres et demi pour un hectare.

que les propriétaires eux-mêmes soient embarrassés de ce tableau de détresse, qui attristerait leurs yeux et troublerait leurs jouissances; eux aussi, ils partent, non point pour les rivages éloignés de l'exil : ils se contentent de traverser l'étroit canal qui les sépare de l'opulente métropole, et vont dépenser à loisir, dans l'insouciance de l'*absentéisme* et au sein de toutes les recherches du luxe et de la société élégante, les rentes de leurs domaines. En vain le gouvernement, en certains jours de pitié ou de prudence politique, s'est-il décidé à multiplier les travaux et à sacrifier des millions; le budget ne peut rien contre une situation dont tant de publicistes ont retracé déjà les périls. Dieu pourtant a donné à la verte Érin de fertiles plaines, il s'est même plu à y prodiguer les sites gracieux et pittoresques que viennent admirer les touristes. Ces beautés naturelles, qui charment les yeux, font ressortir plus vivement le contraste que présentent sur le même sol des récoltes si riches et une population si pauvre ! comment retiendraient-elles toutes ces familles qui ne peuvent en jouir? Pendant de longues années encore, on verra les Irlandais s'expatrier de désespoir et se transporter par troupes nombreuses à bord des navires de l'Atlantique.

En Angleterre, le mouvement de l'émigration présente un caractère différent. Le paupérisme y prend une part moins exclusive. Ce n'est point seulement la misère qui chasse les Anglais hors de leur pays; c'est la loi. Tandis qu'en France le code civil, réglant le partage à peu près égal des successions, a élevé à 12 pour 100 la proportion des propriétaires fonciers dans l'ensemble de la population, la loi anglaise semble ne pas permettre que le nombre des propriétaires terriens (180,000 environ) dépasse 1 pour 100 du chiffre des habitans. Comment une nation ainsi constituée ne serait-elle pas extrêmement mobile et désireuse de porter au dehors ses capitaux et ses bras? comment ne chercherait-elle pas ailleurs le sol et la propriété que la législation lui refuse? Aussi l'émigration en Angleterre ne se recrute-t-elle pas uniquement, comme en Irlande, parmi les classes nécessiteuses; elle entraîne au loin une certaine portion de cette classe intermédiaire que nous appelons en France la classe moyenne, race active, intelligente, qui, transplantée sur un autre territoire, développe le commerce de la Grande-Bretagne en même temps qu'elle met en valeur les richesses naturelles du pays où elle s'est fixée.

C'est ordinairement à Londres que vient s'embarquer cette catégorie d'émigrans. J'ai vu sortir des docks d'immenses navires que les steamers devaient remorquer jusqu'à la mer et qui étaient chargés de plusieurs centaines de passagers. Ceux-ci se tenaient sur le pont, envoyant à la rive leurs derniers adieux, et ils se sentaient entraîner sur le fleuve sans préoccupation et sans tristesse. Ce n'était pas en effet, pour eux comme pour les Irlandais, l'exil, éternel peut-être, de la misère; ce n'était qu'un voyage dont ils avaient froidement calculé les chances, et qu'ils accomplissaient avec la satisfaction que laisse toujours dans l'ame l'exercice viril du libre-arbitre. Les uns allaient rejoindre le reste de leur famille, déjà établie, déjà heureuse, de l'autre côté de l'Océan; les autres, possesseurs d'un modeste capital, songeaient d'avance aux profits du négoce qu'ils se proposaient d'entreprendre et à la vente de la petite pacotille qu'ils emportaient. La plupart, en un mot, avaient un but déterminé, une destination précise, un point fixe, vers lequel pouvaient se

diriger leurs regards et leurs espérances; ils n'apercevaient dans l'avenir aucun nuage, et cette sécurité d'esprit donnait à leur départ une physionomie presque joyeuse. L'Angleterre les voyait également s'éloigner sans éprouver de regrets, car l'émigration partielle de la classe moyenne ne doit-elle pas tôt ou tard devenir pour la métropole une source de prospérité et de richesse? Ces bras qui demeuraient oisifs sur un étroit terrain, ces ambitions qui s'agitaient vainement dans un horizon borné, ces capitaux qui ne trouvaient point un libre emploi, toutes ces forces matérielles et morales qui constituent le corps et l'ame d'une nation vont désormais se dépenser en d'autres pays; mais elles n'abdiquent pas complétement leur nationalité: elles se partagent en quelque sorte entre la société nouvelle qui les accueille et la société ancienne d'où elles dérivent et où elles ont laissé de profondes racines.

Ce perpétuel courant de l'émigration anglaise vers les États-Unis ne sert pas seulement les intérêts de la métropole; il donne à la sécurité des deux peuples et à la paix du monde de nouvelles et solides garanties. Lorsqu'au XVIIe siècle les premiers colons, inspirés par un noble sentiment d'indépendance religieuse, s'exilèrent volontairement de la Grande-Bretagne et débarquèrent sur les rivages de la Pensylvanie, ils n'entendirent assurément pas entretenir avec la métropole ces relations d'amitié et de bienveillance mutuelles qui préparent et cimentent les alliances durables : c'était une émigration en quelque sorte factieuse, un divorce, et l'histoire de la colonie américaine atteste, par ses moindres incidens, à quel point étaient excitées de part et d'autre les passions hostiles qui aboutirent à une guerre acharnée et à l'indépendance des États-Unis. Ces deux nations devaient se haïr. Issues du même sang, elles ne pouvaient envisager la communauté de leur origine que pour se rappeler leurs vieilles querelles. Aujourd'hui encore, on connaît les dispositions médiocrement sympathiques que gardent au fond du cœur le Yankee et l'enfant d'Albion, et cependant, depuis 1815, les États-Unis et l'Angleterre ont vécu en paix : les prétextes et même les motifs les plus sérieux de mésintelligence et de guerre n'ont point fait défaut; mais les deux peuples sont forcément unis par de nouveaux liens. L'émigration du XIXe siècle a implanté sur l'autre rive de l'Atlantique une population nombreuse, américaine par adoption, anglaise encore par conscience et par souvenir; elle a amorti les anciennes passions, créé des points de contact et renoué la chaîne des intérêts; elle a écarté et elle écarte de plus en plus les chances de guerre. Elle rend à la Grande-Bretagne, à l'Europe comme à l'Amérique, à la civilisation tout entière, un immense service. Chaque navire qui part chargé d'émigrans est un missionnaire de paix plus éloquent mille fois que les harangues fraternelles et humanitaires de MM. Cobden et Elihu Burritt.

Ainsi, après avoir contrarié long-temps l'émigration, la Grande-Bretagne a dû l'accepter d'abord comme un fait irrésistible, puis l'encourager comme un expédient économique et social dont l'efficacité éclatait à tous les yeux. Les premières mesures qui furent prises à cet effet réglèrent le mode et les conditions de transport de ces cargaisons humaines que la spéculation exploitait avec l'impitoyable âpreté du gain. Avant que la législation eût introduit quelque ordre dans ce trafic, les hommes, les femmes, les enfans, étaient entassés pêle-mêle sur les navires, pressés dans l'entrepont comme des colis de mar-

chandises et arrimés en quelque sorte avec la précision mathématique qui préside à l'embarquement d'un chargement de sucre et de coton. Les armateurs n'avaient point à se préoccuper de la qualité ou de la conservation de leur fret; ils ne visaient qu'au nombre, et l'on voyait partir pour les États-Unis ou pour le Canada des bâtimens aussi encombrés que les steamers-omnibus qui parcourent la courte distance du pont de Londres à Greenwich. On affectait à ces transports des navires usés, qui avaient déjà battu toutes les mers, et auxquels on n'aurait plus osé confier une cargaison de denrées coloniales. Aussi ces bâtimens présentaient-ils à l'intérieur le plus affreux spectacle; il semblait que toutes les misères, toutes les contagions s'y fussent donné rendez-vous pour tenter un remède héroïque. Chaque jour, ils jetaient dans leur sillage de nombreux cadavres; quelques-uns sombraient à moitié route; ceux qui réussissaient à atteindre le port déposaient sur le rivage une population hâve, fiévreuse, se traînant à l'hôpital, ou réduite à demander l'aumône. On sait avec quel scrupule la législation anglaise respecte la liberté des transactions et avec quelle fermeté de principes elle se refuse à intervenir dans les opérations commerciales; mais, en présence de tels abus, elle ne pouvait demeurer impassible. La morale et l'humanité invoquaient hautement son appui.

En 1825, c'est-à-dire lorsque l'émigration commença à prendre un cours régulier, le parlement vota une première loi rappelant les actes antérieurs qui étaient tombés en désuétude et qui ne s'appliquaient d'ailleurs qu'aux passagers ordinaires. Depuis cette époque, la législation a été successivement améliorée. Il y aurait peu d'intérêt à énumérer ici toutes les mesures prescrites par la phraséologie redondante des lois britanniques; quand par hasard l'Angleterre s'avise d'entrer dans la voie des règlemens, elle s'y engage avec une intrépidité singulière et ne s'arrête plus. N'accusons pas du reste, dans une question qui intéresse à un si haut degré la vie des hommes, la prévoyance méticuleuse et la prudence exagérée du règlement. Désormais, chaque navire destiné au transport des émigrans doit être, avant le départ, visité par des agens spéciaux qui vérifient la solidité de la coque et du gréement, veillent aux aménagemens intérieurs et à l'entretien des instrumens de sauvetage, inspectent la qualité de l'eau et des vivres, constatent que le nombre des passagers embarqués n'excède pas, dans le rapport avec la capacité du navire, les proportions légales, s'assurent en un mot que le bâtiment prêt à mettre à la voile se trouve dans de parfaites conditions d'hygiène et même de comfort. La loi fixe les rations de vivres qui sont distribuées chaque semaine, sans oublier le thé, le sucre et la mélasse; elle ordonne que, sur tout navire portant cinquante personnes et devant faire une traversée de douze semaines, il y ait un chirurgien, et que tout navire portant 100 personnes soit pourvu « d'un cuisinier et d'un appareil culinaire. » Elle indique la quantité des provisions à embarquer, suivant les destinations; bref, elle n'omet aucun détail qui puisse fournir matière à la rédaction d'un article. Ces prescriptions sont appuyées d'un tarif d'amendes dont la perception est confiée aux soins des commissaires (*colonial land and emigration commissioners*) chargés, au nom du secrétaire d'état des colonies, de toutes les affaires qui se rattachent à l'émigration anglaise.

D'autres améliorations ont été récemment apportées à la condition des émigrans. Les Irlandais qui affluaient à Liverpool, avant de prendre la mer, étaient à chaque pas exploités par de prétendus courtiers qui leur enlevaient, en frais de commissions et d'embarquement, jusqu'à leur dernier penny. Dès 1848, les commissaires de l'émigration songèrent à remédier à cet abus en établissant à Liverpool et à Birkenhead une sorte de dépôt ou de maison de refuge où les passagers pussent attendre le moment du départ et recevoir, sans frais, toutes les indications nécessaires. Après un mûr examen, ils estimèrent que le gouvernement ne devait point prendre à sa charge une institution de cette nature, et ils firent appel à l'initiative de la spéculation. En 1850, un Allemand, M. Sabell, a fait élever à Liverpool un vaste édifice qui peut contenir plusieurs centaines d'émigrans; un établissement semblable est destiné aux émigrans catholiques; enfin les administrateurs du dock de Liverpool ont sollicité l'autorisation de consacrer au même but une portion de leur capital. C'est une idée heureuse qui ne tardera pas à se généraliser.

On se préoccupe également d'abréger autant que possible la durée des traversées en substituant à la navigation à voiles l'emploi des steamers. Il en résulterait de grands avantages pour la santé des émigrans et peut-être une diminution de dépenses. Maintenant le prix du passage de Liverpool à New-York à bord des navires à voiles est de 4 livres sterling 10 shillings (112 fr. 50 cent.). L'obligation d'emporter des vivres pour soixante-dix jours élève naturellement le taux du fret. Un acte promulgué en 1851 a réduit cette obligation à quarante jours pour les bateaux à vapeur. L'économie est importante, car chaque navire emmène ordinairement un grand nombre de passagers.

Ces faits expliquent les progrès si remarquables de l'émigration anglaise à destination des États-Unis. Le nombre des passagers qui ont quitté la Grande-Bretagne en 1851 et en 1852 dépasse encore la moyenne des années antérieures. Quelle force humaine, quelle loi pourrait arrêter ces Argonautes de la misère ou de l'industrie auxquels l'Amérique offre généreusement l'entrée facile de ses ports et l'hospitalité de ses vastes plaines?

II. — L'ÉMIGRATION ALLEMANDE ET BELGE.

Sur le continent européen, c'est l'Allemagne qui envoie aux États-Unis le plus grand nombre d'émigrans. La Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, le duché de Nassau, voient partir chaque année des milliers de familles qui s'expatrient au-delà des mers et qui se rencontrent sur l'autre rive de l'Océan avec l'émigration britannique.

Quel besoin, quel sentiment, quelle idée pousse la race allemande à ces exils volontaires dont le mouvement, depuis 1815, a suivi de jour en jour une progression plus rapide? L'Allemagne n'est point, comme l'Irlande, un pays de misère; il n'y a pas chez elle excédant de population; il ne paraît pas que le capital disponible soit insuffisant pour occuper tous les bras; les Allemands ne possèdent point de colonies qui les provoquent aux lointains voyages, et la mer ne baigne qu'une étroite lisière de leur territoire. Comment donc une nation qui occupe l'intérieur du continent, et que ses mœurs, sa physionomie,

ses intérêts même sembleraient devoir attacher au sol natal, jette-t-elle chaque année au dehors plus de cent mille ames?

Dans certains états d'Allemagne, en Bavière et en Wurtemberg par exemple, les lois d'héritage s'opposent à la division du sol; ailleurs au contraire, notamment dans les provinces rhénanes de la Prusse et dans le grand-duché de Bade, le territoire est très morcelé; la plupart des propriétaires ne retirent point de leur domaine un revenu qui suffise à leurs besoins et à ceux de leur famille. Un jour vient où ils se trouvent grevés de lourdes dettes et dévorés par l'usure. Il faut alors qu'ils se résignent à descendre dans la classe des prolétaires, ou qu'ils abandonnent le pays. Quand ils prennent ce dernier parti, ils vendent tout leur bien, liquident leurs dettes et s'expatrient avec les débris de leur capital. La petite propriété fournit ainsi à l'émigration un contingent considérable, et l'on comprend pourquoi les Allemands, transportés sur un autre sol, se livrent surtout à l'agriculture, tandis que l'Anglais et l'Irlandais sont plus aptes aux opérations du négoce ou aux travaux de la main-d'œuvre industrielle. Le prolétariat concourt assurément, en Allemagne comme dans les autres pays, à grossir le chiffre des expatriations; mais il n'en forme pas, comme en Angleterre, l'élément principal.

L'émigration germanique contient en outre un élément d'un ordre plus élevé. Des légions entières portent dans leur exil le drapeau d'une foi politique. Pour présenter le tableau des luttes ardentes que la division des partis a fait éclater sur les divers points de l'Allemagne, il faudrait reprendre, à partir de l'invasion française et des traités de Vienne, l'histoire de ces nombreux états, délimités par les convenances arbitraires de la politique, partagés entre l'absolutisme instinctif de leurs souverains et les aspirations d'un vague libéralisme, rêvant l'unité de la patrie allemande et impuissans à la réaliser, soit qu'ils la cherchent dans une sorte de fédéralisme révolutionnaire ou dans la fusion impossible des idées philosophiques, soit qu'ils l'essaient par les procédés moins aventureux d'une association commerciale. Ces tentatives, tantôt contrariées, tantôt secondées par les souverains, empreintes alternativement de mysticisme ou de violence, ont produit au sein de l'Allemagne de profonds déchiremens; elles ont répandu dans une foule d'intelligences exaltées ou incomprises le double sentiment de la lassitude et du dégoût. De là l'exil, parfois forcé, le plus souvent volontaire, d'une certaine fraction de la population allemande. Ce n'est plus la misère, ce n'est plus l'insuffisance du patrimoine, ce n'est plus, en un mot, la nécessité matérielle qui donne le branle à l'émigration; c'est une idée morale, une croyance sincère, un instinct de liberté qui précipite ce départ. A ce point de vue, l'émigration de l'Allemagne présente un caractère original et particulier que nous n'avons point remarqué en Angleterre. Que l'on jette un regard au-delà du Rhin, on ne sera plus surpris qu'il s'y rencontre des intelligences désireuses de secouer le joug de la bureaucratie, de se soustraire aux distinctions de castes, et de vivre libres (1).

(1) Les événemens politiques qui se sont accomplis en France depuis quatre ans ont réagi sur l'administration intérieure des états allemands et provoqué, dans l'application des lois et règlemens de police, une recrudescence de sévérité qui n'est pas étrangère au développement extraordinaire que présente depuis deux ans l'émigration germanique.

En Allemagne comme en Angleterre, on s'inquiéta vivement des conséquences à la fois politiques et économiques de l'émigration. Dès 1845, un écrivain évaluait à plusieurs millions le nombre des Allemands établis hors du territoire germanique : on craignait que cette dépopulation continue ne devînt une cause sérieuse d'appauvrissement pour le pays; mais les doléances des économistes et les appréhensions des gouvernemens sont impuissantes contre l'irrésistible entraînement qui, à certaines époques, s'empare des imaginations populaires. Mieux vaut céder au courant et le diriger que de s'épuiser vainement à le combattre. Les classes nobles, long-temps hostiles à l'émigration, comprirent enfin que l'intérêt politique leur conseillait de la seconder et d'introduire leur haut patronage dans cette carrière nouvelle que s'était ouverte l'activité nationale; elles formèrent une société en vue de coloniser le Texas. Leur plan s'accordait avec une autre pensée qui, depuis peu de temps, à l'instigation de la Prusse, avait rallié de nombreuses sympathies : nous voulons parler de la création d'une marine allemande, destinée à faire flotter sur l'Océan les couleurs de la confédération. Ce rêve ne pouvait se réaliser que le jour où l'Allemagne, à l'exemple de l'Angleterre et des Pays-Bas, développerait son commerce extérieur et s'assurerait au loin de vastes débouchés. Il semblait que l'on atteindrait ce but en établissant sur le sol de l'Amérique une population allemande qui consommerait les produits de la mère-patrie. La marine des villes anséatiques était en mesure d'effectuer les transports, et l'extension naturelle des échanges devait attirer vers cette nouvelle branche d'industrie les efforts et les capitaux de tous les pays associés : si l'Angleterre avait pris les devans aux États-Unis, les fertiles et immenses plaines du Texas offraient à l'Allemagne une exploitation facile et peu disputée; mais la société des nobles avait à peine commencé ses opérations, que le Texas fut annexé à la grande fédération américaine. De plus, les premiers émigrans avaient fondé dans la Pensylvanie des villes populeuses : la colonisation du Texas se vit bientôt presque complétement abandonnée au profit des anciens états de l'Union, où les Allemands préférèrent rejoindre ceux de leurs compatriotes qui les avaient précédés en Amérique.

Le mécanisme de l'émigration est beaucoup plus compliqué en Allemagne qu'en Angleterre. Dans ce dernier pays, la mer est toujours proche; en quelques heures, les bateaux à vapeur et les chemins de fer conduisent l'émigrant au port où il doit s'embarquer, et les mœurs essentiellement maritimes du peuple, ainsi que les renseignemens fournis par les commissaires du gouvernement et par les paroisses, permettent au passager de connaître exactement et de préparer à l'avance tout ce qui lui sera nécessaire ou utile pendant le voyage. En Allemagne, au contraire, le paysan de la Bavière ou de Bade qui se décide à quitter son champ se trouve à une grande distance du port; il n'a jamais vu la mer. Les courtiers d'émigration et les agens des compagnies ne lui épargnent ni les séductions ni les promesses : ils lui délivrent un billet à l'aide duquel, dès son arrivée à Hambourg ou à Brême, il obtiendra passage sur un navire en partance; mais l'émigrant est ordinairement livré à lui-même pour se rendre au port. Il faut qu'il supporte la fatigue et les dépenses d'un long trajet par terre; rançonné par les spéculateurs qui, sous prétexte de lui venir en aide, abusent de sa crédulité et de sa bonne foi, il a

souvent épuisé toutes ses ressources avant d'atteindre le terme de cette première étape, et il est obligé de se dépouiller, pièce à pièce et à vil prix, de son modeste bagage : heureux encore quand le navire sur lequel il compte met immédiatement à la voile et l'emporte sans retard vers une terre meilleure!

Des trois ports anséatiques, Brême est celui qui a le premier exploité les bénéfices que l'émigration peut procurer à la marine marchande : 40,000 passagers, dont les deux tiers se dirigent vers les États-Unis, s'embarquent chaque année à bord de ses navires. Hambourg et Lubeck n'ont point tardé à suivre l'exemple de Brême, et leurs armateurs ont établi des services réguliers de paquebots à voiles et à vapeur, qui entretiennent des communications directes avec les principaux ports de l'Amérique. La traversée de Hambourg à New-York s'effectue en vingt-deux jours, et le prix du passage pour les places d'entrepont ne dépasse pas 200 francs. L'affluence des émigrans vers les mines de la Californie a donné une nouvelle impulsion à ces armemens, qui ont produit des résultats très avantageux. Anvers attire également un certain nombre de passagers. Enfin nous voyons les Allemands et les Suisses traverser la France pour gagner le Havre, où les navires américains qui nous ont apporté des balles de coton les prennent à bas prix comme cargaison de retour. C'est ainsi que, refoulée au milieu des terres, l'Allemagne peut cependant s'échapper hors de l'Europe par les cinq grands ports que nous venons de citer, et par trois mers : la Baltique, la Mer du Nord et l'Océan.

Aux yeux des armateurs et des propriétaires de navires, les émigrans ne représentent que des colis à transporter et des ressources de fret. Les ports qui sont intéressés dans ce genre de spéculations rivalisent d'efforts pour obtenir la préférence des passagers. Toutefois on dut reconnaître qu'il convenait de réglementer, à l'exemple de l'Angleterre, cette nouvelle branche de l'industrie maritime. En 1847, le sénat de Brême, et, en 1848, le grand conseil de Hambourg ont promulgué les ordonnances qui sont aujourd'hui en vigueur. Ces ordonnances, complétant les instructions antérieures, régissent toutes les phases de l'opération, depuis le jour où l'émigrant, venu des autres états de l'Allemagne, arrive sur le territoire de la ville libre, jusqu'au moment où il est débarqué au port de destination. Par une mesure de précaution dont l'expérience a démontré la nécessité, elles autorisent l'expulsion des voyageurs qui ne justifient pas de ressources suffisantes pour attendre le départ du navire. A Hambourg, si ce départ est retardé au-delà du terme fixé par le contrat d'embarquement, l'armateur est tenu de payer au passager une indemnité de séjour. La législation a pris soin de réserver, aux habitans jouissant dans l'une ou l'autre ville du droit de bourgeoisie, la faculté d'expédier des émigrans, — et aux courtiers maritimes seuls, les fonctions d'intermédiaires dans les conventions relatives aux transports. Ces restrictions permettent à la police d'exercer une surveillance efficace sur les départs, d'arrêter la fuite des criminels ou des déserteurs, et de confier à la responsabilité d'une corporation officielle, intéressée au maintien du bon ordre, la stricte exécution des règlemens qui concernent l'aménagement intérieur et les approvisionnemens du navire.

Le gouvernement belge a publié, dès 1843, un arrêté royal qui a posé les bases de la législation sur la matière, et qui a été complété par un arrêté du

10 mai 1850. En vertu de ce dernier acte, on a institué à Anvers une *commission d'inspection des émigrans*, sous les ordres du gouverneur de la province. Les passagers ont été trop souvent victimes de la cupidité des spéculateurs, et l'administration belge a compris que, pour les engager à prendre la voie d'Anvers, elle devait leur concéder de sérieuses garanties et les protéger contre tout abus de confiance. Peut-être même a-t-elle poussé trop loin, dans une intention fort louable, les précautions réglementaires. La loi anglaise, ainsi que les ordonnances en vigueur dans les ports anséatiques, se contentent de fixer la quantité des approvisionnemens à embarquer à bord des navires et la ration à distribuer aux passagers pendant le cours du voyage. La commission d'Anvers n'a point jugé que ces prescriptions fussent suffisantes : elle a rédigé la carte des repas qui doivent être servis aux émigrans pour chaque jour de la semaine. Dans son désir de favoriser les émigrans, elle a multiplié inutilement les entraves pour les armateurs, qui ne se soucient guère de se soumettre à tant de formalités, en sorte que les expéditions d'Anvers n'ont pas encore atteint leur développement naturel.

La Hollande, la Suède, la Norvége, la Finlande même, envoient à l'Amérique quelques colons : ce mouvement, qui se développera sans doute, est demeuré jusqu'à ce jour assez restreint, et il se confond avec celui de l'Allemagne. La France ne contribue que pour une faible part à l'émigration européenne. L'établissement des Basques sur les rives de la Plata est un fait exceptionnel et purement local (1). Quant à ceux de nos compatriotes qui vont chercher fortune au Brésil ou dans les républiques de l'Amérique du Sud, ils appartiennent en général à la classe des négocians ou des pacotilleurs; ils partent isolément, avec la ferme intention de revenir le plus tôt possible, dès qu'ils auront réalisé quelques capitaux. Il en est à peu près de même des aventuriers qui depuis trois ans se précipitent vers la Californie à la conquête des lingots d'or. Cependant, si la France n'est point encore entrée hardiment dans le courant de la grande émigration transatlantique, elle se trouve merveilleusement située pour prêter ses routes et ses ports aux populations qui, du centre et de l'est de l'Europe, s'ébranlent vers l'Océan. L'achèvement du chemin de fer de Strasbourg a augmenté les facilités que la France offre naturellement à ce transit, et nous ne devons pas négliger les bénéfices que laisserait sur notre territoire, traversé dans toute sa largeur, le passage des émigrans. Le Havre pourrait ainsi attirer une partie des passagers qui, jusqu'à ce jour, ont préféré s'embarquer dans les ports des villes anséatiques, à Rotterdam ou à Anvers.

A certaines époques, les départemens de l'est ont été infestés d'étrangers qui avaient franchi nos frontières avec l'intention de gagner le Havre et que la misère arrêtait au milieu du voyage. Parfois aussi l'on a vu camper sur les quais du Havre des bandes de paysans suisses et badois exténués de fatigue et plongés dans le plus profond dénûment. Il fallait avoir recours aux budgets municipaux ou à des souscriptions particulières pour débarrasser les villes de ces tristes hôtes. L'administration française, dans l'intérêt des communes, a dû prendre de rigoureuses mesures de police : elle a exigé des émigrans qui

(1) On a évalué à 30,000 le nombre des Français établis dans la Plata.

arrivaient à la frontière non-seulement des passe-ports en règle, mais encore la représentation de leur billet d'embarquement payé à l'avance et la preuve qu'ils possédaient une somme suffisante pour acquitter leurs dépenses de route jusqu'à la mer. Ces mesures, justifiées par une nécessité évidente, ont éloigné de notre territoire, au profit de la voie du Rhin et des ports belges ou hollandais, une partie de l'émigration allemande. Aujourd'hui que Strasbourg et le Havre sont directement reliés par les chemins de fer, on jugera sans doute à propos de tempérer la rigueur des règlemens, car les émigrans qui montent dans le wagon à la gare de Strasbourg sont amenés rapidement et en quelque sorte sans toucher terre au quai du Havre, et la police n'a plus à surveiller que le point de départ et celui d'arrivée. Les profits que les compagnies retireront du transport des Allemands et des Suisses ne seront pas à dédaigner; en même temps, la clientèle régulière de ces nombreux passagers accroîtra l'importance de notre principale place de commerce sur l'Océan. Dans cette prévision, il semble urgent de compléter, pour l'ensemble de l'émigration transatlantique, le décret du 27 mars 1852, qui a réglementé les transports des passagers à destination de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de l'île de la Réunion.

Quand on contemple l'élan irrésistible qui entraîne une fraction si considérable de la grande famille germanique, on demeure à bon droit saisi d'étonnement. Pour les peuples qui habitent les côtes, l'émigration est un fait naturel et simple; les relations établies par le négoce, la vue continuelle des navires qui abordent ou qui partent, et surtout la perspective de cet océan sans cesse agité dont l'imagination se plaît à suivre sous d'autres cieux les vagues voyageuses, provoquent et entretiennent les idées d'expatriation. Ici nous nous trouvons en présence de populations méditerranéennes qui désertent leurs champs et leurs montagnes, franchissent péniblement de vastes espaces, traversent des territoires étrangers et n'hésitent pas à braver les périls des mers. Il faut que l'attrait soit bien puissant ou la nécessité bien impérieuse. A quelle limite s'arrêtera ce grand mouvement? Nul ne saurait le prévoir. L'Allemagne n'a point de colonies, mais elle envoie dans le Nouveau-Monde une race virile qui paie noblement son tribut à la loi du travail et qui honore l'émigration européenne.

III. — L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE AUX ÉTATS-UNIS.

Les hommes d'état qui, depuis la lutte glorieuse de l'indépendance, ont présidé avec tant de sagesse et de succès au développement de l'Union, n'ont jamais perdu de vue les élémens de richesse, de force et de grandeur qu'apportaient au sein de leur jeune république les populations de l'ancien monde. Ils se sont donc appliqués, dès le principe, à attirer les étrangers, soit en facilitant l'acquisition de la propriété foncière, soit en accordant avec un extrême libéralisme la naturalisation, ainsi que la jouissance des droits politiques et civils. Aussi la population émigrée, qui, en 1790, ne dépassait pas 4 millions d'ames, s'élevait-elle, en 1820, à près de 10 millions, et dans ce dernier chiffre les étrangers d'origine figuraient pour 1,500,000. On reconnut cependant que la colonisation ne pouvait être absolument livrée au hasard. La première loi du

congrès sur le transport des étrangers remonte à 1819. La plus récente, en date du 17 mai 1848, contient des prescriptions analogues à celles qui ont été édictées par les lois européennes : comme elles s'appliquent indistinctement à tous les navires, étrangers ou américains, elles suffiraient à réprimer les abus, alors même que l'Angleterre, la Belgique et les ports des villes anséatiques n'auraient point, de leur côté, promulgué les règlemens que l'humanité réclamait.

Quant aux ressources et aux moyens d'existence des immigrans qui arrivent aux États-Unis, le congrès a laissé aux états intéressés le soin de fixer les conditions auxquelles ceux-ci entendent subordonner le droit de débarquer sur leur territoire. Dans le Massachusetts, le capitaine du navire doit acquitter une somme de 2 dollars (10 francs 74 cent.) par passager; dans l'état de New-York, cette sorte de capitation n'est que de 1 dollar (5 francs 37 cent.). En outre, « les commissaires spéciaux sont tenus d'inspecter tout navire qui arrive dans le port, et si parmi les passagers ils trouvent un fou, un idiot, un sourd, un muet, un aveugle ou un infirme n'appartenant à aucune des familles immigrantes, ils doivent dresser un rapport par suite duquel le capitaine, assisté de deux cautions, s'engage à payer, pour chaque passager invalide, une amende de 300 dollars (1611 fr.), destinée à indemniser l'état des frais et charges d'entretien de ce passager pendant cinq ans (1). » Le produit des capitations et des amendes est consacré au remboursement des dépenses faites par le budget des villes, à la fondation et à l'entretien d'édifices publics, d'hôpitaux, de maisons de refuge et de travail administrés par les commissaires de l'émigration. Cet impôt était d'ailleurs devenu indispensable, car la législature du Massachusetts a calculé que de 1837 à 1848 elle avait dû dépenser, en frais de secours pour les étrangers, près de 4 millions de francs. Il en était de même dans les autres états. A New-York, les recettes du fonds d'immigration se sont élevées en 1850 à 380,094 dollars et les dépenses à 369,560 dollars, au moyen desquels plus de 50,000 passagers, formant environ le quart des arrivages, ont été secourus sous diverses formes. Les commissions spéciales instituées dans les divers états du littoral ont exercé partout l'influence la plus heureuse; elles introduisent chaque année de nouvelles améliorations dans le service important qui leur est confié. Récemment encore, celle de New-York a fondé une sorte de bureau de placement (*intelligence office and labor exchange*), où les immigrans peuvent, dès leur arrivée, connaître les fermes et les ateliers qui leur procureront immédiatement du travail.

Le travail est très abondant aux États-Unis; cependant, là comme ailleurs, il faut que l'étranger se familiarise avec les mœurs et les habitudes de sa nouvelle patrie; il faut qu'il prenne le temps de choisir la résidence et la profession qui conviennent le mieux à ses facultés ou à ses goûts. Un grand nombre d'immigrans, après un séjour de quelques semaines dans les villes du littoral, vont grossir l'armée de pionniers qui perce les savanes et défriche les forêts dans la direction du *far-west*. Les voici en pleine nature vierge, au milieu d'im-

(1) Dans l'état du Massachusetts, cette amende s'élève à 1,000 dollars (5,370 fr.) en vertu d'une loi rendue en 1850.

menses espaces! ils peuvent tout de suite s'établir sur le sol dont ils obtiennent facilement la propriété définitive et authentique. A cet égard, la loi américaine, dont les principes ont été élaborés par une commission que présidait l'illustre Jefferson en 1784 et adoptés par le congrès l'année suivante, seconde merveilleusement les progrès de la colonisation. Nous en trouvons l'analyse succincte dans un rapport communiqué au congrès, en 1849, par le secrétaire d'état de l'intérieur (1). Toutes les terres du domaine public sont cadastrées par les ingénieurs et divisées en parcelles de six milles carrés, appelées *townships*; ces parcelles sont elles-mêmes subdivisées en trente-six sections d'un mille carré, contenant en général six cent quarante acres (2). Avant 1820, on ne pouvait acheter moins d'un quart de section; mais, à cette époque, la loi autorisa la vente par huitièmes; en 1832 et en 1846, de nouveaux règlemens permirent au gouvernement de partager les sections en seize parties ou en lots de quarante acres. Dans chaque *township*, on réserve, lors du cadastre, un certain espace qui n'est point destiné à la vente et qui doit être consacré à la construction d'écoles, d'églises ou d'autres établissemens d'utilité publique. Dès que les terres ont été ainsi mesurées, une proclamation du président les met en adjudication au prix minimum de 1 dollar un quart l'acre (6 francs 71 centimes); celles qui ne sont pas vendues aux enchères sont ultérieurement concédées au prix fixe de 1 dollar un quart. La plupart des acquisitions de terrains se font ainsi à l'amiable à mesure que les acheteurs se présentent, de telle sorte que ceux-ci sont parfaitement libres de choisir dans chaque *township* les portions de terre qui leur paraissent le plus favorables à l'exploitation. Ce mécanisme si simple et à la fois si pratique sauvegarde tous les intérêts et répond à tous les besoins. Depuis qu'il est en vigueur, les ventes de terres n'ont donné lieu qu'à un très petit nombre de contestations : la propriété est sûrement délimitée, entourée des plus complètes garanties, et le colon qui a soldé le prix de sa terre peut recueillir en toute sécurité le fruit de son travail, sous la protection de la loi américaine.

Le territoire actuel des États-Unis, y compris les conquêtes récentes de la Californie et du Nouveau-Mexique, comprend 2,475,385 milles carrés, qui équivalent à 1 milliard 584 millions d'acres. Sur ce chiffre, 312 millions d'acres étaient cadastrés à la fin de 1849; 101 millions étaient vendus, conformément aux règles que nous avons indiquées; en outre, 53 millions d'acres avaient été distribués gratuitement, soit à des compagnies, soit aux pensionnaires de l'état, soit aux tribus indiennes. Il restait donc 1 milliard et demi d'acres de terrains libres, et comme la moyenne des concessions, pendant ces dernières années, n'a pas dépassé 5 millions d'acres, on peut juger des ressources infinies que le sol des États-Unis offrira aux pionniers de l'avenir.

Dans l'origine de la colonisation, les diverses nationalités européennes s'étaient partagé le littoral de l'Amérique, et chacune d'elles, évitant de se

(1) *Annual Report of the commissioner of the general land office*, — annexe au message du 24 décembre 1849. Nous devons à M. A. Vattemare, qui pratique avec tant de zèle son système d'échange international entre les bibliothèques des États-Unis et celles de l'Europe, la communication de plusieurs des documens officiels auxquels nous avons eu recours.

(2) On rappelle que l'acre égale 40 ares et demi.

confondre avec une race rivale, se concentrait particulièrement sur une portion déterminée du territoire. Ainsi la Virginie, la Pensylvanie, le Maryland et les Carolines furent d'abord peuplés par les colons anglais; les états de New-York et de New-Jersey, par les Hollandais; le Mississipi et la Louisiane, par les Français; la Floride, par les Espagnols. Aujourd'hui encore, les immigrans, par une préférence très naturelle, cherchent d'abord à s'établir dans les régions où ils doivent retrouver leurs compatriotes. Ces distinctions de nationalités tendent cependant à disparaître; elles ne subsistent que dans certaines régions du littoral; à mesure que l'on s'avance vers l'ouest, tous les élémens sont confondus.

New-York est le point le plus important pour les arrivages d'immigrans: sa proximité de l'Europe et l'étendue de ses relations commerciales avec l'Angleterre, l'Allemagne et la France lui assurent le premier rang dans les opérations du transport. En 1849, New-Xork a reçu 220,000 étrangers; en 1850, 212,000; en 1851, 289,000. Les arrivages constatés en Californie sont également très considérables; mais il faut remarquer qu'ils se composent à la fois d'Européens, d'Américains, de Péruviens, de Mexicains. En outre, cette immigration, attirée uniquement par la fièvre de l'or, ne présente point encore le même caractère que celle dont New-York est le centre. Un jour viendra où les habitans de la Californie trouveront dans l'exploitation du sol une source de richesses plus sûre, plus honorable, et les deux cent quatre-vingt-sept millions d'acres que renferme ce territoire seront fréquentés, non plus par d'avides chercheurs d'or, mais par des colons sérieux. Alors sans doute, grace aux progrès de la navigation, la côte occidentale de l'Amérique partagera avec la côte orientale les préférences de l'immigration agricole.

La population actuelle des États-Unis s'élève à 25 millions d'habitans, parmi lesquels on compte 22 millions de blancs et 3 millions de nègres. Quelle est, dans ce chiffre, la proportion de l'élément étranger provenant de l'immigration? Un écrivain américain, M. Jesse Chickering, de Boston, a publié, en 1848, une brochure fort intéressante (1), dans laquelle il s'est attaché à prouver, d'après les documens statistiques, que, de 1820 à 1846, il est entré aux États-Unis 2,031,457 étrangers, et qu'en tenant compte de la reproduction naturelle, ceux-ci figuraient dans l'ensemble de la population blanche comme 7 pour 100 en 1800, 18 pour 100 en 1820, et 27 pour 100 en 1840. Évidemment, depuis 1840, la population a dû atteindre au moins 35 pour 100, car l'arrivage des étrangers a été beaucoup plus considérable pendant la période décennale 1840-50 qu'à toute autre époque.

Il est un fait qu'il convient de remarquer incidemment. Les états libres (*free states*), c'est-à-dire ceux où l'esclavage n'existe pas, ont absorbé, de 1790 à 1840, les quatre cinquièmes de l'immigration, tandis que les états à esclaves n'en ont pris qu'un cinquième. Nous n'avons certes pas besoin d'aller chercher si loin des argumens en faveur de la liberté humaine; pourquoi cependant ne pas signaler cette conséquence de l'esclavage, cette répulsion que paraissent éprouver les Européens à s'établir sur des territoires qui sont riches, fertiles, comblés de toutes les faveurs de la nature, mais où la loi s'obstine à

(1) *Immigration into the United States*, by Jesse Chickering; Boston, 1848.

protéger une propriété contraire aux principes éternels d'humanité et de justice?

L'accroissement prodigieux de la population des États-Unis imprime un rapide essor aux progrès de la richesse publique. Chaque année, l'industrie et le commerce se développent (1); chaque année, la culture et la civilisation pratiquent de larges trouées dans les grandes plaines de l'ouest, et refoulent vers la mer Pacifique les malheureuses tribus indiennes, dont bientôt il ne restera plus que les noms inscrits dans les annales de nos guerres et poétisés par les récits des voyageurs. Déjà même de longues caravanes traversent le continent de l'est à l'ouest, et marquent à l'avance, par les feux de leurs étapes, l'emplacement des villes que la génération présente élèvera sur la route des mines d'or. Les fleuves, les rivières, les lacs, sont sillonnés par des milliers de bateaux à vapeur, dont la noire fumée, se perdant à travers les savanes, annonce au désert que l'homme est proche, et que les solitudes si long-temps muettes vont se réveiller aux échos de la hache et sous les pas du pionnier. De nouveaux états, plus vastes que les royaumes de notre vieille Europe, naissent comme par enchantement, et réclament le droit de fixer leur étoile au drapeau de l'Union. Depuis sept ans, cinq territoires, la Floride, le Texas, l'Iowa, le Wisconsin et la Californie, sont entrés ainsi dans la vie fédérale; d'autres encore, le Nouveau-Mexique conquis d'hier, l'Orégon, le Minesota, l'Utah, se pressent au seuil du congrès, et, par la voix de leurs délégués, se révèlent à l'Amérique et au monde. Pour alimenter cette merveilleuse activité que rien n'arrête ni ne lasse, pour suffire à ce *go-ahead* qui se lance instinctivement dans les aventures infinies, il faut que la nature fournisse un continuel approvisionnement d'hommes, et qu'elle apporte, à chaque minute, le contingent de bras et de forces que réclame l'accomplissement de l'œuvre. Aujourd'hui, par le double effet de la reproduction intérieure et de l'immigration étrangère, la population des États-Unis s'accroît annuellement d'un million d'ames; dans vingt années, elle atteindra cinquante millions, et il y aura encore des forêts inexplorées, des déserts intacts; il y aura encore des *townships* à cadastrer, des parcelles à vendre à 6 francs l'acre. Sans doute, ces perspectives dépassent tout ce que l'imagination peut rêver de plus beau et de plus prospère; cet avenir promet des richesses incalculables, une grandeur politique, commerciale, industrielle, maritime, devant laquelle l'Europe elle-même, si orgueilleuse qu'elle soit, devrait s'avouer vaincue; mais est-ce là tout? N'aperçoit-on pas déjà quelques ombres qui altèrent l'éclat de ce magnifique tableau? Dans cinquante ans, dans trente ans même, les États-Unis, tels que nous les admirons aujourd'hui, fiers de leur fortune présente, plus fiers encore de leur avenir, auront-ils conservé leur constitution, leur unité nationale? En posant cette question, nous n'avons point en vue les embarras intérieurs qui ont déjà divisé le congrès en deux camps et éveillé, au nord comme au sud, les passions séparatistes : nous n'avons à nous préoccuper ici que du peuplement des États-Unis à l'aide de

(1) L'ensemble du commerce extérieur des États-Unis, qui ne dépassait pas, en 1821, 675 millions de francs, s'est élevé, en 1851, à 2 milliards 368 millions. Le chiffre du tonnage maritime a triplé d'uue période à l'autre.

l'immigration étrangère, et nous nous demandons si cette immigration, semblable au cheval de Troie, n'introduirait pas au sein de l'Amérique du Nord de nouveaux germes de dissolution, ou tout au moins de graves périls.

La proportion des immigrans dans l'ensemble de la population des États-Unis s'accroît sans cesse, et l'on peut prévoir le moment où elle dépassera 50 pour 100. Or il suffit de considérer la facilité avec laquelle la naturalisation s'acquiert dans tous les états pour en conclure que les élections, et par conséquent la politique même de l'Union, tomberont de fait sous l'influence étrangère. On objectera que l'immigration se compose d'Irlandais, d'Anglais, d'Allemands, de Suisses, de Français, etc., et que la coalition de ces diverses nationalités ne saurait prévaloir contre une nation unie et compacte. On objectera encore que les immigrans, dès qu'ils se sont fixés sur le sol de l'Amérique, dès qu'ils y ont déposé leurs capitaux et les fruits de leur travail, oublient peu à peu leur origine, deviennent citoyens des États-Unis, et se dévouent tout entiers à leur patrie d'adoption. — Il pouvait en être ainsi tant que les arrivages annuels n'excédaient pas un certain chiffre : les influences étrangères se neutralisaient au contact d'une nationalité qui les absorbait toutes; mais aujourd'hui il ne s'agit plus seulement d'une immigration normale, contenue dans de justes limites et proportionnée de telle sorte qu'elle doive immédiatement et partout se confondre avec l'ancienne population. C'est une invasion annuelle de 400,000 habitans nouveaux, et dès-lors on s'explique que le niveau des intérêts, des opinions, des besoins se déplace sous une pression aussi forte et aussi brusque; on comprend les inquiétudes qui ont été déjà exprimées par plusieurs publicistes au sujet de la trop grande part d'influence que la loi du nombre attribue aux électeurs d'origine étrangère. Les élections présidentielles ont prouvé que les partis politiques, les whigs et les démocrates, comptaient un chiffre à peu près égal d'adhérens. Les progrès incessans de l'immigration pourraient donc tôt ou tard faire pencher la balance en faveur du parti qui s'appuierait sur les électeurs venus du dehors. Ce serait là un rude coup porté à l'indépendance et à la liberté d'action des États-Unis.

Ces appréhensions semblent justifiées par les faits qui se sont produits pendant ces dernières années. Les immigrans de date récente ont quitté l'Europe à une époque de troubles et de révolutions politiques dont ils ont plus ou moins partagé les passions et dont ils gardent encore nécessairement le souvenir. Quelques-uns même, victimes de ces révolutions, sont des proscrits qui viennent chercher un asile au foyer de la liberté américaine. Entourés des sympathies que procurent les grandes infortunes, accueillis comme des martyrs, applaudis, fêtés, conduits en triomphe par une démocratie enthousiaste qui croit venger son principe en leur accordant une réhabilitation éclatante, ces étrangers, ces proscrits apportent à l'Amérique, non plus des bras qui travaillent, mais des passions qui agitent, — non plus des élémens de colonisation, mais des fermens de trouble. Les États-Unis reçoivent ainsi dans leurs ports les idées, les chimères, les folies que la prudence, parfois rigoureuse, des gouvernemens d'Europe a condamnées à l'exil; ils laissent s'introduire peu à peu sur leur territoire les ressentimens qui se sont formés au sein de l'ancien monde; ils s'exposent au contre-coup des luttes révolu-

tionnaires qui déchirent nos vieilles sociétés, et ils applaudissent imprudemment à l'éloquence qui s'inspire au souvenir d'une Hongrie qui tombe ou d'une république qui s'en va. Ces impressions ne demeurent point stériles; elles altèrent et elles altéreront de plus en plus le caractère de la politique indépendante et sage que Washington conseillait si énergiquement aux États-Unis et que le président Fillmore a dû rappeler dans son dernier message; elles compromettent le principe de non-intervention, qui a permis à la jeune république de prendre part jusqu'à ce jour à tous les progrès en se tenant à l'écart de toutes les querelles. Non, ce ne sont pas les vrais Américains, ce ne sont pas les enfans du sol qui veulent abjurer la politique de Washington, de celui que, dans leur langage pieux, ils appellent toujours le *père;* ce sont, il faut bien le dire, les Américains créés par l'immigration, les étrangers, qui cherchent involontairement à exploiter, au profit de leurs vieilles passions d'Europe, les sentimens généreux, les passions ardentes de leur nouvelle patrie. Là est le danger pour les États-Unis, et ce danger est sérieux. Il mérite la sollicitude des hommes d'état dont l'autorité est encore assez grande pour contenir cette démocratie bruyante qui naguère se pressait aveuglément sur les pas de Kossuth. Si la voix de la sagesse n'était pas écoutée, l'Amérique du Nord s'exposerait à payer cher les avantages incontestables qu'elle retire de l'immigration.

IV. — L'ÉMIGRATION DANS LES COLONIES ANGLAISES.

De toutes les contrées d'Europe, l'Angleterre est, nous l'avons dit, celle qui prend la plus grande part à l'émigration transatlantique. On a vu avec quelle énergie elle se porte vers les rivages des États-Unis, à New-York, à Philadelphie, à Boston, à Baltimore, d'où elle se répand dans les solitudes du *far-west* et conquiert à la culture, au commerce, à la civilisation, d'immenses territoires. Ce n'est point là pourtant que le gouvernement de la Grande-Bretagne voudrait diriger le courant d'émigration qui s'échappe de ses ports et va jeter tant de bras, tant de capitaux, tant d'élémens de richesses au sein d'une nation rivale. L'Angleterre possède de vastes colonies éparses dans toutes les parties du monde. Pourquoi l'excédant de sa population, au lieu de contribuer à la grandeur déjà menaçante des États-Unis, ne serait-il pas entraîné de préférence vers le Canada, vers l'Australie, au cap de Bonne-Espérance, partout enfin où flotte le pavillon britannique? Les colons y retrouveraient, dans leur exil, les lois, les mœurs, le langage de la patrie, et l'Angleterre garderait ses sujets, transportés seulement sur d'autres points de son immense empire.

Une telle pensée était juste autant que féconde, elle assignait à l'émigration un rôle prépondérant dans la politique coloniale; mais elle rencontrait dans la pratique de sérieuses difficultés. Pour l'appliquer avec succès, l'Angleterre devait combattre énergiquement l'influence d'attraction qu'exercent sur ses émigrans le voisinage et les ressources de la puissante république américaine; elle devait intervenir, par d'intelligens sacrifices, dans ce vaste déplacement d'hommes qui lui enlève tant de bras. De là, l'émigration dirigée, subventionnée par le gouvernement, par les colonies et par les associations particu-

lières, en vue de restreindre autant que possible celle qui se porte aux États-Unis.

Toutes les colonies ne sont pas également propres à recevoir l'émigration. Les régions voisines de l'équateur sont funestes à la race blanche. Les pays qui comptent déjà une nombreuse population demandent au vieux monde ses capitaux et son intelligence plutôt que des bras. Pour que l'émigration rende les services que l'on attend d'elle, il importe qu'elle rencontre un climat salubre et un sol à peu près libre, où elle puisse s'établir facilement et se développer à l'aise. Ainsi le veut la nature des choses. Les Anglais se sont prudemment conformés à cette loi que leur sens pratique eût devinée; ils ont choisi, dès l'origine, leur principaux centres d'opérations dans les contrées les plus favorables. Laissant les Antilles aux nègres et l'Inde aux Indiens, ils ont recommandé aux préférences des émigrans le Canada, le cap de Bonne-Espérance, l'Australie, territoires immenses, fertiles, salubres, que Dieu semble avoir préparés à l'exploitation européenne. Enfin, après un mûr examen, ils ont reconnu que le Canada attirerait naturellement, par le simple effet d'une législation sage, les émigrans qui s'embarquent pour l'Amérique du Nord; ils ont réservé les encouragemens pécuniaires et leurs plus sûrs moyens d'action pour hâter le peuplement de l'Afrique méridionale et des rivages lointains de l'Australie.

Le Canada est depuis long-temps habité par une population européenne. Avant l'émigration anglaise, la France y avait fondé des établissemens dont l'histoire ne manque pas de grandeur. Le Canada garde le souvenir de ces nobles aventuriers qui combattirent en héros pour défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang le drapeau de notre patrie. La domination britannique, si exclusive pourtant, n'a pas encore détruit l'empreinte de la France sur cette terre illustrée par les exploits chevaleresques de nos aïeux; notre langue, notre littérature, nos mœurs, ont survécu à la défaite. Il y a au Canada un parti français et catholique, puissant par les traditions et par les idées. Depuis vingt-cinq ans toutefois, l'Angleterre a jeté sur les côtes de ses possessions de l'Amérique du Nord une émigration de huit cent mille ames, et elle a conquis à son tour le Canada par une colonisation énergique : conquête plus sûre et plus durable que celle de l'épée.

Les émigrans de la Grande-Bretagne se portèrent d'abord au Canada; ils devaient nécessairement choisir la terre la plus proche et débarquer à Québec ou à Montréal, dont les ports hospitaliers, faisant face à l'Irlande, semblaient placés sur le seuil du Nouveau-Monde pour y introduire les premiers colons d'Europe. Jusqu'en 1816, le Canada figura en tête des pays qui donnèrent asile à l'émigration anglaise. Depuis plusieurs années, ce mouvement s'est ralenti; en 1850, tandis que 223,000 Anglais ou Irlandais allaient directement aux États-Unis, 30,000 seulement s'embarquaient pour les colonies de l'Amérique du Nord, et encore comprend-on dans ce dernier chiffre près de 14,000 passagers qui n'ont abordé au Canada que pour traverser le pays et pénétrer dans les États-Unis par la navigation des lacs. Il ne serait donc resté au Canada que 19,000 émigrans. Quoi qu'il en soit, le gouvernement anglais n'a jamais dû recourir aux subventions pour envoyer dans cette colonie de nouveaux habitans. Il existe entre l'établissement canadien et la métropole

des relations si régulières et si fréquentes, que les Irlandais répondent immédiatement à l'appel, si le Canada réclame un grand nombre de bras et si le taux des salaires s'élève au point de révéler une disproportion notable entre l'effectif des cultivateurs et les besoins de la culture. Parfois même il a paru prudent de prémunir les émigrans disposés à se rendre à Québec contre les difficultés qu'ils éprouveraient à y trouver du travail.

Le printemps est la saison la plus favorable pour arriver au Canada. Le colon peut alors gagner aisément la région où il compte s'établir, faire les semailles et se construire une maison ou plutôt une hutte pour l'hiver. La législation intervient par un procédé aussi simple qu'ingénieux, pour multiplier les arrivages pendant la bonne saison et pour les ralentir à l'approche des glaces; elle double à partir du 1er septembre et triple à partir du 1er octobre jusqu'au 1er avril la taxe individuelle que le capitaine du navire doit acquitter par tête de passager. Le tiers environ des immigrans se dirige ultérieurement vers les États-Unis. Afin d'encourager ce transit et d'attirer de plus en plus sur son territoire les colons européens, la législature coloniale a décidé que remise de la moitié de la taxe payée au port de débarquement serait accordée aux émigrans de cette catégorie à leur sortie des frontières britanniques. On applique ainsi aux hommes le régime de *drawback* que les lois douanières appliquent fréquemment aux marchandises. Singulière analogie qui peint d'un seul trait le caractère de l'émigration des races humaines! Il est bien vrai que l'homme lui-même, quelque haut qu'il se place dans son orgueil, n'est après tout qu'une marchandise, une matière première dont la colonisation s'empare pour féconder et mettre en valeur le sol qu'il a foulé! — Mais alors pourquoi cette taxe, relativement assez lourde, que la loi impose à l'arrivée de chaque passager? On perçoit aux États-Unis le même impôt pour subvenir aux frais qu'entraîne l'immigration; un pareil motif le rend indispensable au Canada. Les futurs colons débarquent pleins d'espérance dans l'avenir, mais ils ne rencontrent souvent, dès les premiers pas, que déception et misère. L'humanité commande de leur venir en aide, et c'est ainsi que se dépense le produit de la taxe d'entrée. Cependant il y avait un tel abus dans la distribution de ces secours, qu'une loi récente a dû limiter l'assistance publique au seul cas de maladie. Les immigrans sont donc tenus de se procurer des ressources suffisantes pour couvrir les premiers frais de leur séjour. De sages mesures ont d'ailleurs été prises dans l'intention d'épargner autant que possible leur modeste pécule. Les passagers ont le droit de demeurer quarante-huit heures à bord du navire qui les a amenés et d'y être nourris et entretenus aux mêmes conditions que durant le voyage, ce qui leur permet de chercher à loisir un emploi et de choisir avec réflexion le district où ils trouveront le plus d'avantage à se fixer. En outre, les commissaires du gouvernement, dans les ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, sont autorisés à recevoir les sommes que les propriétaires ou les personnes charitables désirent remettre à certains émigrans lors de leur arrivée au Canada, et cette remise est effectuée sans frais par l'agent qui réside à Québec. La colonie est ainsi exonérée d'une partie des dépenses que l'imprévoyance ou la misère extrême des passagers aurait laissées à sa charge.

Les progrès de la colonisation au Canada ne sauraient être comparés à

ceux que l'invasion de la race européenne accomplit chaque jour sur le sol des États-Unis. La température y est plus rigoureuse, la terre moins fertile, la législation moins libérale, le régime économique moins favorable à la culture et à la vente des produits. Les possessions anglaises de l'Amérique du Nord peuvent cependant s'enorgueillir du développement qu'elles ont acquis depuis vingt ans. Le Saint-Laurent et les lacs ont vu s'établir sur leurs rives, naguère désertes, des populations nombreuses qui se distinguent par leur esprit d'entreprise. Des villes florissantes s'élèvent sur l'emplacement d'épaisses forêts récemment abattues par les pionniers. En 1816, la ville de Toronto, sur le lac Ontario, se composait de soixante-seize pauvres huttes en bois et présentait l'aspect d'un simple campement; elle contient actuellement plus de 15,000 ames, et elle est devenue le chef-lieu d'un district considérable. Il en sera bientôt de même d'Hamilton, de Goderich, et des autres points par lesquels l'immigration pénètre pas à pas dans les régions encore inexplorées, et va peupler les vastes territoires (*Huron tracts*) possédés par la compagnie du Canada.

Cette compagnie a commencé ses opérations, entre les lacs Huron et Ontario, dans les derniers mois de 1829; elle a d'abord percé des chemins, puis elle a concédé des lots de terre au prix d'un dollar et demi l'acre, dont elle n'exigeait pas le paiement immédiat. Les ouvriers qui furent employés aux travaux des routes devinrent les premiers colons, et ils poussèrent les défrichemens avec vigueur. La compagnie modifia à plusieurs reprises les clauses primitives des contrats; mais elle est aujourd'hui revenue au système des concessions à crédit, c'est-à-dire qu'elle n'exige du colon que le versement d'une rente qui, s'accroissant par degrés, doit, à la douzième année, atteindre 16 livres sterling et demie par 100 acres. A l'expiration de ce terme, le colon est reconnu propriétaire absolu du sol. Le système adopté s'accorde parfaitement avec les besoins de l'émigration, car il rend la propriété accessible à ceux-là mêmes qui ne possèdent aucun capital, et il prélève successivement le prix de la terre sur les produits du travail. La compagnie peut exploiter un espace d'un million d'acres; elle se trouve donc en mesure de recevoir pendant de longues années les colons d'Europe et de leur offrir, à des conditions avantageuses, le travail et la propriété. Dès 1840, elle comptait sur son territoire 6,000 habitans, dont le capital, acquis par la culture et par l'élève du bétail, dépassait 6 millions de francs. Depuis douze ans, les progrès ont encore été plus rapides; avant la fin du siècle, la civilisation de l'ancien monde se sera complétement emparée des déserts qui s'étendent entre le lac Érié et le lac Ontario.

L'émigration qui se dirige vers les colonies anglaises du cap de Bonne-Espérance et de l'Australie présente un caractère particulier : elle s'effectue en grande partie sous la direction du gouvernement et aux frais du trésor public. De 1847 à 1850, la commission anglaise a expédié plus de 200 navires chargés de 50,000 émigrans, et elle a dépensé pour ce transport plus de 600,000 livres sterl. (environ 15 millions de fr.). Sur cette somme, les passagers n'ont fourni que le huitième; le reste provient soit d'allocations faites par le parlement, soit de subventions envoyées par la colonie du Cap, soit enfin du produit de la vente des terres en Australie; cette dernière contribution est

de beaucoup la plus forte; elle s'est accrue au point de dépasser 10 millions de francs. L'avenir se chargera de démontrer que les profits de l'émigration compensent et au-delà tant de sacrifices.

En pareille matière, le nerf de l'entreprise, c'est l'argent; mais il n'y a pas de nation au monde qui soit assez riche pour payer directement, par un article de budget, les dépenses de l'émigration. Si, pour imprimer immédiatement à l'œuvre une impulsion vigoureuse, il est nécessaire que le gouvernement débourse une assez forte somme prélevée sur les revenus ordinaires, ce sacrifice ne saurait se prolonger au-delà de quelques années; il convient de créer à l'émigration des ressources particulières et permanentes. La législation anglaise offre la solution du problème : toutes les terres coloniales appartenant de droit à la couronne, il est facile d'organiser un régime de ventes ou de concessions dont le prix puisse être affecté au transport et à l'établissement d'une population tirée du dehors. Ce régime, d'une extrême simplicité, est en vigueur dans la plupart des possessions britanniques. Les ventes ont lieu par voie d'adjudication sur une mise à prix qui varie selon les colonies (1 liv. sterl. par acre en Australie, 2 shillings au Cap, 4 shillings à Natal). Lorsqu'il ne se présente pas d'acquéreurs aux enchères publiques, les terrains sont concédés à l'amiable à mesure que les colons se présentent et aux conditions de la mise à prix.

Un tel système exige que le gouvernement facilite autant que possible les achats de terres, car les ressources destinées au fonds d'émigration sont proportionnées à l'importance des ventes. On a donc recherché les moyens de rendre les concessions accessibles, non-seulement aux habitans qui résident déjà dans la colonie, mais encore aux spéculateurs de la Grande-Bretagne. Ceux-ci peuvent déposer à la banque d'Angleterre des sommes de 100 liv. st. au moins, et ils reçoivent en échange un *bon* qui leur permet d'obtenir dans les colonies la propriété d'une étendue de terre domaniale équivalente au montant du dépôt. En outre, et c'est là le point essentiel, ils ont le droit de désigner à la commission officielle un certain nombre d'émigrans, qui sont transportés gratuitement. Les sommes versées à la banque sont ainsi immédiatement dépensées au profit de l'émigration, et, comme elles représentent la valeur des terres vendues au Cap ou en Australie, il en résulte que ce sont les colonies elles-mêmes qui pourvoient en définitive aux frais d'établissement des cultivateurs venus d'Angleterre, et qu'elles paient par avance le service qui leur est rendu. La commission se charge du transport des passagers : elle frète des navires dont les départs sont échelonnés de telle sorte que les émigrans, à leur arrivée dans la colonie, ne trouvent point le marché encombré; elle a soin d'affecter un chirurgien à chaque navire; elle s'assure de la quantité et de la bonne qualité des approvisionnemens placés à bord; en un mot, elle veille strictement à l'exécution des mesures prescrites par la législation spéciale qui régit en Angleterre le transport des passagers. On a calculé que, pour l'année 1850, les frais de la traversée n'ont pas dépassé 353 francs par émigrant pour la Nouvelle-Galles, 340 francs pour l'Australie du Sud, et 270 francs pour le cap de Bonne-Espérance. Il serait difficile d'obtenir des résultats plus économiques pour des traversées aussi longues.

Ce système, dont il est superflu de faire ressortir la simplicité pratique,

présente l'immense avantage de laisser à la commission qui dispose des ressources financières la faculté de choisir les émigrans. Il ne faut pas se figurer que l'Angleterre entende fournir au rebut de sa population les moyens de s'expatrier aux frais de l'état : elle commettrait une grande faute, un acte immoral. Ainsi pratiquée, l'émigration ne serait plus qu'une transformation, plus ou moins heureuse, du régime pénitentiaire; elle éloignerait les honnêtes gens, les seuls avec lesquels on puisse fonder des établissemens durables, car ce sont les seuls qui travaillent, qui économisent, qui défrichent le sol, accumulent des capitaux, et constituent avec le temps une société prospère. Le gouvernement ne déserterait-il pas sa mission, s'il employait au profit de l'oisiveté besoigneuse les sommes dont il n'est que le dépositaire, et qu'il doit naturellement répartir, au nom de la communauté tout entière, entre les plus dignes? Et d'ailleurs les colonies souffriraient-elles qu'en retour du prix de leurs terres, on leur envoyât des mendians et des vagabonds? Ce n'est pas tout : il ne suffit pas que l'émigrant soit honnête, il importe à un égal degré qu'il soit utile comme instrument de colonisation. Voici, par exemple, les conditions exigées des personnes qui obtiennent le passage gratuit pour l'Australie : « Les émigrans doivent être sobres et laborieux, fournir un certificat de bonne vie et mœurs, être exempts de toute infirmité morale ou physique... On accepte de préférence les jeunes ménages sans enfans... En aucun cas, on ne permet que les époux se séparent, ni que les parens abandonnent leurs enfans au-dessous de dix-huit ans... On n'admet pas les personnes qui se proposent de se livrer au commerce. » Le but de l'émigration est nettement fixé; la commission veut surtout favoriser les agriculteurs, c'est-à-dire la classe d'émigrans qui peut rendre aux colonies les meilleurs services. Cette pensée se manifeste dans une autre partie du règlement. La faible somme que le passager doit rembourser à la commission pour l'achat de son hamac et des ustensiles de table varie suivant les âges et les professions (1). Enfin les émigrans s'engagent à demeurer quatre ans dans la colonie, sous peine de restituer au gouvernement une portion des frais de leur passage, soit 3 livres sterling pour chacune des années qui restent à courir avant le terme fixé. Plus on descend dans les détails, plus on reconnaît avec quelle précision et quelle prévoyance toutes les mesures ont été prises pour garantir le succès de l'opération et justifier l'emploi des deniers publics. Pourquoi n'ajouterai-je pas que les commissaires poussent la sollicitude au point d'ordonner la vérification du bagage des émigrans avant le départ? On s'assure que chacun emporte les vêtemens nécessaires pour la traversée. Cette précaution n'est pas puérile : la mortalité des passagers à bord des navires expédiés aux frais de l'état est restreinte aux proportions les plus minimes, et les intérêts de l'humanité se trouvent ainsi d'accord avec ceux de l'entreprise.

Par son intervention directe, par les soins extrêmes qu'il donne au choix et au transport des colons, l'état s'est assigné avec quelque hardiesse le prin-

(1) Un cultivateur et sa femme ne paient que 1 liv. sterl. s'ils ont moins de quarante ans, 5 liv. sterl. entre quarante et cinquante ans, 11 liv. sterl. au-dessus de cinquante ans. Les laboureurs célibataires de dix-huit à trente-six ans déposent 2 liv. sterl. Les artisans versent une somme plus forte : 5, 8 ou 15 liv. sterl., selon leur âge.

cipal rôle dans l'émigration coloniale. Il est merveilleusement secondé dans l'accomplissement de son œuvre par le zèle des paroisses, par la bienfaisance de l'aristocratie et des classes riches, ainsi que par l'esprit de spéculation qui a calculé les bénéfices de l'exploitation agricole dans les possessions lointaines. Dirigée par le gouvernement, l'émigration ne pouvait être qu'un moyen d'accroître les forces productives des colonies en même temps que la prospérité commerciale et maritime de la métropole. Sous la direction de compagnies particulières, elle n'a pas tardé à s'élever au rang d'institution charitable, et il lui est permis de venir en aide à toutes ces misères, méritées ou non, dont le soulagement appartient aux sacrifices volontaires de l'assistance individuelle. Dans ce nouvel ordre d'idées, on remarque les combinaisons ingénieuses que la philanthropie a su découvrir pour favoriser l'émigration.

Une loi promulguée sous le règne de George IV autorise les paroisses à subvenir aux frais d'expatriation de leurs indigens. Les fonds peuvent être prélevés sur le produit de la taxe des pauvres, sans excéder toutefois la moitié de ce produit, calculée d'après la moyenne des trois dernières années. Ils peuvent également être recueillis au moyen d'un emprunt spécial, remboursable dans le délai de cinq ans. Cette affectation des revenus locaux doit être votée par les contribuables réunis en *meeting* et approuvée par les commissaires chargés de l'exécution de la loi des pauvres. Un tel mode de procéder offre pleine garantie aux intérêts de la paroisse; mais il entraîne de longues formalités, nécessaires seulement lorsqu'il s'agit de recourir à l'émigration sur une grande échelle. Une loi plus récente permet aux administrateurs des paroisses d'affecter, au fur et à mesure des besoins scrupuleusement constatés, des sommes de 10 liv. sterl. à l'émigration des pauvres et en particulier des orphelins, auxquels on procure non-seulement le passage gratuit à bord du navire, mais encore les vêtemens pour le voyage, ainsi qu'une petite somme qui leur est délivrée au moment où ils débarquent dans la colonie. Le législateur a pensé que la commune trouverait profit à envoyer au loin, même au prix d'un sacrifice assez lourd, certaines catégories d'indigens, dont le séjour pèserait pendant de longues années sur le budget de l'assistance. L'idée paraît juste, car en Angleterre l'indigent coûte fort cher à la société, et les dépenses d'expatriation correspondent, en définitive, à une économie réelle sur les frais d'hôpitaux, de prisons et de *work-houses*. Il faut remarquer cependant que jusqu'ici les paroisses n'ont fait usage que dans une très faible mesure de la latitude qui leur est laissée par la loi, et que les indigens figurent à peine sur les registres de l'émigration; mais ce n'est là sans doute qu'une question de temps.

Quant aux sociétés qui se sont formées en vue de l'émigration, leur succès semble dès à présent assuré. Ces sociétés sont nombreuses; elles ont réuni de grands capitaux et fonctionnent sous le patronage des hommes les plus éminens de l'Angleterre; elles possèdent une autorité morale qui inspire toute confiance. Nous avons sous les yeux les statuts d'une association qui, sous le nom de *Family colonization loan Society*, s'est proposé pour but « de fonder un système national de colonisation en Australie, et de faciliter l'émigration des classes laborieuses dans des conditions indépendantes, morales et *comfortables*. »

Il y a intérêt à approfondir le mécanisme de cette institution que dirigent M. Sydney Herbert, membre du parlement, et le comte de Shaftesbury (lord Ashley). Les émigrans doivent payer au moins les deux tiers de leur passage; le reste leur est prêté par la société, envers laquelle ils s'engagent à se libérer deux ans au plus après leur arrivée dans la colonie. En remboursant ce prêt, ils peuvent désigner un parent ou un ami auquel ils désirent que la société accorde le même avantage. Toute personne transportée sur les navires de l'association doit accepter le prêt d'une somme quelconque, afin qu'il y ait égalité parfaite entre les passagers. Au moyen de versemens successifs, hebdomadaires ou mensuels, effectués en Angleterre ou dans les colonies, les membres d'une même famille peuvent réunir peu à peu les sommes nécessaires à leur émigration, et la société se charge de recevoir et de conserver ces dépôts. Le prix du passage ne dépasse pas 12 liv. sterl. 10 sh. par adulte, et 6 liv. sterl. 6 sh. pour les enfans au-dessous de quatorze ans. Les frais d'administration sont couverts par une contribution de 1 shilling versée avant l'embarquement, et par le paiement ultérieur d'une somme de 10 shillings exigible au moment où l'émigrant établi déjà dans la colonie acquitte le dernier terme de l'emprunt qu'il a contracté pour son passage. La société dont nous venons de résumer les principaux statuts est utile surtout aux cultivateurs qui ne sont pas assez pauvres pour avoir droit à l'assistance de l'état, et qui cependant ne sont pas assez riches pour faire face à toutes les dépenses d'un long voyage; elle répond ainsi aux besoins d'une classe très nombreuse qui fournira à l'Australie d'excellens colons.

On retrouve M. Sydney Herbert et lord Ashley à la tête d'une société qui s'est établie à Londres, vers la fin de 1849, pour encourager l'émigration des femmes. En Angleterre, le nombre des femmes l'emporte dans les statistiques du recensement sur celui des hommes; le fait contraire se produit aux colonies. Il y a donc tout profit à niveler de part et d'autre la proportion des sexes; mais ce qui a surtout déterminé la création du *fund for promoting female emigration*, c'est la pensée charitable d'arracher à la misère et à la démoralisation une des classes les plus intéressantes de la population ouvrière de Londres (1). A l'aide de souscriptions particulières qui, dès la première année, se sont élevées à 22,540 livres sterling (562,500 francs), on est parvenu à organiser un système complet qui ramasse en quelque sorte l'ouvrière dans les rues de la capitale et la transporte aux colonies. Les émigrantes sont, avant leur embarquement, recueillies dans une maison commune, construite à Hatton-Garden par la société des amis des travailleurs (*Labourer's friend Society*), qui fait chaque jour tant de bien en multipliant les maisons ouvrières (*lodging-houses*). Le jour du départ, elles sont conduites à bord du navire par des surveillantes qui les accompagnent pendant la traversée. Au port de destination, elles sont reçues par les agens de la commission d'émigration, par les évêques, par tous les fonctionnaires, qui s'empressent de les placer avantageusement. Les lettres écrites des colonies, à la

(1) On comptait à Londres, en 1849, 33,500 femmes employées dans l'industrie de la confection des vêtemens. Sur ce nombre, 28,500 étaient âgées de moins de vingt ans; leur salaire variait entre 25 et 45 centimes par jour.

suite des premiers arrivages, attestent que les jeunes femmes ainsi expédiées ont été très bien accueillies, et elles expriment le désir de voir cette importation se continuer. Pendant l'année 1850, quatre cent neuf émigrantes ont quitté l'Angleterre aux frais de la société. Ce ne sont pas seulement les hommes les plus distingués des trois royaumes qui patronent cette œuvre intéressante à tant de titres : les membres du gouvernement tiennent à honneur de siéger dans le comité ; les plus nobles ladies prêtent à la société le concours de leur charité délicate, et ne dédaignent pas de remplir avec zèle les modestes fonctions de matrones.

Il ne suffit pas cependant de développer l'émigration par tous les procédés, par tous les expédiens que suggèrent la prévoyance de la politique ou les inspirations de la charité sociale; il faut encore préparer l'établissement des colons qui débarquent sur un sol inconnu, organiser la propriété et le travail, constituer même un gouvernement plus ou moins libéral qui donne confiance aux intérêts, et qui accorde satisfaction aux exigences légitimes de la raison humaine. Cette seconde partie de l'œuvre n'est pas moins importante que la première, car elle renferme la solution définitive du problème. Combien d'entreprises ont échoué, parce que les gouvernemens, préoccupés seulement du départ, n'apercevaient pas ou négligeaient d'aplanir les obstacles qui devaient naturellement arrêter les colons dès leur arrivée dans une nouvelle patrie! A ce point de vue, la politique coloniale de la Grande-Bretagne au cap de Bonne-Espérance et en Australie est pleine d'enseignemens.

Lorsque, en 1814, les Anglais prirent possession du Cap, ils y trouvèrent une population hollandaise déjà nombreuse et prospère; mais le sol occupé par la culture était encore assez restreint. Depuis trente ans, la conquête européenne a fait d'immenses progrès, et, malgré les sacrifices momentanés qu'impose à la Grande-Bretagne la guerre des Cafres, l'avenir présente les plus brillantes perspectives. C'est principalement vers le district de Natal que se portent aujourd'hui les efforts de la colonisation, et c'est là surtout qu'il y a profit à les étudier. Dès la fin du XVIIe siècle, les Hollandais avaient apprécié les ressources de ce territoire, qui, séparé de l'Afrique centrale par de hautes chaînes de montagnes, descend vers l'Océan Indien, exposant aux brises rafraîchissantes de la mer la vigoureuse végétation de ses forêts et la verdure de ses vastes pâturages. La douceur du climat, l'abondance des cours d'eau, la fertilité du sol, contrastent avec l'aridité des régions voisines. Ce n'est plus le soleil brûlant de l'Afrique, ce ne sont plus les mobiles tourbillons de sables qui, dans la partie occidentale de la colonie, se soulèvent avec violence au vent du Cap des tempêtes : c'est une nature paisible et gracieuse, où l'Européen s'accoutume dès le premier jour et retrouve, unis à la fécondité des zones tropicales, les avantages hygiéniques des zones tempérées. Les tentatives des Hollandais ne réussirent pas cependant à y fonder un établissement durable : les communications par terre avec la ville du Cap étaient périlleuses, et les tourmentes qui rendent si difficile en tout temps la navigation du banc des Aiguilles opposaient de continuels obstacles aux communications maritimes. La Hollande se borna à proclamer son droit de souveraineté sur le territoire de Natal, qui passa, en 1814, au même titre que la colonie du Cap, sous la domination britannique. A partir de cette époque, Natal fut exploré par de

hardis voyageurs, parmi lesquels il est juste de citer particulièrement le lieutenant Farewell en 1824 et le capitaine Gardener en 1835. Ces officiers, que les ennuis de la vie de garnison avaient jetés dans la carrière des aventures, traversèrent le pays dans toute son étendue et transmirent les rapports les plus favorables. Ils conclurent même avec les Zulus, puissante tribu africaine qui habitait les districts les plus fertiles, divers contrats par lesquels ils achetèrent la concession de plusieurs millions d'acres. De leur côté, les négocians du Cap insistaient vivement pour que la métropole accordât les fonds nécessaires à la création d'un port sur la côte orientale et à la colonisation des terres ainsi concédées. Soit apathie, soit crainte de s'engager dans de trop fortes dépenses, le gouvernement demeura sourd à ces demandes réitérées. Chose singulière, il était réservé aux Hollandais d'ouvrir la route de l'émigration vers Natal et de conquérir à la Grande-Bretagne, au prix de mille fatigues et des souffrances d'un exil volontaire, un pays neuf et plein d'avenir.

Les fermiers hollandais (les *boers*) établis dans l'intérieur de la colonie du Cap avaient conservé l'empreinte profonde de leur nationalité, et ils supportaient impatiemment le joug de la conquête anglaise. Ils entendirent parler de Natal, envoyèrent quelques délégués pour examiner les ressources de cette région qui échappait par son éloignement à l'action directe de leurs vainqueurs, et en 1837 ils partirent. Abandonnant sans regret les villages fondés par leurs pères et les champs déjà ensemencés, ils chargèrent leur mobilier et leurs outils de labour sur de lourdes charrettes auxquelles ils attelèrent leurs bestiaux; ils traversèrent en caravanes une vaste étendue de déserts, franchirent les passes des monts Drakenberg, et purent apercevoir les rians pâturages de la terre promise. Il y a dans ce déplacement de toute une race de vaincus, dans ce pèlerinage lent et douloureux d'une tribu européenne à travers les solitudes de l'Afrique, un ressouvenir touchant qui nous reporte aux migrations des premiers âges. A peine arrivés sur le territoire de Natal, les *boers* durent se défendre contre les attaques des Zulus, et ils ne triomphèrent qu'après de longues et sanglantes luttes. Enfin, vers 1842, ils demeurèrent paisibles possesseurs du sol qu'ils avaient conquis et se livrèrent activement aux travaux agricoles, pendant qu'un certain nombre de colons anglais fondaient, sur les bords de l'Océan Indien, le port d'Urban.

Le gouvernement du Cap ne voyait pas sans inquiétude cette colonie d'exilés qui pouvait un jour s'emparer définitivement de la contrée et se proclamer indépendante. Il résolut de la soumettre complétement à sa domination, et il envoya des troupes à Natal pour y maintenir l'autorité de la couronne britannique. Les *boers* résistèrent : vainqueurs dans plusieurs rencontres partielles, ils espérèrent un moment que la liberté leur resterait; mais que pouvaient-ils contre les ressources et les forces de l'Angleterre? En 1844, sur les instances des sujets anglais qui s'étaient établis à Urban et à Maritzbourg, le district de Natal fut érigé en colonie distincte de celle du Cap, et en 1847 des lettres patentes lui accordèrent une législature, c'est-à-dire un gouvernement représentatif. Ces mesures libérales consolidèrent dans le pays l'influence de la métropole, le règne des lois, et attirèrent une population nombreuse de Zulus; elles n'apaisèrent point toutefois le ressentiment des *boers*, qui prirent de nouveau le chemin de l'exil et se dirigèrent vers le nord-ouest. Cette

émigration, fatale à la colonie qui avait surtout besoin de bras, inquiéta le gouvernement, et en 1848 le gouverneur, sir Harry Smith, se rendit lui-même à Natal. Il faut lire dans les dépêches qu'il adressa à lord Grey la description de ces fuites désespérées qui chaque jour enlevaient au sol des familles entières. C'était un véritable désastre que sir Harry Smith compare à la déroute d'une armée. Quels étaient cependant les griefs des *boers?* Le souvenir du drapeau qui, pendant deux siècles, avait flotté sur les forts du Cap, la haine du joug britannique, le patriotisme, inspiraient-ils cette sorte d'odyssée africaine? Un motif plus vulgaire, mais plus rationnel, entraînait les *boers* loin de Natal. Le gouvernement leur avait contesté la propriété du sol qu'ils cultivaient et qu'ils croyaient avoir légitimement acquis en vertu du droit de première occupation; on invoquait contre eux les lois qui attribuaient à la couronne la faculté de disposer de toutes les terres coloniales et de les concéder à son gré. Dès-lors, les fermiers hollandais ne virent plus d'autre ressource que l'exil : au-delà des frontières anglaises, ils étaient du moins sûrs de trouver des terrains libres. Il fallut que sir Harry Smith prît d'urgence des mesures spéciales pour les retenir sur le sol colonial.

Il a paru utile de rappeler avec quelques détails l'historique de ces faits. Les métropoles doivent y puiser une sévère leçon. Le premier devoir dans les colonies naissantes, c'est d'organiser sur des bases fixes et invariables la propriété territoriale et de légitimer aussi promptement que possible la simple possession, lors même que celle-ci ne procèderait pas d'un droit strict. L'établissement de Natal a éprouvé dès son origine un grave échec dont la responsabilité retombe sur les exigences inopportunes du fisc. Il eût été préférable de ne pas accorder avec tant d'empressement une charte, une assemblée législative, l'appareil assez inutile d'un gouvernement quasi-représentatif, et de laisser aux *boers* les champs qu'ils avaient si péniblement défrichés.

Après avoir reconnu leur première faute et l'avoir réparée autant que les circonstances le permettaient, les Anglais comprirent le parti qu'ils pouvaient tirer de la nouvelle colonie. Ils s'appliquèrent d'abord à rechercher les moyens d'y multiplier la population. Les tribus indigènes des Zulus acceptèrent sans répugnance la loi britannique; d'autres peuplades descendirent également de leurs montagnes pour se ranger d'elles-mêmes sous le patronage d'une administration qui leur offrait toute sécurité contre la tyrannie et les exactions de leurs propres chefs. C'était là un précieux secours pour la culture; on était assuré de ne pas manquer de bras. Le gouvernement prescrivit d'ailleurs une mesure fort ingénieuse pour soumettre à la loi du travail la paresse naturelle des indigènes établis à Natal : il imposa une taxe de capitation sur les Africains, et il exigea que la taxe fût payée en argent. Au premier abord, on est tenté de blâmer ce procédé fiscal, que semblent réprouver les principes de l'économie politique; mais, en fait, l'impôt plaçait les indigènes dans l'obligation de se procurer du numéraire, soit en cultivant le sol pour leur compte, soit en s'employant à gages dans les fermes des Européens, et à ce point de vue il a produit les résultats les plus efficaces. Les *boers*, ramenés à Natal par les sages encouragemens de sir Harry Smith, formaient le second élément de la population agricole, et ils étaient particulièrement aptes à l'élève des bestiaux. Le pays se trouvait donc dans les meilleures conditions

pour recevoir la race européenne et pour fournir un placement avantageux aux capitaux de la métropole. L'éloignement et les fatigues d'une navigation de plus de deux mois présentaient de graves difficultés; mais les progrès de la marine à vapeur et la protection du gouvernement doivent triompher de cet obstacle (1).

De l'extrémité de l'Afrique, l'émigration nous entraîne vers les parages les plus reculés de la Mer du Sud. Il semble que, dans ses audacieuses entreprises, elle ne veuille laisser tomber l'ancre qu'après avoir sillonné en maîtresse tous les océans. En Australie, ce n'est plus seulement un district, une portion de continent, c'est un continent tout entier, un nouveau monde qu'elle ajoute aux domaines de la mère-patrie. Il y a environ soixante ans, les terres australes étaient à peu près inconnues de l'Europe. Lorsque l'Angleterre résolut d'y fonder un établissement pénal, elle ne songeait guère qu'à rejeter le plus loin possible les milliers de condamnés qui encombraient ses prisons; en peu d'années, elle apprécia les ressources du sol et comprit la nécessité d'y multiplier la population. Les tribunaux de la métropole devinrent alors les pourvoyeurs de la colonie naissante, et ce fut le code pénal, appliqué avec une rigueur sans exemple, qui se chargea d'envoyer à Sydney ses premiers habitans. Le moindre délit était passible de la déportation en Australie! Cependant, à la suite des *convicts*, quelques spéculateurs hardis s'embarquèrent pour Sydney, et ils y amassèrent d'immenses fortunes; l'émigration, qui entrait peu à peu dans les mœurs de l'Angleterre, tourna les yeux vers un pays où le travail des condamnés procurait aux capitaux un revenu considérable. Bientôt le chiffre de la population libre dépassa, dans une forte proportion, celui des *convicts*; le gouvernement resserra de plus en plus les limites assignées à la déportation en même temps qu'il encourageait l'introduction des travailleurs libres dans les régions les plus fertiles, et il se vit amené à diriger lui-même le courant de l'émigration, à le grossir par des subventions accordées dans l'intérêt de la métropole aussi bien que dans l'intérêt colonial. Tel est en résumé l'historique de ces vastes établissemens, qui, sortis d'une origine si impure, font tant d'honneur au génie de la Grande-Bretagne.

L'Australie est, sans contredit, la plus grande œuvre coloniale de notre temps. La fertilité du sol se prête à de nombreuses cultures; les conditions hygiéniques conviennent à la race européenne. La propriété est solidement constituée, et le gouvernement a su faire jouer tous les ressorts de l'émigration avec tant de régularité et d'à-propos, que la population, s'accroissant par degrés, s'est toujours recrutée, au moins jusqu'à la découverte récente des mines d'or, parmi les classes qui devaient le plus sûrement concourir à la prospérité de la colonie. De 1825 à 1850, les navires partis d'Angleterre ont déposé, sur les différens points des terres australes, plus de 200,000 émigrans qui se sont principalement répandus dans la Nouvelle-Galles et dans l'Australie du Sud. En 1849, la population de la Nouvelle-Galles s'élevait à 250,000 ames; ses cultures s'étendaient sur un espace de 182,000 acres; le

(1) On peut voir, sur les rapports de l'Angleterre avec la colonie du Cap, une étude de M. X. Raymond dans la livraison de la *Revue* du 15 janvier 1852.

commerce d'importation et d'exportation dépassait 75 millions, et le revenu territorial provenant, soit des ventes soit des baux ou permis de pâture, atteignait 3,450,000 francs. Dans l'Australie du Sud, dont la colonisation ne remonte pas à plus de quinze années, les progrès furent encore plus rapides. Le bas prix relatif des terrains et les garanties qui entourent les concessions faites au nom de la couronne, par voie d'adjudication publique, attirèrent à la fois les capitaux et les bras. Le prix des terres étant versé en grande partie dans les caisses destinées à subventionner l'émigration, les commissaires chargés d'administrer en Angleterre ce fonds spécial purent toujours maintenir une exacte proportion entre les sexes et choisir, parmi les familles qui sollicitaient la faveur du passage gratuit, telle ou telle catégorie qui convenait le mieux aux besoins du moment. Ils expédiaient tantôt des artisans, tantôt des laboureurs, suivant que les correspondances de la colonie leur annonçaient que le travail réclamait des bras dans les villes ou dans les campagnes, et ils prévenaient ainsi les découragemens, les mécomptes qui, en d'autres pays, ont si gravement compromis le succès de l'émigration. On ne saurait en effet trop le répéter : l'homme, dans ces sortes d'entreprises, n'est qu'une marchandise dont la valeur, soumise à toutes les lois de la concurrence, s'élève ou s'abaisse suivant les alternatives de l'offre et de la demande, et l'on voit fréquemment, au sein des sociétés qui se fondent, les services de l'intelligence moins recherchés, moins rétribués que ceux d'un corps robuste. Le système adopté par la Grande-Bretagne oppose une digue efficace à l'encombrement du marché.

Cet encombrement présenterait d'ailleurs, en Australie, peu de dangers, car la culture et l'élève des bestiaux ouvrent en tout temps un débouché facile et assuré au travail de l'homme. L'artisan débarqué à Sydney, à Port-Philip ou à Adélaïde quitte volontiers la ville et abandonne même sa profession pour se livrer, dans l'intérieur, aux exploitations agricoles. Comment ne se sentirait-il pas attiré vers ces belles régions où la riche verdure des plaines lui rappelle les perspectives de la patrie d'Europe, éclairées par les purs rayons du soleil australien? Ne sont-ce point là les mêmes moissons, les mêmes pâturages, les mêmes troupeaux? Ces villages, destinés à devenir un jour de grandes et populeuses cités, ne s'appellent-ils pas Windsor, Liverpool, etc., noms accoutumés qui renferment de pieux souvenirs? Enfin, et pour revenir à des considérations d'un ordre plus pratique, la terre d'Australie n'est jamais ingrate pour le colon : l'émigrant peut s'initier vite et sans efforts aux habitudes de la vie pastorale, qui offre tant de ressources dans un pays où les bestiaux se multiplient avec une rapidité prodigieuse (1). Celui-là même qui ne possède point assez de capitaux pour acheter un lot de terre se contente de louer, moyennant une rétribution très faible, le droit de pâture sur les domaines de la couronne, ou bien encore il entre au service des grandes fermes qui reculent chaque jour les limites de la culture. Partout le travail

(1) D'après un rapport très intéressant adressé au gouvernement belge par M. Édouard Wyvekens, consul de Belgique à Sydney, l'Australie compte aujourd'hui 14 millions de moutons, 2,500,000 bœufs, 200,000 chevaux. L'élève des bestiaux emploie déjà 320 millions d'acres. En 1826, l'exportation des laines d'Australie ne dépassait pas 600,000 livres anglaises; en 1850, elle a atteint près de 30 millions de livres.

est offert, et le champ est immense. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, la production de la laine réclame sans cesse des bras; dans l'Australie du Sud, c'est le blé qui domine. Le gouvernement a compris qu'il importait de conserver à l'Australie le caractère purement agricole, en y envoyant surtout des familles de laboureurs, et la colonie elle-même ne saurait aspirer, par d'autres voies, à de plus heureuses destinées. C'est par l'agriculture que l'établissement pénal, fondé à la fin du XVIIIe siècle, est devenu une contrée florissante : la terre purifie en quelque sorte et conserve tout ce qui a foi en elle; après avoir réhabilité, dans le passé, le travail flétri des *convicts*, elle récompensera largement, dans l'avenir, le travail honnête et libre des émigrans du XIXe siècle.

La découverte des mines d'or a jeté, il est vrai, dans le mouvement de l'émigration australienne une grave perturbation. Il s'embarque chaque mois, en Europe, près de 20,000 passagers à destination des régions aurifères. Les navires ne suffisent plus aux transports. C'est un fait immense dans l'histoire de la colonisation. Le gouvernement anglais redouble d'efforts pour maintenir autant que possible le peuplement au niveau des besoins du sol. Heureusement l'agriculture australienne a fait trop de progrès pour que les colons la laissent dépérir; elle continuera de recruter des bras parmi les émigrans que la Grande-Bretagne lui expédie sans relâche; elle échappera, il faut l'espérer, aux funestes conséquences de la fièvre de l'or. C'est une crise à traverser, peut-être même cette crise passagère secondera-t-elle le développement ultérieur du travail agricole; les champs de l'Australie garderont les immigrans que les mines auront attirés en plus grand nombre.

En présence de ces faits, on s'explique le peuplement rapide des terres australes, malgré l'énorme distance qui les sépare de l'Europe; mais il serait injuste de ne point mentionner ici, au nombre des causes qui ont le plus contribué au progrès de la colonisation, la politique libérale de la métropole à l'égard de ses sujets d'outre-mer. L'Anglais qui émigre retrouve au-delà des océans les institutions politiques et administratives de la mère-patrie. A cinq mille lieues de Westminster, il sait qu'il n'a rien perdu de ses droits, qu'il est aussi libre, aussi sacré dans son indépendance personnelle que s'il était demeuré dans son comté; colon, il ne cesse pas d'être Anglais. Il y a là pour lui non-seulement une vive satisfaction d'amour-propre, mais encore une sérieuse compensation de l'exil. L'émigration n'est plus alors qu'un changement de résidence, qui n'impose au sentiment national aucun sacrifice et qui s'accomplit comme un acte ordinaire de la vie : elle ne mesure plus les distances, elle ne recule point devant les périls d'un long voyage, elle envisage de sang-froid tous les obstacles du moment qu'elle se voit défendue contre l'arbitraire et protégée par la loi commune.

Les institutions libérales dont jouissent les colonies australiennes aboutiront un jour à l'indépendance de ces contrées. Lorsque l'émigration aura jeté sur les côtes de la Nouvelle-Hollande une population assez forte pour se défendre elle-même et pour se constituer en société, le cri de liberté sortira naturellement des législatures et des *meetings*; les liens politiques entre la métropole et la colonie seront brisés, et le monde comptera une nation de plus, les États-Unis d'Australie. L'Angleterre paraît-elle effrayée de ce résultat? cherche-t-elle à retarder l'heure fatale qui doit enlever à son autorité

directe des millions de sujets et d'hectares? Loin de là : elle prévoit l'événement, elle le prépare, elle le souhaite peut-être. Ce ne sera point alors une séparation haineuse et sanglante, semblable à celle qui a donné naissance aux États-Unis d'Amérique; on n'assistera pas au triomphe d'une colonie rebelle, à l'humiliation d'une métropole : la scission cette fois doit s'opérer sans secousse; l'Angleterre signera avec orgueil l'acte d'émancipation de ce jeune peuple, qui demeurera le vivant témoin de son génie. Merveilleuse transformation des mœurs politiques! Que l'on se rappelle les relations qui existaient, au dernier siècle, entre les puissances de l'Europe et leurs possessions d'outre-mer : que sont devenus les principes d'oppression égoïste et de défiance jalouse, les entraves et les restrictions de toute sorte qui formaient la base de l'ancien système colonial? La Grande-Bretagne permet aujourd'hui que ses hommes d'état lui prédisent le moment où ses plus riches colonies se détacheront d'elle, comme des fruits mûrs que la liberté doit cueillir. En 1850, elle applaudissait le ministre whig lord John Russell annonçant l'émancipation future de l'Australie; récemment encore, elle applaudissait le ministre tory lord Derby exprimant le désir que le vaste empire de l'Inde soit digne un jour de recevoir des institutions libres. Une colonie n'est plus considérée comme une ferme que l'on exploite avidement, avec l'unique passion du gain : c'est une nation que l'on élève pour l'introduire dans la grande famille, c'est l'Australie peuplée par l'émigration européenne et marchant d'un pas rapide vers l'indépendance!

V. — DU SYSTÈME DE L'ÉMIGRATION EN FRANCE.

Les résultats obtenus par la Grande-Bretagne permettent de déterminer d'une manière à peu près certaine les conditions matérielles, morales et économiques qui peuvent assurer le succès de l'émigration, appliquée par une puissance coloniale au développement de ses possessions lointaines. L'émigration se dirigeant d'ordinaire vers les contrées agricoles, il convient de choisir avec un soin extrême les élémens qui la composent, de telle sorte que la classe des laboureurs y domine et qu'il y ait proportion exacte entre les sexes. La loi doit régler les conditions du transport. Dans le pays où l'émigrant s'établit, il est indispensable que les plus grandes facilités encouragent l'acquisition du sol, et que la propriété soit, dès l'origine, solidement assise. Quant aux rapports commerciaux et politiques de la métropole avec ses colonies, le libéralisme est préférable aux restrictions. Tels sont, en résumé, les principes que l'Angleterre a mis en pratique et que l'expérience semble avoir définitivement consacrés. Plus que tout autre peuple, la France est intéressée à les étudier dans les détails les plus variés de leur application. Les crises sociales qui ont pesé sur notre pays ne doivent-elles pas appeler l'attention du gouvernement sur l'emploi des moyens qui ont réussi à conjurer, en Angleterre, les mêmes périls? Ne serait-il pas désirable d'ouvrir à l'activité fébrile qui depuis vingt ans s'est emparée de nos populations des voies nouvelles et un horizon plus large? La France enfin ne possède-t-elle pas des colonies où l'introduction de la race européenne développerait rapidement les

germes de fécondité et de richesse demeurés jusqu'à ce jour stériles faute de bras?

Ce n'est point là assurément une idée neuve. Dans un rapport rédigé en l'an V *sur les avantages à retirer des colonies nouvelles* (1), M. de Talleyrand indiquait avec une grande supériorité de vues les ressources que peut offrir l'émigration aux états violemment agités par les discordes civilès. On nous saura gré de citer quelques passages de ce rapport remarquable, dont les appréciations s'appliquent avec une exactitude frappante à la situation actuelle de notre pays. N'y a-t-il pas d'ailleurs un certain charme d'intérêt historique à retrouver ainsi dans la poussière des documens administratifs les premiers travaux d'un homme qui a joué dans les événemens de ce siècle un rôle si éclatant? Dès l'an V, M. de Talleyrand voyait juste dans une question qui nous arrête encore, et ses conseils méritent d'être écoutés : « Lorsque j'étais en Amérique, dit-il, je fus frappé de voir qu'après une révolution, à la vérité très dissemblable de la nôtre, il restât aussi peu de traces d'anciennes haines, aussi peu d'agitation, d'inquiétude, enfin qu'il n'y eût aucun de ces symptômes qui, dans les états devenus libres, menacent à chaque instant la tranquillité. Je ne tardai pas à en découvrir les principales causes. Sans doute, cette révolution a, comme toutes les autres, laissé dans les ames des dispositions à exciter ou à recevoir de nouveaux troubles; mais ce besoin d'agitation a pu se satisfaire autrement dans un pays vaste et nouveau où des projets aventureux amorcent les esprits, où une immense quantité de terres incultes leur donne la facilité d'aller employer loin du théâtre des premières dissensions une activité nouvelle, de placer des espérances dans les spéculations lointaines, de se jeter à la fois au milieu d'une foule d'essais, de se fatiguer enfin par des déplacemens, et d'amortir ainsi chez eux les passions révolutionnaires. Malheureusement le sol que nous habitons ne présente pas les mêmes ressources; mais des colonies nouvelles, choisies et établies avec discernement, peuvent nous les offrir, et ce motif pour s'en occuper ajoute une grande force à ceux qui sollicitent déjà l'attention publique sur ce genre d'établissemens. » Et plus loin M. de Talleyrand rappelle encore le but politique de l'émigration : « L'art de mettre les hommes à leur place est le premier peut-être dans la science du gouvernement; mais celui de trouver la place des mécontens est à coup sûr le plus difficile, et présenter à leur imagination des lointains, des perspectives où puissent se prendre leurs pensées et leurs désirs, est, je crois, une des solutions de cette difficulté sociale. Dans le développement des motifs qui ont déterminé l'établissement d'un très grand nombre de colonies anciennes, on remarque aisément qu'alors même qu'elles étaient indispensables, elles furent volontaires, qu'elles étaient présentées par les gouvernemens comme un appât, non comme une peine. On y voit surtout dominer cette idée, que les états politiques devaient tenir en réserve des moyens de placer utilement hors de leur enceinte cette surabondance de citoyens qui, de temps en temps, menaçaient la tranquillité... »

(1) Le rapport de M. de Talleyrand a été réimprimé à la suite d'un livre publié par M. S. Dutot sur *l'Expatriation*. Ce livre contient, sur l'ensemble de la question, des informations qui peuvent être très utilement consultées.

Pourquoi ces principes d'une incontestable évidence, proclamés par M. de Talleyrand en l'an v, recommandés plus vivement aujourd'hui par les besoins qui nous pressent, ne recevraient-ils pas leur application immédiate? Nous n'avons plus à nous préoccuper de l'acquisition de nouveaux territoires. Parmi nos colonies, il en est une qui peut soutenir la comparaison avec les établissemens les plus considérables de la Grande-Bretagne : c'est l'Algérie. Il y a plus de vingt ans que nous y avons planté notre drapeau; depuis dix ans, notre autorité s'étend sur le littoral, dans la plaine de la Mitidja, et sur de nombreux espaces constamment protégés par les campemens ou par les colonnes mobiles de notre armée. Cependant l'émigration européenne ne s'est pas encore décidée à se fixer en Algérie, et la population introduite depuis la conquête dépasse à peine 140,000 ames. Sans doute, il est juste de tenir compte des obstacles que l'état de guerre a opposés au progrès de l'œuvre coloniale, et la révolte qui a éclaté récemment sur différens points de la province de Constantine justifie la prudence qui a retenu jusqu'à ce jour les capitaux et les colons. Ces difficultés toutefois ne sont-elles pas en partie compensées par les avantages qui résultent du voisinage de l'Europe, de l'économie du trajet, de la sécurité qui règne dans les principales villes et dans un certain rayon? On est donc obligé d'avouer que la métropole a dû commettre de graves erreurs dans l'organisation du régime administratif, et en effet, si l'on passe en revue les points les plus essentiels, on doit convenir que le système adopté par la France s'est presque toujours trouvé contraire aux principes qui ont procuré aux possessions anglaises de l'Australie une prospérité si rapide et si brillante. Ainsi la loi sur la propriété en Algérie date d'un an à peine. Jusqu'en 1851, il y avait peu de garanties pour les mutations des propriétés foncières; le détenteur était fréquemment exposé à se voir exproprié soit par le domaine, soit par le génie militaire, pour cause ou sous prétexte d'utilité publique, et les évaluations des indemnités étaient si arbitraires, les délais si longs, que l'expropriation entraînait parfois la ruine du colon. On a vu plus haut que, dans l'établissement de Natal, l'incertitude du régime de la propriété avait failli compromettre la colonisation naissante et arrêter les travaux de la culture. L'Algérie eût couru les mêmes dangers, si la loi du 17 juin 1851 n'avait enfin consacré la propriété territoriale.

Pour les concessions de terrains, les formalités déterminées par les ordonnances de 1845 et 1847 ont été simplifiées par le décret du 26 avril 1852; elles entraînent cependant encore des retards et des dépenses qui peuvent rebuter l'émigrant. Que l'on compare ces dispositions avec les facilités du système en vigueur aux États-Unis et dans les colonies anglaises. Là, point de délais; le colon est mis immédiatement en possession d'un lot de terre cadastré à l'avance. Dès qu'il a payé le prix d'achat (et ce prix est en général très peu élevé pour le sol destiné à la culture), il est définitivement propriétaire, et il n'a point à redouter l'effet de clauses résolutoires qui sont suspendues, comme l'épée de Damoclès, sur la tête du concessionnaire algérien. Pourquoi l'administration française ne tenterait-elle pas de s'approprier ce mécanisme si simple? Remarquons en outre que, si les lenteurs et les complications de notre système éloignent de l'Algérie un grand nombre de Français désireux d'y chercher fortune, elles effraient à plus forte raison les étrangers, qui préfèrent tra-

verser l'Atlantique plutôt que de se diriger vers un pays où l'acquisition de la propriété est entourée de telles entraves.

De même, si l'on étudie la politique commerciale, on est surpris de voir que, loin de faciliter les relations entre la colonie et la métropole, le tarif des douanes a, pendant plus de vingt ans, appliqué aux produits de l'Algérie importés en France le traitement des provenances de l'étranger. La loi du 11 janvier 1851 a supprimé complétement, en faveur des produits naturels, les barrières qui arrêtaient les échanges; elle livre aux colons un vaste débouché pour les fruits de leur travail, et elle doit ainsi profiter à l'émigration.

Enfin le gouvernement a transporté à ses frais, sur l'autre rive de la Méditerranée, des colonies agricoles, et en ce moment même il y envoie les condamnés politiques. Il y aurait mauvaise grace à blâmer aujourd'hui les émigrations parisiennes qui se sont accomplies en 1848, sous la pression d'une impérieuse nécessité. Ce n'était qu'un expédient imaginé au lendemain d'une révolution, plutôt pour dépeupler la capitale que pour peupler l'Algérie; mais, envisagées au point de vue de l'intérêt colonial, ces émigrations pouvaient-elles fonder des établissemens durables? N'auraient-elles pas au contraire éloigné, par la crainte de leur contact, les colons sérieux (1)? Ici encore il faut recourir à l'exemple de la Grande-Bretagne, où le gouvernement et les compagnies n'accordent leur protection et leur assistance pécuniaire qu'aux émigrans qui en sont dignes. Si l'Algérie devait être considérée par la métropole comme une sorte d'exutoire pour certaines classes de la population, elle ne prospérerait pas. L'administration paraît disposée à revenir, sur ce point, à l'application des vrais principes qu'elle s'attache aujourd'hui à faire prévaloir dans les diverses parties de l'œuvre coloniale; elle tente, en ce moment même, d'établir dans les meilleurs districts de l'Algérie un certain nombre d'enfans trouvés : ce n'est qu'un détail dans l'ensemble de la question; mais si ce premier effort est couronné de succès, comme il y a tout lieu de l'espérer, on aura accompli un progrès réel et décisif.

On assure que le gouvernement se propose d'encourager également l'émigration européenne dans les Antilles françaises, en autorisant la création d'une compagnie qui obtiendrait la concession de vastes propriétés domaniales à la Martinique et à la Guadeloupe, et qui s'engagerait à transporter sdan ces colonies quatre mille travailleurs en dix ans. Il serait prématuré d'apprécier un projet dont les bases et les conditions ne sont pas encore offi-

(1) M. de Talleyrand s'exprime ainsi dans le rapport que nous avons déjà cité : « Jusqu'à présent, les gouvernemens se sont fait une espèce de principe de politique de n'envoyer, pour fonder leurs colonies, que des individus sans industrie, sans capitaux et sans mœurs. C'est le principe absolument contraire qu'il faut adopter, car le vice, l'ignorance et la misère ne peuvent rien fonder; ils ne savent que détruire... Souvent on a fait servir les colonies de moyens de punition, et l'on a confondu imprudemment celles qui pourraient servir à cette destination et celles dont les rapports commerciaux doivent faire la richesse de la métropole. Il faut séparer avec soin ces deux genres d'établissemens : qu'ils n'aient rien de commun dans leur origine, comme ils n'ont rien de semblable dans leur destination, car l'impression qui résulte d'une origine flétrie a des effets que plusieurs générations suffisent à peine pour effacer. »

ciellement connues; mais, sans contester l'intérêt que mérite la situation actuelle de nos Antilles et tout en approuvant la juste sollicitude du gouvernement, il est permis d'appréhender que le climat n'oppose de graves obstacles au travail de la race blanche, et il faudra, en tous cas, multiplier les soins, les précautions, les mesures hygiéniques, pour ne pas éprouver un échec dont l'effet moral serait très regrettable. L'Angleterre n'a pas songé un seul instant à envoyer ses émigrans à la Jamaïque ou à la Guyane : elle a importé dans ces possessions des nègres affranchis, des cultivateurs de Madère et même des Chinois; elle n'a pas osé courir les chances de la colonisation à l'aide de la race européenne. Peut-être serait-il plus prudent d'imiter cette réserve et de garder pour l'Algérie toutes nos ressources.

L'émigration est donc aussi variée dans ses effets que dans ses causes; elle réussit dans tel pays, elle échoue dans tel autre, selon qu'elle est régie par de bonnes ou de mauvaises lois. En Australie, elle représente l'instrument le plus énergique de la colonisation; en Algérie, elle est encore presque nulle. Ce contraste, si peu favorable à la France, ne doit point décourager une nation puissante et qui se sent forte; loin de là, c'est un stimulant pour faire mieux que par le passé. Pourquoi, dans ces vastes champs ouverts à l'activité humaine par la découverte et la conquête de nouveaux territoires, par le perfectionnement de la navigation et des moyens de transport, par les hardiesses de l'industrie et du commerce, pourquoi la France ne prendrait-elle pas sa place? Y aurait-il par hasard, dans le tempérament de notre génie national, quelque vice caché qui nous interdirait la lutte et nous fermerait absolument la carrière où les Anglais et les Allemands s'élancent avec tant d'ardeur et de succès? Le paupérisme est moins général en France que dans les comtés de l'Irlande ou dans les pays allemands, les habitans de nos campagnes ne sont point poussés au dehors par l'aiguillon de la faim : nous n'avons donc point à fournir à l'émigration les recrues de la misère, cela est vrai, et nous devons en rendre grace à la Providence; mais l'émigration ne se compose pas seulement de bandes affamées : elle entraîne sur le même navire les capitaux et les intelligences dont elle décuple la valeur, tandis que, par une compensation équitable, elle accroît la puissance politique, l'influence morale, les richesses de la patrie d'Europe. Que la France ne dédaigne pas ce nouveau genre de conquête, qu'elle engage ses enfans dans la grande armée qui porte à tous les points de l'horizon le drapeau de la civilisation moderne, et qui va semer sous d'autres cieux les germes d'où sortiront les nations de l'avenir!

C. LAVOLLÉE.

L'ANTIQUITÉ

ET

LES PÈRES DE L'ÉGLISE.

Un jour, à la table même du roi Louis IX, un docteur de l'église, oubliant que le roi l'écoutait : — « Je tiens, s'écria-t-il, un argument sans réplique contre les manichéens! *Conclusum est contra manichæos!* » — Il nous semble, à nous aussi, que nous tenons un argument sans réplique dans cette grande question des poètes, des historiens et des philosophes de l'antiquité. L'argument est très simple en vérité. Il s'agit seulement d'introduire au milieu de cette étrange discussion les hommes mêmes et les écrivains au nom desquels elle est faite, et nous espérons qu'une grande et vive clarté rejaillira de ces sommets lumineux sur cette nouvelle dispute des anciens et des modernes. La dispute eût fini par usurper les dimensions des plus graves débats et des plus autorisés, si les grands esprits de l'église moderne n'eussent prononcé soudain leur *quos ego!* dans ces luttes incroyables où semblait se retrouver l'acharnement de l'antique bataille, au siècle de saint Louis, entre l'Université et les ordres religieux. En ce temps-là déjà (1254), l'Université, attaquée en ses derniers retranchemens, s'adressait aux évêques de France en s'écriant : « Sauvez-nous, nous périssons! » Et il ne fallut rien moins que l'intervention du roi Louis IX, à peine de retour de la croisade, pour pacifier ces terribles différends.

Nous ne remonterons pas si haut, — Dieu nous garde et nous préserve de marcher sur ces cendres qui brûlent encore après tant de siècles! — Nous nous contenterons de suivre, en toute sympathie et

tout respect, le glorieux sentier qui nous doit ramener, à travers les chefs-d'œuvre de l'église naissante, aux chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne, si cruellement traités de nos jours. Quelle plus juste idée en effet? les pères de l'église appelés en aide aux écrivains de l'antiquité profane, les apologistes de l'Évangile naissant invoqués comme les apologistes des vieux poètes de la Rome païenne! O bonheur! Lactance ami de Cicéron, saint Hilaire admirant Quintilien, saint Ambroise évoquant les deux Pline! et, dans ce cercle étroit, irrésistible, tout ce débat peu à peu resserré, jusqu'à ce que rien n'en reste, sinon cette conclusion du père de famille, qui tire également de son trésor inépuisable « ce qu'il y a de plus ancien et ce qu'il y a de plus nouveau. » — *Erit quidem similis patri familias qui profert è thesauro suo nova et vetera.* — Si donc nous nous permettons de pénétrer dans cette dispute, où c'est à peine si nous avons le droit d'examen, c'est que notre tâche est tracée à l'avance et de si haut, qu'il n'est pas facile que nous puissions nous égarer. Dans ces batailles commencées par le premier venu, c'est le droit du premier venu d'être à la réplique. Et d'ailleurs par quel privilége étrange les soldats obscurs d'une idée au moins absurde voudraient-ils ne rencontrer jamais, comme obstacles et comme opposans, que des évêques, des archevêques, des cardinaux, des princes de l'église romaine? A ce compte, il serait trop glorieux de déclamer contre l'ensemble et la réunion des plus grands génies de l'humanité tout entière, et l'on comprendrait parfaitement une obstination payée à si haut prix.

Quand cette étrange querelle a commencé, les esprits calmes et studieux qui restent encore en France dévoués aux belles œuvres de l'esprit humain, les aimant et les cultivant pour elles-mêmes, en tout désintéressement, en tout honneur, ne pouvaient pas s'imaginer que cette dispute fût sérieuse. Une levée de boucliers contre l'antique Parnasse, était-ce possible? Apollon insulté, à quoi bon? Les muses traînées aux gémonies, et la douce fontaine au pied de l'Hélicon troublée, ô ciel! par ce piétinement lamentable, et pourquoi faire? Où était le mal? où se cachait le danger? Quel envahissement soudain des poèmes d'Homère et des vers de Virgile avait donc surpris la France nouvelle? En vingt-quatre heures, la France était donc tombée amoureuse à ce point du génie antique, qu'elle avait perdu son propre génie! Elle allait donc renoncer au Dieu de l'Évangile, et reconnaître à leurs autels brisés les vieilles idoles du paganisme antique, dont le nom seul était resté jusqu'à ce jour comme un jouet de la poésie et l'encouragement des jeunes poètes avides d'images, de noms sonores et de souvenirs! C'en est donc fait : nous allons retomber dans le siècle demi-païen, demi-latin de Léon X! Nous allons assister à la résurrection de l'ancien monde, et nous enivrer à la coupe antique où s'enivraient les poètes nouveaux Dante et Pétrarque! « Ah! disait Pétrarque, il me semble que je n'aurai

jamais assez d'amour et de passion pour les anciens! Ils tiennent l'un à l'autre par une chaîne de fleurs. J'ai trouvé Varron dans *les Académiques* de Cicéron; dans le livre *des Devoirs*, j'ai rencontré Ennius. La lecture des *Tusculanes* m'a fait aimer Térence. Par le traité *de la Vieillesse*, j'ai connu les *Origines* de Caton et l'*Œconomique* de Xénophon, comme je dois à saint Augustin l'idée heureuse de rechercher le livre de Sénèque sur *les Superstitions!* » En ce temps-là certes, le danger était grand, à Rome et dans l'Italie entière, du retour de l'antiquité profane. Un pape avant Léon X, Nicolas V, trop oublié dans notre reconnaissance, appelait à lui tous les grands latinistes, le Pogge, George de Trébisonde, Léonard d'Arezzo, Laurent Valla, et il donnait le signal de toutes les renaissances. Tantôt il retrouvait un manuscrit de saint Basile et tantôt un livre de Xénophon; aujourd'hui il mettait en lumière Lactance et saint Irénée, le lendemain Hérodote et Polybe. Le pape Nicolas V acheta quinze cents écus la traduction de Strabon; il paya cinq cents ducats la traduction de Polybe, il offrit dix mille écus d'or pour la traduction d'Homère. — O digne pontife! il avait souvent à la bouche cette noble parole de son digne prédécesseur le pape Eugène IV : « Il faut honorer les gens de lettres et les aimer, et tant pis pour qui les outrage! » Oui, si en effet notre humble siècle, à l'exemple du siècle de Léon X, eût tourné au paganisme par une admiration outrée pour l'œuvre des maîtres, s'il eût expliqué les mystères du christianisme dans la langue de Caton l'ancien, si même les bulles pontificales eussent affecté la forme païenne, et que l'excommunication eût été prononcée *au nom des dieux immortels*, on comprendrait parfaitement cette guerre soudaine déclarée à l'antiquité profane au nom de l'Évangile insulté; mais aujourd'hui, en pleine ignorance de ces belles choses, quand c'est le chiffre qui domine les esprits et les ames, au milieu de ces vapeurs, de ces feux, de ces gaz, de ces tonnerres obéissans, quand c'est à peine si quelques jeunes esprits choisis restent fidèles aux anciennes études, se mettre à déclamer avec cet acharnement insensé contre des études épuisées, inutiles, et peu s'en faut ridicules, tant cette nation les a complétement oubliées, voilà, j'imagine, une des aventures les plus étranges et les plus inattendues! Et que nous sommes loin de Pascal expliquant qu'il s'est dégoûté des sciences exactes, parce que de son temps il ne trouvait personne avec qui en parler : « J'ai passé, dit-il, beaucoup de temps dans l'étude des sciences abstraites, mais le peu de gens avec qui on en peut communiquer m'en avait dégoûté! » Aujourd'hui l'homme studieux qui sait par cœur Homère et Virgile pourrait dire à plus forte raison que Pascal autrefois : « J'ai passé ma vie entière à étudier l'Iliade; mais, ô ma sainte Iliade, il n'y a pas un homme amoureux de tes chastes beautés qui les veuille oublier, parce qu'il sera seul à les aimer! »

Ainsi le danger n'était pas grand que nous fussions absorbés par

ces belles œuvres de l'esprit humain injuriées à plaisir, et personne au monde ne s'inquiétait de cette injure gratuite. On souriait tout au plus à voir ces grandes colères contre les moulins à vent de l'antiquité, et l'on se disait tout bas : Ils ont beau dire, ils ont beau faire; l'antiquité est encore ce que nous avons de meilleur.—*Nihil antiquius habui*, disait, il y a trois siècles, Henri Estienne quand il voulait dire : Je n'ai rien en plus grand respect. En ce temps-là, en pleine obéissance, en pleine croyance, on disait : Les mœurs antiques, la bonne foi antique, la simplicité antique! C'était la meilleure formule d'une bonne louange; on ne savait pas, de la cour à la ville, d'adjectif plus excellent, et chaque fois que se présentaient un ancien poète, un ancien historien, un philosophe ancien, à l'étude, à l'admiration, aux respects des grands esprits du grand siècle, aussitôt se faisait un profond silence, tout semblable au silence même quand passe le roi, suivi du cardinal, pour monter à son lit de justice. « Et, dit Henri Estienne en son langage, il faut s'agenouiller humblement devant les maîtres, si l'on veut s'en faire agréer. Prenez garde, en ces rhétoriques maladroites qui se font autour de ces illustres, de ressembler à ce malappris qui, par un trop grand feu, appelle l'architecte afin qu'il ait à reculer la cheminée. »

En l'an de grace 1552 non moins qu'en l'an de grace 1852, l'antiquité n'était pas facile à défendre contre des gens qui combattaient à la façon des Parthes. Ils sont battus, ils fuient, ils cachent leurs morts; le lendemain, ils reparaissent sur le champ de bataille d'où ils ont été délogés la veille, et ils crient *victoire!* Il les faut serrer de près et leur opposer des armes bien trempées, si l'on en veut venir à bout. Quand Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, se met à énumérer les causes qui ont précipité l'Angleterre dans l'abîme, il rappelle en première ligne « le plaisir de dogmatiser sans être repris par aucune autorité ecclésiastique ni séculière. » Et voilà, ajoute le prélat, *le charme qui possédait les esprits!* C'est justement pour diminuer quelque peu de ce *charme* que tant d'évêques et tant de cardinaux français et italiens ont voulu interposer leur autorité dans ce débat; c'est pourquoi M. le cardinal-archevêque de Bordeaux a invoqué récemment, dans cette discussion qu'il veut clore, ces pères souverains, ces juges sans appel, ces maîtres absolus du monde chrétien que l'abbé Fleury indiquait à l'avance aux amis de l'antiquité insultée : « On compte, dit-il, parmi les pères un grand nombre d'écrivains très savans dans l'antiquité profane, et, par la même raison, d'une *absolue nécessité* pour acquérir *la véritable érudition*, soit philosophique, soit littéraire. » Vous l'entendez : l'étude de l'antiquité, même pour un évêque, est d'une *nécessité absolue*. Elle est le digne commencement des plus fortes et des plus savantes études; elle est l'ornement, la parure et la grace, elle a été la force et l'éloquence des maîtres de l'église, et quand, au VIIIe siècle, ce flambeau semble près de s'éteindre, alors que de regrets,

que de douleurs! « A quoi bon, disait un des historiens de Charlemagne, ouvrir ces écoles où l'on n'apprend qu'à lire, à chanter, à compter? A quoi peuvent servir ces maîtres qui ne savent que la grammaire? O livres inutiles! il n'y a plus dans toute la France un seul exemplaire de Térence, de Cicéron, de Quintilien! Les hymnes de l'église ont remplacé les idylles de Théocrite, et l'étudiant qui s'approche le plus des modèles acceptés, Cassiodore ou saint Jérôme, passe aussitôt pour un Cicéron! Ah! si l'empereur et son ministre Alcuin avaient été animés d'une plus saine littérature, ils se seraient procuré à tout prix de bonnes copies des bons siècles; ils eussent répandu dans les écoles les grands poètes et les grands orateurs; alors seulement on eût connu la véritable éloquence et la véritable poésie! » Ainsi parlait l'histoire à l'heure où l'empereur Charlemagne, entrant hardiment dans le moyen-âge, rompait brusquement avec les habitudes plus clémentes que les Mérovingiens avaient laissé prendre à la France. Ainsi se lamentait en beau langage un évêque, saint Loup, lorsque, dans une lettre à son maître Éginhard, il invoque Horace et Catulle, appelant à son aide Quintilien et Suétone. On les retrouve en tout lieu, à tout propos, chez les barbares, ces souvenirs et ces regrets de l'antiquité, notre mère nourrice! — Essayons cependant de ne pas quitter le sentier qui nous est tracé, tenons-nous aux pères de l'église, aux vrais interprètes de la parole évangélique, à ceux qui pratiquaient avant d'enseigner, et qui peuvent dire comme saint Paul : *Pro Christo legatione fungimur!*

« Instruisez-vous, dit saint Clément, un des premiers papes de l'église naissante, par l'exemple de la vigne : elle se pare au printemps d'un beau feuillage; la séve active se glisse bientôt à travers ses branches réjouies; plus tard, la grappe en sort pleine de verdeur, jusqu'au moment de la pleine maturité. » La feuille naissante, à coup sûr, c'est la poésie, et, comme Bossuet prévoit l'interprétation, il ajoute à l'image et la complète : « Dans le printemps, dit Bossuet, lorsque la vigne commence à pousser, on lui doit ôter même jusqu'à la fleur quand elle est excessive. » Saint Irénée, dans la préface de son livre des *Hérésies*, s'excuse en ces termes de ne plus parler le beau langage des anciens : « J'ai passé ma vie au milieu des Celtes, j'y ai pris l'habitude de cette langue barbare, et maintenant je chercherais en vain la grace et l'ornement du discours. La sincérité de mes paroles en remplacera l'élégance. » Ainsi s'exprime cet illustre évêque de Lyon, l'ornement de l'église gallicane, qu'il a fondée par son sang et par sa doctrine. Il avait lu tous les poètes de l'antiquité, il les savait par cœur, il écrivait en latin, il écrivait en grec, il se faisait entendre également aux églises d'Allemagne et d'Espagne, de la Gaule et de l'Orient, de la Lybie et de l'Égypte. Il fut le plus digne pasteur de cette église de Lyon fondée sur les débris de ces autels poétiques dont parle Juvénal :

Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Saint Justin, avant d'être un père de l'église, avait été élevé aussi dans toutes les écoles du paganisme. Lui-même il raconte qu'il s'était fait recevoir tout d'abord à l'école d'un stoïcien qui lui enseignait que peut-être il n'y avait pas de Dieu. Du stoïcien, Justin avait passé à l'école d'un péripatéticien, qui s'était fait payer d'avance. Son nouveau maître fut un disciple de Pythagore. — Savez-vous, lui disait-il, la musique, l'astronomie et la géométrie? Et comme il n'en savait guère, il entra chez un disciple de Platon. « Pour le coup, il me sembla que j'avais trouvé ce que j'avais tant cherché : cette doctrine allait à mon ame impatiente; la contemplation des idées intellectuelles semblait me donner des ailes pour m'élever jusqu'à la plus haute sagesse. Imprudent que j'étais! » Et même, quand il fut touché des clartés de l'Évangile, saint Justin parle de Platon avec reconnaissance et avec respect. Il fait plus, il appelle à son aide très souvent les philosophes et les écrivains les plus célèbres du paganisme. — « Pourquoi, dit-il aux païens, faites-vous un crime aux chrétiens des dogmes mêmes qui leur sont communs avec vos poètes et vos philosophes? Le plus célèbre de vos sages, Socrate, n'a trouvé personne, pas même un seul de ses disciples, qui ait voulu souffrir la mort pour les doctrines de son maître. Quant à moi, sectateur de la philosophie de Platon, lorsque j'ai vu les chrétiens courant à la mort pour soutenir la vérité de l'Évangile, j'ai compris qu'il n'était pas possible qu'il fussent les esclaves de la volupté. » Que dites-vous de ce passage? Est-ce que le nom de Socrate et l'intervention de Platon ôtent quelque chose à l'autorité de cet enseignement? Il semble au contraire que ce parfum d'antiquité se répand sur cette parole et qu'il en augmente la force et l'éclat. On demandait à un philosophe qui revenait de Sparte à Athènes ce qu'il avait fait depuis six mois. — « J'avais, dit-il, quitté l'appartement des femmes pour la maison des hommes, et malheureusement me voilà revenu à mon point de départ. »

Un disciple de saint Justin, Tatien, quand il se trouve en présence de cette antiquité d'où ils sortent et d'où ils viennent les uns et les autres, — nous parlons des plus éloquens et des plus habiles, — ne se met guère en peine de tourner la difficulté; il la brise. « Les Grecs, dit-il, ne sont pas nos maîtres, leurs poèmes sont nés d'hier, si vous les comparez aux saintes Écritures, et voilà pourquoi, lorsque j'ai lu ces livres si remplis de simplicité, de clarté et de promesses, j'ai renoncé aux anciens, à leurs systèmes, à leurs philosophies, à leur religion! » Véritablement ils y renonçaient, mais ils emportaient avec eux ces armes trempées dans l'éloquence antique, et de ces armes ils se servaient cruellement pour accabler les anciens. Ces dieux qu'ils combattent, seraient-ils si forts et si habiles à les combattre, s'ils ne

les avaient pas adorés? Ces poètes qu'ils nient à cette heure, ils ont été les maîtres de leur enfance! « Ah! disent-ils aux païens éperdus de se voir battus en brèche par ces machines de guerre prises dans leurs arsenaux, comment espérez-vous que l'on vous entende? vous ne vous entendez pas vous-mêmes! Anaxagore est réfuté par Mélissus et Parménide; Parménide est écrasé par Anaximène; Empédocle, du fond de l'Etna, impose silence à Protagoras; Thalès est battu par Archelaüs; je vous connais, philosophes; on vous connaît, Leucippe; on sait pourquoi Démocrite est en gaieté et pourquoi pleure Héraclite; on a vu Épicure dans son vide et Cléanthe dans son puits; on sait ce que veut Carnéade et ce que vaut Clitomaque, et quelle foi nous devons ajouter à la vieille bande des pythagoriciens taciturnes portant sur leur drapeau troué : *Le maître l'a dit!* Philosophes raisonneurs, ne suis-je pas bien instruit de vos contradictions? J'ai pitié de vous, j'ai pitié de vos dieux! Votre pauvre Junon, comment va-t-elle? Elle ne fait plus d'enfans, elle est trop vieille! On n'entend plus parler d'Apollon; il aura repris sa place de bouvier chez le roi Admète! Insensés, vous avez beau vanter votre science, vous êtes des aveugles qui disputez avec des sourds. Ignorans ouvriers, vous avez dans les mains des outils dont vous ne savez pas vous servir! » Et c'était vrai, ou plutôt ces ouvriers désormais sans ouvrage, ils avaient été désarmés de leurs outils et de leurs armes par ces mêmes inspirés du vrai Dieu qui étaient sortis de leur sein! « Voilà, ô Grecs, ce que j'avais à vous dire, moi Tatien, qui ai été élevé dans vos écoles, moi que vous avez formé, moi qui ai choisi les connaissances et les dogmes que je professe aujourd'hui! » L'ironie a rarement un accent plus éloquent et plus cruel.

Mais, pour parler avec ce ton d'autorité, il fallait nécessairement avoir fréquenté les écoles et l'antiquité, il fallait savoir à fond ses philosophes et ses dieux. Saint Clément d'Alexandrie, à l'exemple de ses frères d'Orient, s'attaque, lui aussi, à la théologie païenne; il répond à toutes ses objections, il ouvre à la lumière tous ses temples, il provoque tous ses grands hommes : Orphée, Hésiode, Euripide, Antisthène, Cléanthe, Platon. Peu d'hommes, chrétiens ou profanes, ont été plus savans que saint Clément d'Alexandrie dans tous les mystères de l'antiquité, il sait le nom de tous les dieux, il sait le crime de toutes les déesses, il a compté tous ces sacrifices impies; puis, quand il rencontre Platon, il s'arrête, il s'incline. « Où donc, ô Platon, avez-vous appris cette importante vérité, qu'il n'y a qu'un Dieu unique, incréé, éternel? — Vous avez beau le taire, nous savons que c'est dans l'Égypte que vous avez appris la géométrie, l'astronomie en Chaldée; — et vos idées sur la Divinité, vous les devez à ce peuple hébreu qui n'a pas été enseigné par les hommes. » Écoutez aussi la péroraison de ce célèbre discours, dans lequel toute l'antiquité est en jeu : « Que l'Athénien suive les lois de Solon, l'habitant d'Argos les lois de Phoronée, et le

Spartiate les lois de Lycurgue! Nous autres, chrétiens, nous avons le ciel pour patrie et Dieu pour législateur! »

Ainsi, à chaque pas que nous faisons dans l'étude des pères de l'église, l'antiquité domine : elle est tour à tour une menace, une espérance, une force, une déclamation. Ce même Clément d'Alexandrie a fait un livre intitulé : *Stromates* (on dirait *essais* ou *mélanges* aujourd'hui), et dans ce livre, qu'il compare lui-même à une prairie émaillée de toute sorte de fleurs, corbeille où chacun peut puiser à pleines mains, l'illustre évêque n'hésite pas à reconnaître que la philosophie antique était une excellente introduction à la connaissance de l'Évangile, qui en devait être le perfectionnement. « Il faut, dit-il (noble conseil qui a été rarement suivi), connaître l'antiquité pour la combattre, car, bien que la science des anciens fût utile, elle était insuffisante; ces vives semences attendaient les rosées du ciel, et produisaient des tiges plus ou moins saines, jusqu'à l'avénement de celui qui pouvait seul en assurer les fruits vivifians! » Et, plus loin, ce sage et bienveillant docteur de la science évangélique annonce qu'il ne veut rien détruire des œuvres de la Providence : « Elle n'a jamais permis que la vérité fût anéantie ici-bas, et que le mensonge y régnât sans être inquiété par quelque vive lumière? — La philosophie antique, c'est *la haie autour de la vigne.* » Alors pourquoi donc arracher la haie? elle protége la vigne. « La philosophie, ajoute saint Clément, *c'est le vestibule*, c'est le passage qui mène au *sanctuaire.* Le vrai chrétien (ceci est décisif) se garde bien de négliger les sciences humaines; elles lui servent d'un divertissement innocent quand il veut se délasser des occupations plus sérieuses; il peut même en tirer un grand parti, tantôt pour mieux connaître la vérité, tantôt pour mieux répondre à ceux qui la combattent... Maître des Grecs, à son tour, le christianisme persuade, il ne contraint pas; libre, mais sans licence, simple dans ses discours, le vrai chrétien exprime sa pensée sans déguisement... *Jamais il ne se livre à l'emportement*, fût-il haï, persécuté, méprisé... Il rend gloire à Dieu en labourant, en naviguant, en remplissant tous les devoirs de sa profession... A quoi sert une sagesse qui ne gouverne pas les mœurs du malheureux qui la professe?... Il faut apprendre soi-même, quand on enseigne les autres; car, dans un bon enseignement, il y a autant à profiter pour le maître que pour ses disciples. Enfin le Verbe divin a parlé à tous les hommes le même langage; c'était lui-même qui *parlait par la bouche des anciens philosophes*, quand ils savaient résister aux profanes pensées, *et c'était là une véritable et sainte philosophie!* » Saint Clément ajoute en finissant : « Dieu avait donné la philosophie aux Grecs, comme il avait donné la loi aux Hébreux, *pour qu'elle leur servît d'introduction à l'Évangile.* » Et, pour conclure avec la même verve dans l'induction et le même éclat dans

la parole : « *Nécessaire, indispensable* aux Grecs avant la venue de Jésus-Christ, la philosophie est utile présentement pour la direction de la piété et du culte divin; elle sert à établir les principes de la foi, elle sert à éclairer la démonstration ! »

Il faudrait citer encore tout le passage (cité déjà par le père Bourdaloue) dans lequel cet admirable pédagogue saint Clément, retrouvant en son chemin les poètes païens, les approuve et les loue, en fin de compte, de n'avoir pas été les dupes de leurs faux dieux. « Voyez, dit Bourdaloue avec saint Clément, la bonne foi de ces grands poètes, les théologiens du paganisme : lorsqu'ils décrivaient les pratiques menteuses de leurs fausses divinités, ils ne les représentaient jamais dans leur forme naturelle, mais toujours déguisées et souvent changées en bêtes. — Nous les blâmons d'avoir ainsi déshonoré leur religion et démenti la majesté de leurs dieux; mais, à le bien prendre, ils en jugeaient mieux que nous, car ils voulaient nous dire par là que ces dieux prétendus n'avaient pas pu se porter à de pareilles extrémités sans se méconnaître, et qu'en devenant adultères, non-seulement ils s'étaient dépouillés de l'être divin, mais encore qu'ils avaient renoncé à l'être de l'homme! » Il me semble que l'argument est péremptoire. Ainsi voilà Bourdaloue et saint Clément, deux lumières de l'église, qui reconnaissent hautement que « le paganisme des poètes de l'antiquité est un paganisme sans danger; » on dirait même, à les en croire, qu'il faudrait rendre grace aux poètes antiques du peu de cas qu'ils ont fait des dieux de l'Olympe!... Eh bien! quand même notre dissertation : du peu de danger de l'antiquité dans les jeunes esprits, devrait y perdre un argument considérable, nous dirons que cette louange adressée aux poètes antiques par saint Clément d'Alexandrie et par le père Bourdaloue est une louange injuste, cruelle, et nous dirions perfide, si le mot *perfide* était bien séant à la grandeur de ces véritables apôtres.

A Dieu ne plaise en effet que, pour mieux défendre et protéger les plus grands poètes qui aient instruit et charmé le genre humain, nous acceptions ces accusations et ces louanges d'une impiété préméditée! Homère a vu tous ses dieux, Virgile croyait à tous les siens; s'ils n'avaient pas été des croyans, ils n'auraient pas été de si grands poètes. C'est là ce que dit très bien et très hardiment un païen converti, Minutius Félix, qui fut le dernier héritier de cet Hortensius, l'exemple du barreau romain, célèbre à la fois par son éloquence et par son luxe, éloquent ami des belles-lettres et des beaux-arts, adoré des Romains, estimé de Cicéron, censuré par Tertullien, l'égal et le rival de Crassus, de Philippe et d'Antoine; Hortensius eut pour cliens des rois et des consuls : il eut la gloire de défendre Pompée, il eut le malheur de défendre Verrès!

Dans ce barreau romain, qui se souvenait encore de ces exemples

d'éloquence et de fortune, brillait beaucoup plus tard Minutius Félix; comme il allait atteindre à toutes les hauteurs de son art, il fut touché de la grace et se fit chrétien; mais loin d'accuser d'impiété et de cynisme les dieux qu'il abandonnait, il proclama, dans un livre intitulé *Octave*, que la grandeur de l'ancienne Rome venait justement de sa piété envers les dieux. « Elle avait eu ce génie et ce courage hospitaliers d'accorder un asile à tous les dieux répandus dans le monde; elle avait attiré dans son Capitole intelligent la Cérès d'Éleusis, la Cybèle de Phrygie, l'Esculape d'Épidaure; elle avait ramené Bélus de Babylone, Astarté de la Syrie, et de la Tauride Diane, et des Gaules Mercure. Ainsi, grace à la piété des Romains, s'étendit et se propagea dans le monde entier la puissance romaine, et l'empire du peuple-roi domina le monde en récompense des vertus religieuses qu'il emportait dans toutes ses guerres. O Rome! tu avais pour remparts le culte de tes dieux, la chasteté de tes vierges, le respect que tu portais à tes prêtres! On la vit, assiégée et prise de toutes parts dans son dernier refuge, le Capitole, continuer ses sacrifices et ses prières à ces mêmes dieux qui semblaient déserter la cause romaine, et de ce poste sacré braver les Gaulois étonnés de tant d'audace! Ainsi je l'avoue, et je le dis tout haut aux chrétiens qui m'entendent, c'est par sa fidélité aux croyances des autres nations autant qu'à ses propres croyances que Rome a mérité d'en être la maîtresse! » Il va ainsi tant qu'il peut aller, et sans nul doute il y a autant de grandeur d'ame dans ce reste d'estime et de respect pour les croyances auxquelles il renonce, qu'il y avait tantôt d'ironie et d'esprit dans cette guerre que faisait Tatien aux adorations de sa jeunesse. Et voilà pourquoi nous devons, nous autres, notre sympathie et nos respects à ces *anciens*, qui, vaincus de toutes parts, sont restés debout au milieu de ces louanges et de ces injures également éloquentes.

A dire vrai, les lettres profanes ont été cruellement attaquées. Lisez, dans Grégoire de Tours, l'anathème lancé contre les philosophes et les poètes anciens qu'il appelle *des scélérats!* Lisez l'imprécation de l'antique Sorbonne appelant le grec *la langue même de l'hérésie!* Faites-vous raconter, après le règne païen de Léon X, les mépris de son successeur, Adrien VI, pour les poètes qu'il appelle *des imbéciles*, pour le Laocoon et l'Apollon du Belvédère qu'il appelle des faux dieux! Peu s'en fallut que ce pape Adrien VI ne fît de tous ces marbres de la chaux vive pour la basilique de Saint-Pierre! Et que dit-on encore? On dit que la barbarie a commencé justement à l'éclipse du génie antique; on dit que cette ruine a commencé aux guerres de Bélisaire, aux massacres de Narsès, aux invasions de Totila; on dit que cette nuit de l'intelligence fut remplie de meurtres, de sacriléges, de blasphèmes, de bibliothèques brûlées, de musées dévastés, de bandits qui s'intitulaient *le fléau de Dieu et des villes antiques*. On dit même que Grégoire-le-Grand a

fait brûler les histoires de Tite-Live, les comédies de Mevius, d'Ennius, d'Afranius! S'il ne les a pas brûlées, car ce crime est resté un doute pour Bayle lui-même, au moins il les a livrées à l'anathème et aux mépris de son peuple, témoin sa lettre à Didier, évêque de Vienne, afin qu'il eût à fermer au plus tôt une école de littérature profane, « parce que, dit-il, dans la même bouche il ne voulait pas entendre la louange du Christ et de Jupiter. » Ceux donc qui s'attaquent aux poètes anciens n'en sont pas à faire une découverte; ils vont tout simplement au moyen-âge; ils remontent sans pitié et sans peur le flot sombre qui nous ramène à la barbarie envieuse et méchante, parce qu'elle est la barbarie; tout l'inquiète et tout lui pèse; elle invoque la nuit et l'horreur, comme autrefois les héros d'Homère imploraient la clarté du jour. Son espérance, la voici : c'est que la fin du monde est proche et que l'humanité tout entière va disparaître dans l'expiation et la pénitence. Ainsi voilà les véritables ennemis des lettres antiques: la barbarie et l'ignorance! Oh! les dignes associés!

Ajoutez, s'il vous plaît, à ces ennemis de l'urbanité, du bel esprit, de l'élégance, de la politesse, de la grace en toutes choses, le farouche Luther, et cet autre opposant, le moine Savonarole, enfouissant dans le bûcher dont la flamme va le dévorer les chefs-d'œuvre que les Médicis avaient sauvés, les écrivains que Dante, Pétrarque, Boccace, le Pogge et François Philelphe avaient retrouvés avec tant de soins et de dépenses. Il y avait, dans ce bûcher de Savonarole, réunis pour la première fois par un zèle impie, Homère et Dante, Pétrarque et Cicéron, Plutarque et Politien, la poésie antique et la poésie moderne; il y avait aussi, — car une fois que l'on est en train de détruire et de brûler, tout brûle et tout est détruit, — dans cette pyramide vouée aux flammes, les tableaux et les statuettes des plus grands maîtres, des vases d'or et d'argent, des robes brodées, des parfums exquis, des instrumens d'ébène et d'ivoire, des bustes, des portraits, des images, des lettres d'amour, des poèmes commencés, toutes sortes de colliers et de parures, et les plus rares manuscrits ornés de peintures rehaussées d'or! — Tout brûla. Seulement on raconte que le farouche ennemi de l'antiquité, Savonarole, trouvant sous sa main un Virgile, eut pitié de Virgile et le repoussa du bûcher. Ce fut même un des priviléges de ce poète charmant; il fut le seul poète de l'antiquité que respecta le moyen-âge; son nom vivait encore dans cette barbarie. On retrouvait de temps à autre sa douce clarté dans les ténèbres. Grégoire-le-Grand lui-même n'eût pas osé condamner Virgile. Le poète se tirait sain et sauf de ces bûchers, de ces embûches; il avait en lui-même un charme, une grace inexplicables; il avait rencontré des fanatiques parmi les pères de l'église les plus austères et les plus acharnés au triomphe définitif du moyen-âge et à la défaite entière de l'antiquité : même il y en avait,

dans le nombre de ces esprits féroces, qui retrouvaient dans les poèmes de Virgile un esprit chrétien! Plusieurs citaient le sixième livre de *l'Enéide* comme un cantique. Enfin la quatrième églogue avait été traduite en vers grecs, et elle avait été lue au concile de Nicée comme une prophétie annonçant l'étoile qui se détache du ciel et s'arrête sur l'étable de Bethléem! — Et voilà pourtant le poète qui, dit-on, a supporté, plus violemment que tous ses confrères, le terrible index des puritains de 1852! — Les cruels! ils ont traité Virgile à peu près comme Celse est traité par Origène, ou comme Tertullien traite Marcion!

Eh bien! ce terrible et implacable Tertullien, il avait souvent des vers de Virgile à la bouche, et même il le traduisait avec bonheur, lorsque, parlant de la renommée, il l'appelle : *un monstre que rien n'égale en vitesse :*

Fama malum quo non aliud velocius ullum!

Et pourtant il n'aime guère l'antiquité, il ne lui fait pas bon visage, il la traite avec une profonde horreur, l'accusant de toutes les persécutions sous lesquelles se débat l'Évangile. C'est même là un des caractères de la haine vigoureuse que porte l'église au paganisme, elle n'y voit que des idoles impuissantes, des vices sans nom, des désordres honteux. « Vous appelez dieux des fantômes dont nous ne voudrions pas pour nos démons! » C'est du pur Tertullien. Il dit aussi quelque part : « Ce repos de l'empire et cette paix profonde où nous sommes, vous les devez à nos prières, c'est nous qui désarmons le ciel, c'est nous qui forçons sa clémence, et, lorsque nous avons obtenu grâce pour le genre humain, vous en remerciez cet escroc de Jupiter! » *Et cum miseriam extorserimus, Jupiter honoratur!*

Mais quoi! plus profonde est leur horreur du paganisme, et plus il faut leur tenir compte de leur admiration pour les poètes païens! Ils ont quelque chose en eux-mêmes, ces chrétiens farouches, qui leur fait aimer, malgré eux, ces beautés, ces graces, ces charmes, cet atticisme dont ils s'inquiètent, cette urbanité qu'ils recherchent souvent et qui ne les fuit pas toujours. Ils aiment l'ordre et tous les charmes de l'ordre; ils aiment l'esprit et la lumière; ils honorent le génie, ils ont un profond sentiment de la grandeur, ils se ressentent d'Athènes, ils se rappellent la ville éternelle; l'un d'eux s'écrie à l'aspect du Capitole habité par saint Pierre : *Stet Capitolium fulgens!* C'est un mot d'Horace. Ils ont salué dans leur jeunesse la colonne de Trajan, la colonne d'Antonin, le jardin d'Horace, le palais de Mécène aux Esquilies et le cirque de Néron! Ils tiennent par leur génie, ils tiennent par leurs études et par leur naissance à Rome, à la Grèce, à l'Asie, à l'Occident, à l'Afrique, aux mondes éclatans, aux mondes obscurs; ils ont vu de l'antiquité même les fantômes, même les miracles, même les songes et les der-

nières métamorphoses; ils ont subi à leur insu le goût personnel de tant d'empereurs si puissans que la langue même obéissait à leur caprice. Ainsi ils sont restés les dépositaires, involontaires si vous voulez, mais les dépositaires actifs et passionnés de la philosophie et de la théologie païennes, conservant au Capitole chrétien la devise romaine : *Urbi et orbi!* Véritables Athéniens et Romains véritables, ils procèdent également par le mépris et par l'enthousiasme; ils commandent, ils règnent, ils imposent, impérieux, volontaires, dédaigneux, ingénieux. Et que d'esprit, et que de politesse, et quels traits plus vifs, et quelles graces plus naturelles, et comme ils ont justifié par cette fréquentation intime des modèles, par ce *sens interne du beau*, cette parole du prophète : *Diffusa est gratia in labiis meis!* « Il nous faut des recherches sans fin et creuser bien avant dans l'antiquité quand nous voulons combattre les détracteurs du christianisme par les témoignages empruntés aux écrits de leurs poètes et de leurs philosophes! » C'est Tertullien lui-même qui parle ainsi; à ces paroles d'un si grand esprit, que peut-on répondre? Il faut s'incliner, il faut obéir, il faut respecter ce que ces grands démolisseurs ont eux-mêmes respecté.

Cette comparaison sans cesse renaissante des deux religions aux deux premiers siècles de l'église fournit à Lactance (on l'appelait le *Cicéron chrétien*) un beau livre intitulé : *De la fausse Sagesse*, et ce savant homme, élevé dans toutes les préventions de l'école, se garde bien, quand il s'attaque aux chefs de l'antiquité, de procéder par l'injure et par l'insulte. Avec quel soin même et quel zèle aimable il répond aux dialogues philosophiques de Cicéron, et quel profond respect il témoigne aux philosophes du Portique! « Il s'est rencontré, dit-il, dans l'antiquité même, des hommes d'un esprit supérieur qui, s'appliquant tout entiers à l'étude de la philosophie, ont renoncé pour elle à toute affaire et publique et privée; ils s'étaient dit, en hommes sages, qu'il était incomparablement plus honorable de pénétrer dans les connaissances divines et humaines que d'amasser des richesses et de courir après les honneurs. Ils méprisaient ces frivoles avantages qui se bornent à la vie présente, et qui ne peuvent rendre l'homme ni plus juste ni plus heureux. Ce fut cette noble passion de la vérité qui poussa quelques-uns d'entre eux à faire l'abandon de leur fortune, à se priver de tous les plaisirs, pour s'attacher uniquement à la seule vertu, qu'ils estimaient le souverain bien. » Et c'est un docteur de l'église, c'est un chrétien austère, un Lactance, qui parle en ces termes magnifiques des philosophes païens! Qu'il soit le bienvenu dans ces heures difficiles où les plus simples questions sont remises en si grand doute! Soyez le bienvenu, et servez d'exemple, en effet, aux petits chrétiens et aux petits latinistes de nos jours qui ne veulent lire Tite-Live et Virgile que sous bénéfice d'inventaire, ô grand homme d'une si ai-

mable et si charmante modération! *Novi enim moderationem et æquitatem animi tui*, disait Lelius à Caton l'ancien.

Lactance était un des grands rhétoriciens de son temps; il était un disciple d'Arnobe, un esprit de la même famille. Vers l'an 317, il fut envoyé dans les Gaules par l'empereur Constantin pour présider aux études de Crispe, son fils; il vécut pauvre, il mourut pauvre; toute sa vie il enseigna les belles lettres aux chrétiens attentifs. Dans le temps où il professait la rhétorique à Nicomédie, il parlait souvent à ses disciples des auteurs profanes. S'il reconnaît que la lecture des anciens offre des dangers, il le reconnaît à la façon du bon Plutarque lui-même, qui a écrit dans ses œuvres morales tout un chapitre : *Comment il faut lire les poètes*. L'idée, un seul instant, ne vient pas à Lactance de brûler la bibliothèque d'Alexandrie. « Platon, dit-il, nous a transmis beaucoup de choses sur l'unité d'un Dieu créateur de l'univers; il rêva Dieu, il ne le connut pas. » C'est pourquoi il appelle Platon *un sublime rêveur*.

« Il faut, disait saint Cyprien, que non-seulement l'évêque enseigne, mais encore qu'il apprenne, et celui qui fait des progrès chaque jour et apprend les choses les plus parfaites enseignera beaucoup mieux. Au reste, à chacun son œuvre et son étude : au barreau et dans les déclamations publiques, l'éloquence étale ses richesses; nous, austères pasteurs des peuples, nous nous contenterons de l'expression simple et pure de la vérité, laissant à qui les veut cultiver les artifices du langage. » Dans son admirable sermon sur l'unité de l'église, prêché à l'ouverture de l'assemblée du clergé en 1681, Bossuet explique de la même façon que l'église parle toutes les langues, parce que son langage est l'expression et l'unité de tous les peuples. *Omnium linguis loquitur quia in unitate est omnium gentium*, c'est une parole de saint Augustin. Donc *toutes les langues*, vous l'entendez, la langue sacrée et la langue profane, la langue ingénue et la langue savante! l'église marche entre l'autorité des siècles passés et la majesté des siècles futurs. « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde! » ainsi parle l'Évangile. Et pourquoi le priver de ses langues de feu? pourquoi lui fermer les portes antiques d'où il est sorti, les villes antiques où il a régné? Saint Jérôme a loué saint Hilaire d'unir les beautés et les ornemens de la langue grecque à la majesté du langage français : *Gallicano cothurno attollitur!*

Si maintenant nous allons à saint Basile, archevêque de Césarée, un homme dont le génie égalait les vertus, « sans égal dans l'art oratoire, » disait Érasme (1), aussitôt nous rencontrons dans les œuvres du saint archevêque de Césarée un guide bienveillant, un maître accompli, un rare esprit qui s'accommode à merveille de ces historiens, de ces poètes

(1) Érasme a écrit la préface de l'édition de saint Basile, donnée par les bénédictins.

et même de ces rhéteurs que l'on voue à l'opprobre. Il a écrit un livre admirable *sur l'utilité que les jeunes gens peuvent retirer de la lecture des livres profanes*, et, loin de marcher, comme il est dit, *sur l'aspic et le basilic*, loin de fouler aux pieds *le lion et le dragon*, il engage les jeunes esprits qui l'écoutent à se livrer, partout où elle se rencontre, à l'utile moisson des saines paroles. « Enfans, écoutez-moi : l'âge auquel je suis parvenu, les vicissitudes de ma vie et mon expérience personnelle me donnent une certaine autorité sur vos jeunes ames. Je vous aime et je suis un peu votre père; je vais vous enseigner à tirer bon parti des vieux auteurs, à leur prendre ce qu'ils ont d'utile, à laisser ce qu'il importe de négliger. » Alors le voilà enseignant ces jeunes gens qui l'écoutent avec une modestie, une modération, un zèle tout paternel, que nos chrétiens d'aujourd'hui feraient bien d'imiter. D'une main sûre, il ouvre les poètes proscrits, il les ouvre aux belles pages, et, montrant à ses disciples, éblouis de ces clartés inattendues, ces miracles de l'esprit humain qui sont restés enfouis si long-temps dans la nuit infidèle du moyen-âge : « Enfans, s'écrie-t-il, ayez bon courage! Quand le poète vous met en présence des grandes actions et des grands hommes du monde ancien, prêtez-lui une oreille attentive. Écoutez, enfans, le salutaire enseignement du poète; mais, s'il oublie un instant l'honneur des chastes muses, fuyez aussitôt en vous bouchant les oreilles, comme fit Ulysse aux chants de la sirène. Oui, c'est notre devoir de veiller sur nous-mêmes, de peur que, charmés par l'attrait sonore des paroles savantes, vous ne receviez à votre insu quelque impression vicieuse, et qu'avec le miel des livres éloquens, nous n'introduisions dans vos ames des sucs empoisonnés. Honneur aux poètes quand ils enseignent de grandes et utiles leçons! honte aux poètes s'ils nous montrent, en leurs vers corrompus, les joies insensées du vin et de l'amour! »

C'est encore saint Basile qui, envoyant aux écoles d'Athènes un enfant de son adoption, l'adresse à Libanius : « Servez-lui de père; il est le fils d'un ami qui m'est bien cher. Instruisez-le dans les arts que vous savez si bien, et s'il a quelques défauts, soyez semblable à ces bonnes gens qui aiment les roses et qui ne se fâchent point contre les épines dont la rose est accompagnée! » A lire ces merveilles, on respire avec une joie mêlée d'orgueil le véritable parfum venu de l'Attique. Et voilà justement la grace et le charme, et voilà ce qui nous plaît chez les anciens et ce qui nous enchante, à savoir la forme, et la vie, et l'accent, et la parole à ce point accomplie! On lit à ce propos dans un livre excellent, *les Nuits attiques*, une histoire incroyable et très vraie et qui fait le plus grand honneur aux deux hommes qui en sont les héros. Pompée un jour consacrait un temple à la Victoire; il voulait mettre au fronton de ce monument, qui n'est plus que sable

et poussière : *Consul tertium* ou *Consul tertio;* cependant il hésitait entre *tertium* et *tertio;* tantôt son œil était blessé, tantôt son oreille était mécontente. Cependant la ville entière s'occupait du *tertium* et du *tertio*, lorsque Cicéron, le maître absolu des élégances du beau langage, proposa d'inscrire sur le marbre en litige : *Consul tert.*, et l'inscription fut ainsi faite. Ils sont nos maîtres, ces Romains, en toutes choses. En voilà qui, sur le penchant des plus grands abîmes, s'occupent de la façon d'une inscription passagère! Ils disaient avec leur maître : *Aliud grammatice, aliud latine loqui;* ils avaient poussé à cet excès de gloire et de précaution le respect de la langue paternelle; ils la voulaient grande et régulière, avec quelque chose de net et d'auguste, l'exactitude mêlée au génie. Et c'est pourquoi celui-là commettrait un crime énorme qui nous priverait du vrai langage latin.

Il venait aussi des écoles d'Athènes ce saint Grégoire de Nazianze, archevêque de Constantinople, où l'éloquence attirait en foule les païens et les hérétiques, et c'est aussi aux écoles d'Athènes qu'il avait appris l'éloquence. « Quand il fallut quitter cette institutrice de ma première jeunesse, ah! que d'hésitations, que de larmes, que de regrets! C'était autour de moi un concours immense d'Athéniens, de Romains, mes amis, mes camarades, mes maîtres. — Reste avec nous, me disaient-ils, enfant du Lycée et du Portique! Et je restais... Mais le regret de la patrie absente, la piété filiale et la soif de l'Évangile me commandaient de partir; je partis la nuit. Je te dis adieu, Athènes, et, de retour à Rome, mon premier soin fut de faire au Christ, notre sauveur, le sacrifice de ma passion pour l'étude et de mon amour pour les poètes antiques. »

Hélas! ô vanité de la volonté humaine! il s'imaginait qu'il avait renoncé pour toujours à la poésie païenne, et il y revenait sans cesse. Dans ses vers modulés sur la lyre même d'Horace et de Pindare, il pleurait tous ces *trésors qu'il avait jetés, à l'océan.* « Que n'ai-je les ailes de la colombe ou de l'hirondelle! J'irais au désert, parmi les bêtes sauvages, plus fidèles que les hommes, et là j'invoquerais la muse que j'ai quittée, et elle obéirait encore à ma voix, car je n'ai jamais été sensible qu'à la gloire des lettres; je la cherchais partout où elle brillait, cette étoile divine, et je fus la chercher au milieu d'Athènes, l'ornement de la Grèce. Ah! que de longues et patientes études à la poursuite des muses! » Plus loin, il parle de son père : « Mon père avait servi les idoles, nous dit-il; mais cet olivier sauvage, enté sur l'olivier franc, tira tant de sucs généreux de cette racine féconde, qu'il couvrit les autres arbres et rassasia une infinité de personnes par la douceur de ses fruits. » *Enter l'olivier franc sur l'olivier sauvage,* voilà, ce me semble, toute la question des pères de l'église et de l'antiquité classique. Et que de fruits en effet, que de

sucs généreux, quel olivier vivace et protégeant la jeunesse française de son ombre féconde!

Nous allons bientôt retrouver saint Grégoire de Nazianze dans une question décisive, une question de vie et de mort, où l'antiquité et l'église seront en présence. Interrogeons cependant, avant de conclure par ce grand plaidoyer de saint Grégoire et par cette parole empreinte du feu d'en haut, *ignitum eloquium Dei*, tant d'autres lumières de l'église militante. Interrogeons saint Jean Chrysostôme, et nous le verrons, *cette bouche d'or*, occupé dans sa jeunesse à traduire les comédies d'Aristophane! « C'est même dans l'imitation du poète grec, — nous raconte le père Levavasseur dans son livre *de ludicra Dictione*, — que ce grand homme avait trouvé ce nerf et cette véhémence qui se font sentir dans la peinture des mœurs de son temps. Ce fut aussi dans les comédies d'Aristophane (étrange instituteur cependant pour un père de l'église!) que saint Jean Chrysostôme puisa cette grace et cette pureté de langage qui éclatent dans son discours! »

Comment donc! si les premiers travaux de cet apôtre oriental n'avaient pas été perdus, il serait arrivé que l'auteur de ces puissantes homélies qui tenaient en suspens le monde chrétien eût été le restaurateur et le sauveur du plus spirituel et du plus licencieux poète de l'antiquité athénienne, Aristophane; car du poète athénien, qui reposait sous son chevet, Chrysostôme avait traduit vingt-huit comédies, et l'Europe savante, à son regret éternel, ne possède que onze comédies de ce bel esprit railleur qui fut l'orgueil et la honte du peuple athénien. Ainsi Chrysostôme a traduit (que vont dire les ennemis de l'antiquité?) ces merveilleuses licences intitulées : *les Oiseaux, les Grenouilles, Lysistrata* et *les Fêtes de Cérès!*

Un élève, non pas d'Athènes, mais de Rome, un Romain, saint Jérôme, un des plus grands docteurs de l'église, nous raconte, lui aussi, comment, jeune homme infidèle à son Dieu, il s'abandonna aux délices romaines. Eh bien! Jérôme, ébloui, fasciné, perverti par le bruit de ces poèmes, de ces histoires, de ces philosophies et par l'enivrement de ces parfums, finit cependant par être touché de la grace et du repentir. Peu à peu son ame entre dans le calme et son esprit dans la vérité. Il voyage, il visite les Gaules, il s'arrête au désert, et déjà il choisit Bethléem pour son tombeau, lorsque l'église l'appelle à son aide. Alors il revient tout-à-fait vaincu, repentant, transformé. Ne croyez pas cependant que, même au désert où il rentre après la lutte, il ait oublié Rome, ses amours et sa peine. Rome, au contraire, le poursuit jusque dans son sommeil. Il la voit exposée aux Barbares, cette grande cité qui fut, durant dix siècles, l'orgueil et le désespoir du genre humain. Il entend le bruit du flot qui monte incessamment : les Vandales, les Huns, les Gaulois, les Visigoths, et, dans ces momens de désespoir, il vous

invoque au nom de la ville éternelle, vous les héros de Rome et ses défenseurs légitimes, Camille, Fabricius, Regulus, Scipion. A l'aide des philosophes expirans il appelle Aristote et Socrate, Pythagore et Platon : « Que les poètes se retranchent derrière Homère, Hésiode, Virgile, Ménandre et Térence! que les historiens invoquent Thucydide, Salluste, Hérodote et Tite-Live! les orateurs auront pour les protéger Lysias et les Gracques, Démosthènes et Cicéron. » Dans ce danger, tous les grands noms de l'antiquité se retrouvent sous la plume de saint Jérôme, et toujours et sans cesse il se rappelle « le temps où il résidait à Babylone, attelé au char de la grande prostituée et jouissant du droit de citoyen romain. » Et cela nous charme et cela nous plaît, ce citoyen romain, ce Romain chrétien, qui se réveille sous la robe du solitaire avec les impatiences d'un soldat de Paul-Émile.

Au reste, ces chères surprises se rencontrent à chaque instant dans la vie des pères de l'église. Voilà par exemple saint Épiphane que l'on emporte en triomphe à Salamine sa patrie; voici saint Barnabé, l'apôtre des Gaules, qui s'en va prêcher l'Évangile à Cythère, à Paphos, à Lystre, et le voyant si fier, si calme et si beau, les habitans de Lystre le prennent pour Jupiter et lui veulent offrir des sacrifices. Cette Afrique, elle ne savait ni le nombre de ses poètes, ni le nombre de ses docteurs, ni celui de ses hérétiques! Elle se glorifiait tout autant de ses théâtres que de ses églises, de ses temples que de ses écoles; elle était païenne et chrétienne tout ensemble, acceptant tous les poètes, adorant tous les dieux et parlant toutes les langues. Cicéron vivant s'était déjà préoccupé de ce langage furibond qu'il appelait en si bons termes : *Ventosa et enormis loquacitas!* Heureusement que cette terre insolente allait rencontrer son maître et son dompteur, saint Augustin!

Saint Augustin, plus que tout autre, est l'enfant de l'ancienne poésie: elle l'a nourri de son lait, elle l'a conduit aux écoles de Carthage, elle l'a enivré de ses enchantemens, et quand enfin il eut épuisé Virgile, Homère, Théocrite, Ovide, Anacréon, et toutes les histoires qui enseignent à prêcher, *historias peccare docentes*, le jour vint bien vite où ce noble cœur se sentit *lassé de tout, même de l'espérance*. Et qui l'eût dit? son premier pas dans la sagesse, ce fut de lire un livre de Cicéron intitulé : *Hortensius*, un livre qui n'est pas venu jusqu'à nous. Ce livre de Cicéron était une exhortation à la philosophie, au calme, au bon sens, au mépris des passions mauvaises; c'était vraiment un sage qui s'adressait à ce jeune esprit dans le plus magnifique des langages, et c'est ainsi que commença la conversion du jeune homme. On eût dit que Cicéron lui-même le prenait par la main et le présentait à saint Paul. « Jeune homme, prends et lis! » quand il entendit retentir à son oreille charmée cette grande parole, Augustin y avait été pré-

paré par les leçons de l'Académie et du Portique. Ainsi, même pour la conversion chrétienne, il y aurait, vous le voyez, un certain danger à brûler les livres des philosophes. « Insensé que j'étais, je pleurais sur la mort de Didon, qu'un transport d'amour avait portée à se tuer de ses propres mains, et je voyais d'un œil sec cette mort que je me donnais à moi-même en me remplissant de ces vaines imaginations; et s'il arrivait qu'on me détournât de ces lectures, je m'affligeais d'être arraché à cette cause de mes larmes. » — Ainsi, tout rempli de son Virgile, il déplorait ce qu'il appelle la *folie des belles lettres!* « J'étais emporté en même temps par une passion violente pour les spectacles, qui m'offraient de continuelles images de mes misères et comme un nouvel aliment au feu dont j'étais consumé. Pourquoi est-on avide de cette tristesse que font éprouver les aventures tragiques et douloureuses de la scène? On serait fâché d'éprouver de semblables choses, et cependant le spectateur se plaît dans cette tristesse, on peut même dire qu'elle fait sa joie; en effet, on est d'autant plus ému de ces douleurs passionnées, qu'on est soi-même moins exempt des faiblesses qui leur ressemblent. Ce mal que nous ressentons, qui nous est propre, s'appelle misère; ce que nous ressentons du mal des autres est appelé compassion; plus il a éprouvé de ces émotions douloureuses, plus l'acteur qui les a fait naître recueille d'applaudissemens et de louanges. S'il arrive que ces événemens tragiques soient représentés d'une façon languissante, aussitôt l'ennui s'empare du spectateur, et il quitte le théâtre; au contraire, il y reste jusqu'à la fin de l'œuvre, pour peu que vous sachiez lui arracher des larmes, tant il se plaît dans ces tristes émotions. »

On a écrit certainement des montagnes de livres sur l'art dramatique, sur les comédiens et sur les fêtes du théâtre : on n'a rien fait qui égale ce passage des *Confessions*, et puisque nous cherchons le sens purement littéraire des pères de l'église, il serait impossible de le trouver à un plus haut degré que dans les livres de saint Augustin. « Il n'y a rien sur la terre, disait-il encore, de plus misérablement partagé que le cœur de l'homme; toujours une partie qui marche et toujours une partie qui se traîne, toujours une ardeur qui presse avec un poids qui accable, toujours vouloir et ne pas vouloir, craindre et désirer la même chose! — et que j'ai long-temps été retenu par ces poèmes, par ces licences, par ces plaisirs : *retinebant me nugæ nugarum, antiquæ amicæ meæ!* »

Si donc il a eu tant de peine, lui, ce grand docteur, appelé le *docteur de la grace*, à se séparer de ces poètes aimés, comment donc et de quel droit nous voudrait-on priver de ces fêtes de la poésie et de ces jeux de l'esprit qu'il aimait tant? A lui-même, ses amis et ses camarades disaient : « Vous allez donc renoncer à tous ces plaisirs, vous allez

donc briser sans pitié ces beaux livres qui étaient l'ornement de votre jeunesse? Eh quoi! vous renoncez aux jeux du théâtre, et plus de réunions, et plus d'assemblées, et plus d'élégies? et vous croyez que vous supporterez l'ennui d'une vie si unie et si vide, si différente de celle que vous avez menée jusqu'ici? » Voilà justement les paroles que nous entendons retentir à nos esprits troublés, lorsqu'on insulte à l'antiquité notre mère nourrice. Il nous semble qu'au même instant l'on s'attaque à tous nos plaisirs; disons mieux, il nous semble que l'on s'attaque à nos joies les plus innocentes. Nous disons, nous autres profanes, que l'antiquité est restée, à tout prendre, la mère des bonnes actions et des bons écrits : *Matrem omnium benefactorum, beneque dictorum.* Nous disons avec Fénelon lui-même : « Il est bon de puiser dans les sources et d'étudier à fond les anciens. » Nous savons aussi par cœur ce vers d'un poète chrétien : « Prends garde, ami, de ne pas savoir à fond les vieux siècles et la ville éternelle. »

Ignota æternæ ne sint tibi tempora Romæ!

Nous avons été élevés ainsi par tous les maîtres : par les maîtres de l'Oratoire et par les jésuites, qui ont élevé Voltaire, et par l'Université, notre mère, *alma mater*. Eux-mêmes, dans leurs solitudes et quelque peu à regret, j'en conviens, les solitaires de Port-Royal ont proclamé l'excellence de ces poèmes qui avaient éveillé le génie de Racine, et lui-même, saint Augustin, il va vous le dire : « C'est être savant que d'être uni à celui qui sait. » Voilà pourquoi, dans cette dispute qui semblait tenir à l'église uniquement, tant d'hommes se sont émus, qui n'avaient pas qualité pour mettre le pied sur le terrain de tant de savans évêques, devenus, par respect même pour la tradition, les gardiens et les sauveurs des lettres antiques. « Ce ne sont pas seulement Pierre et Jean qui sont les colonnes de l'église, mais encore tous ceux qui défendent l'église de Dieu. » Nous en dirons autant des écrivains classiques. Et quand on nous répond : — « Mais, prenez garde, on n'attaque pas l'antiquité tout entière, on n'efface pas de l'intelligence moderne la langue latine et la langue grecque, la plus belle langue que les hommes aient jamais parlée. A Dieu ne plaise! Seulement on hésite, on choisit, on cherche à remplacer ces poètes et ces philosophes dangereux. » Les remplacer, juste ciel! et par qui comptez-vous remplacer Homère, Hésiode, Euripide, Aristophane, Horace, Virgile et Tacite, et Sénèque, et Cicéron, et Plaute, et Térence, et les *Dialogues* de Platon où respire l'ame de Socrate? — Hélas! il n'est que trop facile de savoir comment ils s'appellent, et ce qu'ils ont fait pour remplacer les vrais maîtres, ces poètes et ces écrivains du nouveau choix dont personne encore n'a ouï dire le nom parmi ceux qui les remettent en lu-

mière *in petto*. Ces noms-là, je vais vous les dire, je les sais; ils appartiennent au grec du Bas-Empire, au latin de l'*infime latinité*. Synésius, évêque de Ptolémaïs, écrivait en effet un dithyrambe en l'honneur des philosophes païens; Nonus, contemporain de l'évêque Synésius, a laissé un poème, *les Dyonisiaques*, à la louange de Bacchus. George Pisidès a marché sur les traces de Pindare, qui était, quoi qu'on dise, un poète lyrique, et George Pisidès s'est brûlé les ailes à ce soleil. Nous savons aussi que Psellus écrivait des élégies qui ne valent pas les élégies de Properce, que saint Jean Damascène écrivait un poème épique qui ne vaut pas l'Odyssée. Il y a encore dans cette résurrection future à tirer de leurs cendres Joseph l'*hymnographe*, Zomare l'annaliste, Théodore Prodome, un disciple de Théophraste, et tant d'autres enfans d'Homère inconnus à leur père : « muses sans grace et sans beauté, disait un chrétien bel esprit, poèmes barbares et sauvages; on n'y voit rien que d'affreux, de rustique et de grotesque; à les entendre, on croit entendre le jargon des sauvages. » Ainsi parle l'abbé Fleury, et le réservé Tillemont va jusqu'à dire du poète-évêque Synésius : « Si celui-là a été fait évêque, c'est une faute que personne ne voudrait excuser. » Ce sont là pourtant les Homères et les Pindares de ce moyen-âge dont on voudrait faire l'âge d'or! Et nous accepterions de pareils changemens! et nous donnerions l'Iliade pour *les Dyonisiaques!* Muses, pleurez! Graces, pleurez!

Oublient-ils donc, ces Érostrates chrétiens, dans leur zèle indiscret, oublient-ils que ces grands monumens de l'esprit humain qu'ils signalent au mépris et à la terreur des nations ont été justement protégés, éclairés, défendus par les soins des antiquaires chrétiens, et que ces chefs-d'œuvre ont été arrachés par d'humbles religieux à la nuit profonde, à la nuit sanglante du moyen-âge? C'est vous que j'atteste, illustres religieux du Mont-Cassin, lorsque vous vous sauviez de la flamme, emportant Homère et Thucydide, comme Énée emportait son vieux père à travers sa ville incendiée. Braves gens, héros et martyrs des chefs-d'œuvre confiés à leur garde, ils ont sauvé les titres de l'humanité tout entière. Que de peines pourtant et que de périls! Mais quand vint l'heure où le monde, plus calme, eut assez de loisir pour revenir à ces études oubliées, la clé de ces livres fermés se retrouva dans les couvens de l'Italie. « Ce fut, dit encore l'abbé Fleury dans son *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, une grande marque de la Providence, de rendre à l'esprit humain ces merveilleux exemples qui lui manquaient. La poésie était si mal étudiée en ces siècles d'ignorance, que je ne daigne presque pas en faire mention..... On ne voit aucun agrément dans les ouvrages plaisans non plus que dans les ouvrages sérieux de ce temps-là; pas un de ces écrivains barbares n'avait le sentiment de la belle nature, qui est l'ame de la poésie. En revanche, ils aimaient

la fiction à outrance, semblables aux enfans qui sont plus touchés du merveilleux que du vrai. »

On veut des autorités, il me semble que voilà des autorités irrécusables. Le latin moderne, au compte même du savant Fleury, n'est guère mieux partagé que le grec moderne. On peut lire, il est vrai, sans trop de fatigue et de répugnance, certains poètes des siècles éclairés, Sannazar, Vida (nous ne parlons pas de Fracastor), Pontanus, Bembo, Sadolet, et les vers latins de Pétrarque et de l'Arioste : on donnerait pourtant tous ces chefs-d'œuvre pour une églogue de Virgile. Et puis tous ces poètes nouveaux sont des poètes païens, à tout prendre; ils affectent la forme païenne, ils ont le fonds païen; il y a toujours, même dans leur invocation à la sainte Vierge, un sourire aux Muses et aux Graces, les compagnes fidèles des hommes doctes; *doctorum virorum charites pronubæ!* Ce ne serait donc pas la peine de changer Horace pour Vida, et Virgile pour Sannazar. Il faudrait, pour que le remède fût efficace, revenir hardiment aux poètes latins du moyen-âge. Alors nous trouvons toutes sortes de rudes et sauvages esprits, plus semblables à des Sarmates qu'à des Romains d'Auguste : saint Fortunat, saint Énoch, saint Eugène de Tolède, le continuateur de Dragontius; le vénérable Bède et le docte Vandelbert, émules et rivaux de Fulbert, et tant d'autres de la même force : Jean de Salisbury, Pierre Damien, Hildebert, Comestor, Godefroi, Pierre de Pise, Paul Warnefried. C'est à faire peur, tous ces noms, cruels même à prononcer; l'ancien Balzac en eût été malade pour huit jours, lui qui disait : « Mieux vaut dire un peintre de l'antiquité que *Parrhasius*, un philosophe que *Protagoras*, un poète grec que *Lycophron*. » Il était bien dégoûté, ce Balzac! Nous autres, avant peu, si nos seigneurs les évêques n'y eussent mis bon ordre, nous eussions été trop heureux de rencontrer, entre le poète Godescale et le poète Agobard, le poète épique Abbon, qui a laissé un poème des *Normands*, le poète Théodulphe et même Ermold-le-Noir, car le zèle, une fois qu'il y a du zèle en ces sortes de choses, ne sait plus où s'arrêter. On déchire *la Pharsale*, on va exalter *l'Éventail*, qui est un petit poème d'un certain diacre Florus, de l'église de Lyon. On voue au feu Perse et Juvénal, on remet en lumière les *Satires* de Balderic, évêque de Dol en Bretagne, et les déclamations poétiques d'Ébroïn, évêque de Poitiers, archi-chapelain du bon roi Dagobert.

O Voltaire, si tu étais des nôtres! Je t'ai souvent haï... Comme je te regrette en ce moment, toi l'esprit malin, toi la raillerie et le bon sens! Il me semble te voir, semblable à un singe qui pèle une noix verte, épeler les poèmes d'Orfèdre, moine de Wissembourg, les drames de Hrosvita, religieuse de l'abbaye de Gandersheim dans la Basse-Saxe, les chansons du bon Notker, moine de Saint-Gall, *en diverses mesures*,

et les églogues d'Arnould, évêque de Lisieux, qui s'intitulait modestement le meilleur poète du xe siècle! Nous devons aussi indiquer à l'université future, parmi les poètes qui sont nés *expurgati*, Marbold de Rennes, Anselme de Cantorbéry, Zacharie-Benoît Wicentini, Jean Hauteville, surnommé le *Jérémie* (il y avait de quoi pleurer!) *du onzième siècle;* Guillaume de la Pouille (il a donné naissance au proverbe *chanter pouille*). Voilà, j'espère, de quoi combler toutes les lacunes; les autres poètes de cette *pléiade* iront se placer où ils voudront, sur la croupe du taureau, avant Plaute, avant Térence, à savoir le poète Philippe de *Bonne-Espérance*, le pape Jean XVIII, le docteur Clémangis, et le parfait poète des poètes patois, dont chaque vers commençait par un P : *Pugna Porcorum*, etc., auquel poème de porcs je préfère, et de beaucoup, le poème du pauvre Ubald, qui a préféré le C au P.

Carmina clarisonæ calvis cantate camœnæ!

Voilà pourtant, à entendre les fanatiques, les successeurs d'Horace et les héritiers de Virgile! De ceux-là on peut dire à coup sûr ce que disait saint Jean Chrysostôme dans son *homélie* au peuple d'Antioche: « Les successeurs de Zénon et de Diogène ne sont que des comédiens et ne se font valoir que par leurs barbes et leurs manteaux! » Vous rappelez-vous Ménage se plaignant « d'un mot de mauvais goût qui avait toute l'amertume de la nouveauté? » Nous voilà bien loin de ces difficiles, de ces grammairiens, de ces jurés-peseurs de diphtongues qui disaient de certains mots : « On peut s'en servir une ou deux fois chaque mois tout au plus. » Prenez garde cependant non pas seulement à cette réforme anti-littéraire qui nous ramène à ce moyen-âge votre idole, mais prenez garde au démenti que vous allez donner à l'antiquité chrétienne, aussi bien qu'à l'antiquité religieuse. Ces pères de l'église dont nous parlions tout à l'heure, et que nous avons pris pour nos guides dans cette dissertation ardue, ils auraient eu honte de jeter même un coup d'œil sur les confins de cette antiquité qu'ils regrettaient en l'abandonnant, et certes ce n'était pas pour lire les *Bucoliques* d'Arator, d'Eudoxie ou de Proba Fallonia, qu'ils renonçaient aux *Géorgiques*. « Il y a deux sortes d'autorités, disent-ils, l'une divine, qui ne nous propose jamais rien que de vrai, l'autre humaine, qui est sujette à l'erreur. » Et cependant ils s'inclinent devant la raison humaine, ils l'acceptent avec terreur, mais enfin ils l'acceptent : « La raison est une action de l'esprit qui unit les choses suivant le rapport qu'elles ont ensemble, et qui les sépare suivant leur disconvenance. *C'est elle qui a inventé les sciences et les beaux arts.* » Ainsi respectez la raison humaine qui a inventé ces grandes choses. — « Respectez la raison, » dit saint Augustin, — et « respectez *la poésie*, ajoute Bossuet, car la poésie est destinée à perpétuer la mémoire des actions les plus

éclatantes des siècles passés. » S'il en est ainsi, irez-vous dire aux siècles passés qui racontent les grands poèmes : Loin d'ici la guerre de Troie, où l'on voit la belle Hélène et le beau Pâris; loin d'ici *l'Énéide*, où l'on voit Énée et Didon se dirigeant vers la grotte des nymphes; loin de nous ce qui reste de Troie et de Carthage, de Tivoli et de Tusculum? C'est comme si vous disiez : Loin de nous les grandes nations et les grands peuples! car les grandes nations et les grands peuples se manifestent dans leurs poèmes, dans leurs tragédies, dans leurs philosophies, dans leurs religions, dans leurs histoires, monumens plus durables que l'airain, contre lesquels ne peuvent rien les siècles rongeurs. « Prenez garde à votre zèle, disait saint Jérôme, il n'est pas toujours une preuve. » — « Voulez-vous déchirer justement de mauvaises choses? disait saint Jean Chrysostôme : eh bien! commencez par vous déchirer vous et vos œuvres; c'est là un genre de détractation légitime et louable qui déposera en faveur de votre équité. »

Maintenant, pour en finir, appelons à notre aide une défense illustre entre tous les panégyriques que les pères de l'église aient jamais faits de l'étude et de l'exercice des belles lettres de l'antiquité, et terminons par cet exemple une dissertation qui pourrait s'étendre à l'infini. — Lorsque l'empereur Julien, — Julien *l'apostat*, c'est son nom, — parvint à l'empire, « ceux qui suivaient une religion corrompue (ainsi parle des chrétiens le rhéteur Libanius) s'attendaient à d'étranges supplices, et cent fois plus cruels que les tourmens imposés aux chrétiens par les précédens empereurs. » Les chrétiens persécutés ne savaient pas encore à quelle étrange persécution ils allaient être exposés par ce renégat et ce sceptique; Julien savait, lui, l'impuissance des bourreaux, et que le supplice était inutile, s'il est vrai que le supplice soit une preuve d'estime. Il résolut de procéder par l'ironie et le mépris. « Il ne faut pas, disait-il, traîner les Galiléens aux autels de nos dieux, ils sont plus insensés que méchans; il faut les plaindre et non pas les haïr : prenez-les, s'il se peut, par la douceur; le temps fera le reste. » Au même instant, il ajoute ceci, en guise de *post-scriptum*, à sa harangue : « Une chose à dire et que personne ne saurait nier, c'est qu'il serait inutile et malséant d'expliquer aux fils des chrétiens nos anciens philosophes, nos anciens poètes, les dieux de Rome. A quoi bon leur parler de ces grands personnages que condamne la religion chrétienne : Homère, Hésiode, Hérodote, Démosthènes, Thucydide, Socrate et Lysias, adorateurs fervens de ces mêmes dieux que les chrétiens appellent de faux dieux? » C'est en ces termes que l'empereur lui-même donne les motifs de ce décret fameux, à la date du 17 juin 362, dans lequel il défend aux chrétiens d'*étudier les lettres humaines* et de *fréquenter les écoles* où il est parlé des poètes païens, l'empereur se réservant de nommer les professeurs à l'avenir.

Quoi de plus juste, au premier abord, que ce décret impérial? « Vous ne reconnaissez pas nos dieux et nos poètes, nous vous interdisons nos poètes et nos dieux! Nos temples vous sont défendus, nous vous défendons nos écoles! Nous vous laissons vos apôtres, laissez-nous nos philosophes! » A quoi saint Grégoire de Nazianze répondait dans le plus noble et le plus fier des langages (*grandiloquentia*, dit Bossuet), en homme qui comprend toute chose et qui ne s'en laisse pas imposer par une fausse modération : « Je ne sais pas dans le monde un acte de tyrannie d'un caractère plus odieux que l'édit de cet *apostat* qui défend aux jeunes gens chrétiens tout commerce avec les lettres, et je reviens à mon exorde, afin de mieux m'expliquer sur cet acte impie, impitoyable, d'un gouvernement que j'appelle : le gouvernement même de l'injustice! Certes, je sais ici à qui je parle, à quelles ames sérieuses, à quels esprits éclairés, et mon indignation sera partagée aisément par tous les honnêtes gens, restés sensibles aux charmes de l'instruction et de l'étude! Quant à moi, je ne sais pas de plus grands plaisirs et plus dignes d'un libre esprit. Aussi bien je cède, et volontiers, à qui les envie et les veut prendre, les graces, les honneurs et les biens d'ici-bas! Volontiers je renonce à la gloire, à la fortune, à la puissance, à tout ce que les hommes estiment le plus sur la terre, — impuissantes et stériles vanités... Au contraire, à mes yeux, la science est d'un prix réel, et je n'aurai pas tant d'ingratitude et d'injustice que de méconnaître, en y renonçant pour obéir à une loi injuste, tant d'utiles et glorieux travaux, entrepris par ces hommes glorieux qui sont restés nos maîtres dans tous les arts. A quoi pensait-il donc cet empereur aussi imprévoyant que haineux, et quelle rage le poussait, lorsqu'il nous fermait par une loi positive les sentiers de la poésie et de la science, et quel démon l'inspirait?... Écoutez-moi, je vais vous le dire : Il obéissait aux inspirations de Sennachérib, l'impie, aux portes de Jérusalem! »

« Quand vous priez Dieu, disait saint Ambroise, demandez-lui de grandes choses. » — Voilà comment saint Grégoire de Nazianze obéit à cette loi des grandes inventions : — *magna ora!* — voilà comment il réduit en poudre ces longues et pénibles disputes qui n'ont pas d'autre cause que l'ignorance : *causa laboris ignorantia.* Et maintenant il nous semble que la cause des anciens, une fois pour toutes, est entendue. Quelle plus admirable conclusion pourriez-vous trouver, et plus convaincante en un pareil sujet, que la colère et l'indignation de cet homme divin, qui sort de sa gloire pour tout foudroyer, — *quasi Deus fulminans tonat e machinâ!*

JULES JANIN.

LE ROMAN ABOLITIONISTE

EN AMÉRIQUE.

Uncle Tom's Cabin, or Negro Life in the slave states of America,
by Harriet Beecher Stowe; London, George Routledge, 1852.

Le siècle est fier de ses chemins de fer et de ses bateaux à vapeur, dont la merveilleuse vitesse a conquis le temps et l'espace; il est fier de ses télégraphes électriques, qui luttent de promptitude avec la pensée, et de ses mille inventions mécaniques, qui facilitent les communications internationales et les relations humaines. Cependant il est un phénomène moral tout moderne, dont les siècles précédens n'avaient aucune idée : c'est la rapidité plus merveilleuse encore avec laquelle toutes les douleurs, toutes les souffrances trouvent un interprète et une voix. Le temps où Lazare avait besoin de se montrer au grand soleil à la porte du riche, d'étaler ses plaies aux yeux des passans, de disputer en plein midi son repas aux chiens, et de se faire chasser ostensiblement pour devenir un objet de sympathie et le sujet des paraboles divines, ce temps-là n'existe plus. Aujourd'hui, dans quelque endroit que soit cachée la douleur, dans quelque coin ignoré que se commette l'injustice, un œil invisible regarde, et une voix inconnue vient rendre témoignage des oppressions exercées et des souffrances subies. Pas plus qu'autrefois, le bien ne domine; comme autrefois, le mal triomphe, mais le mal est devenu incapable de garder ses secrets : il n'a plus en vérité ni discrétion ni prudence. A peine a-t-il

été commis quelque crime, que tous les échos l'ont répété, et, comme dans la fable du roi Midas, les roseaux de la rive eux-mêmes jettent en babillant la nouvelle aux vents rapides, qui la portent dans toutes les contrées de la terre. Une susceptibilité singulière, une irritabilité nerveuse et de tous les instans, une vertu équivoque, mélange de remords et de sympathie, excitent, aiguillonnent à chaque instant la conscience des hommes de notre temps, et les mettent en guerre contre le mal involontairement, malgré eux, malgré leurs intérêts, leurs passions, leur lâche amour du repos. La conscience de l'homme n'a plus de tranquillité, et désormais elle n'en aura plus. Cette inquiétude morale, qui est née du christianisme, est plus éveillée que jamais aujourd'hui, bien qu'elle soit plus impure, plus matérielle, plus maladive qu'autrefois. Elle est mêlée à beaucoup de choses détestables : sentimentalité, sensualité vite blessée du spectacle de la douleur, force d'imagination qui affecte les nerfs par la représentation trop sensible des objets physiques, finesse de l'analyse développée à outrance, et qui permet à l'esprit de saisir n'importe quel acte, de le suivre dans tous ses replis; effroi de la souffrance, frayeur du danger, — tous ces sentimens, tous ces instincts de l'homme de notre siècle entrent dans la composition de cette inquiétude morale. Eh bien! cependant, malgré ce mélange, conservons bien cette susceptibilité, entretenons bien cette inquiétude, et laissons faire son chemin à cette publicité particulière qui, à toute heure du jour et en tout lieu de la terre, dénonce le mal : c'est là peut-être la dernière vertu qui nous reste, celle qui nous empêchera de déchoir.

Ce sentiment est tout moderne, et cette rapidité avec laquelle la douleur trouve des interprètes est un phénomène tout contemporain, qui date de soixante ans à peine, et qui, dans ces dernières années, a pris des proportions réellement menaçantes. Il ne suffirait point de vouloir se cacher la vérité et de fermer les yeux pour ne pas voir : à moins que l'on consente à se priver de toute relation avec les hommes, il est impossible de ne pas recueillir chaque jour de la bouche d'un ami, du récit d'un roman, de la lecture d'un journal, des impressions d'un voyage ou même d'une simple promenade, une somme de tourmens supérieure à la somme de plaisir que l'on avait cherchée dans ces différentes distractions. La littérature moderne n'est pas matière à amusemens : c'est un véritable cauchemar, une navrante et fatigante fantasmagorie. Entendez-vous ces cris, ces blasphèmes, ces plaintes qui retentissent dans les œuvres modernes, comme les plaintes d'enfans orphelins et de bâtards abandonnés au milieu d'une plaine immense et aride, sous un ciel d'airain, scellé, fermé à jamais, sans un Dieu paternel, juge réparateur et vengeur? Voyez-vous passer ce long cortége de personnages de tout âge et de tout sexe, pâles, maladifs, en proie

au délire, ceux-ci souffrant de tous les maux de l'esprit, ceux-là paralysés par toutes les souffrances du corps, les uns et les autres racontant de longues histoires d'abstinence involontaire, de privations morales et physiques, d'isolement et d'abandon? La littérature moderne, en vérité, ne raconte qu'une seule chose : c'est que l'humanité est atteinte doublement dans son corps et dans son ame, dans sa santé physique et morale. Long-temps les jeunes gens désespérés, les femmes sans religion, les héros byroniens ont tenu seuls le monde attentif. Peu à peu et successivement sont venus se joindre à eux une foule compacte, hideuse, très mélangée et très suspecte, d'enfans déguenillés, de filles séduites, d'aventuriers équivoques, de prolétaires enfiellés et de bourgeois enfiévrés, toute une troupe de malheureux purs ou impurs, honnêtes ou criminels, doux ou cyniques. Le clinquant des vanités, les guenilles de la misère, les boues du vice, entassés pêle-mêle, forment comme le sol empesté sur lequel vivent et parlent ces personnages, qui tous, chose remarquable, n'expriment que des sentimens extrêmes, excessifs, violens. Ce spectacle, dis-je, est tout nouveau. Jadis les écrivains et les poètes se contentaient d'exprimer les sentimens moyens de l'ame humaine, ou de courir légèrement autour des affections du cœur, *circum præcordia cordis*. Un certain optimisme bienveillant, tempéré quelquefois par une finesse malicieuse, était leur caractère dominant; un certain amour de ce qu'il y a de sédentaire et d'uniforme dans les passions humaines, une grande timidité à s'aventurer dans ce qu'elles ont d'orageux et de violent, telles sont les qualités qui brillent dans leurs romans et dans leurs poèmes, et qui ont suffi à tout le siècle de Louis XIV. Lorsque ces qualités sont absentes, vous pouvez être certain qu'il n'y a chez les vieux écrivains qu'une assez forte dose de mépris pour les hommes; mais c'est là tout : ils ne cherchent pas à en savoir plus long qu'ils n'en savent, convaincus d'avance qu'ils ne rencontreraient dans leurs recherches ultérieures que malignité et férocité. Les uns donc, comme le docteur Pangloss, disent : Tout va bien; les autres, comme le pessimiste Martin, disent : Tout va mal. Excellens moyens pour débarrasser son esprit de toute inquiétude et pour garder son ame en repos, mais qui ne peuvent être malheureusement employés dans les temps révolutionnaires où nous sommes! La souffrance et la douleur humaines, ils ont l'air de ne pas se douter qu'elles existent, — et en effet le spectacle de l'état social, qui dans ces époques est bien assis, le spectacle des mœurs, qui ont alors une originalité déterminée et consacrée par la tradition, les leur cachent. Contens de leur manière de vivre, ils s'y tiennent, et ne peuvent par conséquent atteindre aux mêmes profondeurs et aux mêmes épouvantes que les modernes, ces grands bourreaux d'eux-mêmes, ces infatigables analyseurs. Dans les anciens écrits que peut-on citer qui ait rapport soit à ces soucis et à ces

anxiétés contemporaines, soit à cette perpétuelle dénonciation des injustices sociales ou des souffrances humaines? Quelques lignes de La Bruyère sur la condition des paysans, quelques passages de Fénelon, et puis çà et là l'exemple de quelque grand débauché qui, comme Rochester, aura pénétré par ennui, lassitude et dégoût, dans quelques-uns des sentimens exprimés par Lucrèce et par Byron. Mais comment comparer ces quelques pages et ces quelques traits exceptionnels à la violence des passions, à la nudité des expressions, à la crudité des descriptions et des tableaux, à cet effroyable mélange de bien et de mal, d'anathèmes et de prières, que nous trouvons chez les écrivains modernes?

Dans ce sentiment particulier aux écrivains modernes, nous distinguons donc deux choses : une dénonciation perpétuelle et souvent très involontaire de l'injustice, puis une grande inquiétude morale. Le christianisme est la source première de ces deux faits, il vit en nous sans que nous le sachions, sans que beaucoup même le veuillent; il vit même quelquefois dans ces protestations faites au nom d'un autre principe que le sien par quelque esprit oublieux et étourdi. — L'antiquité n'a jamais connu de tels sentimens, elle n'a pas d'entrailles pour la douleur; sa littérature est essentiellement une littérature aristocratique, dans le sens le plus dur, le plus impitoyable et le plus orgueilleux du mot : c'est la littérature du bonheur et de la beauté. Les millions d'êtres opprimés et souffrans sur lesquels reposait la société ancienne, et qui la supportaient en gémissant, semblables à des caryatides à la Michel-Ange, elle n'en dit rien. Ces millions d'ames humaines n'ont pas trouvé une voix pour traduire leurs plaintes et raconter leurs souffrances. Un morne silence a succédé, pour la postérité, à leurs sourds grognemens, à leurs paroles inarticulées, à leur impuissance de s'exprimer correctement pour raconter leurs douleurs. Que disait l'esclave grec ou romain en labourant son champ? que pensait-il en tournant sa meule? Quelles conversations tenaient entre eux ces misérables outils de travail dans les courtes heures de repos? Quels étaient leurs mœurs et leurs amusemens? De tout cela, nous ne savons rien ou à peu près rien. De nos jours, un poète, Thomas Hood, a fait un simple chant intitulé *le Chant de la Chemise*, et toute l'Angleterre a frissonné. Que serait pourtant cette plainte à côté d'une chanson d'esclave antique sur quelqu'une, nous ne dirons pas de ses souffrances, mais simplement de ses terreurs? Que serait *le Chant de la Chemise* à côté d'un *chant des murènes* composé par quelque esclave poète racontant l'horrible spectacle d'hommes jetés en pâture aux poissons, et exprimant en son nom la terreur de tous ses frères incertains de savoir s'ils ne touchent pas à leur dernière heure et si le vivier ne s'est pas déjà ouvert pour eux, — ou bien encore à côté d'un chant de *l'ilote ivre*,

où quelque esclave de génie moral et austère, quelque Épictète ignoré raconterait la dégradation de l'ame, l'abrutissement de l'intelligence de l'esclave condamné à l'intempérance pour offrir un beau contraste avec la tempérance, et à l'immoralité pour servir à façonner les hommes libres à la vertu? Si quelque Angelo Maï découvrait une pareille chose, que de commentaires inutiles ou même de traités de Cicéron ne donnerait-on pas pour une trouvaille si précieuse! Mais cette découverte, il ne faut pas l'espérer. C'est le christianisme qui a rompu pour toujours l'enchantement qui tenait la justice captive, il a ouvert les échos qui jusqu'à lui avaient été sourds à la voix de l'opprimé, il a donné une voix pour s'exprimer à tous les infortunés de la terre, il a enseigné qu'il y avait un œil toujours ouvert et une oreille toujours attentive auprès de nous. Nous avons prononcé tout à l'heure par hasard le nom d'Épictète; ce grand homme n'avait, pour se consoler de la servitude, que la pensée que ce qui devrait être était, et pour s'abstenir de la révolte, que la conviction qu'il devait vivre là où il était, dans la condition où la fatalité l'avait jeté, tandis que le dernier esclave chrétien avait, pour se consoler, l'image d'un Dieu d'amour, juge rémunérateur qu'il chargeait du soin de sa vengeance.

Depuis le christianisme l'injustice a cessé d'être une chose légale, légitime, naturelle, et ceci me conduit à dire par parenthèse que les hommes, très nombreux de notre temps, trop nombreux, qui s'imaginent que la religion chrétienne peut être une protectrice pour leurs intérêts, ou un moyen de commettre impunément le mal, ou une sauvegarde pour la pratique de leurs vices, sont dans la plus triste des erreurs. Le christianisme, bonnes gens, ne se soucie ni d'intérêts, ni de propriété, ni du bonheur, ni de la richesse, ni même de la société politique; il accepte toutes ces choses comme des choses sans grande valeur, qu'on peut indifféremment posséder ou ne pas posséder. Cela est vrai, il prêche la douceur, la paix, la concorde, la soumission aux lois; il recommande de rendre le bien pour le mal, d'oublier les injures, de bénir les persécuteurs, de prier pour les hommes méchans et injustes; il prêche et recommande tout cela, parce qu'il enseigne qu'il y a un Dieu terrible, juge suprême et qui est chargé de venger les insultes, les outrages, les crimes. Il dit aux hommes, comme certain philosophe moderne : « Sers-tu un mauvais maître? eh bien! sers-le le plus longtemps possible; » mais, par la bouche de saint Paul, il explique et commente cette parole en ces termes brûlans : « Supportez l'injustice et chargez Dieu de vos vengeances; il vous vengera au centuple, et, en souffrant patiemment, vous amasserez des charbons ardens sur la tête de vos persécuteurs. »

Le christianisme, telle est donc la source sacrée d'où sort cette dénonciation moderne de l'injustice; quant à l'inquiétude, à l'anxiété qui

l'accompagne toujours, à l'irritabilité avec laquelle ces dénonciations sont exprimées, à la forme enfin que prennent ces protestations, leur origine est moins pure, car elles dérivent du XVIIIe siècle, et on peut en attribuer à Voltaire l'invention et la propagation. C'est lui qui le premier a créé cette facilité d'irritation, cette excitation nerveuse, cette sympathie maladive, qui courent partout aujourd'hui, et dont nous tous plus ou moins nous sommes affligés. Ardeurs du sang, ébranlement des fibres, indignation irréfléchie, colères imprévoyantes, tout cela est bien de Voltaire, c'est bien l'héritage qu'il nous a laissé. L'anxiété morale créée par le christianisme est d'un tout autre caractère et n'a rien à démêler avec celle-là; c'est une anxiété tout individuelle, qui ne s'apaise qu'avec le parfait accomplissement du devoir, mais qui du moins s'apaise avec lui, tandis que l'anxiété du XVIIIe siècle, et par suite l'anxiété de notre temps, a un caractère de fatalité. En vain l'individu accomplit son devoir, en vain il se dit qu'il n'a qu'à s'inquiéter de le remplir, et qu'une fois qu'il a satisfait à cette obligation, il n'a plus rien à craindre : une sorte d'aiguillon invisible le presse et le pique, et lui fait soupçonner que même la satisfaction donnée aux lois morales n'est pas un préservatif pour lui, qu'une sorte de réversibilité inexplicable fera tomber capricieusement sur sa tête les châtimens qui devraient être réservés à un autre. En un mot, l'homme aujourd'hui soupçonne vaguement qu'il est responsable non-seulement pour lui, mais pour tous les autres hommes, responsable des maux de la société, même quand il n'a pas contribué à les entretenir et à les accroître. Dès-lors il est facile de voir comment cette appréhension étrange mène au sentiment révolutionnaire qui tourmente notre société et conduit l'individu à penser que, puisqu'il peut souffrir des maux de la société sans avoir participé à les faire, il a dès-lors un droit sur la société, peut porter la main sur elle pour la changer ou même la détruire. C'est cette anxiété d'un nouveau genre qui a inspiré tous les hommes du XVIIIe siècle, qui a été leur unique vertu, qui a remplacé le fanatisme pour les hommes de la révolution, et qui nous trouble aujourd'hui beaucoup plus qu'il ne serait désirable la plupart du temps. Elle a amené graduellement l'oubli de l'ancien devoir chrétien, tout pratique et domestique, et qui ne dépassait pas l'horizon du toit de la famille, les bornes du village et du quartier, mais qui, multiplié à l'infini dans chaque demeure, dans chaque quartier, avait des résultats infiniment plus considérables que notre agitation fébrile et notre amour abstrait de la justice et du droit. Quoi qu'il en soit, cette inquiétude nous possède et produit chaque jour ses résultats mélangés de bien et de mal.

La dernière dénonciation de l'injustice sociale qui se soit produite nous arrive d'Amérique sous ce titre : *Uncle Tom's Cabin* (*la Cabine de*

l'oncle Tom), et nous fait assister au spectacle plein d'horreur, et d'une horreur très variée, de la vie des nègres dans les états du sud. L'auteur du livre est une femme, mistress Harriet Beecher Stowe. De tous les êtres en révolte contre l'injustice, les plus nombreux sont peut-être les femmes, grace à leur susceptibilité nerveuse, à leur impressionnable imagination, grace aussi à leur domination sans contrôle sur le monde et à l'espèce d'autorité que leur créent leur faiblesse et leur condition. Ce livre, tombant au milieu des passions et des opinions qui divisent l'Amérique en deux camps sur cette malheureuse question de l'esclavage, a fait le même effet que l'huile jetée sur un feu ardent, et a obtenu un succès sans égal jusqu'à présent aux États-Unis. Il a été vendu par centaines de mille, lu et acheté par tous les états; il a rempli le nord de joie et irrité le sud; rien ne manque à son succès, ni la vente rapide, ni, dit-on, les gros bénéfices pécuniaires, ni la multiplicité des éditions, ni les attaques. Tout récemment encore, le sud répondait par l'organe d'une certaine mistress Eastman dans un livre intitulé : *Aunt Phillis's Cabin, or Southern Life as it is* (*la Cabine de la tante Philis, ou la Vie du sud telle qu'elle est*); mais la réponse, si nous en jugeons par les fragmens qui nous sont parvenus, sera loin d'obtenir le succès de l'attaque. Ici comme toujours la réponse à un fait cru, positif, matériel, est une apologie abstraite, une anecdote sentimentale, un tableau de bonheur idéal et impossible. Le succès de *Uncle Tom's Cabin*, commencé en Amérique, a été complété en Angleterre; une demi-douzaine d'éditions (éditions somptueuses et illustrées pour l'aristocratie, éditions *comfortables* et bien cartonnées pour les classes moyennes, éditions à un shilling pour le peuple), ont été jetées coup sur coup dans la circulation. On estime à cent cinquante mille le nombre d'exemplaires qui ont été écoulés en Angleterre depuis le mois de juin. Un beau succès, n'est-il pas vrai? et tel que n'en ont jamais obtenu des livres autrement remarquables, un *Don Quichotte*, un *Hamlet*, un *Paradis perdu*, par exemple. Est-ce que cette vogue immense, ce succès inoui pour un livre d'un talent ordinaire et d'une ligne moyenne, bien qu'intéressant, ne confirme pas pleinement ce que nous disions en commençant de la rapidité avec laquelle se propage la dénonciation de l'injustice?

Nous n'avons nulle envie de nous en aller en guerre contre les institutions des états du sud aux États-Unis, ni de faire de la sentimentalité sur la condition des nègres. Tous ceux qui suivent attentivement le mouvement politique de l'Amérique du Nord savent les difficultés que soulève cette question de l'esclavage. Qu'il soit maintenu ou aboli, on n'aperçoit que déchirement, guerre civile et guerre servile, antagonisme de race et de couleur. Si l'esclavage est une fois aboli, que faire de ces trois millions de nègres et de mulâtres, et comment s'en

débarrasser? S'il est maintenu, quel danger de guerre civile permanent! que de luttes au sein du congrès et dans les états! quelles crises politiques à retours périodiques! L'esclavage ne peut être aboli que successivement et par l'effet des circonstances particulières dans les différens états. Ainsi, par exemple, il a été aboli dans la Colombie par le compromis de Henri Clay, qui n'a pas voulu laisser souiller le siége du gouvernement par une telle institution. D'un autre côté, il est à remarquer que l'esclavage recule toujours davantage vers le sud et que les états qui touchent de près au nord en seront débarrassés avant qu'il s'écoule un long laps de temps. Ainsi l'état de Delaware compte à peine aujourd'hui deux mille esclaves; on peut prévoir que l'esclavage y sera supprimé prochainement. Enfin, troisième circonstance, le travail des esclaves n'a tout son prix que dans les grandes plantations et pour certaines cultures, la culture du coton, celle du tabac, celle du riz, pour tous les travaux enfin qui demandent à être hâtés et pour ainsi dire forcés à une certaine époque de l'année ou selon la demande des acheteurs étrangers. Pour les travaux purement agricoles, le travail libre est préférable; les états du nord en ont fait l'expérience. Le travail forcé épuise les terres les plus fertiles avec une singulière rapidité. L'état de la Virginie, dont le principal commerce consiste dans l'élève et la vente des esclaves, est une preuve de cette vérité; par conséquent, il faut attendre que les états purement agricoles et qui entretiennent encore des esclaves, comme le Kentucky, mieux éclairés sur leurs propres intérêts, se déterminent à suivre l'exemple des états du nord et à confier comme eux la culture des terres au travail libre. Voilà comment lentement et graduellement l'esclavage peut être aboli; mais, nous le répétons, il ne peut pas l'être par amour des principes.

L'esclavage d'ailleurs ne repose sur aucun principe : c'est un fait et rien de plus, un fait que les intérêts ont perpétué, que les nécessités politiques ont légitimé, que l'habitude et le temps, aidés du préjugé, ont pour ainsi dire transformé en un fait naturel. Toutes les raisons qui peuvent être données contre l'esclavage au nom de l'humanité et de la justice ont été dès long-temps données, et nous n'avons que faire de les répéter. Toutefois il en est deux moins connues, moins usées que toutes les autres, et qui suffiraient seules à nos yeux pour condamner l'esclavage.

La première de ces deux raisons est celle-ci : c'est que l'esclavage n'est pas une institution, mais un fait, qu'il n'a jamais été et ne pourra jamais être une institution, parce qu'il lui est impossible de produire le résultat naturel de toute institution, qui est d'établir des relations entre les hommes. Si l'esclavage était capable de créer des relations entre le maître et l'esclave, nous ne songerions pas à le blâ-

mer, étant données la condition et la nature morale des nègres. Ainsi le servage, tel qu'il a existé au moyen-âge, tel qu'il existe en Russie, nous semble une chose jusqu'à un certain point légitime, justifiée par les circonstances, inévitable dans certaines conditions de la vie sociale, à certaines périodes de la vie des nations. Le servage est une véritable institution qui reconnaît des liens entre le serf et le seigneur, qui proclame des droits et des devoirs respectifs; c'est plus même qu'une institution, c'est une méthode de gouvernement appuyée sur le principe de protection. En outre, le serf fait partie de l'état; il est soldat dans les armées du baron ou du duc, la défense du territoire lui est confiée; il a par conséquent une patrie; il peut entrer dans l'église; son mariage, une fois béni par le prêtre, est indissoluble. Rien de pareil n'existe pour l'esclavage. L'esclave, au sein d'un pays démocratique, n'a pas de droits politiques, pas de patrie, et s'il a un foyer, c'est un foyer d'occasion; il ne se marie pas, il est marié par son maître, ou, pour mieux dire, accouplé à une femme de sa couleur pour la reproduction de l'espèce comme le bétail des fermes. S'il est vendu et séparé de sa femme, son nouveau maître l'accouple brutalement à une nouvelle épouse. Si l'esclave était une propriété, passe encore; mais il est pis que cela, il est une marchandise. Entre l'esclave et le maître, il n'existe donc aucune espèce de relations autres que les coups de fouet. Le maître a tous les droits et n'a aucun devoir envers l'esclave; l'esclave n'a ni droits, ni même de devoirs : c'est une mécanique humaine. L'esclavage donc, ne pouvant, en vertu de sa nature, se convertir en institution politique, est, par cela même, essentiellement condamnable.

La seconde raison qu'on peut donner contre l'esclavage, c'est qu'il est essentiellement anti-chrétien, — qu'il est une perpétuation dans les temps modernes, et surtout en Amérique, de l'esprit hébraïque, du mosaïsme, de l'ancienne loi; c'est qu'il ne pèse pas également sur les hommes de diverses races, mais qu'il pèse uniquement sur une race d'hommes déterminée, en vertu d'une supériorité que nous nous attribuons nous-mêmes. Et cette race, nous ne songeons pas à la plaindre à cause de sa couleur, de son visage, de son nez épaté et de ses cheveux crépus. Nous supposons que les coups de fouet doivent être moins sensibles, parce qu'ils tombent sur une peau couleur d'ébène, et les mauvais traitemens nous semblent moins coupables, parce que l'être qui les endure nous paraît d'une conformation ridicule et prêtant à rire. Ah! il y a une belle parole de Shakspeare : « Un insecte souffre autant quand on l'écrase qu'un géant quand il meurt. »

Je n'appuie pas sur ce sentiment anti-chrétien et judaïque, qui, se prévalant de la Bible, proclame l'esclavage une institution religieuse venue de Dieu, qui a condamné ainsi à jamais toute une race d'hommes. Je me demande seulement ce que doivent penser les nègres chrétiens

et protestans, et ils le sont à peu près tous en Amérique, lorsqu'on leur enseigne que le Christ est mort pour tous les hommes, qu'il est venu abolir l'ancienne loi. Quant aux objections qui ont été dirigées contre l'esclavage, et qui cherchaient à s'appuyer sur l'égalité de la nature morale entre les blancs et les noirs, nous devons dire qu'elles nous inspirent de grands doutes. Les anecdotes que l'on raconte ne sont pas suffisantes pour nous convaincre, et, en dépit des peintures de mistress Stowe, qui nous présente les nègres comme des gens d'une nature morale très élevée, ma foi! nous hésitons à nous prononcer. Les nègres seront-ils jamais capables d'un développement moral et intellectuel assez grand pour que la liberté absolue puisse leur être conférée? Oui, s'il fallait en croire les théories d'un certain docteur Warren, de l'école de médecine de Boston, qui a fait sur les crânes des nègres la même série d'observations que M. l'abbé Frère a faites chez nous sur les crânes des Francs des deux premières races. Les crânes des nègres déterrés dans le cimetière de New-York sont plus épais, paraîtrait-il, que les crânes des nègres morts à des dates récentes. On rencontre çà et là en très petit nombre, il est vrai, des nègres ayant l'amour de l'instruction et de la science; en général pourtant, l'intelligence des nègres semble tournée vers les choses les plus puériles de la civilisation, l'amour des oripeaux, des colifichets, des bijoux, de tous les joujoux éclatans et somptueux. Ils sont très portés au dandysme, et rien n'est curieux, dit-on, comme de rencontrer dans les états du nord certains noirs libres vêtus à la dernière mode, couverts de bijoux et les doigts garnis de bagues. Ils mettent leur cravate comme Brummell, et jamais créature humaine n'a éprouvé plus de plaisir à employer le cirage et la brosse, mis plus d'obstination et de persévérance à bien faire reluire une botte. Les récits de tous les voyageurs et de tous les observateurs sont d'accord sur ce dandysme singulier des nègres; mais il est un point autrement important, et sur lequel mistress Stowe a particulièrement insisté: c'est la facilité avec laquelle les noirs acceptent la religion et la docilité de leur esprit à cet égard. Il n'est point rare de rencontrer dans les états du sud des nègres pieux et d'une tournure d'esprit très mystique. Grands chanteurs d'hymnes et de psaumes, ils aiment à se rendre aux assemblées religieuses, et vont souvent en grand nombre grossir le chiffre de ces congrégations en plein vent qui campent au milieu des campagnes et sous l'ombre des forêts, et que l'on appelle *camp-meetings* et *revivals*. Combien de blancs qui n'ont pas cette aptitude religieuse, qu'on nous passe l'expression! Quelle que soit d'ailleurs la nature morale des nègres, qu'ils soient incapables ou non de la liberté, ils n'en sont pas moins des hommes qui souffrent et qui saignent quand on les frappe, et rient quand on les chatouille, ainsi que le dit Shylock des Juifs dans

Shakspeare. Entrons donc dans ce monde de douleurs et de souffrances. Ce n'est point dans un enfer dantesque que nous allons vous conduire; nous allons vous faire assister à un spectacle navrant, brutal et presque vulgaire, à un spectacle qui cause les mêmes sensations et la même indignation que la vue d'un paysan qui maltraite ses animaux ou la vue d'un enfant qui plume des oiseaux vivans.

Le livre de mistress Stowe manque d'unité autant qu'un livre peut en manquer : c'est un panorama, une suite de scènes sans grand rapport entre elles, et qui pourraient se détacher facilement et former chacune un tout complet. Il y a deux ou trois nouvelles cousues ensemble et entremêlées si bien, que le livre nous fait le même effet qu'un volume qui serait composé de feuilles de grandeurs différentes, d'impressions différentes, sur des papiers de couleurs et de teintes diverses. Là est surtout son grand défaut; mais il a, à nos yeux, un mérite supérieur : l'auteur n'abuse ni de l'analyse ni du commentaire, qualité rare aujourd'hui; il raconte ce qu'il a vu le plus simplement possible; peu ou même point d'observations et de réflexions philosophiques; des faits, rien que des faits, exposés crûment et sans ménagement aucun. Le livre va directement à son but de la première à la dernière page : il est facile de voir que l'auteur est autre chose qu'un simple observateur. Mistress Stowe est abolitioniste et abolitioniste véhémente; elle n'oublie rien, ne laisse rien passer, insiste avec une sorte de colère contenue et d'ironie sourde sur les tableaux les plus affligeans, utilise tout. Pour rien au monde, cela est évident, elle ne consentirait à se priver d'un personnage secondaire : il entrera bon gré mal gré dans son livre par la seule raison qu'elle l'a connu. Ne lui parlez pas d'art, de littérature, d'unité de composition : elle vous répondrait qu'elle a écrit son livre pour toute autre chose. Des personnes dont elle n'a vu que les silhouettes, elle ne dessine que les silhouettes, mais elle les dessine; des conversations écoutées par hasard, dont elle n'a surpris que quelques paroles, elle ne répète que ces paroles, mais il faut qu'elle les répète. Son livre n'est pas une fable construite sur un fait isolé : c'est un résumé de toute son expérience et de toutes ses observations sur la vie des noirs. Nous ne savons pourquoi, pendant tout le cours de cette lecture, le souvenir de quelques-uns des vieux romans, de *Gil Blas* par exemple ou de *Tom Jones*, n'a cessé de nous poursuivre. Évidemment il n'y a aucune ressemblance littéraire ou autre entre ces livres et *la Cabine de l'oncle Tom;* mais la manière dont ce livre est composé est la même : c'est un résumé de faits, d'opinions; et de même que *Tom Jones* est le résumé de toutes les observations de Fielding, *Gil Blas* le résumé de toutes les observations de Le Sage sur le monde et la vie, de même l'*Uncle Tom's Cabin* est le résumé de toutes les observations de l'auteur sur un monde particulier, le monde des noirs et des esclaves. Le livre de mistress Stowe est construit tout-à-fait d'après ce vieux et

excellent système, plein de décousu, mais de précision, de stricte investigation et de netteté, de franchise et de crudité dans l'expression, — auquel notre mode de couleurs, d'ornementation, d'analyse hypothétique et d'enjolivemens fantastiques a succédé, mais qu'elle n'a pas remplacé. Quant au style, il est sobre sans grandes prétentions, parfois énergique sans recherche, et souvent éloquent; il a de la concentration et cette espèce de force agressive dans les mots et les épithètes qu'ont souvent les écrits des partisans politiques même d'un esprit ordinaire. L'*Uncle Tom's Cabin* est donc un livre intéressant, mais dont le grand mérite est qu'il dit précisément ce que l'auteur a voulu lui faire dire, et qu'il a la portée que l'auteur a voulu lui donner.

Nous sommes dans le Kentucky, sur les domaines de M. Shelby, propriétaire considérable, maître bienveillant, comme le sont en général les propriétaires d'esclaves du Kentucky, mais imprévoyant comme un Américain, grand spéculateur et trop confiant dans les chances aléatoires, en vrai *Yankee* qu'il est. Évidemment il ne vendra jamais ses esclaves pour la satisfaction de retirer quelques maigres profits de sa propriété humaine; mais quoi! la nécessité est une grande déesse, et les lettres de change, quand elles sont souscrites, veulent inflexiblement être payées. A côté de sa demeure s'élève une jolie cabane construite en bois, ayant vue sur un petit jardin. Ses murs et sa façade sont recouverts par les roses; les herbes grimpantes et les chèvrefeuilles qui s'entrelacent lui font un vêtement de verdure et de tendres couleurs, si bien qu'elle ressemble au lis de l'Écriture, plus pompeusement vêtu que Salomon dans sa gloire. C'est là qu'habitent le plus habile, le plus intelligent, le plus probe des esclaves de la ferme de Shelby, le véritable intendant de la maison, l'oncle Tom, et sa femme, la tante Chloé (1), qui exerce les fonctions de cuisinière dans la maison de M. Shelby. La tante Chloé, bonne, modeste, bavarde et active, n'est orgueilleuse et intraitable que sur un seul point, la cuisine, où elle excelle, comme toutes les négresses. C'est un philosophe dans l'art culinaire, et qui porte si bien l'empreinte de ses méditations sur son visage, qu'en la voyant passer les canards se sauvent remplis d'effroi, les oies stupides elles-mêmes s'écartent avec défiance. Son mari, l'oncle Tom, le héros du livre, est essentiellement une de ces créatures pour qui le Christ a prononcé cette parole : « Paix aux hommes de bonne volonté! » Lorsque les nègres des environs sont rassemblés dans sa cabane, il sait leur tourner un sermon comme le ministre de la paroisse lui-même, car Tom est né prédicateur; il a innées en lui les qualités du missionnaire et du prêtre; son grand bonheur est d'apprendre aux nègres à chanter les cantiques méthodistes, celui-ci par exemple : « Oh! je vais à la gloire, ne viendras-tu point avec moi? Ne

(1) Nous dirions en français le père Tom, la mère Chloé.

vois-tu pas les anges qui me font signe et m'appellent? ne vois-tu pas la ville d'or et le jour éternel?» ou celui-là encore: « O Chanaan, ô belle terre promise! » Puis, lorsque le travail ou la prédication, car l'une et l'autre chose se partagent presque les heures de Tom, lui laissent quelques instans de repos, le voyez-vous une Bible sur ses genoux, épelant lettre par lettre les syllabes du livre sacré et obligé d'appuyer long-temps sur chacun des mots de chaque verset, de manière que les mystiques horizons et les splendeurs célestes se dressent majestueusement devant lui et se déroulent lentement, successivement, sous les yeux de son esprit? Quelle joie pour lui, inconnue aux lecteurs ordinaires, qui peuvent embrasser d'un coup d'œil rapide la pensée d'une phrase entière, que de voir lettre par lettre, mot par mot, se compléter le sens de quelqu'une de ces lignes merveilleuses, comme : « Heureux ceux qui souffrent! » ou bien : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. » Tom est bien un vrai chrétien dans toute la force du terme, c'est-à-dire un être pour lequel la loi n'a pas été faite, et il pourrait répéter comme saint Paul : « Il n'y a pas de loi pour les hommes qui vivent comme nous. » Ce n'est pas pour lui qu'a été rendu le bill sur les esclaves fugitifs : serviteur dévoué et soumis, il a bercé son maître dans ses bras lorsqu'il était tout enfant, et maintenant son maître peut le vendre, si cela peut lui être utile. Tom, qui n'a jamais manqué à son appel, ne cherchera pas à fuir. C'est une heureuse et belle création que ce personnage de Tom, qui peut se comparer sans trop de désavantage au Caleb Balderstone de Walter Scott. On lui a reproché d'être trop parfait, de faire trop de morale et de prédications; mais a-t-on bien réfléchi à quelles conditions un personnage de cette espèce pouvait exister? Tom n'est pas un serviteur, c'est un esclave, et si l'on suppose un seul instant qu'un Caleb Balderstone esclave ait pu vivre, ce ne peut être qu'à la condition de raisonner comme Épictète et d'être moral comme un saint. Caleb Balderstone n'a besoin, pour aimer son maître, que de ce sentiment tout physique que créent les longues habitudes; mais un esclave, pour supporter l'injustice et rester malgré cela dévoué à son maître, a besoin évidemment de la méditation, du secours de la prière et de la religion.

Tom est donc dans sa cabane, jouant avec ses enfans, chantant des cantiques et écoutant le jeune fils de son maître, George Shelby, qui lit à haute voix les récits de la Bible et les promesses de la révélation. Et pendant que le fils lit ainsi à la grande édification des noirs réunis dans la cabane, que fait le père dans la demeure d'à côté, et que dit-il devant cette table où il est assis en face d'un personnage à mine équivoque, au regard sournois? « Haley, je vous assure que mon Tom vaut cette somme. » M. Shelby n'est point un mauvais maître; mais quoi! l'inflexible échéance des billets souscrits l'oblige à cet acte injuste. Ce personnage de M. Shelby prêterait à un beau développement moral

ayant pour titre : *de l'injustice involontaire et du danger des institutions qui la mettent à la disposition de l'individu.*

Mistress Shelby, femme d'un grand sens et d'un excellent cœur, qui est pour ses esclaves une providence temporelle, qui les instruit et les marie, a pour femme de chambre une jeune quarteronne du nom d'Éliza, belle, sérieuse, un peu triste, comme si elle était toujours oppressée par un sinistre pressentiment. De son mariage avec George Harris, un jeune homme de sa couleur que mistress Shelby lui a donné pour époux, elle a un fils, petit diable, éveillé, vif, agile comme un chat ou comme un écureuil, qui ne porte sur son visage que de légères marques du sang noir et une nuance qui le ferait prendre au premier abord pour un petit blanc mal décrassé. Personne comme lui ne sait dérider les fronts soucieux, et lorsqu'avec un talent de pantomime et d'imitation particulier aux nègres il imite la démarche d'un vieux noir atteint de rhumatismes, ou contrefait quelque voisin qui entonne à l'église les psaumes d'une voix nasillarde, tous les spectateurs rient aux éclats. Or, pourquoi donc ce soir Éliza marche-t-elle le long des corridors sur la pointe du pied et s'est-elle arrêtée à la porte de M. Shelby, le visage inquiet et l'oreille attentive? « Donnez-moi ce petit drôle, et l'affaire est arrangée; » voilà ce qu'elle a entendu et ce qui la remplit de craintes qu'elle communique à mistress Shelby. Alors elle se rappelle involontairement les paroles que son mari avait prononcées le matin même : « Souvenez-vous, Éliza, que cet enfant ne vous appartient pas. » Ainsi demain, à la même heure, deux foyers seront brisés, les enfans seront arrachés aux parens, les parens aux enfans. Tel est le résultat des spéculations malheureuses et des trop grandes hardiesses commerciales de M. Shelby.

Éliza, avons-nous dit, a reçu le matin même une visite de son mari George Harris, jeune mulâtre intelligent, dont le caractère est tout l'opposé de celui de Tom. Lui, il ne souffrira point l'injustice; il se sauvera et fuira, comme il va le faire précisément, car cette visite à sa femme est une visite de suprême adieu. Sceptique, presque athée, d'un sang chaud et impétueux, George Harris est une sorte de révolutionnaire plus capable, celui-là, de comprendre Spartacus qu'Épictète et Jean Ziska que les martyrs. Les opinions de George s'expliquent très bien par le tempérament particulier aux mulâtres, tempérament formé par le mélange des deux sangs qui leur donnent naissance. Plus maltraités et plus mal vus encore que les nègres en Amérique, ils ont en eux les qualités et les vices des deux races blanche et noire, mais mal équilibrés, et sans qu'on puisse dire lesquels dominent. Ils perdent dans ce mélange la proverbiale patience du nègre, et gagnent la promptitude de sentiment du blanc, sans gagner en même temps les énergies directrices et la sagacité des peuples caucasiques. Aussi ont-ils plus que personne au monde de l'artificiel et du théâtral : c'est une race empha-

tique. Leur nombre, très considérable en Amérique, est un danger plus sérieux encore que l'esclavage; car, libres ou esclaves, que peuvent-ils devenir? Non moins persécutés que les noirs de race pure, ne pouvant s'asseoir dans un théâtre à côté d'un blanc, ni voyager en chemin de fer dans le wagon des blancs, ni dîner sur le bateau à vapeur à la table des blancs, ils sont dans la plus équivoque des conditions, et qu'arriverait-il s'ils essayaient d'en sortir jamais? George, qui a complétement le caractère de sa race, n'a pu endurer plus long-temps les mauvais traitemens de son maître, un planteur dont les domaines sont voisins de ceux de M. Shelby, et il va s'enfuir au Canada. Écoutez cette dernière conversation entre les deux époux qui résume toute une vie de douleurs et de souffrances.

« Oh! George, George! vous m'effrayez! Eh quoi! je ne vous ai jamais entendu parler ainsi. Je crains que vous ne fassiez quelque chose d'effroyable. Je comprends trop bien vos sentimens; mais soyez prudent, soyez-le, je vous le demande pour moi et notre petit Harry.

« — J'ai été prudent et j'ai été patient; mais cela va toujours de mal en pis; la chair et le sang ne peuvent en supporter davantage. Chaque occasion qu'il peut trouver de m'insulter et de me tourmenter, il la saisit. Je pensais qu'en faisant bien mon ouvrage, je pourrais vivre tranquille et avoir quelques minutes pour lire et m'instruire après la fin de mon travail. Il n'en est rien : plus il voit que je travaille, plus il charge le fardeau, et un de ces jours tout cela prendrait une tournure qui ne lui plairait guère, ou je me trompe fort.

« — Oh! cher ami! que ferons-nous? dit tristement Éliza.

« — Pas plus tard qu'hier, continua George, comme j'étais occupé à charger un chariot de pierres, le jeune M. Tom, qui était là, se mit à agiter son fouet si près du cheval, que l'animal fut effrayé. Je lui demandai de ne pas le faire, aussi poliment qu'il était possible; il continua de plus belle. Je le priai de nouveau de cesser, et alors il se jeta sur moi et commença à me frapper. Je retins sa main, et il se mit à crier et à me donner des coups de pied, puis il courut vers son père et lui dit que je le frappais. Son père vint avec rage et me dit qu'il m'apprendrait bien à connaître mon maître, et il m'attacha à un arbre, et il coupa des verges pour le jeune maître, en lui disant qu'il pouvait me battre jusqu'à ce qu'il fût fatigué, ce qu'il fit en effet. Si je ne l'en fais pas souvenir un jour...

« Et le sourcil du jeune homme s'assombrit, ses yeux s'enflammèrent et prirent une expression qui fit trembler sa femme.

« — Qui donc l'a rendu mon maître? voilà ce que je voudrais bien savoir.

« — Oh! dit Éliza tristement, j'ai toujours pensé que je devais obéir à mon maître et à ma maîtresse, sans quoi je ne serais pas une chrétienne.

« — Ces paroles ont un sens pour vous dans le cas qui vous est propre, Éliza; vos maîtres vous ont élevée comme un enfant, vous ont nourrie, vous ont habillée, vous ont traitée avec douceur, vous ont enseignée, de sorte que vous avez reçu une bonne éducation. Vous avez donc raison de parler ainsi.

Mais, moi, j'ai été frappé, souffleté; on a juré contre moi; j'ai été isolé le reste du temps, et c'était encore le meilleur temps pour moi. A qui donc dois-je quelque chose? J'ai payé au centuple toutes les maigres dépenses faites pour moi. Je ne puis pas le supporter; non, je ne le supporterai pas.

« Éliza trembla et resta silencieuse; elle n'avait jamais vu son mari dans une pareille colère, et son doux système de morale semblait se courber comme un roseau sous la tempête de ces terribles passions.

« — Vous savez, ajouta George, le petit Carlo que vous m'aviez donné? La pauvre bête a partagé tout le petit comfort que j'ai pu avoir, il a sommeillé à côté de moi pendant la nuit, il m'accompagnait pendant le jour, et il semblait comprendre combien je l'aimais. L'autre jour, j'étais occupé à lui faire manger quelques débris de rebut que j'avais ramassés à la porte de la cuisine; le maître arrive, me dit que je nourris mon chien à ses dépens, qu'il ne lui était pas possible de permettre que tout nègre eût un chien, et il m'ordonne de lui attacher une pierre au cou et de le jeter dans l'étang.

« — Oh! George, vous ne l'avez pas fait!

« — Moi, non; mais eux l'ont fait. Mon maître et son fils assommèrent la pauvre bête à coups de pierre. Pauvre bête! elle me regardait tristement, comme si elle eût compris que je ne pouvais pas la sauver. J'ai eu à endurer des coups de fouet parce que je n'avais pas voulu la tuer moi-même; mais tout cela m'est égal : mon maître verra que les coups de fouet ne peuvent rien pour me dompter. Mon jour viendra aussi, s'il n'est pas déjà venu.

« — Oh! George, qu'allez-vous faire? George, ne faites rien de mal. Si vous croyez seulement en Dieu et si vous essayez d'être bon, il vous délivrera...

« — ..... Écoutez, dit George, vous ne savez pas tout encore. Dernièrement mon maître me dit qu'il était un fou de m'avoir laissé marier hors de chez lui, qu'il hait M. Shelby et toute sa famille, parce qu'ils sont orgueilleux, qu'ils lèvent leur tête devant lui, et que c'est vous qui m'avez donné des leçons d'orgueil. Il dit qu'il ne me laisserait plus venir, et qu'il me fallait prendre une femme et m'établir tout-à-fait chez lui. D'abord il n'a fait que murmurer et grommeler entre ses dents sur cette matière; mais hier il est venu et m'a dit que je devais prendre Mina pour femme, me mettre dans une même cabane avec elle, ou qu'il me jetterait dans la rivière.

« — Mais comment donc! dit Éliza simplement, vous avez été uni à moi; notre mariage a été fait par le ministre absolument comme si vous eussiez été un blanc...

« — Et ne savez-vous pas qu'un esclave ne peut être marié? Il n'y a pas de loi sur cette matière dans ce pays-ci. Je ne puis vous conserver pour femme s'il lui prend envie de nous séparer, et c'est pourquoi je regrette de vous avoir connue, c'est pourquoi je voudrais n'être jamais né. Cela vaudrait mieux pour tous deux et pour cet enfant aussi de n'être jamais né. »

Et c'est le soir même du jour où elle a reçu ainsi au milieu des larmes et des imprécations les derniers adieux de son mari, maintenant fugitif et sans asile, qu'Éliza a surpris la conversation de M. Shelby avec Haley, le marchand d'esclaves. Inquiète et troublée

malgré les assurances de mistress Shelby, qui lui proteste que son enfant ne lui sera pas enlevé, Éliza sort doucement de sa chambre à l'heure où tout dort dans la maison, et va coller son oreille contre la porte de la chambre des époux Shelby, juste au moment où M. Shelby informe sa femme du traité fatal conclu avec Haley. Tom et l'enfant d'Éliza seront vendus. Éliza entend mistress Shelby supplier en vain, et M. Shelby, désespéré, répondre que tout est fini et que la vente des deux esclaves est l'unique moyen de se racheter de ses dettes. Elle rentre dans sa chambre, fait un paquet de ses hardes, sans oublier, malgré sa précipitation et son inquiétude, les joujoux de l'enfant, qu'elle réveille, sort furtivement de la maison, et va frapper à la porte de l'oncle Tom, qu'elle avertit de son départ et de la triste nouvelle qui attendait le réveil du vieux nègre. Elle chemine toute la nuit, et le matin, à l'heure où les esclaves de la ferme se répètent la nouvelle de la fuite d'Éliza, elle est arrivée sur les bords de l'Ohio, qu'il faut traverser à tout prix pour arriver à la terre promise et échapper aux poursuites. La chose est difficile, car la rivière est encombrée de larges et épais morceaux de glace que le dégel n'est pas encore parvenu à fondre, et il faut attendre un batelier. Pendant ce temps, les esclaves de la ferme, et surtout un certain Sam, qui ont lu sur le visage de mistress Shelby qu'elle était aise du départ d'Éliza, jouent une foule de tours à Haley, qui se trouve dans l'impossibilité de poursuivre immédiatement la fugitive. Enfin cependant il faut partir; Sam, qui conduit Haley, aperçoit de loin la tête d'Éliza, penchée sur une fenêtre d'auberge en face de l'Ohio; il pousse un cri en agitant son chapeau pour l'avertir, pendant qu'Haley, averti lui-même par ce bruit inattendu, court pour rejoindre sa proie, et ici il se passe une scène terrible. Éliza serre son enfant entre ses bras, court précipitamment vers la rivière, et s'élance sur la glace flottante, qui crie et s'enfonce sous son pied; elle saute comme un oiseau sur les petites îles glacées et mouvantes, et atteint l'autre rive à la grande stupéfaction d'Haley et à la grande satisfaction des nègres témoins de cette scène : un épisode comme les courses au clocher elles-mêmes n'en peuvent point fournir !

Connaissez-vous une pièce de Shakspeare intitulée *Measure for measure*, où l'on voit un législateur rigide, prompt à condamner, inflexible comme un homme qui suppose qu'il n'aura jamais besoin de la charité d'autrui, tomber dans le crime contre lequel il a établi précisément les lois les plus sévères? C'est un peu ce qui arrive à l'excellent M. Bird, sénateur de l'Ohio, qui vient de voter en faveur d'une loi défendant à tout citoyen de donner aide, nourriture ou protection aux esclaves fugitifs; la loi était nécessaire pour donner satisfaction aux plaintes du Kentucky. La loi n'est pas juste, mais elle est nécessaire, et M. Bird, partisan, paraît-il, de la politique qu'exprimait ainsi Thé-

mistocle, a voté pour la loi. Peut-être cependant aurait-il proposé quelque amendement, s'il avait su le beau tapage que lui réservait mistress Bird, petite femme irritable et chatouilleuse sur les questions d'humanité. — J'espère, monsieur Bird, que vous n'avez pas voté pour cette loi? — Pardon! ma belle petite curieuse. — Je n'aurais pas attendu cela de vous, John! — Mais écoutez donc, chère amie. — Je n'écoute rien, et j'espère bien que vous êtes tout prêt à violer votre loi. Tenez, j'ai justement une esclave avec son enfant, je lui ai donné asile ce matin, voyons un peu si vous la chasserez! — En effet, autre chose est de faire une loi pour prescrire l'inhospitalité et la dureté du cœur, et autre chose est de consentir à être dur et inhospitalier en réalité. Si vous voyez apparaître devant vous tout à coup quelque négresse saignante, tremblante, les vêtemens déchirés, les pieds coupés par la glace, comme Éliza, à qui mistress Bird a donné asile, que ferez-vous? Songerez-vous à faire appliquer la loi, même alors que vous l'aurez votée? Il n'y a pas de loi qui puisse prévaloir contre le sentiment instinctif d'humanité et le premier mouvement irréfléchi du cœur; l'instinct ici, comme en beaucoup d'autres choses, l'emporte sur la logique politique, et c'est là le cas de M. Bird, le sénateur qui vient de voter, il n'y a qu'un instant, une loi contre les esclaves fugitifs. Après avoir vu le spectacle navrant d'une mère sans amis et sans secours, traquée comme une bête fauve; après avoir entendu le récit de cette traversée héroïque de l'Ohio sur les glaces mouvantes, M. Bird, pensif, s'assied près de son foyer, et, rompant le silence de temps à autre: — Femme? dit-il. — Eh bien! cher ami. — Est-ce que cette malheureuse ne pourrait pas porter quelqu'une de vos robes? — Nouveau silence. « Femme? — Eh bien! quoi encore? — Il y a là un manteau qui ne sert pas à grand' chose, si vous le donniez à cette esclave? Femme, je pense que cette pauvre malheureuse n'est pas en sûreté ici, je sais une ferme, chez mon ami Van Trompe, où elle serait bien plus en sûreté qu'ici; il faut qu'elle parte dès cette nuit. » Est-ce la crainte de se compromettre qui fait ainsi parler M. Bird? Peut-être; mais pourquoi donc met-il tout à coup ses bottes, comme un homme qui prend décidément son parti? Les chemins ne sont pas sûrs, il y a des passages dangereux, le vieux domestique Cudjoe ne connaît pas la route; notre sénateur lui-même en personne conduira Éliza à la ferme de Van Trompe. Le sénateur Bird, qui vient de légiférer contre les esclaves fugitifs, conduisant lui-même une esclave fugitive, voilà le spectacle que la nuit cache aux yeux du monde! Le chapitre est intitulé : *Où l'on voit qu'un sénateur n'est après tout qu'un homme,* et explique parfaitement quels obstacles rencontrent en Amérique toutes les lois faites dans l'intérêt des propriétaires d'esclaves, la facilité avec laquelle sont éludées toutes les mesures de compromis. On conçoit très bien comment cette question ne peut être résolue par des mesures et des transactions

politiques qui ne sont jamais qu'une lettre morte, plus ou moins, et auxquelles personne ne se croit tenu de prêter main-forte, que beaucoup même refusent d'exécuter.

A ce récit, plein de sensibilité et de douce ironie, succède un tableau charmant, tout reluisant d'une grace sévère. Nous sommes transportés au milieu d'une famille de quakers qui a donné asile à Éliza, toujours errante et fugitive, car Haley, le marchand d'hommes, la presse et la suit à la piste. Pour être mieux sûr de ne pas manquer sa proie, il a fait je ne sais quel honteux marché avec un certain Tom Loker, un autre marchand d'esclaves, un coquin brutal qui ressemble à un boule-dogue habillé, et avec un certain Marks, espèce de fouine humaine et de furet friand de chair noire. Ces deux honorables et très complètes incarnations de la bestialité humaine se sont chargées de rattraper Éliza et son enfant, et George, le mari d'Éliza, et je ne sais encore quels autres esclaves. Pour le moment, Éliza est en sûreté auprès de Siméon et de Rachel Halliday. Voici la douce quakeresse, avec ses joues couleur de rose, ses habits serrés et sans plis, sa figure indulgente, assise dans son grand fauteuil très endommagé, qui fait entendre à chaque mouvement de Rachel une espèce de cric-crac que les enfans aiment comme une douce musique, car ce vieux fauteuil est comme le trône d'où leur mère, ainsi qu'une reine, a rendu sa justice, distribué à chacune sa part de mots aimans et de tendres réprimandes. La porte s'ouvre, et une autre quakeresse, jeune et jolie, du nom de Ruth Stedman, se présente. — Écoutez cette conversation entre les deux quakeresses, l'une dans toute la fleur de la jeunesse, l'autre au sein de l'âge mûr; une douce lumière, dans laquelle on ne sait ce qui domine, ou d'un riant et frais rayon du printemps, ou d'un doux et fin rayon d'automne, éclaire chacune de ces paroles et les fait étinceler comme des atomes au soleil.

« Ruth, cette amie est Éliza Harris, et voilà le petit garçon dont je t'ai parlé.

« — Je suis heureuse de te voir, Éliza, dit Ruth en pressant les mains d'Éliza, comme si Éliza eût été une vieille amie qu'elle aurait attendue longtemps, et voici ton cher enfant? J'ai apporté un gâteau pour lui, dit-elle en tendant la friandise à l'enfant, qui vint regardant à travers les boucles de sa chevelure, et qui l'accepta timidement.

« — Où est ton enfant, Ruth? dit Rachel.

« — Oh! il va venir; mais ta Marie l'a emmené dès mon arrivée et a couru avec lui dans la grange pour le faire voir aux enfans.

« En ce moment, la porte s'ouvrit, et Marie, une fille aux joues rosées et au maintien modeste, avec de grands yeux bruns semblables à ceux de sa mère, entra avec le petit garçon.

« — Ah! ah! dit Rachel se levant et prenant dans ses bras le gros et gras compère, comme il profite et comme il a bonne mine!

« — Oh! à coup sûr, il profite! dit la vive petite Ruth en prenant l'enfant, qu'elle débarrassa d'un petit chaperon de soie bleue et d'autres vêtemens, et qu'elle plaça sur le plancher en l'embrassant et l'abandonnant à lui-même. Le petit enfant semblait tout-à-fait habitué à cette manière de procéder, car il plaça son doigt dans sa bouche et parut bientôt absorbé dans ses réflexions, pendant que sa mère, tirant de sa poche un long bas de laine bleue et blanche, commençait à tricoter avec activité.....

« — Et comment va Abigaïl Peters? dit Rachel, tout occupée à la confection de ses biscuits.

« — Oh! elle va beaucoup mieux, dit Ruth; j'étais chez elle ce matin, j'ai fait le lit, lavé la maison. Lia Hills est venue dans l'après-midi et a fait du pain et des pâtés pour plusieurs jours.

« — J'irai demain matin, dit Rachel, et je ferai tout le nettoyage nécessaire, et je donnerai un coup d'œil sur les choses qui demanderaient à être raccommodées.

« — Ah! c'est très bien, dit Ruth. J'ai ouï dire, ajouta-t-elle, que Hannah Stanwood est malade. John y était la nuit dernière, et alors moi j'irai demain matin.

« — John peut venir ici pour prendre ses repas, si tu as besoin de rester chez elle toute la journée, observa Rachel.

« — Je te remercie, Rachel; nous verrons demain, mais voici Siméon. »

Siméon Halliday amène George Harris près d'Eliza; les deux époux partiront le lendemain sous la conduite de Phinéas, un quaker nouveau converti, jadis grand chasseur, et qui peut faire le coup de feu comme un simple colon de l'ouest. Mais, avant de quitter cette ferme hospitalière, prêtons l'oreille aux dernières paroles et aux conseils des quakers à George.

« — Père, que feras-tu si l'on te prend encore à faire échapper des esclaves? dit le jeune Siméon en graissant sa tartine de beurre.

« — Eh bien! je paierai mon amende, dit Siméon le père tranquillement.

« — Mais si l'on te mettait en prison?

« — Eh bien! est-ce que vous ne pourriez pas faire marcher la ferme, ta mère et toi? reprit Siméon en souriant.

« — Ma mère peut faire presque tout ce qu'elle veut, dit l'enfant; mais n'est-ce pas une honte de faire de telles lois?

« — Tu ne dois pas parler mal de ceux qui gouvernent, Siméon, dit gravement son père. Dieu ne nous donne nos biens terrestres qu'afin que nous puissions exercer la justice et la charité, et si nos gouvernans requièrent de nous un prix pour l'exercice de ces vertus, nous devons le payer.

« — Je hais ces vilains propriétaires d'esclaves, dit l'enfant avec un sentiment aussi anti-chrétien qu'un réformateur moderne.

« — Je suis très surpris de tes paroles, mon fils, dit Siméon; ta mère ne t'a pas instruit ainsi. Je ferais pour le propriétaire d'esclaves la même chose que pour l'esclave, si Dieu l'amenait à ma porte accablé sous l'affliction.

« Siméon junior devint pourpre, mais sa mère sourit et dit : — Siméon est un bon garçon, et, à mesure qu'il grandira, il deviendra de plus en plus semblable à son père.

« — J'espère, cher monsieur, que vous n'êtes pas exposé à cause de nous à quelque difficulté, dit George avec inquiétude.

« — Ne crains rien, George, c'est pour cela que nous avons été envoyés dans le monde. Si nous reculons à la pensée des inconvéniens que peut entraîner une bonne cause, nous ne sommes pas dignes de notre nom.... Phinéas te conduira; c'est un homme sage et habile. Puis il ajouta, en posant avec tendresse sa main sur l'épaule de George et en montrant ses pistolets : ne sois pas trop prompt à te servir de ces instrumens de mort, le jeune sang est chaud.

« — Je ne veux attaquer personne, dit George. Tout ce que je demande à cette contrée, c'est de pouvoir en sortir paisiblement; mais... — et ici il s'arrêta, son sourcil se fronça, sa figure grimaça, — j'ai eu une sœur vendue sur le marché de la Nouvelle-Orléans; je sais ce que deviennent les femmes qui ont été vendues et ce qu'on fait d'elles, et dois-je, lorsqu'ils vont prendre ma femme pour la vendre aussi et que Dieu m'a donné une paire de bras robustes pour la défendre, me tenir coi et les laisser faire? Non, Dieu m'en garde! Avant qu'ils prennent ma femme et mon enfant, je combattrai jusqu'à mon dernier souffle. Pouvez-vous m'en blâmer?

« — L'homme ne peut te blâmer, George. La chair et le sang ne peuvent faire autrement, dit Siméon; malheur au monde à cause des offenses, mais malheur à ceux par qui sont commises les offenses!

« — Mais à ma place, monsieur, ne feriez-vous pas la même chose?

« — Je prie Dieu qu'il m'épargne cette tentation. La chair est faible. »

Nous nous sommes arrêté volontiers auprès de ce foyer paisible dont la lueur jette un rayon de consolation et de sympathie humaine au milieu de ces ténèbres et de ces scènes de deuil et de larmes. Honnêtes quakers tant attaqués, tant calomniés, persécutés par les puritains qui vous traitaient d'hérétiques, fouettés et chassés par eux autrefois, méprisés des catholiques, qui vous regardent comme des philosophes inconséquens, et raillés par les philosophes, gens gais et aimant à rire, qui vous considèrent comme des originaux et des excentriques, votre nom restera dans l'histoire un nom respecté. La vertu des quakers peut se reconnaître à un signe qui, pour nous, est infaillible : leur petit nombre. Ils n'ont pas grandi comme les autres sectes, mais ils n'ont pas diminué non plus : c'est la preuve la plus certaine qu'ils n'ont ni dans leur doctrine, ni dans leur vie, ce mélange de vertu, de fanatisme, d'esprit militant, cette fougue toujours plus ou moins équivoque et mauvaise, qui, mêlée à la conviction, est nécessaire pour entraîner, subjuguer le commun des hommes. Ils n'ont pas grandi dans les proportions des autres sectes et des autres églises, mais ils n'ont pas à se reprocher ces terribles moyens par lesquels les doctrines s'établissent le plus souvent. Aucune œuvre de crime, aucun fanatisme, aucune persécution n'est unie à leur nom, et, quant à leur doctrine, elle contient une idée sur laquelle on pourrait écrire des volumes et que toutes les philosophies des droits de l'homme et de la raison n'égaleront jamais : c'est que la conscience est infaillible lors-

qu'elle est sincère, et que, par cela seul qu'elle est sincère, elle est divine, idée qui, si elle était reprise et développée par un esprit puissant, pourrait mettre fin à ces querelles sur l'infaillibilité de la conscience humaine qui agitent le monde depuis un siècle.

George et Phinéas le quaker, montés sur un petit chariot avec Éliza, son enfant et deux autres esclaves fugitifs, courent à toute vitesse pendant que, derrière eux, Tom Loker et Marks, les marchands d'esclaves, galopent avec les officiers de justice pour les ressaisir. Les fugitifs n'ont que le temps de cacher leur voiture et de prendre position sur une éminence défendue de tous côtés par des rochers, et dont on ne pourra les déloger que par un combat. Malheur au premier assaillant qui s'aventurera à grimper le long des sentiers difficiles qui conduisent à cette éminence, où Phinéas et George préparent déjà leurs fusils! — Les sommations faites et après refus de George d'y obéir, un combat s'engage, et le trop hardi Tom Loker tombe frappé d'une balle. « Ces nègres ont le diable au corps! » dit à l'unisson le reste de l'escorte, qui s'éloigne pour aller chercher du renfort, abandonnant Loker baigné dans son sang et relevé par la compassion d'Éliza. Les fugitifs reprennent leur route, ils fuient plus rapides encore qu'auparavant vers la terre de délivrance, et voilà à peu près complète l'odyssée de la pauvre Éliza, que nous devons abandonner pour suivre à son tour l'odyssée de l'oncle Tom.

Tom! Éliza! ce ne sont là que deux noms, et l'auteur a beau accumuler les malheurs sur la tête de ces deux personnages, nous ne verrons jamais que deux êtres humains, et nous serons toujours portés à croire qu'après tout ce sont deux exceptions. Triste nécessité des œuvres d'imagination, qui sont toujours plus ou moins mensongères et qui restent toujours au-dessous de la réalité! Mais multipliez cette somme de malheurs à l'infini, répartissez-la ensuite entre les trois ou quatre millions d'esclaves qui peuplent les états du sud, dites-vous qu'à l'heure même où Tom est emmené les fers aux mains par Haley, où Éliza fuit pour sauver son enfant, des milliers de mères moins heureuses se voient arracher les leurs, des milliers d'esclaves peuvent ne pas avoir même le triste bonheur de Tom, celui d'avoir été acheté par un marchand d'hommes relativement humain, qui fait ce commerce simplement par cupidité, et qui se convertira, ma foi, quand il sera tout-à-fait riche : ce sont ces milliers d'êtres souffrans, c'est ce chœur lamentable comme jamais chœur de tragédie antique ne l'a été, qu'il faudrait voir et entendre. Et tenez, voici justement Haley qui, sur un avis donné par les journaux, se rend à Washington, où l'on va vendre des esclaves par autorité de justice. Entrez dans cette salle où se fait entendre la voix du commissaire-priseur, regardez, et puis demandez-vous s'il n'est pas vrai qu'il existe telle chose qui s'appelle le crime anonyme, un crime dont personne n'est individuellement res-

ponsable, mais que chacun a contribué à faire. Alors peut-être vous comprendrez ce point très obscur de morale historique, — que les nations sont responsables comme les individus, qu'elles doivent être soumises comme eux à certaines expiations, et que les êtres collectifs ne peuvent point échapper aux jugemens de la divine équité.

« La femme qui avait été annoncée sous le nom d'Agar était une Africaine, reconnaissable à ses traits et à sa physionomie; elle pouvait avoir soixante ans, mais le travail et la souffrance endurés la faisaient paraître beaucoup plus vieille; elle était presque aveugle et courbée par le rhumatisme. A côté d'elle se tenait l'unique fils qui lui restât, Albert, un beau garçon de quatorze ans. Cet enfant était le dernier d'une nombreuse famille qui avait été successivement arrachée à la vieille mère pour être vendue sur les marchés du sud. La mère s'appuyait sur lui avec ses deux mains tremblantes, et regardait avec une immense terreur tous ceux qui s'approchaient pour l'examiner.

« — Ne craignez rien, tante Agar, dit le plus âgé des hommes qui étaient là; j'ai parlé à M. Thomas pour vous, et il tâchera de vous vendre ensemble.

« — Qu'ils ne croient pas que je ne sois plus bonne à rien, dit-elle levant ses mains tremblantes : je puis encore faire la cuisine, laver la vaisselle et balayer. Je vaux bien la peine qu'on m'achète; d'ailleurs je ne monterai pas cher; dites-leur cela, dites-le-leur, ajouta-t-elle avec larmes..... Tenez-vous près de votre maman, Albert, tout-à-fait près, ils nous achèteront ensemble.

« — O maman, je crains qu'ils ne le fassent pas!

« — Vendez-nous ensemble, monsieur, vendez-nous ensemble, je vous en prie, dit la vieille femme se serrant plus près encore de son enfant, lorsque la voix du commissaire-priseur l'eut appelé.

« Sa belle figure, ses membres agiles allumèrent en un instant la concurrence, et les voix d'une demi-douzaine d'enchérisseurs vinrent frapper au même moment l'oreille du commissaire-priseur. Enfin Haley l'emporta.

« — Achetez-moi, maître, pour l'amour de Dieu, achetez-moi. Je mourrai si vous ne m'achetez pas, dit la pauvre vieille mère à Haley.

« — Vous mourrez si cela vous fait plaisir, cela est peu important, dit Haley, et il pirouetta sur les talons..... »

Sur le bateau à vapeur qui emporte Haley et sa cargaison, voici une jeune femme de couleur, tenant dans ses bras un jeune enfant. Haley s'approche d'elle, lui montre un bout de papier sur lequel semble écrit quelque chose comme une vente. « Ce n'est point possible! s'écrie-t-elle, mon maître m'a dit de m'en aller à Louisville pour travailler comme cuisinière dans la taverne où travaille aussi mon mari. » Mais tout est bien en règle. La jeune femme a été vendue par un maître trop sensible sans doute, et qui aura voulu s'épargner l'ennui des larmes et des gémissemens. Un passager avise l'enfant et demande à Haley le prix qu'il en veut. « Dans un an, répond Haley, l'enfant vaudra cent dollars, je vous le passe pour cinquante. — Non, trente, et pas un centime de plus. — Règlons le différend, dit Haley, quarante-

cinq. — Accordé. — Et maintenant, attendez que la mère soit endormie, et alors vous prendrez l'enfant. » Et lorsque, après un court sommeil, la mère se réveille, cherche autour d'elle et apprend de la bouche d'Haley la fatale nouvelle, elle ne prononce pas une parole, ne verse pas une larme; mais au milieu de la nuit on entend tout à coup un grand bruit sur l'eau, comme ferait un poids tombant sur les vagues : c'est la mère qui se noie. Haley tire son portefeuille et inscrit ce suicide au titre des pertes. Plus loin, dans un autre marché aux esclaves, deux femmes de couleur, la mère et la fille, vont être vendues; la mère, prévoyant qu'elles seront séparées et craignant que sa fille, à cause de sa beauté, ne soit vendue à quelque planteur brutal, s'efforce de donner à son costume toute l'austérité possible, dispose les longues tresses de ses cheveux en bandeaux au lieu de les laisser flotter en boucles. Le commissaire-priseur s'approche d'elles : — Eh bien! jeune fille, où sont vos boucles? — Je lui avais recommandé hier au soir, dit la mère adroitement, de laisser ses cheveux plats et lisses au lieu de les boucler; c'est plus respectable comme cela. — Bouclez ces cheveux et lestement, répond l'interlocuteur, et soyez là tout de suite. Ces boucles peuvent faire une différence de cent dollars dans le prix auquel elle montera. — Voilà le chœur dont les gémissemens accompagnent la voix des personnages principaux d'un bout à l'autre de ce livre! Il n'est personne qui n'ait vu mille fois dans nos campagnes les scènes qui se passent lorsqu'on enlève leurs petits aux animaux et aux bêtes de somme : ce sont des mugissemens, des bêlemens sans fin, si profonds et si tristes, que le rude fermier en est touché et que la fermière suppliante demande souvent avec des larmes qu'on laisse son petit à la pauvre bête pendant un jour encore. Rien n'égale les ménagemens que prend le paysan pour que la séparation ne soit pas trop brusque, les ruses qu'il emploie pour faire oublier à la mère l'absence de son petit : ici nous n'avons pas même cette sympathie des paysans pour leurs animaux.

Parmi les passagers du bateau à vapeur qui emporte Tom, Dieu seul sait où, se trouve un jeune homme riche et d'une famille ancienne du Canada, d'origine française, comme l'indique son nom, Augustin Saint-Clare, faisant route pour la Nouvelle-Orléans, où il habite. Il revient du nord, amenant avec lui une cousine du Vermont, miss Ophélia, dans l'espoir que son esprit méthodique et les traditions d'économie domestique qu'elle a sucées avec le lait, comme tous les habitans des vieux états du nord, lui seront d'un utile secours pour mettre un peu d'ordre dans sa somptueuse demeure. Cette petite fille, du nom d'Éva, qui va courant dans le bateau, adressant à chacun des paroles d'affection et de bonté, qui est si légère, qu'il semble que, comme l'hermine, elle pourrait passer sans se souiller à travers

les fanges les plus épaisses, c'est sa fille et l'unique joie qu'il ait au monde. Des chagrins d'amour, un mariage malheureux avec une femme fantasque et d'une tyrannie sentimentale, tout cela a mis sur son visage cette expression de mépris qu'on peut y lire pendant qu'il cause avec Haley. Tom a plu à Éva, qui a demandé à son père d'acheter le vieil esclave, prière qui ne peut manquer d'être exaucée, car Tom, entre deux demandes, a sauvé les jours de la petite fille en train de se noyer. Tom devient la propriété d'Augustin Saint-Clare : heureux sera-t-il, s'il rencontre toujours de tels maîtres! Ici nous ne pouvons suivre le récit de l'auteur américain dans tous ses méandres : nous devons nous borner à esquisser les caractères et à raconter les incidens qui ont rapport plus spécialement à la vie des noirs.

Saint-Clare est un de ces hommes bien élevés, élégans et sensibles, *gentlemen* par excellence, que Dieu a créés démocrates par la force de sympathie qu'il a mise dans leur cœur, et que la nature a créés aristocrates par la beauté physique et l'élégance des formes dont elle a revêtu leur ame. Ces hommes, extrêmement rares et qui offrent dans leur personne l'union charmante des deux grandes races humaines (car la seule division que l'on puisse établir entre les hommes est celle-ci : aristocrates et démocrates, et tous peuvent se ranger dans l'une de ces deux catégories), sont plus délicats que les autres; il suffit de la plus légère piqûre, d'une gelée de printemps, que sais-je? d'un incident indifférent ou de l'ombre d'une mauvaise pensée, pour dessécher toutes les fleurs de leur ame, pour introduire en eux le scepticisme, qui, comme un ver rongeur, n'y laisse rien d'intact. Les hommes de cette trempe ont tous je ne sais quoi qui les fait ressembler à des fleurs qu'a souillées quelque chenille, ou à quelque fruit savoureux piqué des vers. Il en a été ainsi de Saint-Clare. Élevé par une mère pieuse qu'il a perdue de bonne heure, le premier malheur qu'il a éprouvé, le premier mal que lui ont fait les hommes a suffi pour faire disparaître toute espérance; depuis lors, une sorte de sourd désespoir le consume, et, s'il n'avait sa petite Éva, il ne saurait sur qui déverser les trésors de tendresse dont son ame est remplie, et qu'il n'a pu jamais répandre au dehors. Avec un tel caractère, il est inutile de demander si Saint-Clare est un tyran pour ses esclaves : il les garde parce qu'il lui faut des serviteurs, et qu'ayant contre lui des populations entières infectées de préjugés sur l'esclavage, il ne lui servirait à rien de les affranchir. Il sait que l'esclavage est un mal, mais il s'en console en songeant qu'il n'abuse pas de son pouvoir. Indolent comme un homme dont la vie est manquée et n'a plus de but, il n'a garde de se mettre en opposition avec ses concitoyens; timide comme le sont les hommes de ce caractère, il n'a pas même le courage d'adresser une réprimande à ses nègres. Quand il voit son valet de chambre, le mulâtre

Adolphe, revêtu de ses habits, faire le dandy aux dépens de sa garde-robe, il se contente de tourner les talons et de hausser les épaules. Jamais ses esclaves n'ont reçu de lui un mauvais traitement, malgré les instances de mistress Saint-Clare, une femme sensible, mais à qui les coups de fouet administrés de temps à autre sur le dos des nègres ne déplairaient pas. Il ne croit pas un mot des doctrines relatives à l'équité de l'esclavage, et il ne croit pas davantage au sens commun des abolitionistes; il sait que cette coutume cruelle a enfanté une telle complication d'injustices, qu'on ne peut espérer de guérir cette corruption. Sa doctrine est, comme on le voit, celle d'un parfait sceptique, il n'en sait pas davantage sur ce sujet, et cependant il trouve toujours moyen, par ses objections, d'embarrasser sa cousine Ophélia, abolitioniste comme une fille du nord, et comme ses concitoyens pleine de préjugés, sinon contre l'esclavage, du moins à l'endroit des noirs.

Miss Ophélia, la cousine de Saint-Clare, forme avec lui un parfait contraste. Née au sein de la Nouvelle-Angleterre, méthodiste rigide et ménagère scrupuleuse, la voyez-vous assise depuis le matin près de cette fenêtre, cousant avec diligence jusqu'au soir, et, lorsque le crépuscule est arrivé et que sa vue lui refuse le service, tirant un bas de sa poche et tricotant avec acharnement? C'est une véritable anomalie que cette exacte et économe personne au milieu de la demeure somptueuse de Saint-Clare; les tentures et les draperies, le velours et la soie sont un mauvais cadre pour elle. Lorsqu'elle est arrivée dans la maison et qu'elle a vu ce luxe, cet étalage et cet encombrement de meubles, de vases, de fleurs et de plantes rares, elle n'a fait qu'une seule réflexion : « Une belle demeure, mais qui a un aspect bien païen! » Toute sa personne vous fait penser à des idées de ménage et d'ordre strict, aux cuisines nettes et blanches, aux foyers étroits et sévères, aux belles rangées de porcelaines et de théières méthodiquement placées à côté les unes des autres; cette miss Ophélia, c'est un sujet de portrait pour Van Ostade. Miss Ophélia est, avons-nous dit, une abolitioniste, et pourtant, avec toutes ses idées religieuses et philanthropiques, elle n'est point capable de faire le moindre bien à un nègre et de changer sa nature morale. Quelques chapitres renferment un incident extrêmement curieux, et qui montre très bien, à notre avis, toute l'impuissance des déclamations du nord sur le sujet de l'esclavage. Un matin, Saint-Clare, qui est spirituel et parfois malin, entre dans la chambre d'Ophélia et lui présente une petite fille noire, mélange de guenon et d'écureuil, qui répond au nom de Topsy : « Voilà, cousine, une élève dont je vous prie de faire l'éducation; essayez. » Tout le talent et toute la science de Topsy, élevée jusqu'alors à coups de fouet, consistent à grimacer, à voler et à mentir effrontément; mais miss Ophélia, bonne, patiente et vigilante comme elle est, aura sans doute

bientôt changé cette nature prématurément pervertie. Il n'en est rien. L'enfant est tellement endurcie, qu'elle va elle-même au-devant des coups de fouet, et déclare avec persistance, chaque fois qu'elle est réprimandée ou même battue par la douce main de miss Ophélia, qu'il est dans sa nature de voler et de mentir. Elle n'a qu'une réponse invariable : « Je suis une si méchante créature! » — Topsy, pourquoi avez-vous volé mes gants? — Ah! miss, je suis une si méchante créature! — Topsy, pourquoi avez-vous déchiré mes bonnets pour en faire des chiffons pour votre poupée? — Ah! miss, parce que je suis une si méchante créature! — Topsy, pourquoi avez-vous pris mon châle pour vous en faire un turban? — Je suis une si méchante créature! — Que faire? Enfin un jour miss Ophélia l'abolitioniste déclare qu'il faut qu'on la débarrasse de cet enfant, et qu'elle perd ses peines avec elle. La petite Éva regarde Topsy avec tristesse et lui dit ces simples mots : « Topsy, pourquoi donc ne voulez-vous pas être bonne? Si vous l'étiez, je vous aimerais. » Et l'enfant maudit fond en larmes. Ce trait fut toute une révélation pour miss Ophélia. Je n'aurais jamais pu dire cela, pensa-t-elle, et l'enfant a vu que je conservais des préjugés contre sa couleur. Topsy avait senti instinctivement qu'elle n'était pas aimée, et que ce n'était pas par charité, mais parce qu'elle pensait accomplir un devoir, que miss Ophélia prenait soin d'elle. Ce fait nous explique pourquoi les états du nord n'arrivent à aucun résultat avec leurs harangues passionnées sur l'esclavage, mais sans charité et sans amour. Ils n'ont pas la force que donne la tendresse, et ils n'arriveront à rien tant qu'ils n'auront pas un Wilberforce pour soutenir cette cause de l'abolition à la place d'un Garrison et d'un Seward.

Éva, la petite-fille de Saint-Clare, est une des plus heureuses créations du livre. C'est une enfant qui n'a rien de terrestre et qui est tout ame. Une intelligence et une force d'affection prématurées dévorent sa mince enveloppe corporelle; il semble qu'on la voie passer, véritable figure de *keepsake* anglais, avec ses longs cheveux soyeux, ses grands yeux étincelans et doux, et sa chair transparente. Il n'est personne qui n'ait vu une gravure, d'après Lawrence, représentant le portrait du jeune Lambton, et qui ne se rappelle cette figure pleine d'une tristesse intérieure indéfinissable. Cette figure d'enfant vous frappe comme un pressentiment incarné de douleurs futures; telle est Éva dans le roman de mistress Stowe, un enfant prédestiné au martyre et à toutes les souffrances du cœur, si Dieu ne la rappelle à lui. Protectrice des noirs, elle aime naturellement et par puissance innée d'affection tous les malheureux et tous les affligés. Pas un jour ne se passe sans que ses douces mains ne pansent quelque blessure, ou que ses douces paroles ne répandent quelques consolations. Quand elle ne peut agir elle-même, elle intercède; quand elle ne peut intercéder, elle invoque

Dieu. C'est une scène touchante que la scène du lit de mort d'Éva. Elle ordonne à miss Ophélia de faire tomber sous les ciseaux sa belle chevelure, et en distribue les tresses à tous les esclaves de son père, après avoir arraché sans peine à ce dernier la promesse de leur rendre à tous la liberté : vœu suprême qui ne doit pas être exaucé, car Saint-Clare doit mourir lui-même quelques mois après sa fille sans avoir eu le temps de tenir sa parole. Ce caractère de miss Éva nous suggère une observation : c'est que le seul type poétique que l'Amérique ait créé ou plutôt soit en train de créer, c'est celui de l'enfant. Il est singulier d'observer le soin que mettent les Américains dans la création de l'enfant, qu'ils craignent de ne jamais faire assez aérien, assez intellectuel, assez simple et naïf. Cette opiniâtreté à mettre en scène des enfans et à leur faire jouer un grand rôle dans leurs romans et leurs livres se rattache à tout un courant d'opinions philosophiques qui est propre à l'Amérique et qui n'est qu'un avertissement donné à la virilité trop violente et à l'énergie trop sauvage des Américains. « Soyons simples comme des enfans, répètent aux citoyens de l'Union leurs philosophes et leurs poètes. Tâchons de redevenir naïfs, sinon nous ne valons pas mieux que le vieux monde, et nous passerons avec lui. »

Il est inutile de se demander si notre vieil ami Tom vit heureux au milieu de ces trois personnes; confident et ami de la petite Éva, il passe avec elle les heures de loisir, écoutant les lectures qu'elle lui fait de la Bible, ou lui chantant ses hymnes méthodistes. Serviteur préféré de Saint-Clare, il pousse son honnête audace jusqu'à essayer de convertir à la religion son jeune maître sceptique; mais les bons passent plus rapidement que les méchans, qui semblent participer davantage de la terre et recevoir ses préférences et ses faveurs. La petite Éva meurt, et quelque temps après son père meurt aussi, frappé d'un coup de couteau dans une de ces rixes que voient se reproduire si fréquemment les états du sud; miss Ophélia fait déjà ses malles pour retourner dans le Vermont : voilà le pauvre Tom sans protecteur, lui et tous les autres esclaves, car mistress Saint-Clare ne brille pas précisément par la tendresse, et envoie sans sourciller ses noirs, hommes ou femmes, peu lui importe, avec un ordre écrit de sa belle main, au *whipping establissement*, un établissement où des misérables, pour quelque monnaie, épargnent aux planteurs la peine de faire fouetter eux-mêmes leurs esclaves. Bientôt après, mistress Saint-Clare prend la résolution de se débarrasser de tous les esclaves compris dans la succession de son mari; Tom est du nombre. Il tombe en partage à un certain M. Legree, possesseur d'une plantation de coton près de la Rivière-Rouge, un homme à face bestiale, sans religion, sans mœurs, dépourvu de toute intelligence véritable de ses intérêts, et qui a pour principe d'économie

domestique la règle que voici : exténuer les esclaves et les faire travailler au-delà de leurs forces, qu'ils soient forts ou faibles, sains ou malades; car il coûte moins cher d'en remplacer un lorsqu'il meurt, que de l'épargner et de le faire travailler modérément lorsqu'il est bien portant.

C'est entre les mains d'un tel monstre que le pauvre Tom est tombé. Ici commence une histoire horrible, qui peut se résumer ainsi : des coups de fouet, des coups de fouet, et encore des coups de fouet! Pauvre Tom! qu'il ne s'avise pas de chanter ses hymnes méthodistes, chaque hymne lui vaudrait une grêle de coups. « C'est moi qui suis votre église, entendez-vous? » lui dit son maître en lui prenant son livre de cantiques. Rêvez de tortures et de prisons, rappelez-vous votre idéal de brigand, lorsque dans l'enfance naïve vous ne trouviez rien à imaginer d'assez horrible pour reproduire le type de la méchanceté tel que vous le conceviez, et vous aurez une idée de Legree. Dans une maison ornée avec une férocité particulière de selles, de fouets, d'intrumens de supplice, toujours garnie de chiens énormes prêts à partir pour la chasse aux nègres, vit le planteur avec deux esclaves qu'il a rendus aussi féroces que lui, et qui n'ont pas de plus grands plaisirs que de torturer, dénoncer et frapper leurs semblables. Dans cette maison se rendent chaque soir les esclaves, apportant le panier qui contient leur récolte de coton de la journée; le maître la pèse, et malheur à celui qui n'aurait pas récolté le poids voulu!

Tom tombe victime de son humanité et de sa fidélité. Une mulâtresse nommée Cassy, fille naturelle d'un riche planteur mort avant d'avoir pu la rendre libre, est tombée, de main en main, au pouvoir de l'infâme Legree, qui en a fait sa maîtresse. Fière et orgueilleuse comme une fille qui a du sang blanc dans les veines et qui a reçu une éducation dont le sort ne lui a pas permis de jouir, Cassy a conquis sur Legree un certain empire; elle est parvenue à dompter et à endormir la bête, qui quelquefois pourtant se réveille et montre les dents. Un jour entre autres, elle a voulu prendre le parti d'une jeune femme de sa couleur qui résiste aux brutales attaques de Legree contre son honneur, et le planteur, furieux, ordonne à Tom de la fouetter. « Je ne le ferai pas, maître, répond l'esclave, j'aime mieux mourir que de commettre une injustice. » Et aussitôt ces paroles prononcées, Tom est fouetté avec rage par un des deux démons familiers de Legree, Zambo; sa chair vole, son sang ruisselle : il n'est plus qu'une plaie. La pauvre Cassy, qui le soigne en secret pendant la nuit, le met peu à peu dans ses confidences. Enfin elle lui conseille de fuir, en lui apprenant qu'elle a trouvé un stratagème pour endormir Legree et pour se sauver, elle et la jeune mulâtresse, objet des convoitises bestiales de Legree. Tom refuse de partir, comme il a jadis refusé de s'échapper de la ferme de M. Shelby en apprenant ou'il allait être vendu. Il se résigne à mourir

et invoque Dieu. Les deux femmes s'échappent, et Legree fait tomber sa colère sur Tom : « Que sont devenues les deux femmes? Tu le sais, parle! — Je le sais, répond Tom, mais je ne puis parler. » A ses coups, à ses menaces, Tom ne répond que par un obstiné silence. Il tombe martyr du secret des deux pauvres filles, et saignant, blessé à mort, il a encore cependant, avant de mourir, la consolation de voir George Shelby, le fils de son ancien maître, qui revient justement pour le racheter; mais il est trop tard : Tom ne reverra jamais sa cabine, et il va trouver l'éternelle Jérusalem dont il a vu si souvent le nom dans sa Bible et dans ses cantiques. « Scélérat, dit George Shelby, je porterai l'affaire devant la cour, » et il frappe Legree au visage. Legree dévore prudemment l'affront, et se contente de dire : « Avez-vous des témoins et des preuves? Allez donc! » Ces paroles terminent le dernier épisode de cette triste histoire, où les seuls mots qui reviennent sont ceux-ci : sang, larmes, mort, injustice. M. Legree est évidemment une exception parmi les planteurs du sud, et c'est pourquoi nous avons passé plus vite sur cet épisode que sur les précédens; mais il suffit d'une de ces exceptions pour condamner une institution et étendre la responsabilité de l'injustice commise à tous les partisans de cette institution, quelque clémens, bons et humains qu'ils soient.

Tel est en substance ce livre, qui échappe en quelque sorte à l'analyse, car c'est par les détails minutieux, les mots amers, les insultes gratuites, aussi vite oubliées que prononcées, les incidens légers et à peine indiqués, que l'auteur a fait surtout ressortir ce qu'il y a de douloureux dans la condition des noirs. Ce qui, dans un autre livre, serait un hors-d'œuvre, un épisode, est ici le fait principal. Laissant donc de côté l'intérêt du roman, cherchons quelle en est la moralité. Cette moralité, très républicaine, est celle-ci : la vie de chacun étant composée d'un certain mélange d'intérêts matériels et de sentimens désintéressés qui luttent ensemble, il est impossible de confier à aucun homme le soin de son semblable. Tout homme, aussi moral, aussi indulgent et aimant qu'il soit, ne peut avoir le droit de commettre l'injustice, même alors qu'il consent à laisser dormir ce droit. Tom a eu trois maîtres, M. Shelby, M. Saint-Clare, M. Legree; le dernier seul est criminel, mais les deux autres ne sont-ils pas coupables? M. Shelby représente, comme nous l'avons dit, l'injustice involontaire; ses intérêts le mettent un jour dans la nécessité de commettre un acte qui répugne à ses sentimens, les lois le laissent libre de le commettre : il le commet, bien qu'à contre-cœur. Il promettra à Tom de le racheter plus tard, mais l'avenir n'amène aucun changement dans ses affaires; l'acte injuste reste donc sans réparation. Augustin Saint-Clare a promis la liberté à Tom, il est en son pouvoir de la lui donner immédiatement : il remet au lendemain; le lendemain arrivent les contrariétés,

la mauvaise humeur, les accidens, et Saint-Clare n'y songe plus; il a bien toujours la volonté de délivrer Tom, mais cette volonté n'est même pas en son pouvoir, elle est au pouvoir du hasard, des circonstances, et avant tout de Dieu; car Saint-Clare meurt, et sa volonté avec lui. Un coquin achète enfin l'esclave qui a déjà vu fuir deux fois la liberté; ce sont ses deux premiers maîtres indulgens et bons qui l'ont, sans le savoir, livré à ce coquin. L'esclavage a donc le double défaut d'exposer à l'inutile tentation de commettre le mal les individus qui n'auraient aucune envie de le commettre, et il confie non-seulement la vie de l'homme, mais le soin de sa dignité, de sa moralité, de sa conscience, à un autre homme qui n'a point trop de tout son temps pour veiller sur lui-même et pour mettre d'accord ses intérêts et ses sentimens. Les Legree sont rares, parce qu'après tout les ames entièrement perverses sont rares aussi; mais certes les Shelby et les Saint-Clare sont nombreux, parce que ce mélange de sentimens, d'intérêts, de désirs du bien, de bonnes intentions et d'oubli rapide de ces bonnes intentions, compose le fond de la nature humaine, comme, selon le proverbe portugais, il compose aussi le fond de l'enfer. Chaque homme doit veiller sur lui-même; aucun autre ne peut prendre soin de lui et n'a le droit d'en prendre soin : telle est la conclusion inévitable que tout lecteur tirera du roman de mistress Stowe.

Ce livre est bien le livre d'une femme; c'est un livre moral, austère, religieux, comme ceux que peut écrire une femme, lorsqu'au talent elle joint la sincérité et la droiture du cœur. S'il est permis par hasard aux femmes d'écrire, question délicate et dans laquelle nous ne voulons pas entrer, ce ne peut être en tout cas que de tels livres, et sur des sujets intéressant directement comme celui-ci les sentimens et les principes des deux sexes. Il n'est peut-être pas permis aux femmes d'écrire au nom de leurs opinions, de leur imagination, de leurs caprices et de leurs amours; mais il est permis à tout être, quel que soit son sexe et son âge, qu'il soit homme ou femme, enfant ou vieillard, d'écrire au nom des principes qui font sa vie, lorsque ces principes sont foulés aux pieds. C'est ce qu'a fait mistress Stowe avec talent et éclat; son livre a porté coup, et elle a reçu immédiatement sa récompense. L'*Uncle Tom's Cabin* avancera plus la question de l'esclavage et fera plus de mal à ce régime que tous les discours du congrès, que toutes les menées de M. Seward et de M. Hale, que toute la haine des abolitionistes pour le sud, que toute la sagesse de M. Webster. Cette petite étincelle, partie d'une faible main, a mis le feu à une traînée de poudre et a allumé une flamme qui, quelque passagère qu'elle paraisse, aura jeté ses reflets sinistres et menaçans, et éclairé pour un moment d'une lueur vive et subite les actes injustes accomplis dans l'ombre.

ÉMILE MONTÉGUT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

30 septembre 1852.

De quoi parlerait-on aujourd'hui qui ne ramenât de près ou de loin au voyage du prince-président dans nos provinces du midi, et de ce voyage aux mille symptômes qui éclatent de toutes parts, aux dispositions publiques qui se trahissent, à tout ce qui explique ou caractérise la situation actuelle de la France et même de l'Europe? Il faut suivre ce mouvement, le scruter sans cesse, pour ne point rester étranger au sens des choses contemporaines, pour voir comment les événemens s'enchaînent, comment tout se modifie, se renouvelle et revit. Certes, s'il fut jamais un spectacle instructif et saisissant, c'est celui d'une si complète transformation opérée en si peu de temps dans la vie politique et morale du continent. Voyez où en étaient la France et l'Europe il y a quelques années à peine! voyez dans quelles voies elles marchent aujourd'hui! Par combien de phases n'ont-elles point passé! La direction des opinions a changé; les peuples oublient, pour le moment du moins, les instincts qui semblaient leur tenir le plus au cœur; l'esprit public obéit à d'autres impulsions; l'axe de la politique s'est en quelque sorte déplacée, et les événemens se combinent dans un but inconnu. On ne saurait imaginer une plus entière métamorphose. Qui eût dit aux gouvernemens européens, y compris le nôtre, dans la sécurité trompeuse où ils vivaient à la veille de 1848, qu'ils touchaient à une catastrophe d'où allaient sortir une république nouvelle et un nouvel empire, et qu'à cinq ans de date le prince alors prisonnier à Ham parcourrait une portion de la France, recevant les honneurs d'un souverain, et au milieu des acclamations populaires? N'est-ce point l'éternelle vérification du mot fameux : « L'homme s'agite et Dieu le mène? »

Ce n'est point que tout cela ne s'explique. Quand la révolution de février est venue fondre sur la France, il n'a pu échapper aux esprits quelque peu clairvoyans que c'était là une ère nouvelle qui s'ouvrait, suscitant de nouvelles influences et de nouveaux moyens d'action, bouleversant tout pour le

moment, confondant tout et rendant tout possible. Au lieu des idées d'équilibre constitutionnel de la veille, à la place du jeu savant des pouvoirs pondérés, de l'antagonisme des partis, des luttes de systèmes politiques, il n'y a plus eu que deux choses en présence pour la société : le danger de mourir à chaque instant de mort violente et le droit de vivre à tout prix, l'effroyable anarchie révolutionnaire et ce sentiment de conservation qui renaît de lui-même dans un pays profondément ébranlé, cet instinct ardent de l'autorité que la puissance des catastrophes réveille subitement comme une sauvegarde morale. Laquelle de ces deux tendances devait l'emporter? C'est ce qui constitue le drame de l'année 1848; là est le secret des combats terribles de cette période si cruellement longue dans sa brièveté. Sous quelle forme d'ailleurs le sentiment de conservation pouvait-il vaincre, en supposant qu'il sortît vainqueur de la lutte? Là encore était le problème. Quelques mois n'étaient point écoulés, que l'instinct conservateur, dans un suprême effort, était allé chercher sa personnification et son symbole dans un nom auquel se rattachait le souvenir du 18 brumaire. C'est la fortune du nom de Napoléon d'avoir, deux fois en un demi-siècle et à des titres différens, représenté les mêmes choses : l'ordre matériel retrouvé, la paix sociale garantie, la sécurité rendue aux intérêts. Nous connaissons bien des esprits qui ont discuté très compendieusement la question de savoir si le peuple français avait élu en 1848 un président selon la constitution ou un empereur. Ce sont des subtilités un peu raffinées quand il s'agit de la masse d'un pays. La réalité est que cette masse jetait comme une conjuration à l'anarchie le nom qu'elle pensait être le plus redoutable pour elle, et que l'élection du 10 décembre 1848 était l'acte le plus significatif, le plus formel d'adhésion à la reconstitution d'une autorité puissante et protectrice. La lutte n'était point finie pour cela : elle était dans les institutions mêmes; mais l'instinct conservateur s'était concentré, personnifié et armé. Le nom impérial était surtout rentré dans notre histoire entouré de l'éclat des souvenirs et du prestige d'une manifestation populaire toute nouvelle. Il était dès ce moment avéré que les deux seules forces capables de dominer les événemens étaient la force révolutionnaire et la force de ce pouvoir nouveau créé dans un inexprimable besoin d'ordre et de stabilité. On a pu se méprendre et se faire illusion; les diversions des partis ont pu obscurcir le problème qui s'agitait dans ces années d'incertitude que nous venons de traverser. En réalité, entre un dénoûment révolutionnaire et le dénoûment qui a eu lieu, où donc était la troisième issue possible, dans les conditions faites malheureusement au pays? S'il en était autrement, comment s'expliquerait tout ce que nous avons vu? Cette situation une fois donnée au contraire, tout se coordonne et s'explique, — et les tendances permanentes de la dernière présidence, et l'impuissance des partis, et le 2 décembre, et le voyage d'aujourd'hui, et l'empire de demain. Les faits se succèdent et se déroulent dans un enchaînement invincible. Le 24 février contient le 2 décembre, et, du 2 décembre à l'empire, il n'y a pas loin assurément. Au milieu de tout cela, il nous est assez difficile, on le comprend, de donner de bonnes et exactes informations sur ce que devient la république. Très probablement, le meilleur moyen pour elle de ne point mourir eût été de ne point naître, — si tant est que ce ne fût pas le seul.

Il faut rendre cette justice au prince Louis-Napoléon, que, par un de ces instincts infaillibles des esprits qui ont vécu long-temps sous l'empire d'une même idée, seul peut-être il ne s'est point mépris sur les destinées nouvelles faites à son nom par la révolution de 1848. Il n'en doutait pas lorsque, dès le 25 février, il faisait acte de présence à Paris, dans ce foyer encore incandescent. Il en doutait moins encore lorsque, trois mois plus tard, il écrivait ces lettres dont on se souvient, où il disait que, si le peuple lui imposait des devoirs, il saurait les remplir. Les fortes têtes républicaines hésitaient sur le point de savoir s'il fallait rire ou se fâcher, d'autres traitaient la chose de peu d'importance; ni les uns ni les autres ne voulaient voir que la France était un pays en peine qui cherchait une force, un appui, un nom, un levier en un mot pour se tirer du gouffre. Le prince Louis-Napoléon a eu deux souverains mérites dans une époque comme la nôtre : il a eu foi en lui, et il a voulu. Il a voulu, — dans un temps où la volonté des hommes flotte entre tous les objets sans parvenir à se fixer; il a fait bien plus : il a agi, — dans un pays qui ne hait rien tant que de se sauver lui-même. C'est tout cela qui explique la marche ascendante qu'a suivie la fortune du prince Louis-Napoléon; c'est tout cela qui explique encore les manifestations dont il est l'objet aujourd'hui dans son voyage à travers les départemens du midi. Que voient les populations dans le chef actuel de l'état? Elles voient en lui l'ordre, la paix intérieure, le raffermissement des intérêts, la sauvegarde de leur foyer et de leur travail. A chaque pas qu'il a fait, on a pu le remarquer, le prince Louis-Napoléon n'a point négligé ces communications avec la masse du pays. Il en est de même aujourd'hui, à la veille peut-être d'une transformation nouvelle du pouvoir qu'il est facile de pressentir sans avoir le don de prophétie. Tel est le sens évident du voyage que fait en ce moment le chef de l'état. « Lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, disait récemment le prince-président à Nevers, je m'efforce toujours de devancer l'opinion publique; mais je la suis lorsqu'il s'agit d'un intérêt qui peut sembler personnel. » Quelques jours plus tard, il ajoutait à Lyon : « La prudence et le patriotisme exigent que, dans de semblables momens, la nation se recueille avant de fixer ses destinées, et il est encore pour moi difficile de savoir sous quel nom je puis rendre les plus grands services. » Le discours prononcé à Lyon par le prince Louis-Napoléon est certainement une des expressions les plus nettes et les plus fortes de la situation actuelle : il reporte sans effort au consulat. Comment se fait-il que d'odieuses passions viennent ajouter encore à la ressemblance des deux époques par la préméditation des mêmes attentats? Nous voulons parler, on le conçoit, de cette découverte qui vient d'être faite d'une machine infernale, — jeu sanglant du crime que nous avons vu se produire si souvent depuis 1830, et qui laisse voir à de tristes profondeurs, à travers l'éclat des fêtes, le ravage des propagandes révolutionnaires! Le prince Louis-Napoléon n'en continue pas moins son excursion : il est en ce moment à Toulon; dans quelques jours, il sera à Toulouse et à Bordeaux. Ce sont partout les mêmes réceptions, où ne se laisse désormais distinguer qu'un seul cri d'une signification de plus en plus nette. Les faits, on le voit, ont une puissance irrésistible. Chaque jour nous rapproche maintenant davantage d'une transformation définitive des choses. C'est aux populations de répondre à la question

qui leur est posée par la présence même du prince-président de la république au milieu d'elles. Cette réponse, à coup sûr, n'est plus douteuse aujourd'hui.

Le voyage du prince Louis-Napoléon avec ses incidens et ses conséquences, telle est donc l'unique préoccupation du moment. L'Europe a l'œil tourné vers le midi, comme la France, car, en dépit de ses désastres, c'est là un privilége qui reste toujours à notre pays : son histoire est celle du monde. Les grandes affaires de la civilisation sont celles où la France a la main. Les hommes qui acquièrent une notoriété universelle sont ceux qui l'obtiennent par nous, souvent à notre détriment. Dans ce va-et-vient des révolutions contemporaines, si la France change, l'Europe reste-t-elle donc la même? Ne se transforme-t-elle pas, elle aussi? ne voit-elle pas s'épuiser ses vieilles générations d'autrefois? Tandis que se manifeste de nouveau parmi nous le signe des résurrections impériales, tandis que nous allons renouer les traditions de 1804, voici que la mort vient saisir un des plus grands antagonistes du premier empire, — le duc de Wellington disparaissant plein de jours et de renommée.

C'était le dernier survivant peut-être de cette féconde année 1769, qui a produit Napoléon, le maréchal Soult, Chateaubriand, Walter Scott, Talleyrand. Par un côté de sa vie et de son caractère, le duc de Wellington était un personnage purement anglais; par un autre côté, par le rôle qu'il a joué, c'était un personnage européen. Nul homme n'a pesé plus que lui du conseil et de l'épée dans la balance des affaires du continent. Quel intérêt pourrait-il y avoir pour nous à diminuer cette grande gloire, à montrer que nos armées n'ont eu à se mesurer qu'avec un antagoniste vulgaire? Et en même temps, nous nous demandons ce qu'il peut y avoir d'utilité et de vérité historique à mettre en parallèle les noms de Napoléon et de Wellington. Quand ces deux hommes se sont trouvés en présence, ce n'était point à coup sûr une lutte de génie à génie; c'étaient, si l'on nous passe le terme, deux situations qui s'entrechoquaient. Ce qu'on peut dire de plus vrai, c'est que le duc de Wellington a été à la hauteur de celle où sa fortune le plaçait. Arthur Wellesley avait fait sa première éducation militaire dans une école française, à Angers, bien avant la révolution. Trente ans plus tard, il se trouvait sur notre sol en général victorieux; mais dans l'intervalle il avait fait la guerre dans l'Inde, et on dit même que le général Harris augurait peu favorablement de son avenir, après un engagement où il avait figuré. La grande carrière militaire de lord Vellington ne commence qu'au moment où il se jette en Espagne à la tête d'un corps peu nombreux et difficile à faire vivre au milieu des privations. La tâche ne devint pas plus aisée, lorsqu'il fut mis plus tard à la tête des armées alliées d'Espagne et de Portugal, et qu'il eut à maintenir la discipline parmi ces bandes peu faites à supporter un joug. Il faut lire la volumineuse et instructive collection des dépêches (1) du duc de Wellington pendant cette guerre, pour voir ce que c'était que cette nature forte et positive, inaccessible à l'enthousiasme et au découragement : ce n'était point un héros selon notre idéal, c'était un héros anglais; il n'avait pas l'éclat du

(1) Voyez la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1839, où ces dépêches sont appréciées et analysées dans un beau travail de l'un de nos anciens collaborateurs.

génie, la fécondité des conceptions; il avait toutes les mâles qualités d'une raison solide et inflexible. Ses dépêches ne contiennent pas une seule fois le mot de *gloire*, a-t-on dit : le mot de *devoir* est plutôt le sien. Lord Wellington a réalisé probablement tout ce qu'on peut attendre d'un général aux ordres d'un gouvernement constitutionnel. Forcé plus d'une fois d'agir contre ses propres vues ou sans ressources suffisantes, il ne murmurait pas, il s'employait à réparer les fautes qu'on lui faisait commettre ou à suppléer aux moyens qu'on lui refusait. Quant au genre d'héroïsme du duc de Wellington, on peut le voir tout entier à Waterloo; il avait fixé la place où il devait mourir, lui et son armée jusqu'au dernier homme. Dans la journée, en effet, il avait perdu huit généraux, huit aides-de-camp; sept chevaux étaient tombés sous lui, et la résistance durait encore. C'était l'héroïsme de la ténacité et de l'inflexibilité. Toutes ces qualités mâles et fortes, lord Wellington les avait portées dans la politique, où il a exercé jusqu'à son dernier jour un ascendant que nul ne songeait à contester.

C'est assurément un de ses plus illustres enfans que l'Angleterre vient de perdre et auquel elle prépare des funérailles dignes d'elle, dignes de l'émule de Nelson. Par une coïncidence étrange, au même instant, mourait en Espagne un autre homme de guerre mêlé, comme lord Wellington, aux événemens du commencement de ce siècle : c'est le général Castanos, duc de Bailen. Ce nom de Bailen est d'un souvenir fâcheux, presque sinistre pour nous. Celui qui le portait cependant était un spirituel et aimable vieillard arrivé aux dernières limites de la vie, il avait près de quatre-vingt-quinze ans, et il faut admirer comment ces natures, durcies par la guerre, atteignent facilement l'âge le plus extrême. Castanos était encore, à sa mort, commandant en chef des hallebardiers de la reine. La causticité et la bonne humeur de ce vieux soldat étaient bien connues en Espagne; on sait de lui force traits piquans. Un jour, pendant les guerres de l'empire, un jeune moine se présenta à lui, se prétendant en possession d'un secret infaillible pour faire toutes les troupes françaises prisonnières. Pour cela, le général espagnol et ses soldats n'avaient tout simplement qu'à se confesser, à communier, — après quoi faire mettre bas les armes aux Français était la moindre des choses. « Eh bien! soit, répondit gravement Castanos à ce jeune fanatique; moi et mes soldats nous allons nous confesser, communier; — puis vous vous chargez du reste. » Un autre jour, assure-t-on, le duc de Bailen se présenta au palais, dans le cœur de l'hiver, en costume d'été. Le roi Ferdinand VII, qui l'avait en grande amitié, se prit à rire en le questionnant sur ce qui avait pu le porter à se vêtir si légèrement. « Quoi donc! reprit Castanos, ne sommes-nous pas au mois d'août, sire? J'en étais persuadé, n'ayant pas touché ma solde depuis ce temps. » On pourrait recueillir bien d'autres saillies de ce vieux soldat, qui joignait d'ailleurs à cette causticité d'esprit de plus solides mérites militaires. Réfléchissez un moment cependant : Wellington, Castanos, voilà des hommes dont le nom, illustré dans les luttes de leur patrie, est resté jusqu'au bout l'objet du respect universel. Quand, en Angleterre, on parlait de lord Wellington, on l'appelait *le duc*, et cela suffisait; chacun savait qu'il s'agissait du premier Anglais après le chef couronné : on lui a érigé, de son vivant, des statues. Lord Wellington a offert ce rare spectacle d'un homme jouissant

pendant quarante années, dans son pays, d'une gloire qui n'a jamais décru, et que les passions politiques n'ont jamais essayé de mordre. Si cela fait honneur à l'homme, disons-le, cela fait aussi honneur au peuple qui sait avoir une telle religion de ses illustrations. Quant à nous, que faisons-nous souvent des hommes qui sont la force et l'éclat de notre patrie? Souvenez-vous de cette comédie de l'esprit de parti qui faisait alternativement gagner ou perdre la bataille de Toulouse par le maréchal Soult, suivant que le vieux capitaine était au ministère ou hors du pouvoir! Quelle gloire vivante est sûre de rester intacte quarante ans? Il semble que ce soit un besoin pour nous de briser périodiquement nos admirations, et que nous ne puissions trouver un milieu raisonnable, juste et patriotique entre le fanatisme et l'oubli ou l'injure; et, si ces inconstances, si ces caprices du patriotisme sont si fréquens, n'en faut-il point encore rejeter la faute sur l'action corruptrice des révolutions?

Ce sont là au surplus des faits et des impressions qui dominent le cours ordinaire de notre vie publique actuelle. Pour le moment, nous le disions, le voyage du prince-président est l'unique préoccupation de tous les jours. Les incidens d'une autre nature auraient peu de prix, s'il n'y avait quelques mesures qui touchent à l'enseignement dans ses branches diverses. Disons un mot de l'institut agronomique de Versailles. Cette création, due à l'année 1848, était-elle réellement féconde, comme l'ont pensé et le pensent encore quelques esprits? était-ce une institution inutile? Il y a aujourd'hui en faveur de cette dernière opinion la décision du gouvernement, qui vient de supprimer l'institut de Versailles. Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que c'était un établissement formé avec soin, qui réunissait de savans et habiles professeurs. Par malheur, en France, qu'il s'agisse de commerce ou de science, de littérature ou de travail agricole, la première chose dont nous nous occupons instantanément, c'est d'ouvrir des écoles et de distribuer des diplômes. Le plus essentiel n'est point là pourtant. En fait d'agriculture surtout, il y a un grand maître, qui est la pratique; c'est ce maître qu'il faut toujours écouter et consulter. Il y a sans doute des connaissances qu'il est utile de multiplier et de propager; mais, dans son essence, l'agriculture n'est point une science qui puisse avoir ses bacheliers et ses docteurs, et dès-lors pourquoi une faculté? Le gouvernement, il nous semble, a un moyen plus assuré de stimuler et de favoriser le développement du travail agricole : c'est de lui donner l'ordre et la paix, d'étendre les relations du pays, de compléter les voies de communication, d'adoucir les charges qui pèsent sur la terre et de laisser à l'intelligence individuelle le soin de faire son œuvre au sein de ces conditions plus faciles.

Il n'en est pas, on le comprend, de l'enseignement appliqué à l'agriculture comme de l'enseignement littéraire. Ici l'organisation, les soins attentifs, les leçons permanentes, l'ordre des études ne sauraient être de trop. Ce ne sont plus des hommes spéciaux qu'il s'agit de former, ce sont des hommes dans toute l'étendue et l'excellence du mot. On sait à quel point on se préoccupe aujourd'hui de toutes ces matières d'éducation publique. Cette sollicitude s'explique par le besoin de recomposer en quelque sorte des générations meilleures, plus assurées dans leur foi et dans le sentiment des grandes lois de la vie humaine. Toutes les tentatives, toutes les réformes jetées dans la discussion

n'ont point d'autre but; la question est de savoir si elles l'atteignent toujours. M. le ministre de l'instruction publique multiplie les actes depuis quelque temps dans ce domaine intellectuel et moral; il s'emploie avec zèle à l'administration de ces grands intérêts. Avant ce qui touche à l'enseignement même dans l'ensemble de ces mesures, qu'on nous permette de placer l'heureuse et louable pensée d'un décret en vertu duquel doit être publié un recueil général des poésies populaires de la France. Il sied en effet à un pays de recueillir et d'honorer ses traditions, de rassembler tous ces fragmens épars du génie populaire, où revit le sentiment religieux, moral ou patriotique du passé. Mais ne voilà-t-il pas qu'il a pu entrer dans l'esprit de quelques personnes d'étendre la pensée du décret du gouvernement au point de comprendre dans ce recueil *le Dieu des bonnes gens,* — sans doute comme le *credo* de notre temps! L'idée est bizarre à coup sûr, et, en entrant dans cette voie, le choix des poésies populaires pourrait devenir volumineux. Ce doute même qui s'est élevé prouve avec quel soin et quelle réserve doit être faite une collection de ce genre, où il y a toujours quelque chose de plus qu'un intérêt littéraire.

Dans l'ensemble des mesures récentes prises par M. le ministre de l'instruction publique, concernant l'enseignement proprement dit, la plus importante, la plus sérieuse certainement est l'arrêté qui règle l'enseignement religieux dans les lycées. Oui, il faut bien l'avouer aujourd'hui, après tant d'efforts inutiles et de déceptions, le sentiment religieux est la première base de toute éducation saine et forte. Le mot de Bacon garde toujours sa vérité : « La religion est un arome qui empêche la science de se corrompre. » Qu'est-ce donc lorsqu'il s'agit de graver dans de jeunes esprits les immortelles notions du bien et du vrai, et de les armer contre toutes les séductions qui les environnent? Les révolutions ont du moins ce merveilleux effet de raviver le sentiment de ces nécessités religieuses et morales, et le règlement récent est encore un heureux fruit de la réaction contemporaine. Quant aux divers programmes d'études qui viennent d'être promulgués, ils sont le résultat des délibérations du conseil supérieur de l'instruction publique et l'application du décret du 10 avril, qui a modifié, comme on sait, l'ordre de l'enseignement, en créant deux divisions distinctes, l'une pour les sciences, l'autre pour les lettres. Nous touchons maintenant au moment où le système nouveau va trouver dans tous les lycées de la France sa complète réalisation. C'est l'expérience seule qui peut en démontrer l'efficacité ou les vices, désarmer les défiances ou confirmer les craintes. Nous n'avons point de peine à reconnaître d'ailleurs que M. le ministre de l'instruction publique a fait une large place dans ces programmes aux études classiques.

Une question qui ne manquerait point de quelque intérêt serait de se demander si ces études ont gagné ou perdu dans les discussions et les polémiques dont elles ont été l'objet depuis quelque temps. A notre avis, leur utilité est sortie intacte et plus évidente de cette tempête passagère. Elles viennent de trouver un nouveau défenseur dans un membre éclairé de la compagnie de Jésus, le père Cahour, auteur d'un livre substantiel et instructif sur *les Études classiques et les Études professionnelles*. Par où l'enseignement classique s'est-il vu menacé? Il a eu à lutter contre l'envahissement des études spéciales, scientifiques, professionnelles d'un côté, et de l'autre, il a eu à se défendre contre

l'étrange thèse de M. l'abbé Gaume. C'est à ce double point de vue que le père Cahour s'est placé dans son essai, faisant la part nécessaire à l'étude des sciences, en tant qu'elle n'altère point l'enseignement classique, et posant naturellement le principe de l'influence chrétienne dans l'éducation, mais repoussant absolument le système de l'auteur du *Ver rongeur*. Il est facile de distinguer, dans cet exposé nouveau de la question, un esprit habile, instruit et accoutumé à traiter de ces choses de l'éducation publique. Seulement, après avoir lu ce livre, nous nous demandons ce qui peut rester du système de M. l'abbé Gaume. Tout ce que celui-ci soutient, le père Cahour le détruit pas à pas, substituant aux assertions légères ou paradoxales une interprétation plus saine des faits. Ce qui effraie avec beaucoup de raison le savant jésuite, ce n'est point le développement immodéré des études classiques, c'est leur affaiblissement au contraire, c'est la diminution sensible de cette science d'autrefois qui allait droit aux sources et vivait en communication directe avec les grands auteurs de l'antiquité, tandis qu'aujourd'hui on les lit dans des traductions, et ce qui n'est point traduit, on ne le lit pas. Par une remarquable vue, dans ces attaques peu intelligentes dont l'enseignement des classiques latins est l'objet, le père Cahour montre l'atteinte qu'on porte au catholicisme lui-même en affaiblissant l'autorité de la langue dans laquelle il n'a cessé et ne cesse encore de parler au monde, et cela n'est pas vrai seulement au point de vue religieux : n'est-il point sensible que la France en particulier peut se trouver également atteinte dans son génie, à mesure qu'elle sera détournée de l'étude de ses origines, de ses traditions latines, de la langue qui a donné naissance à la sienne? Le livre du père Cahour a cela de bon, qu'il rectifie bien des erreurs, qu'il remet à leur place bien des vérités simples et pratiques, qu'il dissipe bien des confusions. Or la confusion, c'est justement une des maladies les plus invétérées de notre temps; elle est dans les esprits, dans les idées, dans les cœurs. Il semble que le sens net et clair des choses nous échappe.

Il est facile de pressentir ce qui peut résulter de cette confusion dans la sphère littéraire. Il y a des conditions de l'art qui cessent d'être la règle dominante des intelligences, il y a des lois de la pensée et de l'invention qui s'obscurcissent, il y a comme un ressort secret de l'esprit et de l'imagination qui fonctionne à vide et au hasard. Qu'on ait jeté aux orties le froc classique, qu'on secoue le joug des règles des rhétoriques anciennes, là n'est point la question; mais la peinture d'un caractère, l'analyse d'une passion, l'expression d'un sentiment, la reproduction de l'histoire, — c'est tout cela qui a ses conditons propres. L'embarras aujourd'hui est de saisir le caractère de telle ou telle œuvre qui passe sous vos yeux, d'en apercevoir l'inspiration et le but, de savoir d'où elle vient et où elle va. Sous quelle zone morale et littéraire, par exemple, a pu naître la comédie de *Stella*, que donnait récemment le Théâtre-Français? Il est difficile de s'en rendre compte. Stella, le principal personnage, est encore un des types de la grande artiste suivant l'invention moderne; elle est née de quelque adultère presque illustre, elle a vécu à la grace de Dieu, et elle a, bien entendu, du génie sur le piano. Quant à ses aventures, elles sont assez vulgairement invraisemblables. Au milieu de cet imbroglio, il y avait cependant une idée comique dans un personnage de

banqueroutier qui veut passer pour honnête homme, même aux yeux de ceux qu'il a dupés, et qui a du goût pour les arts; mais l'idée n'a pas suffisamment pris corps. *Stella* atteint à un degré d'imprévu extrêmement rare: d'une scène à l'autre, le fil échappe, on ne comprend plus, et on arrive ainsi jusqu'au bout, où on ne comprend pas davantage. Intrigue et caractères sans réalité, scènes sans vraisemblance et sans lien, telle est donc l'œuvre nouvelle. On disait plaisamment que l'auteur avait retrouvé la grande comédie ennuyeuse; c'était une spirituelle calomnie, au moins en un point : *Stella* n'est ni une grande ni une petite comédie. Ce n'est un succès ni pour le Théâtre-Français, qui semble trop s'accoutumer aux tentatives de ce genre, ni pour l'auteur, qui peut à coup sûr employer plus heureusement un talent quelquefois mieux inspiré. Comme il est bien vrai cependant que chaque œuvre nouvelle produite à nos yeux démontre de plus en plus la nécessité pour les esprits de se replonger dans l'étude, de s'épurer au contact des immortels modèles, de retrouver le secret des justes inventions, des combinaisons simples, des peintures fidèles de la vie humaine, et d'un langage plus conforme à notre génie littéraire! Certes ces symptômes intellectuels ne sont pas sans importance; ils sont au moins aussi sérieux que les symptômes politiques, qui nous ramènent au courant des affaires contemporaines de la France et de l'Europe.

Nous avons dit où en était la France dans son mouvement intérieur. Maintenant voici les complications qui renaissent au sujet de la Belgique. Un moment, on a pu croire que toutes les difficultés étaient apaisées. Il n'en était rien; ces difficultés, au contraire, entrent dans une phase nouvelle déterminée par un récent décret du gouvernement français, qui élève le droit sur les houilles et les fontes de nos voisins, et il vient s'y joindre aujourd'hui, pour la Belgique, une crise ministérielle qui, cette fois, doit entraîner définitivement la chute du cabinet dont M. Rogier était le chef. Fixons rapidement à ce double point de vue la nature des complications actuelles. Qu'avaient fait les conventions du 22 août dont nous avons parlé? Elles réglaient un intérêt précis, déterminé. L'une de ces conventions stipulait la garantie de la propriété littéraire, l'abolition de la contrefaçon, et en échange de cette concession long-temps poursuivie auprès du gouvernement belge, la France, par une seconde convention, consentait à une réduction assez considérable de ses tarifs sur certains produits de la Belgique, tels que les papiers, houblons, cotonnettes, bestiaux, etc. Mais, en dehors de cet intérêt d'une nature spéciale, il restait toujours à régler l'ensemble des rapports commerciaux des deux pays, par suite de l'expiration du traité de 1845. Qu'on le remarque bien : les faveurs que se font réciproquement les nations dans leurs rapports commerciaux, quand même elles ne seraient point inscrites dans les mêmes transactions, sont toujours corrélatives. Il est évident, par exemple, que nos tarifs de faveur sur les houilles belges correspondaient au traitement également favorable que trouvaient en Belgique certains objets de notre commerce. Or qu'est-il arrivé? D'une part, le traité de 1845 expirant, nos vins et nos soieries notamment cessaient de jouir des faveurs qui leur étaient garanties par ce traité, faveurs dont la Belgique d'ailleurs avait accordé le bénéfice à l'Allemagne, — et d'un autre côté les houilles et les fontes belges

continuaient à jouir des mêmes avantages que par le passé, le traitement dont elles étaient l'objet résultant de tarifs librement fixés par la France et toujours en vigueur. Le gouvernement français s'est préoccupé, et non sans raison, de cette inégalité. Il a demandé au cabinet belge la remise en vigueur temporaire du traité de 1845, sauf à travailler dans des négociations nouvelles à un arrangement définitif. Le gouvernement belge n'a point cru devoir consentir à accepter ces bases, et c'est alors qu'est intervenu le décret du 14 septembre, qui élève, de 15 à 30 cent. les 100 kilos, le droit sur les houilles de la Belgique, et de 4 à 5 fr. le droit sur les fontes. Le gouvernement français était d'autant plus fondé dans cette mesure, que certains objets de provenance allemande trouvaient en Belgique un traitement dont nos produits commerciaux identiques ne jouissaient plus. Comment donc s'expliquer la surprise qui a semblé éclater en Belgique? Au fond peut-être, le gouvernement belge a-t-il trop compté que les conventions du 22 août pouvaient suppléer à tout. Il y a des momens où il ne faut pas trop se fier à l'habileté, où il vaut mieux un peu de bon sens pour reconnaître les situations et quelque prévoyance pour empêcher les complications de surgir. Quoi qu'il en soit, le gouvernement belge a été étonné, — et c'est sous le coup de la publication du décret du 14 septembre que les chambres se sont ouvertes à Bruxelles. Si on s'en souvient, c'est pour la première fois que le parlement, renouvelé au mois de juin, se trouvait en fonctions. Son premier vote a été un coup de mort pour le ministère belge. Le cabinet avait choisi pour son candidat à la présidence de la chambre M. Verhaegen; il n'a eu que 46 voix, tandis que M Delehaye en a obtenu 54. Malgré le refus de celui-ci, le coup n'en était pas moins porté, et M. Rogier, ainsi que ses collègues, ont déposé leur démission entre les mains du roi. Maintenant, quelle peut être l'issue de cette crise nouvelle? Ce qui en ressort le plus clairement, c'est que M. Delehaye sera sans doute chargé de la formation d'un cabinet dont la principale mission sera de renouer les négociations avec la France pour la conclusion d'un traité de commerce. M. Delehaye est un député de Gand, ancien vice-président de la chambre, et qui, mieux que tout autre par ses tendances, peut amener une solution conforme aux intérêts des deux pays. Il ne fera d'ailleurs, en cela, que répondre au vœu de l'industrie en Belgique, car en ce moment même les fabricans de Gand viennent d'adresser un mémoire au gouvernement, demandant un renouvellement du traité de 1845. C'est ce qui nous fait croire à une reprise prochaine des négociations, qui cette fois, nous l'espérons, aboutiront à un résultat favorable et définitif.

La vie parlementaire renaît également en Hollande; il est vrai qu'elle a été à peine interrompue. La session dernière se terminait le 18 septembre; le 20, une session nouvelle s'ouvrait, et était inaugurée par le souverain lui-même. Le discours royal, en touchant aux principaux intérêts de la Hollande, à l'état de l'Inde, aux finances, aux projets de règlement d'une portion de la dette de l'état, est néanmoins relativement bref et sobre de promesses, ce qui s'explique, assure-t-on, par un dissentiment survenu à la dernière heure entre le roi et son cabinet sur la rédaction même du discours. Quoi qu'il en soit, la situation de la Hollande semble aujourd'hui prospère. Au point de vue politique, dès l'ouverture des états-généraux, l'antagonisme des partis n'a point

tardé à se dessiner. La lutte a éclaté à l'occasion de la formation de la liste à présenter au choix du roi pour la nomination du président de la seconde chambre. Le candidat avoué et déclaré du ministère était M. Dullert, l'opposition conservatrice avait choisi l'ancien président, M. Boreel van Hogelanden; c'est le premier qui a été porté au premier rang par 30 voix contre 28, et pour éviter même que le roi ne pût choisir le candidat conservateur, bien que porté au deuxième ou troisième rang, M. Boreel a été complétement éliminé de la liste. Il ne restait plus au roi qu'à choisir entre trois amis dévoués de M. Thorbecke, et c'est M. Dullert qui a été nommé. Le ministère semble donc assuré. Il ne faudrait pas cependant trop augurer de ce dernier succès. En réalité, dans la majorité ministérielle, compte la fraction catholique, qui n'appuie le cabinet actuel qu'en comptant recevoir de lui une satisfaction sur la question de l'enseignement. C'est cette fraction qui, au fond, est maîtresse de la majorité. L'existence du cabinet semblerait donc à la merci d'un simple déplacement de voix que la première circonstance peut entraîner. Le ministère hollandais a, du reste, maintenant à se compléter. La retraite du ministre des affaires étrangères est devenue définitive. M. van Sonsbeeke l'a officiellement déclaré dans la première chambre des états-généraux à l'occasion de la discussion du projet de règlement de la dette russe, qui avait été une des causes premières des difficultés politiques qu'il avait rencontrées. Par qui sera remplacé M. van Sonsbeeke? Divers candidats sont désignés. Le plus important de tous est M. Rochussen, ancien gouverneur-général des Indes orientales, homme d'une intelligence remarquable; mais on peut se demander si M. Rochussen consentira à entrer dans un cabinet à un titre jusqu'à un certain point secondaire, ayant en d'autres termes pour chef M. Thorbecke. Là est la difficulté, et si M. Rochussen entre au ministère, est-il bien sûr que M. Thorbecke ne finisse pas par en sortir?

Une des causes de la retraite de M. van Sonsbeeke, au dernier moment, a été, on le sait, le rejet de la convention signée avec la France sur la propriété littéraire. Or ce rejet a produit dans le pays un effet tout contraire à celui qu'on en attendait. La société de la librairie hollandaise a adressé au gouvernement une pétition dans laquelle elle se déclare entièrement opposée à la contrefaçon. Bien qu'elle aspire à des équivalens, elle n'est point du tout opposée à la conclusion d'un traité avec la France. La retraite de M. van Sonsbeeke laisse aujourd'hui le terrain libre de toute complication personnelle, et il n'est point douteux que des négociations ne puissent amener promptement la signature d'un nouveau traité dont le principe est d'ailleurs si bien d'accord avec le vieil esprit de probité hollandaise.

L'Allemagne est aujourd'hui plus divisée que jamais au sujet de la réorganisation du Zollverein; peut-être les affaires ont-elles reculé plutôt qu'avancé depuis quinze jours. Un nouveau congrès des alliés de l'Autriche a eu lieu à Munich, au centre même de la lutte engagée par l'Allemagne du midi contre la Prusse. Le congrès de Munich, tout en consentant à la reconstitution préalable du Zollverein, continue d'exiger qu'un traité soit subséquemment signé entre le Zollverein et l'Autriche, et que l'union, pour un avenir rapproché, soit implicitement stipulée. D'autre part, le voyage entrepris en ce moment par le roi de Prusse dans le Hanovre et le duché d'Oldenbourg semble avoir

pour objet de resserrer l'union des états du nord. Quelques esprits vont jusqu'à y voir le symptôme d'une résolution arrêtée à Berlin de rompre les négociations avec les états du midi et de reconstituer le Zollverein sans eux. La polémique de la presse dans les deux camps présente la physionomie la plus animée. Toutes les passions sont en jeu; les préjugés du midi contre le nord, les ressentimens du nord contre le midi se donnent libre carrière. Il n'est pas jusqu'aux intérêts religieux qui ne se mêlent à ces débats de plus en plus sérieux. Les catholiques du moins croient reconnaître, dans les mesures sévères dont ils sont depuis quelque temps l'objet en Prusse, le désir de flatter le protestantisme des petits états, afin de les mieux rattacher à la cause prussienne. L'Autriche, de son côté, déploie la plus grande activité pour conserver le dévouement de ses alliés. La Prusse, dans ces derniers temps, se plaisait à railler les embarras financiers de sa rivale et à y puiser des argumens contre l'union austro-allemande, dont les recettes, suivant le parti prussien, seraient compromises par la dépréciation du papier-monnaie de l'Autriche. Le cabinet de Vienne travaille avec autant de succès que d'ardeur à remettre ses finances dans leurs conditions normales. On sait que, durant la grande crise qui a commencé en 1848 et n'a fini qu'avec l'année 1850, la banque de Vienne est venue au secours de l'état par tous les moyens que lui permettaient ses ressources et son crédit. Tout en se proposant de donner une impulsion nouvelle aux magnifiques voies de communication qui couvrent déjà en partie les provinces occidentales de l'empire, le gouvernement tient à se libérer des dettes qu'il a contractées envers la banque. De là le nouvel emprunt de 80 millions qui vient d'être ouvert à Vienne. La promptitude avec laquelle les capitalistes autrichiens ont répondu à l'appel qui leur était fait, le surplus de 30 millions qui s'est trouvé souscrit dans cet élan de confiance, témoignent assez de l'amélioration qui s'est opérée dans l'état matériel de l'empire et de la vigueur avec laquelle il se relève. Dans la sollicitude qu'il montre pour ses finances, le gouvernement autrichien est loin pourtant de négliger ses forces militaires. Il ne veut point que l'on oublie de quel effectif il dispose et combien ses troupes sont instruites et disciplinées. Entre le voyage qu'il a accompli en Hongrie avec tant de bonheur et celui qu'il se propose de faire dans quelques jours en Croatie, au milieu de populations non moins dévouées, le jeune empereur a résolu de se donner le spectacle d'un camp et de renouveler, dans les célèbres plaines des environs de Pesth, les grandes manœuvres qui ont eu lieu si souvent depuis quelques mois sur divers points de l'empire. Les armées de la plupart des états de l'Europe y sont représentées par des officiers-généraux; mais les principaux honneurs de ces fêtes sont naturellement pour le fils du tsar, le grand-duc héritier. C'est l'hymne national de la Russie que les musiques militaires jouent de préférence au défilé. Bien que le tsar ne paraisse point approuver les ambitions commerciales de l'Autriche, l'alliance austro-russe, qui s'était refroidie dans les derniers temps de l'administration du prince Schwarzenberg, paraît donc se raffermir et se resserrer. Les deux gouvernemens ne cessent du moins d'échanger les témoignages d'une sincère amitié.

La Russie vient d'être témoin d'un événement bien rare dans un pays où le principe de la stabilité est le dogme fondamental de l'état : le personnel

du conseil des ministres s'est renouvelé, du moins partiellement. C'est une des conséquences de la monarchie illimitée, que les chefs des départemens ministériels ne soient point responsables des actes du cabinet tout entier; ils ne connaissent point ce lien de solidarité qui, sous le régime constitutionnel, entraîne souvent la chute de tous par suite de la retraite d'un seul. Dans les pays ainsi constitués, c'est à peine si un changement de règne détermine un changement de ministère, et plus rarement encore voit-on le souverain se séparer de tous ses ministres à la fois. Les modifications qui viennent de se produire dans le cabinet russe ne sont nullement le résultat de quelque difficulté politique. En même temps que le prince Volkonski, ministre de la maison de l'empereur, terminait une carrière qui comptait près de cinquante-deux ans de services, le prince Tchernichef, ministre de la guerre, était forcé, par son grand âge, de se démettre des laborieuses fonctions de ministre de la guerre, qu'il cumulait avec la double présidence du conseil des ministres et du conseil de l'empire. Le prince Tchernichef s'est déchargé de ce fardeau après avoir lui-même accompli cinquante ans de services. Les preuves de bienveillance que l'empereur lui a données à cette occasion prouveraient suffisamment que sa situation nouvelle n'est point une disgrace, lors même qu'il ne conserverait point la présidence du conseil de l'empire. Le prince Tchernichef a pour successeur au ministère de la guerre le prince Dolgorouki 1, qui administrait ce département en qualité d'adjoint. Le prince Volkonski est remplacé par le général d'Adlerberg, précédemment chef du département des postes. Pour remplir avec succès les hautes fonctions dont il est chargé, le nouveau ministre de la maison impériale n'a qu'à marcher sur les traces de son prédécesseur. Le maréchal Volkonski était en Russie le type même du dévouement politique, et il portait dans ce rôle une probité et une gravité qui en rehaussaient encore l'éclat. C'est ainsi qu'il a pu être honoré successivement de la faveur et des confidences d'Alexandre et de Nicolas, dans la carrière des armes comme dans les dignités de la cour. Les regrets que laisse le maréchal Volkonski sont la seule émotion publique qui ait accompagné les récentes modifications ministérielles.

Le calme dont la Russie a joui au milieu des plus grandes agitations de l'Europe ne peut que se consolider sous l'empire de la situation nouvelle. Rarement l'opinion sort de ce calme dont rien ne la distrait. Une question intéressante occupe toutefois en ce moment les principaux membres du clergé russe. Un incident théologique a suscité dans l'église grecque de Turquie une controverse qui a ému le métropolitain de Moscou, et à laquelle il a voulu prendre part. Il ne s'agit de rien moins que de déterminer sous quelle forme le baptême doit être administré, problème obscur, et qui a reçu en Russie même, à différentes époques, des solutions diverses. Le patriarche de Constantinople et celui de Jérusalem affirment sans hésiter qu'ils ne reconnaissent point d'autre baptême que celui qui est donné par immersion. Le catéchisme officiel de l'église d'Orient, publié avec l'approbation du saint-synode de Russie, déclare de son côté que « la triple immersion dans l'eau baptismale au nom des trois personnes de la Trinité est l'acte le plus important de la cérémonie du baptême. » Néanmoins l'église russe est très loin de porter dans cette doctrine des sentimens aussi arrêtés que paraissent l'être

ceux de l'église de Constantinople. En principe, l'église russe reconnaît la validité du baptême par affusion, et dans la pratique elle a toujours montré la plus parfaite tolérance. Ainsi, par exemple, elle ne rebaptise point les chrétiens des autres communions qui entrent dans son sein; elle se borne à recevoir leur profession de foi et à leur administrer sans retard la confirmation. Provoqué par la déclaration du synode de Constantinople, qui condamne formellement le baptême par affusion, et qui ordonne de rebaptiser les *affusionnés* qui se convertissent, le métropolitain de Moscou, le vénérable Philarète, a adressé d'abord une demande d'explication à Constantinople. Récemment enfin, il a fait parvenir au patriarche un ensemble de documens extraits des archives de Saint-Pétersbourg, qui témoignent hautement en faveur des doctrines et des pratiques de l'église russe. Des catholiques zélés ont cru voir dans cette controverse, jusqu'à ce jour d'ailleurs très pacifique, le prélude d'une vaste discussion qui pourrait amener au sein de l'église russe une crise pareille à celle qui déchire, depuis quelques années, l'église anglicane. Le débat n'a pas ce caractère. Il ne peut avoir pour effet que de mettre mieux en lumière la supériorité dogmatique et pratique des théologiens russes sur ceux de Constantinople, et de faire prévaloir les doctrines et les usages si tolérans des uns contre les théories et les habitudes exclusives des autres. Quant à supposer à l'église russe un désir quelconque de renouer avec l'église latine les liens brisés par le schisme, il faudrait, pour se permettre une telle hypothèse, ignorer profondément la situation intellectuelle et politique des peuples de l'Europe orientale; il faudrait ne plus se rappeler que l'une des principales raisons de l'isolement actuel des Polonais au milieu de ces peuples, c'est leur latinisme, qui les a rendus suspects à tous; il faudrait, en un mot, oublier que la force principale de la nation russe, au-dedans et au-dehors, dérive de sa foi religieuse, et que son influence dans le présent, son rôle encore plus grand dans l'avenir, en dépendent.

Nous parlions récemment des complications nouvelles qui se sont élevées sur les bords de la Plata. Comme on sait, un congrès général était sur le point de se réunir, et des décisions de ce congrès devait sortir une organisation nouvelle de la République Argentine. Pendant que ces efforts se poursuivent pour organiser enfin ce pays en révolution, il vient de paraître en Amérique un essai remarquable qui a trait à ces questions, et qui a pour titre : *Bases de l'organisation politique de la République Argentine*. L'auteur, M. Alberdi, est un Argentin distingué, depuis long-temps réfugié au Chili, où il jouit d'une sérieuse estime comme publiciste et comme jurisconsulte. Le livre de M. Alberdi est une analyse intelligente et instructive des élémens confus de la vie américaine, des mœurs, des tendances, des essais constitutionnels des diverses républiques espagnoles. L'auteur cherche les points d'appui possibles pour un gouvernement durable, et ces bases, il ne les trouve naturellement que dans le développement des intérêts, dans tout ce qui peut créer une vie réelle à la place de l'agitation stérile qui se produit à la surface de ces pays. Attirer les émigrations, favoriser l'industrie intérieure, stimuler l'essor du commerce, protéger le travail, c'est là la politique vraie et féconde pour l'Amérique du Sud. Le livre de M. Alberdi abonde en vues pratiques sur ces matières et en conseils utiles. Il est seulement une chose qu'il ne faut point oublier, c'est qu'à côté de la civilisation matérielle,

il y a la civilisation morale à propager et à former dans toutes ces contrées de l'Amérique du Sud, où il semble souvent qu'il n'y ait point de milieu entre la vie sauvage et l'anarchie révolutionnaire. CH. DE MAZADE.

BLADEN OVER JAPAN (FEUILLES SUR LE JAPON), réunies par M. J.-H. Levyssohn, ancien chef de la factorerie hollandaise au Japon (1). — Sous ce titre paraît un recueil utile de pièces éparses, éclairées par des observations de l'auteur, qui pendant cinq années a rempli les fonctions de chef de la factorerie hollandaise à la petite île de Decima, jetée en avant de Nangasaki, une des grandes villes du Japon. M. Levyssohn nous donne un exposé chronologique des affaires de l'empire japonais, depuis le commencement de ses relations commerciales avec la Hollande, et il cite la lettre écrite par l'empereur du Japon au prince Maurice dans le courant du XVIIe siècle. L'état politique du Japon est ensuite esquissé, d'après l'*Annuaire des Deux Mondes* pour 1850. M. Levyssohn enregistre dans cette partie de son livre les faits les plus mémorables survenus pendant sa direction : l'arrivée de l'escadre française sous le commandement de l'amiral Cécille, celle de l'escadre américaine, le débarquement de naufragés au Japon, que le gouvernement impérial entoura de tous les soins possibles, mais que les lois du pays obligèrent de quitter ces plages. C'est M. Levyssohn et le docteur Mohnike qui ont réussi à introduire la vaccine au Japon, service éminent rendu à ce pays, où la petite vérole a sévi maintes fois et décimé les populations. L'introduction de la vaccine, en combattant un fléau destructeur, fera, selon M. Levyssohn, accroître dorénavant, dans des proportions considérables, la population du Japon, et déterminera parmi elle le même mouvement d'émigration qu'on a vu se produire dans les populations agglomérées de la Chine et d'autres pays de l'Orient. Ce sera ainsi que la loi de la nature dominera celle d'un pays qui pendant deux siècles s'est interdit à peu près tout contact avec le reste du monde. M. Levyssohn, dans une troisième partie de son ouvrage, réunit les rapports adressés au congrès américain au sujet des relations que les États-Unis voudraient ouvrir avec le Japon, les instructions du gouvernement américain relatives à l'expédition dirigée vers ces parages, les opinions des publicistes dans les deux hémisphères concernant cette expédition, qui, en définitive, paraît avoir un but tout pacifique. Nous avons remarqué dans le livre de M. Levyssohn quelques considérations sur les libérales tentatives faites par le gouvernement hollandais pour amener l'ouverture du Japon au commerce étranger; d'accord sur ce point avec M. Dubois de Jancigny, l'auteur croit une politique prudente et humaine préférable à une politique de violence. Dans quelques notes qui terminent son ouvrage, il constate la tendance de plus en plus marquée des Japonais à s'enquérir du développement intellectuel de l'Europe, et il complète ces derniers aperçus par des documens bibliographiques d'un haut intérêt pour tous ceux qui voudraient s'initier aux affaires, à l'histoire, à la description physique et à la littérature du Japon. V. DE MARS.

(1) La Haye, Belinfante frères, 1852.

V. DE MARS.